

**690<sup>ème</sup> Séance**

Séance Publique  
du vendredi 12 décembre 2008

# DÉBATS

DU

# CONSEIL NATIONAL

---

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO  
DU 23 OCTOBRE 2009 (N° 7.935)**

---

---

## Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

---

---

### SOMMAIRE

---

- I - HOMMAGE A LA MEMOIRE DE FEU M. JEAN-LOUIS MEDECIN, ANCIEN CONSEILLER NATIONAL ET MAIRE DE MONACO (p. 4688).
- II- ANNONCE DES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 4689).
- III - EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2009
  - Rapport du Gouvernement (p. 4690)
  - Rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale (p. 4714)
  - Débat général (p. 4725)
    - 1° Recettes (p. 4759)

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE****DE L'ANNEE 2008****Séance publique****du vendredi 12 décembre 2008**

*Sont présents* : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Bernard MARQUET, Vice-Président ; M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Alexandre BORDERO, Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA, MM. Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mmes Michèle DITTLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Roland MARQUET, Fabrice NOTARI, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Jean-François ROBILLON, Guillaume ROSE, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Christophe STEINER, Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

*Assistent à la séance* : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et les Affaires Economiques et Financières Internationales ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.

*Assurent le Secrétariat* : Mlle Anne EASTWOOD, Chef de Cabinet du Président ; Mme Valérie VIORA-PUYO, Secrétaire Générale du Conseil National ; Mme Séverine CANIS-FROIDEFOND, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mme Laurence GUAZZONNE-SABATE, Secrétaire ; M. Stéphan BRUNO, Conseiller Technique ; M. Jean-Sébastien FIORUCCI, Chef de Division ; Mme Marie-Laure BOVINI, Secrétaire Principale.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

**M. le Président.**- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En premier lieu, je souhaite excuser le retard de notre Vice-Président, Bernard MARQUET, lequel nous rejoindra en cours de séance, dès son retour en Principauté, après avoir participé à une réunion qui se déroulait hier et aujourd'hui à Strasbourg, au Conseil de l'Europe.

Je vous rappelle que, comme à l'accoutumée pour nos séances budgétaires, le début de cette séance publique consacrée à l'examen du Budget Primitif 2009 sera retransmis sur le canal local de la télévision. L'ensemble de cette séance sera quant à lui diffusé intégralement sur le site internet du Conseil National : [www.conseilnational.mc](http://www.conseilnational.mc).

**I.**

**HOMMAGE A LA MEMOIRE DE FEU  
M. JEAN-LOUIS MEDECIN,  
ANCIEN CONSEILLER NATIONAL  
ET MAIRE DE MONACO**

Avant de commencer l'examen de ce Budget Primitif pour l'année 2009, il m'importe de rendre hommage à M. Jean-Louis MEDECIN qui vient de nous quitter.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Je ne saurais débiter cette séance d'examen du Budget Primitif 2009, sans avoir une pensée pour un homme qui a été une figure emblématique de notre communauté et qui demeurera dans l'histoire de notre pays, comme l'un des hommes politiques les plus marquants du XX<sup>ème</sup> siècle, je veux parler de M. Jean-Louis MEDECIN, disparu la semaine dernière.

C'est avec infiniment de tristesse et d'émotion que je prends la parole pour rendre hommage, au nom du Conseil National, à cet éminent Monégasque, qui avant de devenir le très grand Maire de Monaco que chacun connaît, nous a précédés, ici, dans cet hémicycle, dès 1958, date de son 1<sup>er</sup> mandat. Après la période de suspension constitutionnelle de 1960 à 1962, il y siègea de nouveau et ce sans discontinuer, jusqu'en 1973.

J'ai eu le privilège et le grand honneur de pouvoir le connaître et l'apprécier. Je lui serai notamment toujours reconnaissant d'avoir été le premier à croire en une Association que j'avais créée avec quelques nationaux en 1986, devenue l'Association des Jeunes Monégasques (A.J.M.), à laquelle il avait apporté un

soutien décisif, en lui attribuant un local communal. C'était pourtant une époque où tous les notables du pays regardaient avec méfiance ces jeunes diplômés, actifs et solidaires.

En son temps, plus jeune élu des Conseillers Nationaux, Jean-Louis MEDECIN exerça son mandat parlementaire avec dévouement et générosité. Il fut tour à tour membre de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et de la Commission des Relations Extérieures du Conseil National. Intervenant très souvent sur les questions sociales, qui lui étaient si chères, il prenait aussi une part active aux débats dès qu'il s'agissait de la Commune, de la défense de l'identité monégasque, de notre histoire et de notre patrimoine.

En fervent serviteur des Monégasques, il se présenta également à plusieurs reprises au suffrage de ses compatriotes au titre de la Commune. Il fut d'ailleurs, pendant 20 ans, un grand Maire particulièrement aimé et apprécié. Cette mission, il l'accomplit avec cœur et compétence, se battant, dans cette enceinte même, pour renforcer les prérogatives du Conseil Communal lors du vote, en 1974, de la loi sur l'organisation communale, qui a été complétée en 2006 par la loi sur l'autonomie communale que j'ai eu l'occasion, avec bon nombre de mes Collègues ici présents, de voter.

Jean-Louis MEDECIN aimait profondément son pays, comme il l'illustrait encore à travers sa fonction de Président du Comité des Traditions Monégasques, qu'il a occupée jusqu'à son dernier jour. Il était un ardent défenseur de l'identité monégasque, du respect de nos traditions, du maintien de notre culture et de la survivance de notre langue.

En dépit de ses importantes responsabilités, il a su, sa vie durant, rester proche des gens et il n'était pas rare de le croiser Place d'Armes, sur le marché, s'entretenant avec les uns et les autres, car bien entendu, les Monégasques et les enfants du pays étaient nombreux à le connaître et à l'apprécier.

A son fils, Patrick MEDECIN, que j'ai côtoyé sur les bancs du Conseil National de 1993 à 1998, ainsi qu'à toute sa famille, son épouse Laure et ses deux filles, les Conseillers Nationaux et moi-même présentons nos condoléances sincères et émues et les assurons de notre soutien et de notre amitié dans la peine qui les touche.

Monsieur le Ministre, souhaitez-vous ajouter quelques mots ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, je tiens à associer le Gouvernement Princier à l'hommage que vous venez de rendre, Monsieur le Président, à Monsieur Jean-Louis MEDECIN, qui fut un grand serviteur de la Principauté de Monaco. Vous le savez, S.A.S. le Prince a tenu à assister personnellement à ses obsèques. Je voudrais simplement, avec cet hommage, présenter à son fils et à sa famille, les condoléances attristées du Gouvernement, pour celui qui fut ce grand serviteur de la Principauté de Monaco.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Je vais à présent vous demander de bien vouloir vous lever pour observer quelques instants de recueillement en hommage et en la mémoire de Jean-Louis MEDECIN.

*(L'Assemblée observe quelques instants de recueillement).*

Je vous remercie.

## II.

### ANNONCE DES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS

L'ordre du jour appelle en premier lieu, en vertu de l'article 70 du Règlement intérieur du Conseil National, l'annonce des projets de loi déposés sur le Bureau de notre Assemblée. Depuis notre dernière séance publique du 26 novembre 2008, trois projets de loi nous sont parvenus :

*1. Projet de loi, n° 858, prononçant la désaffectation, à l'avenue de l'Annonciade, de quatre parcelles dépendant du domaine public de l'Etat.*

Ce texte, qui se substitue au projet de loi portant le même intitulé et enregistré au Conseil National sous le numéro 832, est arrivé au Conseil National le 5 décembre 2008.

Compte tenu de l'objet de ce texte, à l'instar du projet de loi, n° 832, je propose, bien évidemment, qu'il soit renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale traditionnellement en charge des projets de loi portant sur des modifications d'affectation des espaces publics.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

J'ajoute que le dépôt de ce texte a été assorti par le Gouvernement d'une demande d'examen selon la procédure législative d'urgence prévue à l'article 88 du Règlement intérieur du Conseil National, laquelle implique, en conséquence, que ce texte soit inscrit à l'ordre du jour de notre prochaine séance publique consacrée à des projets de loi, dans les six jours de son dépôt qui est intervenu en cours de session. Ce texte sera donc de droit inscrit à l'ordre du jour de notre séance de jeudi 18 décembre 2008 et, aujourd'hui, en début d'après-midi, une convocation de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale pour le mardi 16 décembre à 17 heures, vous a été adressée par Mme la Secrétaire Générale afin de commencer, entre nous et en Commission, l'étude de ce texte, je dis bien de commencer.

*(Renvoyé).*

*2. Projet de loi, n° 859, définissant le contrat « Habitation - Capitalisation » dans le secteur domanial.*

Ce texte, très attendu, est arrivé au Conseil National aujourd'hui même.

Compte tenu de son objet, je propose de le renvoyer devant la Commission du Logement.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

*(Renvoyé).*

*3. Projet de loi, n° 860, portant Code de l'environnement.*

Ce texte est également arrivé au Conseil National aujourd'hui en début d'après-midi.

Compte tenu de son objet, je propose de le renvoyer devant la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

*(Renvoyé).*

### III.

#### EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2009

Monsieur le Ministre, le Conseil National a pris connaissance avec intérêt du rapport du Gouvernement qui accompagnait le document budgétaire. La parole est maintenant à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

**Mme le Directeur du Budget et du Trésor.-**

#### 1 - EXPOSE SUR LES FINANCES PUBLIQUES ET L'ECONOMIE TELLES QU'ELLES APPARAISSENT APRES L'EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2007

#### A - RESULTATS GLOBAUX DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

##### I - INTRODUCTION

1 - Le budget de l'exercice 2007 se situait dans une conjoncture internationale et dans un courant d'activité au sein de la Principauté laissant espérer une hausse marquée des recettes. Ce constat avait amené le Gouvernement à se fixer, en matière de dépenses, cinq lignes directrices pour l'exercice 2007 :

- mettre en place des actions en faveur du développement économique afin de pérenniser la prospérité de la Principauté ;

- engager une politique volontariste pour protéger l'environnement, améliorer la qualité de la vie et promouvoir des initiatives en faveur du développement durable ;

- conduire une politique étrangère active dans le respect de nos relations traditionnelles avec la France et les pays de l'Union Européenne, avec le souci de porter nos valeurs à travers le monde et la volonté de faire prévaloir la paix, la tolérance et le co-développement tourné vers l'Espace Méditerranéen et certaines grandes causes humanitaires telles que la protection de l'Enfance, la Santé et le Sous-développement ;

- poursuivre des actions en faveur de l'amélioration de la vie quotidienne des Monégasques, de la population de Monaco et de tous ceux qui par leur travail contribuent à la prospérité : actions dans le

domaine de la santé, du logement, des personnes âgées, des handicapés et de la justice sociale ;

- favoriser le rayonnement culturel, intellectuel et sportif de la Principauté en accompagnant toutes les initiatives qui peuvent y contribuer.

2 - Traduites en termes financiers, ces orientations conduisaient à présenter le Budget 2007 au vote du Conseil National (Loi n° 1.328 du 28 décembre 2006, publiée au Journal de Monaco du 29 décembre 2006) avec un montant de recettes de 725.914.700 € pour un montant de dépenses de 851.644.900 €, générant un déficit de 125.730.200 €.

Plus précisément, les évolutions suivantes, par rapport au budget primitif 2006, avaient conduit à ce budget :

- une hausse des recettes : + 4,4 % ;
- des dépenses de fonctionnement en hausse de 7 % ;
- des crédits d'interventions publiques en forte augmentation de 14,8 % ;
- et des dépenses d'équipement en diminution de 8,4 %.

Dans le courant de l'année 2007, le Gouvernement a présenté une modification de ces montants au vote du Conseil National dans le cadre du budget rectificatif (Loi n° 1.340 du 23 octobre 2007, publiée au Journal de Monaco du 26 octobre 2007). Le budget rectifié a enregistré une nouvelle hausse des prévisions de recettes à 766.174.100 € et a porté le montant maximal de dépenses autorisé à 881.210.800 € avec un accroissement marqué des dépenses d'équipement et d'investissement.

Ces modifications ont conduit à un nouveau déficit prévisionnel de 115.036.700 €, légèrement en baisse.

	<b>Résultat 2007</b>
Recettes	845 600 699,53 €
Dépenses	843 119 681,20 €
Excédent de Recettes	2 481 018,33 €

La confrontation de ces prévisions rectifiées à l'exécution du budget 2007, qui va être développée ci-après, démontre une sous-estimation du montant des recettes, qui ont été clôturées à 845.600.700 €, alors que la consommation des crédits s'est limitée à 843.119.681 €. Bien que répartie sur toutes les sections de dépenses, cette sous-consommation est plus importante sur les crédits relatifs aux moyens des services, aux interventions publiques, et, comme à

l'accoutumée, aux dépenses d'équipement et d'investissements qui n'ont pu être utilisées qu'à 96,1 %. Toutefois, la sous-consommation des crédits d'équipement est bien moins marquée que les années précédentes dans la mesure où l'exécution budgétaire en 2007 prend en compte pour la première fois, à la suite du vote de la loi n° 1.324 du 22 décembre 2006, des reports de crédits de l'exercice antérieur pour 50.861.000 €.

Conformément à l'article 41 de la Constitution du 17 décembre 1962 (modifiée en 2002), les excédents de dépenses sont financés par les réserves de l'Etat. En effet, les excédents budgétaires des années antérieures ont permis de constituer un patrimoine retracé dans le Fonds de Réserve Constitutionnel. Après des excédents de dépenses observés lors des exercices 2002 à 2006, il a été constaté à nouveau, à la clôture 2007, un excédent de recettes qui sera versé au Fonds de Réserve Constitutionnel.

## II - EXECUTION DU BUDGET 2007

### 1 - Les recettes

#### a) Introduction

Les recettes anticipées ont été rectifiées à la hausse en cours d'année. Elles ont néanmoins été sous-évaluées dans la mesure où les recettes enregistrées à la clôture de l'exercice 2007 affichent un taux d'exécution de 110,4 % par rapport au budget rectifié. Toutefois, elles tiennent compte d'une opération immobilière exceptionnelle (échange Malbousquet/La Poterie) décrite ci-après, et le taux d'exécution hors cette opération exceptionnelle serait de 105,4 %.

Les encaissements 2007 sont en hausse de 16,2 % par rapport à l'exercice précédent.

#### b) Examen des différentes sources de recettes

Les encaissements des deux principaux chapitres (les produits et revenus du domaine de l'Etat et les contributions) qui composent les recettes de l'Etat, sont en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent. Seuls les produits et recettes des services administratifs affichent une baisse.

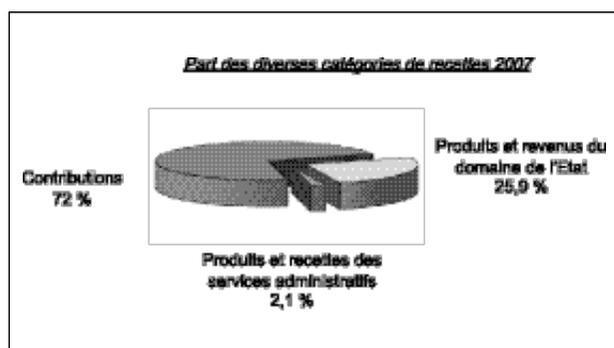
Tout d'abord, les revenus du domaine de l'Etat (immobilier locatif, parkings publics, monopoles exploités et concédés par l'Etat, intérêts et revenus du domaine financier) sont en hausse de 35 %. Ces encaissements affichent un taux d'exécution de 127,7 % par rapport aux prévisions rectificatives en raison d'un encaissement dû à l'opération immobilière exceptionnelle (décrite ci-dessous) qui n'avait pas fait l'objet d'une inscription budgétaire en l'absence de

matérialisation de l'échange à la date de la préparation du budget rectificatif.

En outre, les recettes des services administratifs diminuent de 8 % par rapport aux résultats de l'exercice 2006. Elles sont inférieures aux prévisions rectificatives.

Enfin, les contributions, composées essentiellement des encaissements de T.V.A., représentent 72 % des recettes totales de l'Etat, et sont en hausse de 11,4 % par rapport à l'exercice précédent. Les prévisions ont été judicieusement rectifiées à la hausse, ramenant le taux d'exécution à 105,8 %.

La représentation suivante permet de visualiser la part de chaque source de recettes dans le budget de l'Etat.



#### 1 - Produits et revenus du domaine de l'Etat

Les recettes de ce chapitre sont en augmentation de 35 % par rapport à 2006. Elles représentent 25,9 % de la recette globale, soit plus du quart, en hausse de près de quatre points par rapport à l'année dernière (22 %).

Après deux années successives de croissance en 2001 et 2002 et une année de baisse de 5,8 % en 2003, les revenus du « domaine immobilier » étaient repartis à la hausse en 2004. En 2005, ces recettes avaient connu une légère baisse (- 1,2 %), mais étaient reparties à la hausse en 2006 (+ 4,5 %). En 2007, elles affichent une hausse exceptionnelle de 71,7 % en raison de l'enregistrement de l'échange Malbousquet/La Poterie. Il s'agit d'une opération immobilière réalisée entre l'Etat, détenteur d'un terrain à bâtir au lieu dit « La Poterie », et un promoteur, propriétaire d'un immeuble à la rue Malbousquet. Ces deux biens ayant été évalués au même montant, il a été procédé à un échange, retracé budgétairement par une recette et une dépense d'égal montant.

Les recettes des monopoles sont en hausse de 2 % en raison de l'augmentation des « monopoles

concedés » (+ 6,8 %), tandis que les « monopoles exploités » affichent une baisse (- 3,8 %). Réévaluées à la hausse au budget rectificatif, les estimations affichent un taux d'exécution de 101,3 %.

Cette évolution s'explique notamment par la hausse de 160 % des recettes issues de la S.A.M. des Ports, conformément à l'avenant du 26 novembre 2007 annexé au contrat de concession signé le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et à l'article 42 du Cahier des Charges. Le montant de 2006 avait été fixé de manière forfaitaire en 2005 alors que la société exploitante n'était pas encore investie de ses missions. La redevance a ainsi évolué à la hausse dans de très fortes proportions puisque la seule vocation de la S.A.M. des Ports est d'être délégataire des services publics portuaires et il lui incombe de restituer à l'Etat les recettes qu'elle prélève pour son compte, déduction faite de ses frais de fonctionnement. Cette hausse est relativisée par la baisse de 42,9 % de la recette correspondant à l'opération comptable de régularisation annuelle du solde créditeur du compte hors budget général (Compte Spécial du Trésor) relatif au monopole concédé de la Société Monégasque des Eaux.

Quant aux intérêts et revenus du domaine financier, ils enregistrent une hausse de 59,2 % par rapport à l'exercice précédent expliquée essentiellement par l'augmentation des revenus des valeurs mobilières due :

- aux revenus des actions de Monaco Telecom qui augmentent de 66,7 % en raison du versement de dividendes exceptionnels concernant l'exercice 2005/2006 perçu en mars 2007 ;

- aux dividendes et intérêts statutaires des actions inaliénables de la Société des Bains de Mer (+ 47,4 %).

#### 2 - Produits et recettes des services administratifs

Les produits et recettes des services administratifs connaissent une baisse comparativement aux encaissements de l'exercice précédent (- 8 %).

Cette évolution est due essentiellement à :

- la baisse de 74,1 % des recettes diverses car l'année 2006 avait enregistré la vente par Monaco Telecom des actions Intelsat et New Skies Satellites classées en « biens de retour » ;

- la diminution des recettes du Musée des Timbres et des Monnaies de 72,7 % par rapport à 2006 qui avait enregistré la commercialisation d'un coffret de monnaies courantes de qualité « Belle Epreuve » au millésime 2005 ;

- la baisse de 51 % des recettes de la Direction des Affaires Maritimes due au transfert de l'exploitation des Ports à la Société d'Exploitation des Ports de Monaco le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Cette Direction des Affaires Maritimes n'est plus gestionnaire de la facturation des droits de stationnement des navires dans les Ports et reste désormais chargée de la partie régaliennne de l'activité.

Toutefois, certains encaissements de ce chapitre suivent une évolution différente. En effet, les recettes issues des brevets du commerce et de l'industrie augmentent de 15,2 % en raison essentiellement de l'accroissement du nombre de brevets européens désignant Monaco. De plus on note la hausse de 11,9 % des recettes du Stade Louis II expliquée essentiellement :

- par l'augmentation des revenus issus de la publicité en raison de l'encaissement en 2007 de la redevance 2006/2007 versée par l'A.S.M. FC ;

- par la hausse des recettes provenant de l'exploitation du parking expliquée par un effort d'optimisation dans la répartition des utilisateurs horaires/abonnés.

### 3 - Contributions

Le niveau des contributions enregistré en 2007 affiche une nette progression par rapport à celui de l'exercice 2006, soit + 11,4 %. Cette évolution favorable avait été anticipée lors de l'élaboration du budget rectificatif, permettant d'obtenir un taux d'exécution de 105,8 %.

Les contributions sont constituées à 66 % par la perception de la T.V.A. (+ 6,3 %), qui est liée au chiffre d'affaires réalisé par les entreprises.

Or, le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises de la Principauté affiche une hausse de 17 %.

Dans le prolongement de la tendance de l'année 2006 qui s'était soldée par une progression de plus de 18 % du chiffre d'affaires développé, cette hausse repose pour l'essentiel sur les activités liées au commerce international et au secteur bancaire. Néanmoins, l'évolution à la hausse diffère de celle qui fut constatée à la fin de l'année 2006 dans la mesure où celle-ci profite également aux marchés exports et intracommunautaires ainsi qu'au chiffre d'affaires réalisé avec la France.

### **Répartition du Chiffre d'Affaires encaissé par secteur d'activité**

	évolution 2007/2006 en %	répartition 2007 en %
Commerce de gros	16,28%	36,60%
Banques & autres Fin.	41,43%	18,80%
Commerce de détail	16,44%	7,96%
Aux. du Comm et de l'Indus	3,30%	5,92%
Industrie	1,25%	5,71%
Intermédiaires	36,33%	5,47%
Travaux Publics	-4,58%	3,67%
Spectacle et audiovisuel	7,23%	3,43%
Immobilier	-4,55%	2,39%
Hôtellerie	15,37%	3,32%
Postes et Télécom	24,71%	3,15%
Transports	5,35%	2,10%
Divers	-4,83%	1,16%
Electricité et Gaz	-0,15%	0,30%
	<b>17,00%</b>	<b>100,00%</b>

Au terme de l'année 2007, il peut être fait état d'une progression de l'activité de la quasi-totalité des secteurs de l'économie, étant précisé que seuls trois d'entre eux s'inscrivent en recul, qui peut être qualifié de contenu : il s'agit des secteurs des Travaux publics (- 4,6 %), de l'Immobilier (- 4,6 %) et du secteur Divers (- 4,8 %), l'activité du secteur Electricité et gaz restant stable.

En ce qui concerne les autres secteurs, il convient de mentionner que quatre d'entre eux sont à l'origine de plus de 90 % de la hausse de l'activité constatée. La hausse de chiffre d'affaires se retrouve ainsi concentrée sur les secteurs suivants : Banques et activités financières (+ 41,4 %), Commerce de gros (+ 16,3 %), Intermédiaires (+ 36,3 %), et Commerce de détail (+ 16,4 %). Parmi ces quatre secteurs d'activité, les deux premiers sont à l'origine de près des trois quarts du chiffre d'affaires global.

En ce qui concerne l'Hôtellerie, l'année 2007 aura accueilli 327.985 touristes hébergés pour un total de 943.921 nuitées hôtelières. Cette excellente performance fait de l'année 2007 l'année de tous les records. Le tourisme de loisir représente 76 % des

nuitées totales hôtelières contre 24 % pour le tourisme d'affaires. La Principauté est devenue au cours des années une véritable marque mondiale avec près de 40 % de clientèles très diversifiées en provenance de très nombreux pays. On note également que le taux d'occupation moyen progresse de 9 % et le Revpar (ou revenu par chambre disponible à la vente) bondit de 17 %.

Il est également intéressant d'observer l'évolution de la répartition des différentes sources de revenus de l'Etat.

La taxation des transactions commerciales (T.V.A.) constitue toujours, et de loin, la principale ressource de l'Etat monégasque. Elle en représente 47,4 % pour cet exercice (contre 51,8 % l'an dernier). Outre l'évolution de l'activité exposée ci-dessus, il convient de tenir compte des recettes de T.V.A. reversées par la France en raison de l'existence d'accords signés en 1963 instaurant un compte de partage.

En ce qui concerne le classement par montant des postes de recettes par rapport à l'année 2006, on note que les recettes issues du domaine financier sont plus importantes que les « autres recettes », contrairement à l'exercice 2006.

En outre, il est constaté des évolutions à la marge des parts relatives des différents types de recettes avec une hausse des contributions sur transactions juridiques et du domaine immobilier, entraînant une diminution plus ou moins marquée de tous les autres chapitres, exception faite des revenus du domaine financier.

CATEGORIES DE RECETTES	2007
Contributions sur transactions commerciales	47,4%
Contributions sur transactions juridiques	13,2%
Domaine immobilier	12,9%
Impôts sur les bénéfices commerciaux	8,2%
Revenus des monopoles concédés par l'Etat	5,7%
Revenus des monopoles exploités par l'Etat	4,3%
Droits de douane	3,1%
Autres recettes	2,2%
Domaine financier	3,0%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

## **2 - Les dépenses**

### **a) Introduction**

Arrêtées définitivement à l'issue de la période complémentaire de trois mois, soit au 31 mars 2008, les dépenses de l'Etat au titre de l'exercice 2007 se sont élevées à 843.119.681,20 € contre 789.132.220,95 € pour l'exercice 2006, soit une progression de 6,8 %.

Les dépenses affichent une sous-consommation de 1 % par rapport aux prévisions primitives, et de 4,3 % par rapport aux estimations rectificatives. Ces bons résultats sont dus notamment à la prise en compte dans l'exécution budgétaire de 50.861.000 € de reports de crédits de 2006.

L'année 2007 affiche un excédent de recettes de 2.481.018 €, qui contraste avec les déficits constatés au cours des exercices précédents (61.196.204 € en 2006).

L'évolution des dépenses est retracée dans le tableau ci-dessous :

	2007 / 2006
Dépenses de fonctionnement	6,90%
Dépenses d'interventions publiques	3,01%
<b>TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES (1)</b>	<b>5,63%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES EQUIP. ET INVESTISSEMENT (2)</b>	<b>9,16%</b>
<b>TOTAL GENERAL (1 + 2)</b>	<b>6,84%</b>

Deux tendances majeures peuvent ainsi être observées :

- un taux de croissance des dépenses ordinaires de 5,6 %, dû à la majoration concomitante des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'interventions publiques ;

- une augmentation des dépenses d'équipement et d'investissements de 9,2 %.

Ainsi, la part des dépenses ordinaires passe de 65,8 % en 2006 à 65,1 % en 2007. Les opérations d'équipement et d'investissements représentent quant à elles 34,9 % du total des dépenses, contre 34,2 % en 2006 ; elles absorbent 34,8 % des recettes de l'exercice.

Au total, l'ensemble des dépenses représente 99,7 % des recettes de 2007.

b) Examen des dépenses selon leur nature

1 - Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires enregistrent une progression de 5,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette croissance est la conséquence de la hausse des dépenses de fonctionnement (+ 6,9 %), parallèlement à l'augmentation des dépenses d'interventions publiques (+ 3 %).

1.1 - Dépenses de fonctionnement

La structure des dépenses de fonctionnement reflète l'organisation administrative de l'Etat.

Les charges de personnel, en hausse de 5 %, expliquent une bonne partie de l'évolution des dépenses de fonctionnement, puisqu'elles en représentent 57,5 %. Elles retracent, outre les majorations de traitements, un accroissement des effectifs de 38 personnes.

Les services de l'Etat comptent, au 31 décembre 2007, 3.416 agents et fonctionnaires, tandis que l'effectif des services communaux s'élève à 585 et celui des établissements publics à 2.137,9. La population salariée du secteur privé compte, quant à elle, 43.164 personnes pour environ 32.000 résidents.

Les dépenses relevant du fonctionnement courant, de l'entretien et de la gestion du mobilier et des bâtiments du domaine public et privé de l'Etat, ainsi que des frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés, sont globalement en hausse de 9,7 %. Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation des dépenses d'entretien des ouvrages maritimes par le Service des Travaux Publics et par le Service de l'Aménagement Urbain-Assainissement. A noter également la hausse des frais de fonctionnement des Ambassades, d'achat et d'entretien du matériel des Pompiers, et l'augmentation des dépenses relatives au domaine immobilier (liée notamment à l'augmentation du parc immobilier). On remarque aussi la hausse des dépenses conventionnelles relatives au compte de partage des Postes et Télégraphes, ainsi que celle des dépenses du Service des Parkings Publics due notamment aux travaux d'entretien des locaux. En outre, les dépenses d'assainissement, de fourniture de l'éclairage et de l'eau, et des transports en commun, qui sont des services publics concédés par l'Etat à des exploitants privés, affichent une hausse de 16,6 % expliquée par la hausse des frais de collecte et incinération des ordures ménagères (+ 30,1 %) et par celle du versement à la Compagnie des Autobus de Monaco (+ 48 %) dans le cadre de la politique de développement des transports en commun.

Quant aux frais financiers, ils affichent une hausse du fait essentiellement du paiement des intérêts au Fonds de Réserve Constitutionnel de l'avance de trésorerie qu'il consent au budget tout au long de l'exercice.

1.2 - Dépenses d'interventions publiques

Ces dépenses sont importantes et se divisent en deux catégories :

- dépenses liées à des prestations en faveur de bénéficiaires finaux de la politique publique de l'Etat (santé, éducation, coopération) ;

- subventions à des entités, le plus souvent établissements publics ou associations, contribuant de par leur objet à renforcer les politiques publiques promues par le Gouvernement monégasque.

A noter parallèlement que, dans la mesure où la Constitution prévoit que le territoire de la Principauté est aussi une commune unique, les services communaux se voient confier des missions traditionnelles : gestion de l'Etat Civil, de l'affichage, de prestations de proximité notamment vers la petite enfance ou les personnes âgées.

Dans le cadre de l'autonomie budgétaire, les dépenses de la Commune, qui ne sont pas couvertes par ses recettes propres, font désormais l'objet d'une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat. Par ailleurs est versée également une subvention spéciale destinée à couvrir certaines dépenses de travaux et les dépenses réalisées pour le compte de l'Etat. En 2007, l'aide versée à la Commune est globalement en hausse de 12,6 % par rapport à l'exercice précédent due principalement à la subvention exceptionnelle destinée à couvrir les dépenses de la section 2 du budget communal (dépenses de travaux), et à la dotation destinée à doter pour la première fois le Fonds Financier.

Globalement, les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse de 3 %.

Les interventions publiques concernent divers domaines :

- Le domaine social, qui connaît une hausse de 6,5 %. On peut noter dans ce secteur la place prépondérante de l'établissement public « Centre Hospitalier Princesse Grace », y compris la Résidence du Cap Fleuri.

La hausse des aides octroyées par l'Etat dans le domaine social et humanitaire incombe principalement :

\* à l'Office de Protection Sociale (+ 22,8 %) en raison notamment de la création de la prestation d'autonomie ;

\* aux bourses d'études (+ 22,8 %) en raison de la réévaluation des barèmes et de la progression du nombre de boursiers ;

\* à la prévention médico-sociale (+ 61,2 %) dont les dépenses concernent les frais de fonctionnement du Centre de Dépistage SIDA, et de l'équipe mobile de psychiatrie ainsi que le suivi à domicile des femmes enceintes ;

\* au fonctionnement du Centre Médico-Psychologique (+ 21,7 %) qui voit sa mission se compléter par la création d'un Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel qui s'adresse à des enfants scolarisés présentant des troubles destructurants et envahissants de la personnalité ;

\* à l'Association Monégasque pour l'Aide et la Protection de l'Enfance Inadaptée-foyer de vie pour handicapés (+ 47,5 %) ;

\* à l'allocation différentielle de loyer (+ 12,4 %) qui est versée, sous certaines conditions, aux locataires non monégasques dont l'insuffisance des ressources le justifie.

- Le domaine éducatif et culturel, qui recense entre autres quatre établissements publics percevant globalement en 2007 une aide en hausse de 12,8 % :

\* le Musée National, et sa nouvelle structure, le Nouveau Musée National de Monaco, dont l'aide perçue de l'Etat diminue globalement de 6,4 % car l'année 2006 avait enregistré une exposition de grande envergure ;

\* le Centre Scientifique de Monaco, spécialisé dans les recherches sur le milieu marin, reçoit une aide en hausse de 31,9 % par rapport à celle de l'année précédente afin d'améliorer la qualité et la sécurité du travail des chercheurs avec divers équipements renouvelés et en particulier le changement d'un microscope ;

\* la Fondation Prince Pierre dont la subvention est en hausse de 17,2 % en raison de la défection d'un sponsor.

En revanche, les interventions en faveur des associations culturelles sur lesquelles s'appuie aussi l'Etat pour mettre en œuvre sa politique affichent une baisse (- 7,1 %) due à la diminution de la subvention versée à Monaco Dance Forum car il n'y a pas eu la manifestation en 2007. On y trouve trois entités

majeures, présentes à Monaco depuis de nombreuses années :

\* l'Orchestre Philharmonique de Monaco qui bénéficie d'une contribution en baisse de 7,1 % en raison de l'organisation en 2006 de manifestations à l'occasion du 150<sup>ème</sup> anniversaire de l'Orchestre ;

\* la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo, dont l'aide est en hausse de + 6 % en raison de la prise en compte d'une partie des besoins liés au renforcement de l'effectif des danseurs et des rémunérations de la compagnie, aux tournées internationales porteuses de l'image d'excellence de Monaco, aux représentations sur les Terrasses du casino et enfin au renouvellement d'une partie de l'équipement technique ;

\* et l'Opéra de Monte-Carlo, qui bénéficie d'une subvention en baisse de 13,4 % car la subvention de 2006 avait permis notamment de couvrir le déficit constaté après la clôture de l'exercice 2005, lié aux représentations données pour la Fête Nationale et la réouverture de la salle Garnier, ainsi que les festivités de l'Avènement de S.A.S. le Prince.

- Le soutien à l'industrie, au commerce et au tourisme, qui est globalement en baisse de 3,5 %. Cette diminution s'explique par la baisse des aides versées aux activités audio-visuelles (- 46,4 %), et par la diminution des sommes allouées aux études économiques (- 35,6 %), tandis que la politique d'aides aux entreprises (foires, prospection) se solde par la régularisation d'une partie du solde débiteur du Compte Spécial du Trésor dédié.

Par ailleurs, on note la subvention octroyée pour le fonctionnement d'une association récente : il s'agit de Monaco Développement Durable (« MC2D »), qui est une association dont l'objet est « le regroupement des associations monégasques existantes à caractère environnemental, de leurs membres individuels (...) afin de coordonner et d'amplifier leur action dans l'esprit du développement durable et de la sauvegarde de l'environnement ».

En outre, une participation de l'Etat est accordée à des commerçants et restaurateurs à l'occasion d'opérations d'animation de la ville ou dans le cadre du développement des entreprises locales (bonifications de prêts par exemple). Le secteur industriel (pharmacie, moulages des plastiques...) bénéficie d'un système de prime qui vient compenser pour partie le coût de location élevé des surfaces industrielles de la Principauté.

- Les interventions dans le domaine international, en baisse de 24,7 % en raison essentiellement de la subvention exceptionnelle accordée en 2006 à la

Fondation Albert II. Parallèlement, on note la hausse de 45,7 % des aides versées à la coopération internationale, et l'inscription de crédits pour l'exposition internationale de Saragosse et pour la tenue à Monaco du Forum Ministériel Mondial du P.N.U.E.

- Les interventions dans le domaine sportif, qui affichent une dépense totale en hausse de 48,7 % expliquée par l'augmentation des aides accordées au Comité Olympique (+ 175 %) en raison de l'organisation des « 12èmes Jeux des Petits Etats d'Europe Monaco 2007 ».

- L'organisation de conférences, séminaires et autres manifestations culturelles ou sportives, pour un montant en hausse de 5,4 %, qui contribuent à la fois à l'économie de la Principauté et à son rayonnement international. Cette évolution s'explique par la hausse des dépenses relatives à l'exploitation du Grimaldi Forum, et aux manifestations sportives due à une majoration de la subvention accordée à la fédération d'athlétisme pour l'organisation du meeting d'athlétisme Herculis (qui reprend après plusieurs années où il avait été remplacé par une finale I.A.A.F Golden League) et à l'organisation d'un tournoi de Beach Volley. On note également la hausse de l'aide versée à Monaco Inter Expo chargée de l'organisation de l'exposition de Saragosse 2008, et celle de la rubrique « congrès réceptions » car l'offre d'une réception par le pays d'accueil devient un élément important de la politique commerciale de développement des congrès en Principauté.

## 2 - Dépenses d'équipement et d'investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements ont représenté, en 2007, 35 % des dépenses totales de l'Etat, contre 34 % en 2006.

Ces dépenses affichent un taux d'exécution satisfaisant de 96,1 % par rapport au budget rectificatif, expliqué essentiellement par l'utilisation de la procédure de reports de crédits (50,9 M€ de reports de 2006 sur 2007).

Ces dépenses se répartissent en :

- des acquisitions immobilières. L'Etat poursuit en effet sa politique d'acquisition, et de rachat au Fonds de Réserve Constitutionnel d'immobilier non productif d'intérêts, notamment de terrains et d'immeubles à caractère domanial ;

- des travaux. Ce montant est, contrairement aux 3 années précédentes, en net recul (- 31,7 %) ;

- des matériels d'équipement qui affichent une hausse de 150 %.

La hausse globale des dépenses s'explique essentiellement par l'enregistrement en 2007 de l'échange Malbousquet/La Poterie, et par l'achat de rames de T.E.R..

On note aussi :

- la croissance des dépenses de l'opération La Cachette qui prévoit la réalisation d'une école maternelle d'une capacité de 200 élèves, d'une crèche qui pourra accueillir 45 enfants et d'un parking de 30 places, sur la parcelle de la Villa la Cachette sise boulevard de Belgique ;

- la hausse des dépenses d'acquisitions d'œuvre d'art du fait de l'achat d'œuvres de Kees Van Dongen ;

- diverses acquisitions dont l'achat d'un terrain à Carros, d'une partie de l'immeuble sis 46 rue Grimaldi, et le rachat au Fonds de Réserve Constitutionnel de la copropriété « Les Abeilles », destinée à y loger des services administratifs.

Parallèlement, on constate la baisse :

- des dépenses liées à l'opération de l'îlot Aurégli/Grimaldi (conformément à l'échéancier) concernant 183 logements domaniaux, 262 places de parkings et une surface destinée à des commerces ;

- des dépenses concernant le centre de gérontologie clinique (en raison du retard dans la notification du marché de gros œuvre) qui concerne la réalisation de 210 lits de longs et moyens séjours à l'emplacement de l'ancienne école d'infirmières, d'une centrale d'énergie le long de la route de l'hôpital et la restructuration des Services Techniques et Informatiques ;

- des charges liées à la Zone A de Fontvieille (la partie la plus importante des travaux ayant été réalisée en 2006) qui concerne 199 logements domaniaux, une crèche et une garderie affectées à la Croix Rouge Monégasque et le Centre de la Jeunesse Princesse Stéphanie ;

- des dépenses liées à la digue et à l'aménagement du Port Hercule.

## III - RESULTATS DES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

Les Comptes Spéciaux du Trésor retracent, en dépenses et en recettes, les opérations de caractère temporaire.

Les opérations des Comptes Spéciaux du Trésor sont soldées, pour l'exercice 2007, par un excédent de recettes qui s'est élevé à 4.617.670,44 €. Cet

excédent résulte d'un montant total de recettes de 27.355.963,64 € et de dépenses de 22.738.293,20 €.

Ainsi, après avoir augmenté en 2005 et 2006, le solde débiteur global des Comptes Spéciaux du Trésor affiche une baisse.

#### - Les dépenses

Le niveau élevé des dépenses est dû principalement :

\* aux dépenses relatives au développement des approvisionnements en eau (C.S.T. 8125). Ces dépenses correspondent, d'une part, au reversement au budget de l'Etat d'une partie du solde créditeur du C.S.T., et, d'autre part, à la participation contractuelle de la Principauté aux travaux d'entretien, de renouvellement et de création effectués par le concessionnaire VEOLIA Environnement sur les structures permettant l'alimentation en eau de la ville ;

\* aux dépenses relatives à la fiscalité de l'épargne (C.S.T. 8220). Ce C.S.T. est destiné à l'enregistrement des opérations liées à la mise en œuvre des mesures équivalentes à celles que porte la directive européenne 2003/48/CE du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts. En effet, l'Etat prélève une retenue à la source selon les modalités arrêtées par la directive ; il conserve 25 % des recettes ainsi générées et transfère 75 % de ces recettes à l'Etat membre de la Communauté européenne où le bénéficiaire effectif des intérêts a sa résidence ;

\* aux dépenses relatives aux prestations maladie de la Mairie (C.S.T. 8343). Ce nouveau compte est créé afin d'instaurer, à la demande de la Mairie dans le cadre du passage en dotation globale, un système de contribution forfaitaire concernant les dépenses maladie en nature de manière à lui assurer un niveau de dépenses forfaitisé et connu. Les dépenses réelles sont prises directement en charge par l'Etat qui dans un second temps (en N+2), se fait rembourser l'écart entre dépenses réelles et forfaitaires sur la base d'un forfait majoré.

#### - Les recettes

Certaines recettes sont notables ; il s'agit essentiellement :

\* des recettes relatives au développement des approvisionnements en eau (C.S.T. 8125). Ces recettes correspondent essentiellement à la ristourne, calculée sur le volume d'eau vendu aux usagers, que le concessionnaire est tenu de verser à l'Etat conformément aux dispositions du traité de concession ;

\* des recettes provenant de la fiscalité de l'épargne (C.S.T. 8220) ;

\* des recettes issues des prestations maladie de la Mairie (C.S.T. 8343) ;

\* des recettes relatives au remboursement par Escota d'un prêt accordé par la Principauté concernant la participation à l'autoroute A8 (C.S.T. 8595).

## IV - CONCLUSION

Avec des recettes de 845.600.699,53 € et des dépenses de 843.119.681,20 €, l'analyse des comptes de l'Etat fait apparaître en 2007 un excédent de recettes de 2.481.018,33 €. Conformément à la loi, ce bénéfice sera, après clôture définitive des comptes, reversé au Fonds de Réserve Constitutionnel. Cet excédent de recettes fait suite à cinq années consécutives clôturées en déficit. La situation du Fonds de Réserve au 31 décembre 2007 fait l'objet d'une description dans la seconde partie ci-après.

## B - SITUATION DU FONDS DE RESERVE CONSTITUTIONNEL

Le montant du Fonds de Réserve Constitutionnel s'établit à 4.086.717.553 € au terme de l'exercice 2007.

L'augmentation de ses actifs (+ 4,92 %) est supérieure à celle de l'exercice 2006 (+ 2,21 %) tout en restant inférieure à la croissance des actifs de l'exercice 2005 (+ 7,88 %).

Le résultat du compte de pertes et profits de cet exercice est dû aux performances des Fonds Communs de Placement qui ont enregistré une plus-value latente (+ 3,13 %), ainsi qu'au bénéfice d'exploitation dont la croissance est liée à l'augmentation des revenus du domaine financier et dans une moindre mesure des revenus du domaine immobilier.

## I - EVOLUTION DU FONDS

### 1 - Prélèvement de l'excédent de dépenses budgétaires de l'exercice 2004

La clôture des comptes du budget de l'Etat pour l'exercice 2004 a été prononcée par Décision Souveraine en date du 21 novembre 2006.

L'excédent de dépenses budgétaires, a été prélevé sur le Fonds de Réserve Constitutionnel le 9 juillet 2007 (loi n° 1.333 du 15 juin 2007).

## **2 - Réévaluation des avoirs mobiliers**

En comparaison avec l'exercice précédent, la structure des actifs du Fonds de Réserve au 31/12/2007 se traduit par une évolution positive de 191.452.339 €, qui se décompose en :

### **- Immobilisations**

Le montant des immobilisations est en augmentation de 5,7 % par rapport à l'exercice précédent.

### **- Titres de participation**

La part des valeurs monégasques présente en 2007 une augmentation de 39,8 %, et fait suite à la baisse constatée de l'exercice 2006 (- 5,7 %).

La croissance enregistrée en 2007 sur ce poste est due :

- aux plus-values latentes enregistrées à la clôture de l'exercice par les valeurs monégasques, soit :

\* l'augmentation du cours des actions de la Société des Bains de Mer qui affiche un cours record et permet une plus-value latente exceptionnelle (+ 39,8 %) ;

\* la comptabilisation, au terme de 2007, d'une plus-value boursière pour les titres C.F.M. ;

\* la plus-value latente des titres détenus par l'Etat au sein du groupe Next Radio.

- à la participation de l'Etat à l'augmentation de capital de Télé Monte Carlo par intégration d'une partie de l'avance actionnaire ;

- à la participation de l'Etat à l'augmentation de capital de l'Institut Monégasque de Médecine et chirurgie Sportive (IM2S) ;

- à la participation de l'Etat à l'augmentation de capital de la Société d'Investissements Immobiliers d'Ostende (SIIO) ;

- à la souscription d'actions Next Radio dans le cadre de l'augmentation de capital.

La rubrique « créances rattachées à des participations » connaît une baisse caractérisée par :

- la diminution de l'avance actionnaire au sein de Télé Monte Carlo justifiée par l'augmentation de capital ;

- l'augmentation de l'avance en compte courant au profit de l'IM2S ;

- l'augmentation de l'avance en compte courant au profit de la SIIO.

### **- Dépôt d'or**

Aucun mouvement n'ayant été enregistré en 2007, le stock demeure inchangé.

Le cours de l'or a progressé de 32 % en 2007 avec un plus haut de 17.537 € en novembre.

### **- Les titres de placement**

Au 31 décembre 2007, les titres de placements détenus dans le portefeuille ont enregistré une plus value significative.

## **3 - Résultat d'exploitation de l'année 2007**

Le compte d'exploitation présente un bénéfice de 33.597.656 €, soit + 8,8 % par rapport au résultat de l'année précédente, composé :

- en recettes des produits du domaine financier, en hausse de 12,8 % par rapport au dernier exercice et des produits du domaine immobilier en augmentation de 7,6 %.

- en dépenses des frais financiers en hausse de 40 % et des charges du domaine immobilier en augmentation de 16 %.

## **II - COMPOSITION DU PATRIMOINE DU FONDS**

La majeure partie de l'actif du Fonds est toujours constituée en 2007 des titres de placement, dont le pourcentage par rapport au total de l'actif (50 %) diminue par comparaison au pourcentage du dernier exercice (51 %), du fait de la part importante tenue par les immobilisations (30 %) et de l'augmentation de la part des titres de participation (12 %). En outre, l'actif du Fonds comprend de manière résiduelle le dépôt d'or (2 %), les avances (1 %) et les disponibilités (5 %).

### **1 - Immobilisations**

Le montant des immobilisations est en augmentation de 5,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Les immeubles du Fonds de Réserve Constitutionnel représentent 95 % des immobilisations et leur valeur est en augmentation de 7,1 %. Cette variation, supérieure à celle constatée en 2006 (+ 5,5 %) correspond aux acquisitions et opérations en cours et à une écriture de régularisation.

### **2 - Titres de participation**

La part des valeurs monégasques présente en 2007 une augmentation de 39,8 %, et fait suite à la baisse constatée de l'exercice 2006 (- 5,7 %), comme mentionné précédemment.

### 3 - Disponibilités

Le montant des disponibilités bancaires est en baisse de 5,1 % par rapport à 2006.

Cette évolution s'explique de la manière suivante :

#### En recettes :

- l'excédent net de l'exercice en cours ;
- les cessions de parts d'O.P.C.V.M. ;
- le remboursement d'avances diverses ;
- le transfert au budget de l'Etat de l'immeuble « Les Abeilles » ;

- la diminution des avances au budget de l'Etat.

#### En dépenses :

- les immeubles ;
- l'imputation de l'excédent de dépenses de l'exercice budgétaire 2004 ;
- la souscription d'actions Next Radio ;
- la souscription d'un E.M.T.N. auprès de la Société Générale ;
- l'augmentation des avances en compte courant au profit de l'IM2S et de la SIO.

### 4 - Valeurs mobilières

D'une année sur l'autre, le montant des titres de placement (O.P.C.V.M. et T.C.N.) est en augmentation de 2,3 %.

Les résultats boursiers de l'exercice 2007 sont retracés dans le tableau suivant :

	Variation entre le 31/12/2006 et le 31/12/2007
Valeur du portefeuille (prix de revient)	+ 0,5 %
Valeur boursière	+ 2,3 %

## 2 - PROGRAMME GOUVERNEMENTAL D'ACTION 2009

Le contexte économique international, en cet été 2008, au moment où s'élabore le budget et le plan d'action pour 2009 est préoccupant et doit nous conduire à une certaine prudence, du moins pour nos actions à court terme.

La crise économique et financière que connaît le monde n'a semble-t-il pas eu d'impacts importants, pour le moment, sur la situation de la Principauté de Monaco. La crise immobilière qui frappe les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Irlande, l'Espagne n'a pas eu pour l'instant d'effets à Monaco, le ralentissement économique, la crise financière ne se sont pas fait sentir. Seul semble-t-il l'affaiblissement du dollar a entraîné quelques annulations de congrès ou séjours touristiques. Cependant cette situation « préservée » ne doit pas faire illusion et l'on peut craindre un ralentissement de l'augmentation de nos recettes budgétaires dès la fin 2008 et en 2009.

Pour maintenir notre objectif de retrouver dans les trois ans qui viennent, et de manière durable, l'équilibre budgétaire, il faudra continuer à augmenter moins rapidement nos dépenses que nos recettes. Et dans ce contexte d'incertitude, il convient donc de faire preuve de beaucoup de prudence, surtout quand il s'agit d'engager des actions nouvelles, génératrices de dépenses supplémentaires.

Ce souci ne doit pas nous paralyser pour autant, et le Gouvernement se doit d'inscrire son action dans la durée pour poursuivre, après trois années d'actions déterminées, la mise en œuvre des grandes orientations fixées par S.A.S. le Prince Souverain dans Son discours d'Avènement du 12 juillet 2005.

Ce programme sera présenté avec trois objectifs qui déclinent tous les trois des grandes priorités fixées par S.A.S. le Prince Souverain :

- préparer l'avenir pour garantir la poursuite de la prospérité de Monaco à moyen et long terme,
- poursuivre notre ouverture sur le monde,
- améliorer la qualité de vie de manière exemplaire à Monaco.

\*  
\* \*

## I - PREPARER L'AVENIR POUR GARANTIR LA POURSUITE DE LA PROSPERITE DE MONACO A MOYEN ET LONG TERME

### a) L'urbanisation en mer

Le concours international qui a permis à cinq groupements de très grande qualité d'élaborer en 2008 des projets devrait s'achever par le choix d'un projet et d'une équipe au début de 2009. Cette nouvelle année sera décisive puisqu'elle permettra de mettre au point avec un partenaire le projet définitif, sur le plan technique, financier, urbanistique et environnemental.

La préparation de ce contrat fera, bien entendu, partie des grandes priorités du Gouvernement en 2009.

#### **b) Les autres grandes opérations d'urbanisme**

Bien entendu, l'aménagement du Port Hercule et l'urbanisation des délaissés de la S.N.C.F. seront poursuivis en 2009 suivant le calendrier établi.

Mais 2009 pourrait aussi être déterminant pour d'autres grandes opérations d'urbanisme :

- un concours de maîtrise d'œuvre sera réalisé pour « Testimonio » où devrait se développer sur cette entrée Est de la Principauté un programme d'environ 40.000 m<sup>2</sup>, regroupant des parkings, des logements domaniaux, une crèche, une caserne de Sapeurs-Pompiers pour le secteur Monte-Carlo et Urbanisation en mer, des bureaux, une résidence hôtelière et l'Ecole Internationale,

- la mise au point de l'opération « Annonciade » qui regroupera également des parkings, des bureaux, des logements domaniaux et des logements du secteur privé.

#### **c) La politique des déplacements**

Il est nécessaire pour la qualité de vie à Monaco, mais aussi pour préparer l'avenir sur le plan économique, de poursuivre et d'amplifier la politique des déplacements :

- 2009 sera l'année de la mise en service des grands chantiers d'infrastructures sur les délaissés de la S.N.C.F. qui devrait entraîner une sensible amélioration de la circulation à la Condamine et à Fontvieille, en mettant en souterrain tous les flux majeurs de circulation,

- 2009 devrait également être l'année de la préparation des travaux du tunnel descendant, ainsi que ceux de la Z.A.C. de Cap d'Ail, destinés à désenclaver Fontvieille,

- les grands parkings : un programme de grands parkings en entrée de ville à l'Est comme à l'Ouest de la Principauté sera engagé,

- l'amélioration des transports en commun sera poursuivie tant par une politique tarifaire incitatrice que par une amélioration de certaines fréquences. Cette année sera également mise à profit pour mettre au point le projet d'un axe de transport en site propre.

#### **d) La réalisation d'espaces destinés au développement économique et commercial**

- Dans les différents programmes engagés, une priorité sera donnée pour construire des bureaux et des espaces destinés à d'autres activités tertiaires ou

industrielles à forte valeur ajoutée : ces programmes seront développés sur plusieurs sites. D'une part, sur les délaissés de la S.N.C.F. et, d'autre part, à Monte-Carlo, qui verra se dessiner un nouveau centre d'affaires à « Testimonio » et à « l'Annonciade » en attendant les espaces prévus dans l'urbanisation en mer.

- Parallèlement, un effort sera entrepris pour mettre à disposition des surfaces à des prix raisonnables pour faciliter le développement de l'activité commerciale ou tertiaire. Dans ce cadre, certaines surfaces, notamment en rez-de-chaussée des immeubles domaniaux, pourront être réservées à des implantations commerciales et professionnelles.

#### **e) Les grands équipements publics**

- La mise au point du projet du nouvel hôpital, après le choix réalisé en 2008 de la maîtrise d'œuvre, pourra se faire en 2009 pour engager ce grand projet en 2010.

- Près l'engagement en 2008 des travaux du nouveau Lycée Professionnel sur les délaissés de la S.N.C.F., l'année 2009 sera celle où seront réalisées les études pour l'implantation du futur Collège de 1.500 élèves (environ 20.000 m<sup>2</sup>) également sur les délaissés de la S.N.C.F.

- 2009 sera également l'année de l'engagement des travaux de construction du nouveau Conseil National.

#### **f) Développement de la place financière**

Le développement de la place financière est axé pour l'année à venir, d'une part, sur les premières analyses des avancées réalisées par les professionnels grâce aux nouvelles possibilités offertes par les lois votées à l'automne 2007 qui élargissent notablement tant les produits que les opérations qui leurs sont ouvertes et, d'autre part, sur l'application des préconisations formulées par le Cabinet BAIN dans le cadre de sa mission réalisée en 2007.

A ce titre, la présentation de la place financière monégasque, tant à l'étranger que dans des salons spécialisés, sera poursuivie et confortée et un guichet unique sera ouvert en 2009 au sein de la Direction de l'Expansion Economique au profit notamment des sociétés financières souhaitant s'installer en Principauté.

Ce développement passe également par la mise aux normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment et le gel des fonds du terrorisme qui sera poursuivie par la présentation de textes législatifs destinés à nous conformer aux recommandations de Moneyval portant, en particulier, sur l'intégration accentuée au processus de vigilance des services liés

à la place financière comme les CSP, les experts comptables ou les conseils.

**g) Nouvelles initiatives pour le développement du tourisme**

Le développement du tourisme s'inscrit dans le cadre d'un plan stratégique à cinq ans qui s'articule autour de dix objectifs se déclinant en une centaine de mesures concrètes dont la hiérarchie est opérée en fonction du degré d'urgence. Ce plan se fonde sur trois priorités consacrées au tourisme responsable, à l'accompagnement des grandes manifestations et la capitalisation sur les pôles d'excellence en Principauté en matière de tourisme d'affaires et enfin à l'accueil de navires de croisières et d'une clientèle haut de gamme.

Plus précisément, l'année 2009 permettra de procéder à la création d'un comité d'innovation, de développer notre volet « communication - relations publiques » avec une nouvelle campagne, de valoriser l'outil C.R.M. (customer relationship marketing) destiné au tourisme d'affaires et de loisirs et d'améliorer le site internet en différentes langues. A titre d'exemple, le développement du tourisme d'affaires dans le domaine médical et paramédical fera l'objet d'une sensibilisation accrue. Une autre démarche porte sur l'opportunité offerte par la présence de l'exposition Princesse Grace dans diverses capitales, afin d'y mener des opérations de promotion touristique.

**h) Moderniser notre législation en faveur du développement économique**

La modernisation de notre législation en matière économique constitue un chantier prioritaire et fait l'objet de dépôts réguliers de projets de lois sur le bureau du Conseil National.

A partir des nouvelles lois financières de septembre 2007 destinées à développer les possibilités offertes à la place financière et de la création de la S.A.R.L., des textes ont été pris ou sont en cours d'instruction sur les orientations suivantes :

- la poursuite de la mise aux standards internationaux de notre droit en matière de lutte contre le blanchiment et le gel des fonds du terrorisme déjà évoquée,

- le développement de l'économie numérique par l'établissement d'un cadre juridique sûr.

**i) Développement de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur à haut niveau**

- L'évolution du Centre Scientifique : une nouvelle impulsion sera donnée au Centre Scientifique de Monaco en étendant ses compétences à la recherche

médicale dans des domaines très pointus où la Principauté de Monaco peut apporter une réelle impulsion. Le Centre Scientifique de Monaco développera par conséquent à la fois la recherche dans le domaine de la biologie marine en renforçant l'équipe actuelle du Professeur ALLEMAND et en envisageant l'accueil d'une deuxième équipe en Principauté. Parallèlement, le Centre Scientifique de Monaco sélectionnera et financera, après appel à candidatures, des projets de recherche médicale qui pourront être développés par les différentes équipes du Centre Hospitalier Princesse Grace et des établissements médicaux privés de Monaco.

- Les études d'aménagement du Centre Méditerranéen, qui appartient à la Principauté de Monaco, seront menées en liaison avec les Autorités françaises, et notamment la Mairie de Cap d'Ail, dans le but de disposer de capacités d'hébergement et de salles d'enseignement pour permettre le développement en Principauté d'enseignements supérieurs, tout en utilisant les potentialités de ce site exceptionnel pour les besoins culturels et éducatifs de la Principauté.

**II - POURSUIVRE NOTRE OUVERTURE SUR LE MONDE**

**a) Les Nations Unies**

Au-delà des axes prioritaires d'action relevant des engagements internationaux contractés par la Principauté au sein des Organisations Internationales, la priorité sera donnée en 2009 à des actions spécifiques, telles que :

- la participation active aux réflexions visant au renforcement de la place de l'environnement au sein du système des Nations-Unies,

- la protection des Pôles.

Dans le cadre du suivi de l'année polaire (2007-2008) et de la tenue du Conseil d'Administration du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (P.N.U.E.) en février 2008 à Monaco, la Principauté entreprendra diverses actions en 2009, notamment :

- l'organisation en Principauté en février d'un séminaire d'experts sous l'égide de l'UNESCO intitulé « Développement Durable de la région Arctique face au Changement Climatique : Défis scientifiques, sociaux culturels et éducatifs » ;

- la mise en œuvre des suites de la Conférence ministérielle sur les observations scientifiques arctiques, tenue en novembre 2008 en Principauté, sous l'égide de la Présidence française de l'Union Européenne.

**b) Le Conseil de l'Europe**

La Principauté de Monaco poursuivra en 2009 son action pour mettre sa législation en conformité avec les principes définis par le Conseil de l'Europe, tout en veillant à garder sa spécificité.

La Principauté de Monaco devrait sortir en 2009 de la tutelle du Comité de Suivi.

**c) Entrée de Monaco dans le « Processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée »**

La participation de S.A.S. le Prince Souverain au Sommet de Paris pour la Méditerranée le 13 juillet 2008 constitue un fait historique important pour la Principauté : Monaco est aujourd'hui l'un des 44 Etats membres de l'Union pour la Méditerranée.

Une des priorités de l'action extérieure en 2009 sera de positionner le rôle de Monaco dans ce nouvel ensemble : la Principauté entend, en effet, jouer son rôle dans les actions entreprises pour la dépollution de la Méditerranée, le développement des énergies renouvelables et particulièrement dans le cadre du plan solaire, dans les projets entrepris pour l'alimentation en eau et le développement des pays les moins favorisés. Elle souhaite être un lieu de rencontre entre les rives Nord et sud de la Méditerranée, compte tenu de sa neutralité et de ses bonnes relations avec tous les pays souverains. La Principauté peut, en tant que petit pays souverain, être très active dans le rapprochement des peuples et des cultures et en mettant en avant ses valeurs de paix, de tolérance, de liberté et de solidarité.

**d) Coopération avec la Francophonie**

L'action de Monaco sur la période 2009-2011 aura pour objectif d'assurer le suivi des enjeux principaux qui seront définis lors du XIIème Sommet de la Francophonie (Québec, 17-19 octobre 2008), à savoir l'environnement, la promotion de la langue française, la démocratie et l'Etat de droit ainsi que la gouvernance économique.

Enfin, grâce à l'augmentation notable des financements au titre de la Coopération Internationale, la Principauté se placera en 2009 parmi les huit premiers bailleurs de fond de l'Organisation. Deux programmes phares sont notamment concernés par cet appui : le programme des centres de lecture publique et d'animation culturelle et le programme pilote des jeunes volontaires francophones, destiné aux jeunes des pays du Sud. Un partenariat avec l'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie sera également amorcé en 2009.

**e) L'UNESCO**

Dans le cadre du 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'adhésion de Monaco à l'UNESCO, Monaco a proposé sa candidature au Conseil exécutif de cette Organisation. Dans l'éventualité d'une élection à cet organe en octobre 2009, Monaco exercerait son mandat pour une durée de quatre ans (2009-2013).

Par ailleurs, suite à la tenue de la 34<sup>ème</sup> Session de la Conférence Générale de l'UNESCO en 2007, Monaco a été élu au Comité Juridique de celle-ci : son mandat, de deux ans, prendra effet à la prochaine Conférence Générale de 2009.

**f) Développement des Relations Diplomatiques avec de nombreux Etats**

Au 18 juillet 2008, 46 Ambassades étaient accréditées en Principauté ainsi que la Représentation Permanente de l'Ordre de Malte. Des relations diplomatiques étaient entretenues avec 63 Etats. 11 Ambassadeurs monégasques étaient par ailleurs accrédités auprès de 22 pays, 4 organismes internationaux et l'Ordre de Malte.

La tendance au développement des relations diplomatiques se poursuivra en 2009. En effet, au 18 juillet 2008, onze nouveaux Ambassadeurs et le Délégué général du Québec étaient agréés et devaient prochainement remettre leurs Lettres de Créance. Par ailleurs, l'agrément de S.A.S. le Prince Souverain était sollicité par cinq Ambassadeurs de pays non encore accrédités.

En ce qui concerne les relations consulaires, il peut être noté que la Principauté comptait, au 18 juillet 2008, 114 Consulats en activité dans soixante trois Etats. Soixante douze pays étaient par ailleurs représentés à Monaco par un Consulat. D'autre part, douze dossiers de nomination de Consul honoraires de Monaco à l'étranger étaient en cours d'examen de même que dix dossiers d'agrément de Consuls étrangers à Monaco.

**g) Relations avec la France**

Au cours de l'année 2009, les relations franco-monégasques seront une nouvelle fois placées sous le signe de la communauté de destins. La proximité géographique et l'imbrication des relations économiques et humaines qui existent depuis de nombreuses décennies entre les deux pays ont naturellement amené à la conclusion de nombreux accords bilatéraux.

En 2009, il faudra donc suivre les procédures internes en cours côté français concernant les Accords de Paris. Ces textes seront vraisemblablement ratifiés

par la Principauté avant fin 2008 et le Gouvernement s'attachera à les mettre en œuvre en 2009.

Il faudra également suivre les dossiers évoqués lors de la dernière Commission Mixte (1<sup>er</sup> avril 2008), notamment celui concernant la situation des résidents français à Monaco. Par ailleurs, la Commission Mixte devrait se réunir en Principauté courant 2009.

En 2009, les relations avec la France se poursuivront aussi au niveau local avec le développement des relations de voisinage avec la Région, le Département et les Communes, notamment dans le cadre de la Commission chargée des questions locales de coopération transfrontalière entre la Principauté de Monaco et la République française.

Enfin, un accent sera mis sur la coopération dans le domaine hospitalier et de la recherche scientifique.

#### **h) La Coopération**

Le Gouvernement Princier s'est engagé à atteindre l'objectif pris au niveau international d'allouer 0,7 % du RNB à l'Aide Publique au Développement d'ici 2015. Afin d'atteindre cet objectif, une progression annuelle de 25 % de l'APD Monégasque est nécessaire et elle devrait ainsi atteindre 7 M€ en 2009 (hors coût de fonctionnement).

En 2009, la Coopération monégasque renforcera sa présence dans les zones prioritaires de son intervention, à savoir le Bassin méditerranéen, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe. Un effort particulier sera notamment porté en vue de concentrer l'aide sur un nombre restreint de pays cibles (Tunisie, Maroc, Niger et Madagascar) et ce dans un souci d'efficacité. L'année 2009 marquera aussi une ouverture de la Coopération sur l'Asie avec des actions en Mongolie et au Népal.

L'engagement du Gouvernement Princier en faveur de la lutte contre la pauvreté se manifestera tout d'abord par la volonté de travailler avec les Pays les Moins Avancés (P.M.A.) tels que le Burkina Faso, l'Ethiopie, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal à travers ses quatre domaines d'intervention qui sont :

- la santé et le secteur social ;
- l'éducation et la formation ;
- l'appui aux activités micro économiques ;
- la préservation et la valorisation des ressources naturelles.

La Principauté s'affirmera aussi dans des voies innovantes de coopération telles que le développement d'un programme d'appui à la micro finance mis en place en 2008. Le programme V.I.M. (Volontaires Internationaux de Monaco) sera également renforcé avec l'affectation de dix V.I.M. d'ici fin 2010 auprès de pays en développement, partenaires de la Coopération monégasque.

Le suivi et l'évaluation interne des projets seront également renforcés par l'appui de coordinateurs techniques locaux engagés auprès des Consulats (Niger, Madagascar, Afrique du Sud).

Dans le cadre des engagements liés au protocole de Kyoto, le Gouvernement engagera les crédits permettant d'acquérir les droits d'émission via les mécanismes de développement propre (M.D.P.), notamment en Tunisie.

#### **i) Mise à niveau du Département des Relations Extérieures**

A la fin de l'année 2008, le Département des Relations Extérieures devrait investir de nouveaux locaux situés au rez-de-chaussée de l'annexe du Ministère d'Etat (ancienne salle de la Maquette) et ainsi rejoindre les autres secrétariats de Département.

La création d'un véritable corps de diplomates constitue l'un des objectifs prioritaires du Département des Relations Extérieures qui est toujours en cours de réflexion.

Il est envisagé d'organiser en 2009 en Principauté une session de formation et d'information destinée aux diplomates en poste à l'étranger ainsi qu'aux fonctionnaires du Département des Relations Extérieures.

Un « guide du diplomate » est par ailleurs en cours de finalisation. Ce guide a pour objet de rassembler toutes les informations relatives à la carrière du diplomate (recrutement, avancement...) et à ses aspects pratiques (indemnités, congés, prise en charge de certains frais).

Un guide du « Chef de poste » est en cours de rédaction. A cette occasion est notamment étudiée l'idée d'offrir aux Chefs de mission une meilleure préparation avant leur départ en poste en mettant à leur disposition des formations (par exemple en langues), une documentation et en leur fournissant des instructions plus détaillées.

### **III - AMELIORER LA QUALITE DE VIE DE MANIERE EXEMPLAIRE A MONACO**

#### **a) Action en faveur du logement**

Ces dernières années ont été marquées par la réalisation d'un important programme de logements domaniaux (plus de 800) qui permet aujourd'hui de répondre aux besoins des monégasques. Ce programme sera poursuivi à un rythme plus faible, pour répondre aux nouveaux besoins à venir en insistant sur les F2 pour lesquels une demande persiste.

L'année 2009 devrait être marquée par la mise en œuvre de la Loi sur l'accession au droit d'habitation transmissible, dans la mesure où celle-ci serait adoptée avant la fin de 2008 par le Conseil National.

Cette réforme capitale devrait permettre de vendre un droit d'habitation transmissible pour une très longue durée, tout en permettant au locataire de se constituer un patrimoine, au lieu de payer éternellement un loyer. L'Etat conservera la propriété pour garantir de manière pérenne ce droit d'habiter à Monaco pour tous les Monégasques. Cependant, cette réforme permettra aux bénéficiaires de « s'approprier » un appartement pour plusieurs générations.

#### **b) Maintien d'un haut niveau de sécurité**

##### **- Police**

Au plan policier, outre la dissuasion avec la présence accrue d'agents de police sur le terrain, le dialogue entre la Sûreté publique et la population sera étendu par le biais notamment du réseau de messagerie électronique de la Direction de la Sûreté Publique, permettant d'avoir une écoute constante des besoins mais surtout de répondre en temps réel aux problèmes posés. Par ailleurs, l'accompagnement des mineurs de 16 à 18 ans sera renforcé en vue de prévenir les conduites addictives.

S'agissant des investissements techniques, ils devraient permettre de finaliser la modernisation du P.C.T.O. (Poste de Commandement Technique Opérationnel).

##### **- Pompiers**

Par ailleurs, l'agrandissement du Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers de Fontvieille constitue l'autre grand chantier 2009 en matière de sécurité publique. Avec la finalisation de ce programme, la capacité d'accueil de ce bâtiment sera augmentée de vingt deux logements, permettant de diminuer le nombre de gardes annuelles des personnels de la Compagnie.

Enfin, s'agissant des textes réglementaires, l'année 2009 devrait être marquée par la finalisation du plan binational du tunnel routier franco-monégasque « Rainier III » et la poursuite de l'élaboration des plans de secours tels le plan SECNAV (prise en charge des naufragés), le plan ferroviaire (plan binational franco-monégasque), le plan ORSECTOX (accident technologique industriel), sans oublier la mise à jour des plans déjà existants (OR.MO.SE, POLMAR, Plan Rouge).

#### **c) Environnement et propreté**

La Principauté s'est engagée à une conduite exemplaire dans le domaine de la protection de l'environnement. Vivre dans un milieu sain et propre est une exigence environnementale qui participe directement à l'amélioration de la qualité de vie. Cet objectif se décline en de nombreuses actions du Gouvernement qui tendent à des mutations plus ou moins profondes de la société.

Le lancement d'un Plan Energie Climat en 2009 visera à mieux maîtriser les consommations d'énergie, limiter les émissions de gaz à effet de serre et poursuivre les incitations à utiliser des énergies renouvelables. D'autres audits énergétiques, comme ce qui a été réalisé pour le complexe de l'Annonciade (- 20 à 40 % des consommations en gaz et électricité), seront poursuivis à cette fin. Un Code de l'environnement viendra fixer un cadre législatif plus conforme aux attentes de chacun.

Différents projets sur le thème de la mobilité comme les études pour un transport en commun sur site propre, les subventions aux véhicules moins polluants, l'amélioration du parc de vélos à assistance électrique faciliteront les déplacements en ville.

La qualité et la propreté du milieu urbain feront l'objet d'efforts complémentaires dans le cadre de la concession du nettoyage de la ville. Il en sera de même pour l'aménagement des espaces verts et leur valorisation notamment avec la mise en place d'une politique de l'arbre et la création d'une plate-forme de compostage. Le tri sélectif sera amélioré avec la création de sites enterrés. La surveillance des milieux : qualité de l'air, des eaux de baignade, des eaux côtières, le suivi de la biodiversité terrestre et marine, la cartographie sonore de la Principauté, le suivi de mesures autour de l'usine d'incinération seront poursuivis et améliorés en 2009 pour offrir à la Principauté un cadre de vie agréable et sain.

#### **d) La modernisation de l'Etat**

La phase opérationnelle du processus de modernisation de notre Administration se poursuivra

en 2009, en premier lieu au travers de l'amélioration des conditions d'accueil des usagers qui constitue la priorité du Gouvernement en la matière.

Ces derniers, au même titre que les fonctionnaires et agents de l'Etat, bénéficieront notamment d'investissements conséquents en faveur des grosses réparations des bâtiments domaniaux à usage des services publics. Ils profiteront également de l'aboutissement des premiers chantiers liés à la simplification et à la rationalisation des procédures.

Le site Internet du Gouvernement fera par ailleurs l'objet d'une refonte, aussi bien au niveau graphique que fonctionnel. Cette refonte se caractérisera à la fois par la simplification des recherches d'informations et par la mise en ligne d'un nombre grandissant de télé-procédures regroupées au sein d'une rubrique spécifique consacrée aux services publics.

L'année 2009 marquera également l'entrée en application d'une véritable politique de gestion des ressources humaines au travers de l'exploitation des fiches de poste et des fiches signalétiques. Le croisement et l'exploitation des informations contenues dans ces documents permettront une meilleure mise en adéquation des compétences individuelles avec les qualités requises par les postes à pourvoir. Ce travail, associé à un accroissement constant des moyens consacrés à la formation, participera ainsi à l'optimisation des carrières au sein de l'Administration.

#### **e) Poursuite du programme pour les personnes âgées**

Les ambitieux programmes engagés pour développer des capacités d'hébergement correspondant aux différents niveaux d'autonomie (Centre de Gérontologie Clinique, maisons de retraite semi-médicalisées, restructuration de la Résidence du Cap Fleuri) seront poursuivis au cours de l'exercice, avec dès fin 2009, la livraison de la Résidence « A Qietüdine » au cœur du quartier de la Condamine.

Par ailleurs, une attention particulière continuera à être portée à la couverture des besoins sanitaires des personnes âgées qui souhaitent demeurer à leur domicile, le développement du champ d'intervention et des moyens du Service de Soins à Domicile venant compléter l'offre de soins infirmiers privés pour améliorer et faciliter l'accès à certaines prestations comme les soins de nursing ou les toilettes.

#### **f) Actions en faveur des handicapés**

Au-delà de la poursuite des politiques publiques mises en œuvre de longue date pour faciliter l'intégration scolaire, l'insertion professionnelle,

l'accès à la ville et aux loisirs, avec notamment, en 2008, la mise en place d'un système de transport à la demande « le Mobibus », le Gouvernement entend apporter aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, la garantie d'un soutien de la collectivité respectueux de leur dignité.

Cette volonté se traduira par la présentation d'un projet de loi cadre couvrant l'ensemble des problématiques propres à cette population et qui apportera notamment des réponses adaptées en matière de prise en compte des besoins liés à la compensation des handicaps et de lutte contre toutes les formes de discrimination.

#### **g) Une politique pour l'enfance et la jeunesse**

##### **- La petite enfance : les crèches**

La livraison mi-2009 de la crèche de l'Olivier, d'une capacité de 45 à 50 berceaux, dans le cadre de l'Opération « La Cachette » au Boulevard de Belgique devrait permettre de répondre pleinement aux besoins de la population résidente ainsi qu'à leur évolution à court terme.

Cette politique en faveur de la petite enfance sera poursuivie et amplifiée au cours des prochaines années de façon à disposer, à l'horizon 2014/2015, de capacités d'accueil en crèche largement dimensionnées et majoritairement situées dans des locaux récents et parfaitement adaptés.

##### **- L'éducation et l'insertion professionnelle**

La rentrée scolaire 2008-2009 verra la création d'un Diplôme de Comptabilité et de Gestion (D.C.G.) option spécificités monégasques, qui vise à permettre une poursuite d'études aux détenteurs du B.T.S. « comptabilité et gestion des organisations » proposé par le Lycée Albert 1<sup>er</sup>. En conformité avec les normes européennes L.M.D. (Licence-Master-Doctorat), ce diplôme permettra d'obtenir un niveau licence (bac + 3) et proposera, selon les vœux des professionnels du secteur, un enseignement adapté aux spécificités monégasques. Ces modules seront également accessibles dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Par ailleurs, la réforme du baccalauréat professionnel prendra également effet à la rentrée scolaire 2008-2009. Celle-ci vise à valoriser ce diplôme notamment en l'alignant sur les baccalauréats général et technologique qui se préparent en trois ans après la classe de 3<sup>ème</sup>, permettant ainsi d'augmenter le nombre de bacheliers professionnels et de faciliter leur poursuite d'études supérieures (B.T.S./D.U.T.). Un

diplôme intermédiaire (B.E.P. réformé) pourra être obtenu, après la classe de 1<sup>ère</sup> professionnelle et des passerelles entre les formations seront possibles.

Deux nouveaux baccalauréats professionnels seront ainsi proposés : services (accueil, assistance, conseil), d'une part, électrotechnique, d'autre part.

Par ailleurs, dans le souci de limiter le poids des cartables, les élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> du Collège Charles III disposeront dès la rentrée 2008-2009 de manuels (un ouvrage pour deux élèves) dans les matières principales (français, mathématiques, anglais, histoire-géographie et sciences et vie de la terre) qui resteront en permanence dans l'établissement, étant souligné que les élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> bénéficient déjà, lorsqu'ils le souhaitent, de rangements afin de poser leurs affaires.

En matière d'insertion professionnelle, l'étude engagée pour apporter des perspectives de déroulement de carrière aux nationaux relevant de la C.I.S.P. sera prolongée par une réflexion plus générale sur l'aide au retour à l'emploi et la formation continue.

#### - Les sports

L'année 2009 sera fortement marquée par l'organisation, en Principauté, du Grand Départ du Tour de France Cycliste, les 4 et 5 juillet. Cet événement médiatique considérable (45 télévisions, 500 journalistes accrédités) qui drainera un public nouveau, impliquera outre les services administratifs, la participation de nombreux acteurs économiques de la Principauté et devrait entraîner d'importantes retombées pour la Principauté. Les premières réunions d'organisation de cette épreuve se sont d'ores et déjà tenues, en liaison étroite avec la société chargée du Tour de France.

S'agissant du sport amateur, une délégation monégasque participera aux VIèmes Jeux de la Francophonie, qui se dérouleront du 27 septembre au 6 octobre 2009 à Beyrouth, au Liban. Cette compétition ayant comme spécificité d'allier le domaine culturel au volet sportif, la délégation devrait ainsi être composée d'artistes et de sportifs.

#### **h) Une politique culturelle visant l'excellence avec une sélectivité des projets**

L'année 2009 sera marquée par la célébration nationale, qui se poursuivra en 2010, du centenaire de la création des Ballets Russes par Serge de Diaghilev, « découvreur de talents », qui fut, en 1911, le fondateur et directeur des Ballets Russes de Monte-Carlo.

Pour porter cet événement exceptionnel, les principales entités de la Principauté se fédèrent au sein d'un Comité d'Organisation, animé par la Direction des Affaires Culturelles et constitué autour du Monaco Dance Forum : Ballets, Opéra, Orchestre, Printemps des Arts de Monte-Carlo, Nouveau Musée National et Association des Archives Audiovisuelles de Monaco...

Inaugurée dès l'été 2009 par une grande exposition, la célébration proposera, jusqu'à l'été 2010, un très grand nombre d'événements exceptionnels et d'hommages, tentant de renouer, un siècle plus tard, avec l'esprit de création et de rencontre entre musique, danse, littérature et arts plastiques qui a marqué d'une empreinte si profonde l'histoire de l'art, notamment de la danse.

Au-delà de cette célébration nationale, le Gouvernement Princier poursuivra sa politique de soutien aux entités culturelles, professionnelles et amatrices, permettant ainsi à ces dernières de valoriser l'offre culturelle en direction, tant des hôtes de la Principauté que de ses résidents, et de contribuer à l'effort de rayonnement à l'étranger, par le biais des tournées et déplacements.

C'est ainsi notamment que l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo comme l'Opéra, bénéficiant à leur tête d'un nouveau Directeur Artistique et Musical pour le premier, et d'un nouveau Directeur pour le second, voient leur programmation prendre de l'ampleur sous l'effet de l'impulsion donnée par ces personnalités du monde musical et lyrique.

#### **i) La modernisation de notre législation sociale**

Après la réforme de l'apprentissage et l'amélioration des garanties apportées dans le cadre de la procédure de reclassement des salariés déclarés inaptes par le Médecin du Travail, deux importants chantiers seront ouverts au cours de l'exercice 2009.

Le projet de loi relative au contrat de travail, déposé sur le bureau du Conseil National en avril 2007, a pour objet de sécuriser le parcours professionnel des salariés, en leur apportant des garanties supplémentaires, tout en maintenant un cadre juridique propice à l'efficacité économique des entreprises.

C'est ainsi que les évolutions projetées des règles de rupture du contrat de travail durcissent les conditions d'indemnisation des licenciements non justifiés et imposent la motivation de la décision de licenciement hormis le cas de rupture négociée. De la même façon, la réglementation du contrat à durée déterminée et notamment la limitation à une durée maximale de deux

années du recours à ce type de contrat constitue une réponse aux préoccupations liées à la précarisation de l'emploi.

Enfin, le projet de loi sur les salaires et l'aménagement négocié du temps de travail sera déposé dès l'automne sur le bureau du Conseil Economique et Social, de façon à permettre aux membres de cette Assemblée et, notamment, aux représentants des partenaires sociaux qui y siègent, de présenter des propositions conjointes d'amélioration de ce texte qui vise à concilier l'impératif social du retour à la parité des salaires minima et l'intérêt économique que représentent, pour les entreprises, les gains de productivité générés par une plus grande souplesse dans la gestion des temps de travail.

\*\*\*

Telles sont les grandes lignes du Budget 2009, qui s'inscrit dans la continuité des orientations définies par S.A.S. le Prince Souverain.

### 3 - BUDGET 2009

Les principales caractéristiques du projet de budget primitif de l'exercice 2009 sont les suivantes.

Le montant des recettes proposé, qui s'élève à 837.764.900 €, est en hausse marquée (+ 6,8 %, soit + 53 M€ par rapport à 2008). Celle-ci s'explique essentiellement par les contributions, qui affichent une progression de 6,9 % malgré la stabilisation prévue des recettes de TVA en raison de la conjoncture.

Cette évolution positive ne permet toutefois pas de couvrir le total des dépenses qui atteint 916.547.400 €. Toutefois, leur hausse plus modérée, soit 3,8 %, permet de présenter un déficit qui s'élève à 78.782.500 €, en baisse de près de 20 M€ par comparaison à celui du budget primitif 2008.

Ainsi se confirme l'engagement du Gouvernement de retourner vers des budgets proches de l'équilibre, au moment même où la conjoncture mondiale devient plus incertaine et pourrait influencer négativement les recettes, en particulier celles liées à l'événementiel, au tourisme, et au secteur bancaire.

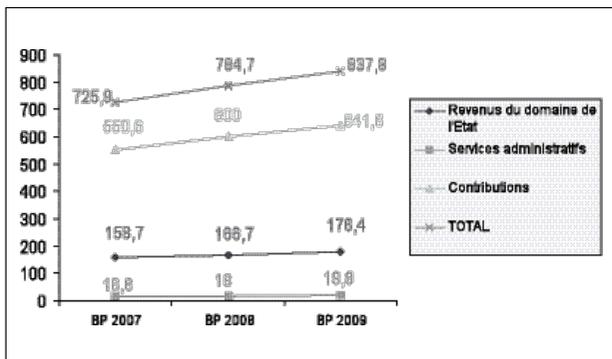
Synthétiquement, le budget de l'exercice 2009 se présente comme suit :

	<b>BUDGET PRIMITIF 2008</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2009</b>	<b>BP09/ BP08/ %</b>
<b>* RECETTES</b>	784 702 400 €	837 764 900 €	6,8%
<b>* DEPENSES</b>			
Section 1 - Dépenses de souveraineté	40 241 200 €	40 360 800 €	0,3%
Section 2 - Assemblées et corps constit.	4 355 000 €	4 737 000 €	8,8%
Section 3 - Moyens des services	208 725 400 €	221 770 800 €	6,3%
Section 4 - Dépenses communes	125 695 700 €	125 862 800 €	0,1%
Section 5 - Services publics	25 313 000 €	28 636 000 €	13,1%
Section 6 - Interventions publiques	186 234 400 €	203 988 800 €	9,5%
Section 7 - Equipement et investissement	292 634 200 €	291 191 200 €	-0,5%
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	883 198 900 €	916 547 400 €	3,8%
<b>EXCEDENT DE DEPENSES</b>	98 496 500 €	78 782 500 €	-20,0%

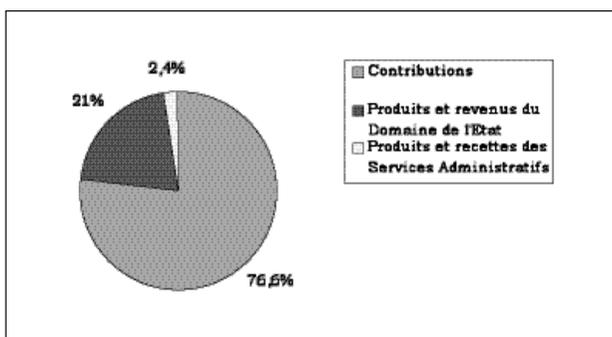
### I - RECETTES

Le montant des recettes proposé, qui s'élève à 837.764.900 €, est en hausse marquée (+ 6,8 %, soit + 53 M€ par rapport à 2008). Celle-ci s'explique essentiellement par les contributions, qui affichent une progression de 6,9 %.

Evolution par type de recettes 2007-2009 (en M€)



Part relative des recettes 2009 par chapitre



### A - Les contributions (641,6 M€)

Les contributions procurent l'essentiel des ressources de l'Etat, soit 76,6 % contre 76,5 % pour l'exercice 2008.

En augmentation globale de 6,9 %, les recettes de ce chapitre enregistrent des mouvements positifs dans les domaines suivants :

#### A1 - les transactions juridiques

Leur croissance (+ 26,4 %), soit + 22,3 M€ retrace d'une part la hausse des revenus des droits de mutation (+ 16,5 M€), en raison de l'augmentation anticipée des mutations à titre onéreux d'immeubles.

Parallèlement, la hausse des droits des autres actes civils et administratifs (+ 4,8 M€) s'explique essentiellement par l'augmentation des recettes issues des droits de transcription.

Enfin, est constatée l'augmentation des versements relatifs à la fiscalité de l'épargne (+ 1,2 M€), qui représentent la part de 25 % sur les encaissements de 2008 conservée par la Principauté, alors que les 3/4 de cette somme seront reversés aux pays d'origine.

#### A2 - les bénéfices commerciaux

En hausse de 17,4 %, l'impôt sur les bénéfices (ISB) est majoré de 11,5 M€ en 2009. Les deux tiers des recettes annuelles de cet impôt correspondent aux versements d'acomptes. Les acomptes versés en février 2009 seront calculés sur la base des résultats de l'année 2007, déclarés au printemps 2008. Les acomptes des mois de mai, août et novembre 2009 seront liquidés sur la base des résultats de l'année 2008.

Le niveau élevé des bénéfices déclarés au printemps 2008 et des acomptes encaissés en mai 2008 permet de prévoir, pour 2009, un niveau de recettes supérieur à celui de l'année 2007, soit une prévision de 77,5 M€.

#### A3 - les transactions commerciales

Correspondant aux recettes de T.V.A., elles progressent de 1,7 %, soit + 7,1 M€. Elles sont la part principale des ressources de l'Etat, puisque pour cet exercice, elles représentent à elles seules 51,3 % de ces dernières. Elles sont formées, pour un pourcentage en constante augmentation depuis plusieurs années et qui s'établit à 78 % pour cet exercice, des encaissements purement monégasques, ainsi que, pour le complément, des versements effectués par la France au titre du compte de partage.

L'incertitude qui pèse sur la situation économique internationale ne permet pas d'envisager une tendance positive en ce qui concerne l'évolution de ce type de recettes.

### B - Les produits et revenus du domaine de l'Etat (176,4 M€)

D'un montant global de 176,4 M€, les recettes de ce chapitre sont en augmentation de 5,8 % du fait de mouvements positifs dans les domaines suivants :

#### B1 - Domaine immobilier

- Domaine immobilier au sens strict : + 3 M€, en raison du coefficient d'augmentation des loyers du secteur habitation (1,92 %), de la prise en compte de trois nouvelles opérations immobilières (« Les Bougainvilliers », « Les Jacarandas », « Le Magellan »), de la poursuite des locations des immeubles « Villa Pasteur » et « Les Iris », et enfin de la location d'un entrepôt acquis dans la zone industrielle de Carros.

- Parkings Publics : + 2,1 M€, soit + 9 % en raison de la fréquentation accrue de l'ensemble des parkings d'une part ainsi que de l'augmentation des tarifs d'autre part, parallèlement à la récente mise en service des parkings Ostende, Testimonio et Roqueville.

B2 - Monopoles

- Monopoles exploités par l'Etat : on constate une stabilité globale des recettes avec notamment :

\* Régie des Tabacs : + 10,5 % (soit + 1,4 M€), afin de tenir compte du niveau des recettes réelles perçues en 2007 ainsi que d'une prévision de hausse de tarifs partiellement compensée par la baisse ainsi que de la consommation consécutive au vote de la loi n° 1.346 du 9 mai 2008 relative à la protection contre le tabagisme.

\* Postes et Télégraphes : - 3,7 % (soit - 0,5 M€)

\* l'Office des Emissions de Timbres Poste : - 21 % (- 1 M€), reflétant le contexte peu favorable dans lequel la philatélie « grand public » évolue depuis plusieurs années et qui n'épargne pas la Principauté.

- Monopoles concédés : + 3,4 % avec notamment :

\* Société d'Exploitation des Ports de Monaco : + 3,6 M€. Cette hausse de 57,1 % des revenus, portant l'inscription à 9,9 M€, est liée à deux éléments. D'une part, le résultat est positif avec une hausse des recettes en 2007 due à l'augmentation de l'activité des croisières et à l'augmentation des tarifs, parallèlement à une relative stabilité des dépenses. D'autre part, les prévisions pour les budgets 2008 et 2009 sont favorables.

\* Monaco Telecom : + 1 M€. La redevance due par la société Monaco Telecom à l'Etat est calculée en fonction de la redevance de référence à laquelle est appliqué le taux de progression de la marge brute du service de base, tel que défini dans le cahier des charges. Le montant de la redevance que Monaco Telecom versera au cours de l'exercice 2008 est aujourd'hui connu, soit 5,2 M€ environ. Il est estimé que les paramètres entrant dans la formule de révision ne devraient que peu évoluer ; ainsi, une somme globale de 5,2 M€ est inscrite pour 2009.

\* S.B.M. : - 2,6 M€ : Le montant de la contribution est calculé en fonction du chiffre d'affaires prévisionnel du secteur Jeux de la Société des Bains de Mer pour l'exercice 2008/2009 qui a augmenté de 9,4 % sur la période. Cependant, le taux de redevance, qui a été minoré de 13 % à 10 %, entraîne une baisse de la redevance en comparaison au Primitif 2008.

\* Pari Mutuel Urbain-Loto : - 0,4 M€. Cette prévision de baisse des recettes issues des enjeux réalisés à Monaco est la conséquence de la diminution des paris réalisés aux cours des dernières années. Cette tendance s'est confirmée en 2007.

B3 - Domaine financier

Les recettes du domaine financier, d'un montant de 16,2 M€, croissent de 23,2 % du fait des dividendes de Monaco Telecom (estimés à 11,1 M€, soit + 2,8 M€) et de l'augmentation des intérêts des comptes bancaires de l'Etat (+ 0,6 M€). Les intérêts statutaires des 600.000 actions inaliénables de la S.B.M. (estimés à 2,3 M€) sont en revanche stables.

**C - Les produits et recettes des services administratifs**

Peu significatives en part relative du total des recettes, elles affichent cependant une progression de 9,9 % avec notamment :

\* Direction de l'Expansion Economique : + 710 K€, soit + 33,6 % Cet article regroupe les recettes internes de la Direction de l'Expansion économique (brevets nationaux, marques et produits des nantissements) et celles provenant des dépôts de brevets européens. Ces dernières, qui représentent 83 % du total, sont en augmentation continue depuis 2002. La prévision de recettes reflète cette tendance.

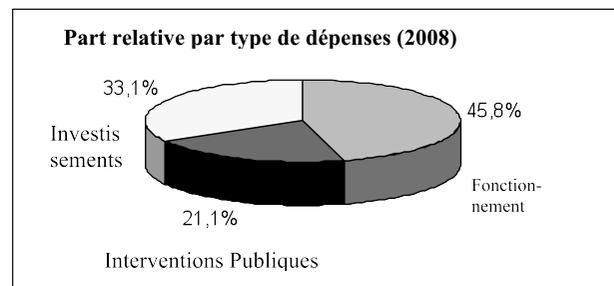
\* Vente de carburant de l'héliport : + 450 K€, soit + 37,5 % eu égard à la hausse du prix du pétrole par comparaison aux prévisions du budget 2008 (établies en 2007), les quantités vendues étant stables.

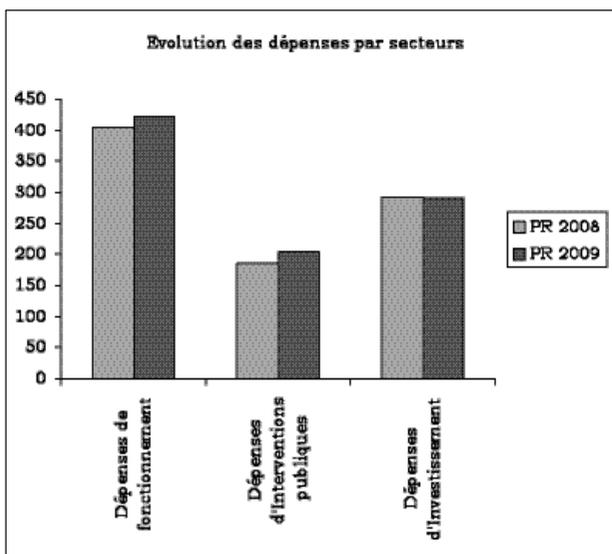
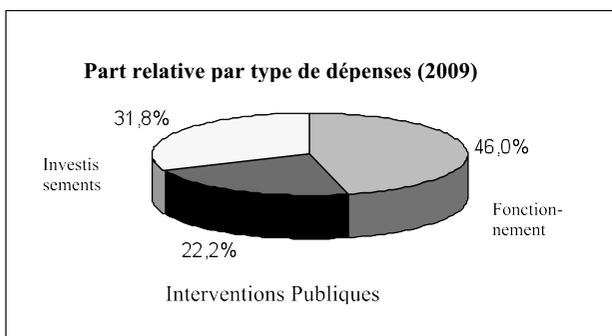
\* Service des Titres de Circulation : + 200 K€, soit + 7,1 %. Les prévisions de recettes de ce service ont augmenté de 7,1 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évaluation a été réalisée au vu du résultat constaté en 2007, soit 2.901.903 €, qui devrait se reproduire en 2008 et 2009 avec une augmentation de l'ordre de 2 % annuel.

**II - DEPENSES**

Le montant des prévisions de dépenses atteint 916,5 M€ pour l'exercice 2009, soit + 33,3 M€ de plus qu'en 2008.

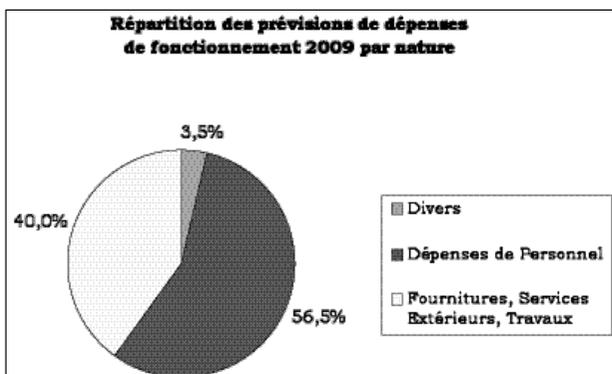
La part relative par type de dépenses évolue comme suit :





**A - Dépenses de fonctionnement (421,4 M€)**

Elles progressent de 4,2 % entre 2008 et 2009, soit + 17 M€. Elles se répartissent comme suit :



**A1 - Les dépenses de personnels**

En hausse de 10,4 M€ expliquée notamment par :

\* + 6,6 M€ de traitements, reflétant, outre les augmentations générales, les avancements normaux ou

exceptionnels, l'impact en année pleine des mesures de revalorisation décidées dans le cadre de la Modernisation de l'Administration, ainsi que la création de 11,5 postes supplémentaires depuis le budget 2008.

\* + 2,8 M€ de charges sociales, s'expliquant exclusivement par les retraites, avec d'une part le poids croissant de la charge de paiement, ainsi que d'autre part l'importance des départs anticipés.

**A2 - Les fournitures, services extérieurs et travaux**

Ils progressent de 3,5 M€ sur l'exercice 2008, reflétant les dépenses liées à l'augmentation du parc domanial, la progression des frais de formation suite à la restructuration de l'action de l'Etat en matière de gestion de personnel, ainsi que l'augmentation des frais de réception et de déplacement dus à l'intensification de la présence de la Principauté à l'international.

**A3 - Les dépenses de services publics concédés**

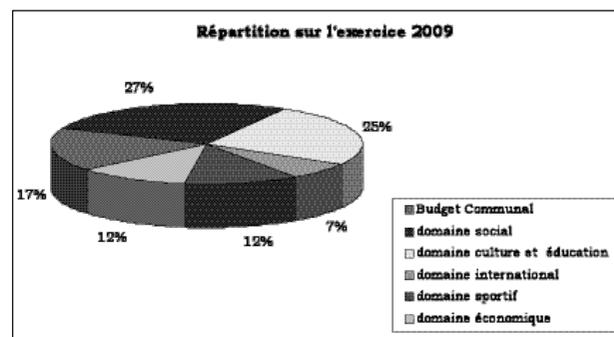
Leur hausse de 3,3 M€ s'explique essentiellement par l'évolution positive des crédits dédiés à :

\* la Compagnie des Autobus de Monaco (+ 1,5 M€), reflétant la poursuite des efforts opérés pour favoriser les transports en commun (augmentation du montant compensateur suite à la modification des tarifs, acquisition d'automates de billetterie...);

\* l'usine d'incinération (+ 10,4 %) du fait de l'augmentation du coût de la maintenance des installations d'épuration d'une part ainsi que de l'intensification de la collecte sélective des emballages ménagers par la mise en place du ramassage en porte à porte, d'autre part ;

\* le nettoyage de la ville (+11,1 %) pour tenir compte des moyens nécessaires pour les prestations complémentaires de la concession : tri sélectif et surfaces supplémentaires notamment.

**B - Dépenses d'interventions publiques (204 M€)**



Les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse sensible de 17,8 M€, soit +9,5 %. Les variations les plus significatives concernent dans l'ordre du budget :

#### B1 - Commune

La réévaluation de la dotation accordée à la Mairie qui tient compte, outre l'augmentation prévue par les textes de près de 4 %, de la compensation des conséquences négatives de la suppression d'une partie des panneaux d'affichage 3x4.

#### B2 - Le domaine social

La subvention accordée à l'Office de Protection Sociale croît à nouveau de plus d'1,5 M€ (soit +22,4 %), la montée en puissance de la prestation d'autonomie au bénéfice des personnes âgées se poursuivant.

Parallèlement, il est à noter une baisse de la subvention destinée au C.H.P.G., du fait d'une évaluation du déficit d'exploitation revu à la baisse, grâce notamment à l'anticipation d'une évolution tarifaire favorable, les dépenses de fonctionnement de l'établissement augmentant de près de 10 %.

Les bourses d'études sont à nouveau en hausse significative (+5,9 %) en raison du nombre toujours croissant d'étudiants bénéficiaires et de l'allongement de la durée des études.

La dotation pour l'Aide Nationale au Logement devrait décroître de 5,4 %. La livraison d'un nombre importants de logements domaniaux ne conduit toutefois pas à une diminution sensible, un certain nombre de locataires domaniaux continuant de percevoir l'A.N.L.

#### B3 - Le domaine culturel

- Après la réflexion sur son devenir menée en 2008, Monaco Dance Forum organisera à nouveau sa manifestation en 2009. Le Centenaire des Ballets Russes sera célébré de manière exceptionnelle (10 compagnies de ballet présenteront 20 spectacles). Une inscription de 2,5 M€ est prévue à cette effet.

La subvention du Festival International des Arts augmente de 12,8 % en sus des efforts consentis en 2006 et en 2007, pour donner des moyens conséquents à cette manifestation destinés à développer une programmation théâtrale et musicale d'exception.

- L'opéra de Monte-Carlo : après la forte majoration consentie en faveur de cette entité en 2008, la subvention est à nouveau majorée de 5,7 % en 2009.

- Le développement conséquent des missions du Centre Scientifique de Monaco entraîne la création d'une équipe de recherche biomédicale.

Parallèlement, l'Etat intervient en faveur des grandes entités culturelles en participant à la location des salles du Grimaldi Forum (1,9 M€) et de la Salle Garnier (0,5 M€). Les crédits inscrits à ce titre doublent en raison d'un nombre de jours d'utilisation accru.

- Enfin, l'intervention de l'Etat pour l'organisation des événements culturels du Grimaldi Forum est en baisse de 10,4 %. En 2009 une exposition Jeff Koons devrait se tenir au cours de l'été.

#### B4 - Le domaine international et humanitaire

Il progresse globalement de 3 %, avec une Aide Publique au Développement en hausse de 25 %, conformément aux engagements pris et qui comprend notamment :

- la coopération bilatérale, qui constitue encore la part prépondérante de la mission, dotée de 4,7 M€ contre 3,7 M€ en 2008 ;

- la coopération multilatérale, deuxième poste par son importance : 1 M€ contre 830 K€ en 2008 ;

- les contributions aux actions des ONG monégasques (180.000 €), en complément des subventions de fonctionnement ;

- les crédits destinés à l'aide humanitaire d'urgence (264.000 €) ;

#### B5 - Le domaine sportif

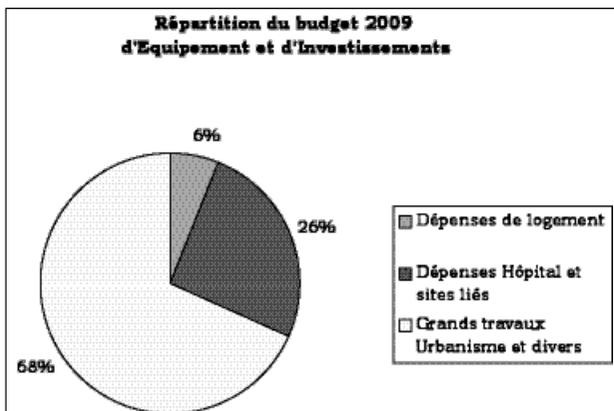
Pour l'exercice 2009, on peut relever :

- les dépenses relatives au Grand départ du Tour de France 2009 (+4,6 M€) ;

- la majoration de 7,7 % du montant de l'aide de l'Etat à l'organisation des épreuves sportives automobiles organisées par l'Automobile Club de Monaco. Cette forte augmentation s'explique notamment par la défection d'un grand cigarettier international parmi les sponsors publicitaires.

#### B6 - Le domaine économique

La principale majoration concerne la rénovation du réseau de télédistribution menée par Monaco Télécom, à laquelle l'Etat contribue en 2009 à hauteur de 6 M€.

**C - Dépenses d'équipement et d'investissements**

Les dépenses d'équipement et d'investissements sont en relative stabilité (- 0,5 %) par rapport au budget primitif 2008. Les mouvements les plus significatifs concernent, dans l'ordre des chapitres comptables du budget :

**C1 - Les grands travaux d'urbanisme : - 32 M€**

Ce chapitre est ramené globalement de 88 à 56 M€, du fait essentiellement de trois inscriptions à la baisse, à savoir les voiries et réseaux relatifs à l'urbanisation des terrains SNCF (- 11 M€), les travaux de l'îlot Rainier III (- 6,6 M€). et des règlements moins importants en 2009 au titre de la participation de Monaco à l'achat de cinq rames de trains TER afin de contribuer à l'accroissement de la fréquence des trains sur le réseau régional (- 10 M€). Celles-ci sont en effet mises en service à partir de décembre 2008 et permettront une fréquence d'un train tous les quarts d'heure en heure de pointe, toutes les demi-heures en période normale entre Menton et Nice.

**C2 - L'équipement portuaire : + 1,7 M€**

Dans le cadre des importants chantiers portuaires, les montants les plus significatifs concernent :

- les études d'urbanisation en mer (9,5 M€), dont les crédits permettront la poursuite de la mission d'études engagée en 2004 sur les ouvrages de protection et les dispositifs offshore d'urbanisation en mer, qui est dans sa phase d'analyse des offres ;

- les réparations des ouvrages existants du Bassin Hercule (3,1 M€) ;

- le lancement des travaux de superstructure des digues Nord et Sud (4,7 M€) ;

- les travaux d'aménagement de la superstructure de la digue flottante (8 M€) ;

- la poursuite des travaux d'aménagement de l'avant-port (2 M€).

**C3 - l'équipement sanitaire et social : - 3,9 M€**

En matière de logement social, cette diminution s'explique essentiellement par la baisse relative aux opérations Industria Minerve (- 12 M€) et l'école primaire et la crèche de la Cachette (-5,7 M€), du fait de leur achèvement, partiellement compensée par la majoration de 15 M€ des crédits de l'opération Centre de Gérontologie Clinique dépendant du Centre Hospitalier Princesse Grace (50 M€).

**C4 - l'équipement culturel et sportif : + 11 M€**

Il s'agit principalement de l'augmentation des dépenses relatives à la construction du nouveau Yacht Club (+ 6,3 M€) et au projet de rénovation du site du Nouveau Musée National à la Villa Paloma (+ 5,5 M€).

**C5 - l'équipement administratif : + 25,6 M€**

Les deux principales majorations concernent l'extension de la caserne des pompiers de Fontvieille (+ 18 M€) et le projet de la Visitation (+ 7 M€) pour la construction du nouveau siège du Conseil National et du parking attenant.

**C6 - les investissements immobiliers : - 6 M€**

Cette inscription concerne un crédit provisionnel pour permettre à l'Etat de se porter acquéreur dans le cadre d'opérations immobilières.

Les Comptes spéciaux du Trésor (C.S.T.), qui enregistrent des opérations temporaires hors budget comme les prêts, avances... font apparaître un solde débiteur provisionnel de 432.000 €, soit 42.896.500 € de recettes et 43.328.500 € de dépenses.

Ainsi l'équilibre général des finances publiques se présente comme suit :

- Excédent de dépenses du budget 2009 .....	78.782.500 €
- Excédent de dépenses des C.S.T. ....	432.000 €
- Excédent de dépenses total.....	79.214.500 €

**M. le Président.-** Je vous remercie, Madame le Directeur.

Je passe maintenant la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur Pierre SVARA, Rapporteur du projet de Budget Primitif 2009.

**M. Pierre SVARA.**- Premier projet de Budget de la législature en année pleine, le Budget Primitif 2009 s'inscrit dans un contexte économique et social inédit sur le plan international. La mondialisation connaît sa première véritable crise, pas seulement celle du système bancaire et des flux de capitaux mais une crise globale puisque le commerce, l'industrie et l'ensemble des services sont affectés.

La situation économique internationale est objectivement préoccupante, les activités sont en repli et la création d'emplois s'essouffle dans de nombreux pays. Ce contexte économique perturbé constituera vraisemblablement le paysage pour l'ensemble de l'exercice 2009. En effet, les principaux organismes économiques internationaux tels que le F.M.I. ou l'O.C.D.E. n'envisagent la possibilité d'une reprise qu'à compter de la fin 2009, voire début 2010, à condition que toutes les mesures appropriées aient été prises à l'échelle internationale.

Devant cette crise d'ampleur mondiale que les analystes s'accordent à considérer comme la plus sévère depuis le krach boursier de 1929 et la grande dépression qui s'en est suivie, il est essentiel de faire preuve de pragmatisme. Cela suppose notamment d'aborder l'analyse du projet de Budget Primitif 2009 de manière réaliste, en restant confiants dans la capacité de résistance de l'économie monégasque, mais en se rendant également à l'évidence que le repli de la conjoncture mondiale ne s'arrêtera pas à nos frontières.

La zone euro, principale source de débouchés pour les exportations monégasques, est particulièrement affectée. Tous les grands partenaires commerciaux de la Principauté (France, Allemagne, Italie, Espagne et Royaume-Uni) sont entrés ou vont entrer en récession, ce qui ne manquera pas d'entraîner une baisse de la demande adressée aux entreprises monégasques. Il faut donc s'attendre à ce que le négoce international, qui représente plus d'un tiers de l'activité économique monégasque, pâtisse particulièrement de cette situation, d'autant que les autres marchés ayant connu une forte croissance de nos exportations ces derniers mois, tels que l'Europe de l'Est, sont également frappés de plein fouet par la crise.

Au regard de ce contexte, prévoir l'avenir est délicat et en appelle en tout état de cause à un principe de précaution et de réalité dans la préparation et le pilotage de la stratégie budgétaire. Car s'il est difficile de mesurer précisément l'impact qu'aura la crise mondiale sur les résultats de notre économie en 2009, une certitude s'impose : comme l'affirmait S.A.S. le Prince Albert II dans une interview récente accordée

au quotidien local, les conséquences de la crise n'épargneront pas la Principauté et notre pays doit s'y préparer, avec confiance bien entendu – nous ne le répéterons jamais assez – mais également « avec courage et lucidité ».

C'est cette exigence de lucidité que la Commission des Finances a peiné à retrouver dans les prévisions budgétaires du Gouvernement pour 2009 et qui constitue, d'un point de vue strictement financier, le principal reproche que votre Rapporteur se doit d'adresser – avant toute considération de fond – au projet de Budget Primitif dont notre Assemblée est saisie.

En effet, ce projet, élaboré à l'été 2008, n'a pas été adapté à la suite de la survenance de la nouvelle donne économique qui prévaut depuis septembre. Or, la dégradation rapide, depuis cette date, de la conjoncture internationale aurait dû conduire le Gouvernement à procéder à des ajustements, tant en recettes qu'en dépenses, pour tenir compte à la fois, de la perspective d'une moindre progression des rentrées budgétaires, par rapport aux estimations initiales, et de la nécessité corrélative de mener, comme nombre de pays en ont fait le choix ces derniers mois, une politique budgétaire plus active au soutien de l'investissement et de la consommation, afin de lutter contre la contraction attendue de l'économie.

Bien que la Commission l'y ait encouragé à plusieurs reprises durant les réunions préparatoires, le Gouvernement n'a pas souhaité actualiser ses prévisions, considérant que des modifications pourraient au besoin être apportées dans le cadre du Budget Rectificatif 2009. Votre Rapporteur déplore cette attitude figée de l'exécutif, qui le conduit tout naturellement à devoir formuler dès l'abord des réserves, quant au caractère sincère et réaliste des prévisions du Budget.

De fait, si la Commission ne peut que se réjouir que le Budget Primitif 2009 affiche un déficit prévisionnel en recul par rapport aux prévisions d'ouverture à même époque l'année dernière (78,8 M€ contre 98,5 M€ en 2008), l'amélioration de la prévision de déficit, pour la quatrième année consécutive depuis 2006, peut à juste titre surprendre cette année, au regard du contexte particulier que nous venons d'évoquer.

La Commission s'interroge en particulier sur la pertinence des hypothèses de progression des recettes retenues pour l'exercice 2009. A cet égard, les prévisions de recettes à l'ouverture s'établissent à 837,8 M€, en progression de 6,8 % par rapport au Budget Primitif 2008. Ces estimations, bien qu'en

légère baisse (- 2,6 %) sur les prévisions rectificatives à fin 2008, sont supérieures de près de 4 % aux recettes réelles (retraitées de l'écriture comptable relative à l'échange Malbousquet/Poterie) de l'exercice 2007, année particulièrement faste durant laquelle le pays a bénéficié d'un contexte économique résolument porteur et de rentrées budgétaires records. Il est pour le moins déconcertant que le Gouvernement, qui fait traditionnellement montre d'une grande prudence dans ses prévisions de recettes, affiche cette année un optimisme « à contre courant », qui dénote avec les grandes tendances budgétaires de la plupart des pays européens.

Globalement, en effet, les prévisions de croissance des recettes issues de l'activité économique sont aussi, voire plus favorables qu'à l'ouverture de l'exercice précédent. En particulier, le Gouvernement table sur des encaissements nets de T.V.A. monégasque de 335 M€ au Budget Primitif 2009, en hausse de 18 % sur le Primitif 2008 et de près de 23 % sur le Réalisé 2007. Ces estimations correspondent à une hypothèse de croissance de l'économie monégasque de 5 % en 2009, identique au taux de croissance attendu en 2008, alors même que le contexte économique est loin d'être comparable. Parallèlement à ces bonnes anticipations sur la T.V.A. interne brute (410 M€), la Commission a relevé la forte diminution de la prévision de recettes au titre de la quote-part monégasque de la T.V.A. issue du compte de partage. En baisse constante depuis 2005, l'inscription prévue au Budget Primitif 2009 (94,5 M€) chute de près de 32 % par rapport au Primitif 2008 : alors qu'ils représentaient traditionnellement près du tiers des rentrées annuelles de T.V.A., les reversements au titre du compte de partage ne pèsent plus que pour 22 % dans ces rentrées en 2009, contre 78 % pour les encaissements monégasques. Votre Rapporteur s'interroge sur la réalité que recouvre le rééquilibrage entre ces deux postes, au sein de la ligne budgétaire qui concerne les contributions sur transactions commerciales. Quand bien même ces variations s'expliqueraient en partie par le décalage de la perception dans le temps des reversements au titre du compte de partage, les raisons qui pourraient justifier que les recettes de T.V.A. interne progressent de 5 % sur une année, dans le même temps où celles issues du compte de partage accuseraient une diminution de plus de 30 %, demeurent un mystère pour les membres de notre Commission, qui y voient une preuve supplémentaire du manque de cohérence et de fiabilité des prévisions retenues dans le cadre du présent Budget.

On peut également s'étonner de la progression importante des bénéfices commerciaux (+ 17,4 % par

rapport au Primitif 2008, soit près de 4 points de plus que la prévision de progression anticipée à même époque l'an dernier), sans qu'il soit possible d'en identifier les causes, puisque les projections de ce poste ne sont pas, elles non plus, réalisées secteur par secteur, comme le voudrait une bonne pratique budgétaire.

Au demeurant, l'impact de la crise sur les finances publiques, tant en ce qui concerne la T.V.A. que l'impôt sur les bénéfices, ne peut s'appréhender de manière globale. De toute évidence, certains secteurs seront plus touchés que d'autres ; il eut donc été légitime de disposer de prévisions sectorielles en matière de recettes fiscales pour 2009. Votre Rapporteur ne peut que déplorer que le Gouvernement se limite à une prévision générale et par conséquent non étayée au titre de l'ensemble de l'activité économique de la Principauté. La Commission des Finances, qui avait déjà eu l'occasion à maintes reprises durant la législature passée d'appeler le Gouvernement à améliorer ses méthodes budgétaires, insiste sur la nécessité de doter la Direction du Budget et du Trésor d'outils de gestion et de suivi budgétaire modernes, permettant d'affiner les projections et de contribuer, au travers d'une transparence budgétaire accrue, à un pilotage plus efficient des politiques publiques.

Sur un plan plus général, au regard de leur part prépondérante dans les ressources budgétaires, les recettes de T.V.A. doivent être soutenues et développées au travers d'une politique plus volontariste du Gouvernement en matière économique, visant notamment à poursuivre et intensifier les actions entreprises depuis cinq ans – au travers notamment de l'accélération des délais d'autorisation, de la simplification des formalités pour la création d'entreprise et de la livraison régulière de locaux de l'Etat à usage économique – en vue d'attirer de nouveaux investisseurs et de favoriser l'installation d'activités à forte valeur ajoutée, créatrices de richesses et génératrices de T.V.A..

Dans le même ordre d'idées, la Commission ne peut qu'encourager le Gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre la taxation des transactions immobilières plus cohérente et réduire ainsi le manque à gagner pour les finances de l'Etat. La Commission rappelle au Gouvernement la nécessité de traiter dans les meilleurs délais ce problème sur lequel elle attire son attention depuis de nombreuses années, et qui est à l'origine d'une minoration non négligeable des recettes fiscales. Elle escompte ainsi que le Gouvernement respectera son engagement, pris lors des dernières discussions budgétaires, de déposer un projet de loi dans le courant de l'année 2009, en

vue de sécuriser le recouvrement des droits de mutation exigibles sur ces transactions.

Aujourd'hui plus que jamais, il semble en effet indispensable que le Gouvernement établisse un plan d'action en vue de développer les recettes issues des contributions, qui sont la composante principale du Budget, afin de consolider le niveau des rentrées budgétaires destinées à faire face aux dépenses de l'exercice.

En ce qui concerne justement les dépenses, bien que leur taux de progression d'ensemble paraisse raisonnable (+ 3,8 %, soit un rythme d'augmentation comparable à celui retenu dans le cadre du Budget Primitif 2008), la Commission relève qu'il eut été de bonne gouvernance, au regard de l'incertitude pesant sur l'économie, de s'interroger dès l'abord sur les arbitrages à effectuer en vue de contenir cette progression.

Ces derniers mois, les Gouvernements ont été nombreux à hésiter, au moment des arbitrages budgétaires, entre rigueur et relance, pour finalement opter en faveur de la seconde. Si la Commission des Finances accueille bien entendu avec satisfaction la confirmation par le Gouvernement, durant les séances préparatoires, de sa volonté d'inscrire la Principauté dans ce mouvement global de soutien à la croissance, en se gardant d'opter d'emblée pour une politique budgétaire restrictive, elle aurait souhaité que cette démarche relève d'un choix objectif plutôt que d'un parti pris du Gouvernement de laisser les prévisions en l'état, en se réservant de procéder à des mesures de gel en cours d'exercice, si le rythme d'encassement des recettes s'avérait inférieur aux prévisions. Le Conseil National souhaitera en tout état de cause être associé à la détermination des dépenses à geler ou des opérations d'investissements à reporter, pour le cas où des arbitrages deviendraient nécessaires.

Pour l'heure, les dépenses s'établissent globalement à la somme de 916,5 M€.

Les dépenses de fonctionnement, dont la proportion reste stable dans le montant total des dépenses (46 %), connaissent une progression de 4,2 %, s'expliquant principalement par les frais de personnel et les charges sociales. Cette évolution reste néanmoins contenue au regard des évolutions constatées lors des Budgets Primitifs 2007 et 2008.

Les dépenses d'interventions publiques affichent quant à elles une progression spectaculaire de près de 10 %, pour atteindre 204 M€, soit 22 % des dépenses totales, en 2009. Ainsi, malgré des mises en garde répétées de la Commission des Finances, faisant elle-

même écho aux observations de la Commission Supérieure des Comptes, cette catégorie de dépenses continue d'augmenter et absorbe une part importante (22,2 %) des ressources de l'Etat. La Commission regrette que cette progression soit, pour l'essentiel, la résultante d'inscriptions budgétaires éparses et ne s'accompagne pas de choix budgétaires clairs pour soutenir davantage, en cette période difficile, le secteur économique de la Principauté. Ainsi, malgré l'augmentation de 60 % du chapitre consacré aux interventions dans le domaine économique, due principalement au cofinancement par l'Etat des investissements relatifs à la télévision sur DSL en vertu des nouveaux accords de concession avec Monaco Telecom, la part consacrée aux aides directes au commerce (375.000 €) et à l'industrie (1,4 M€) reste minime en regard d'autres inscriptions, dans le domaine culturel notamment, financées par le Budget.

Pour le reste, les interventions du domaine social sont en diminution, du fait de la réduction conséquente du déficit du C.H.P.G., en partie grâce aux bons résultats de fréquentation de l'établissement. Le domaine sportif connaît une hausse exceptionnelle, en raison notamment d'une provision de 5 M€ en vue de l'organisation à Monaco du départ du Tour de France. Au regard de ses retombées médiatiques et économiques, la Commission se félicite de la tenue de cette manifestation importante en Principauté et salue l'implication personnelle de S.A.S. le Prince Albert II, qui a compté pour beaucoup dans le choix de la candidature de Monaco pour accueillir cet événement exceptionnel. De même, le domaine international continue d'augmenter, sous l'effet en particulier de la nouvelle hausse de 25 % des crédits destinés à l'aide publique au développement, dans l'optique de parvenir rapidement à l'objectif d'y consacrer 0,7 % du P.I.B..

Quant aux dépenses d'investissements et d'équipement, elles sont en très léger recul (- 0,5 %) et représentent moins de 32 % des dépenses totales, taux le plus faible depuis 2005. La Commission se réjouit qu'une partie de ces crédits permette l'achèvement et la livraison, prévus courant 2009, de nouvelles infrastructures indispensables réclamées par le Conseil National lors de la dernière législature, tels que le groupe préscolaire de la Cachette, la crèche de l'Olivier et la nouvelle résidence pour personnes âgées « A Qietüdine ». Elle relève que le Budget financera cette année d'autres inscriptions très significatives, pour la poursuite des travaux du centre de gérontologie clinique (50 M€) et du Yacht Club (21 M€), le démarrage des travaux de l'opération de la place de la Visitation (8 M€), de relogement du Foyer de

l'Enfance (5 M€) et d'extension du Quai Antoine 1er (6,4 M€), la réalisation des travaux d'aménagement de la nouvelle digue (8 M€), ainsi que des frais d'études importants dans le cadre notamment du projet de nouvel hôpital (13 M€). Au total, c'est une enveloppe de près de 300 M€ qui sera consacrée en 2009 aux dépenses d'équipement et d'investissements et qui, tout en permettant la poursuite d'un développement économique et social durable de la Principauté, sera indirectement vecteur de recettes, en contribuant à l'activité économique et aux rentrées de T.V.A.

Bien que ces dépenses procurent une certaine élasticité au Budget de l'Etat, dans la mesure où certaines opérations pourront être décalées ou reportées en fonction du contexte économique, la Commission appelle le Gouvernement à la vigilance dans le pilotage de ces opérations, afin de ne pas creuser de façon trop inconsidérée le déficit des finances publiques dans une période où la prudence doit être de mise. Dans cet ordre d'idées, la Commission souhaite mettre en avant certains travaux jugés trop onéreux, tel que la surélévation de la caserne des pompiers de Fontvieille, estimée à un coût global de 29 M€, dont 18,5 M€ inscrits en 2009. Si elle partage bien évidemment la nécessité de doter la Principauté d'équipements publics indispensables et adaptés au travail remarquable des sapeurs pompiers monégasques, elle s'interroge toutefois sur le coût de ce projet, que le Gouvernement lui-même paraît avoir du mal à s'expliquer et qui, rapporté à son prix au m<sup>2</sup> (plus de 11.000 € le mètre carré), paraît exorbitant ! D'autre part, la Commission, toujours réservée quant au montant de l'enveloppe financière dédiée à l'opération du Yacht Club (93,6 M€ au programme triennal d'équipement public 2009-2011), réitère sa demande exprimée dans le cadre du Budget Primitif 2008, que le Gouvernement modifie une partie de l'affectation des surfaces surdimensionnées prévues pour ce projet (5.800 m<sup>2</sup> pour le seul Yacht Club avec réalisation d'une piscine et d'une salle de bal !), en vue de les consacrer à d'autres usages d'intérêt général. Enfin, la Commission s'interroge sur l'opportunité, au regard de la conjoncture actuelle, de maintenir certaines inscriptions de crédits comme celle consacrée au démarrage des travaux de restructuration de la villa Paloma pour le musée national intermédiaire (6,3 M€) ou celle destinée à financer la rénovation du bâtiment parisien de l'Institut de Paléontologie Humaine (1,6 M€), qui lui paraîtraient pouvoir tout à fait faire l'objet d'un report.

Pour les raisons déjà évoquées dans le cadre de l'examen du dernier Budget Rectificatif, votre Rapporteur entend attirer l'attention du Gouvernement sur le montant atteint en fin d'année par les reports

de crédit (58,9 M€ soit 20 % environ du budget d'équipement et d'investissements de l'Etat pour 2008), deux ans seulement après la mise en application de la loi. Rappelons que cette loi avait pour objectif d'améliorer le processus d'exécution budgétaire, en limitant l'écart, maintes fois constaté par le passé, entre les prévisions et les réalisations dans le domaine des dépenses relatives aux opérations en capital.

Bien que les reports de crédit aient contribué à améliorer mécaniquement le taux d'exécution des dépenses, la fiabilité des prévisions budgétaires au titre de ces opérations ne pourra être durablement garantie que si le montant cumulé des crédits reportés – qui, lorsqu'ils sont consommés, impactent les résultats de l'exécution budgétaire – demeure dans une proportion acceptable par rapport à l'enveloppe globale des crédits d'équipement et d'investissements votée lors de chaque budget. Il paraît donc indispensable que le Gouvernement fasse preuve de mesure quant à l'utilisation du report de crédits en se fixant un seuil global à ne pas dépasser, cette mesure allant de pair avec la prudence de rigueur au vu de la conjoncture économique. Il ne s'agit bien évidemment pas d'empêcher le Gouvernement de gérer avec souplesse l'exécution des grands travaux, mais simplement de garantir que les budgets annuels soumis au vote des élus conservent leur cohérence et leur lisibilité. Soucieux d'une gestion saine et transparente des finances publiques, votre Rapporteur renouvelle sa demande que le Gouvernement vienne présenter devant la Commission des Finances, la liste envisagée des reports de crédits au titre de l'exécution budgétaire 2008, avant sa publication par arrêté ministériel à la fin du premier trimestre 2009.

Pour conclure mon propos sur la partie financière de ce rapport, je relèverai que les prévisions du Gouvernement pour l'exercice 2009 et les grands équilibres du Budget Primitif qui nous est soumis ont été établis pour répondre à la volonté, énoncée par le Gouvernement en introduction de son programme gouvernemental d'actions pour 2009, de maintenir l'objectif d'un retour à l'équilibre dans les trois années à venir. Votre Rapporteur a été surpris par la réitération d'un tel objectif, dans la mesure où, malgré les niveaux de déficit affichés aux Budgets Primitifs et Rectificatifs 2007 et 2008, l'équilibre budgétaire a déjà été atteint en 2007 – qui s'est même clôturé en léger excédent – et le sera encore, très certainement, à la clôture 2008. L'ambition affichée par le Gouvernement ne peut donc se comprendre que dans le cadre d'une présentation budgétaire à l'équilibre, présentation qui perd toutefois de son sens au regard des décalages régulièrement constatés entre les prévisions et les réalisations.

La Commission, bien que souhaitant un retour à l'équilibre budgétaire durable, estime toutefois raisonnable d'anticiper un déficit à la clôture de l'exercice 2009. Ce déficit, augmenté des reports de crédits qui seront pratiqués au terme de l'exécution budgétaire 2008, pourrait encore s'alourdir si, comme le craint la Commission des Finances, les résultats ne s'avéraient pas à la hauteur des prévisions de recettes en 2009. Une telle perspective doit s'analyser à la lumière des performances négatives attendues cette année de la gestion des O.P.C.V.M. du Fonds de Réserve, qui pâtissent de la crise des marchés financiers et affichent, en l'état des dernières informations communiquées par le Gouvernement, une moins-value latente de l'ordre de 9 %. Votre Rapporteur ne peut que déplorer que la réunion de la Commission de Placement des Fonds qui avait été demandée par le Conseil National, afin de faire le point sur les résultats financiers du Fonds de Réserve au titre de l'année écoulée, n'ait été programmée par le Gouvernement que le 11 décembre – soit plus d'une semaine après la date à laquelle la Commission des Finances est appelée à statuer sur le présent rapport. En l'absence de ces éléments, il est difficile à la représentation nationale d'avoir une vision précise de l'incidence de la crise sur la situation générale de nos finances publiques.

Il est malgré tout probable que la crise financière qui s'est faite jour depuis un an et qui continue d'alimenter la volatilité de tous les marchés, soit à l'origine d'une diminution de la part mobilière du Fonds en 2008. Il convient de s'y préparer, tout en gardant en tête que le déficit éventuellement enregistré à la clôture 2009 demeurera intégralement autofinancé, à la fois par les excédents des exercices 2007 et 2008, et par le montant cumulé des performances des O.P.C.V.M. du Fonds depuis 2003, qui ont généré, en euros constants, un rendement de plus de 120 M€, après couverture des déficits constatés de 2003 à 2006.

Comprenons-nous bien, Monsieur le Ministre : ce n'est pas l'éventualité d'un déficit qui inquiète la Commission, mais bien plutôt le fait que ce déficit éventuel, selon les propres explications du Gouvernement, ne soit pas une conséquence de la prise en compte des mesures indispensables au soutien de l'économie monégasque et du pouvoir d'achat.

Votre Rapporteur regrette une fois de plus que le projet de Budget Primitif ne tienne pas compte des difficultés que rencontrent déjà certains secteurs économiques de la Principauté. Il souligne, à cet égard, l'importance et l'urgence qui s'attachent, pour Monaco, à ce que l'Etat intervienne de façon plus volontariste au soutien de l'industrie monégasque, en proie à de

grandes difficultés au regard de l'actualité récente. Le maintien d'un pôle industriel générateur de T.V.A. et créateur d'emplois est indispensable à la préservation de la diversité de l'activité économique en Principauté, qui est à l'origine de sa force et de sa solidité. Il paraîtrait à cet égard opportun à la Commission de revoir les conditions relatives à la prime industrielle – à tout le moins pour l'année 2009 – afin d'alléger de façon plus significative encore le coût des loyers, qui représente une lourde charge à laquelle le secteur industriel monégasque a de plus en plus de mal à faire face. Par ailleurs, afin de permettre le maintien de nos industries en Principauté, il est également essentiel que le Gouvernement se penche à bref délai sur la possibilité d'ouvrir plus largement aux entreprises le recours aux dispositifs de chômage technique, quel que soit le lieu de domiciliation de leurs salariés, afin de retarder autant que possible les mesures définitives de licenciement collectif et de fermeture. Le Président du Conseil National vous a d'ailleurs récemment sollicité par écrit en ce sens, Monsieur le Ministre, et il est bien entendu que nous attendons désormais une réponse rapide de votre part, au vu de l'urgence qui s'attache à éviter le départ de ces entreprises.

En ce qui concerne notre place financière, elle semble avoir mieux résisté à la crise que l'ensemble du système bancaire et financier international, notamment en raison de la nature même des activités de dépôt des banques de la place. La Commission souhaite cependant qu'une réflexion soit engagée sur les moyens à mettre en œuvre afin de maintenir le niveau de performance de notre système bancaire, et sur ceux qui permettraient d'accroître le volume d'actifs gérés au même rythme que les places concurrentes. Par ailleurs, au regard du contexte économique, la Commission renouvelle au Gouvernement la nécessité qui s'attache à inciter les banques à participer de manière plus active au financement et au soutien du tissu économique de la Principauté. Les banques installées en Principauté jouissent de nombreux avantages et il paraît légitime que celles-ci contribuent d'une manière plus conséquente au financement des entreprises de la place.

Le Gouvernement devrait avoir conscience, au-delà de ces commentaires – car le Conseil National avait pris le soin de l'annoncer de façon non équivoque lors des récents débats sur le Rectificatif 2008 – que pour la nouvelle législature les attentes légitimes des Elus et, au-delà, de l'ensemble des Monégasques, doivent se traduire par des mesures prises au Budget Primitif 2009.

Ces attentes s'articulent autour du « triptyque » : logement, priorité nationale et qualité de la vie, qui correspondent aux grandes priorités exprimées par les Monégasques au travers de leur vote majoritaire aux dernières élections nationales et qu'il m'a déjà été donné de décliner dans le détail, dans mon rapport sur le Budget Rectificatif 2008.

Le logement, c'est d'abord celui des Monégasques. Dès le mois de juin, le Conseil National s'était élevé avec force contre l'insuffisance des programmes de construction de logements domaniaux prévus à ce jour et avait demandé à ce que le Gouvernement prenne sans tarder les mesures qui s'imposent pour combler le déficit qui menace de se faire jour à l'horizon 2013, et que nous évaluions entre 200 et 300 logements, en fonction de la capacité du Gouvernement à livrer dans les délais les immeubles de la rue de la Colle. Le Gouvernement, qui s'était d'abord montré réservé sur ces estimations, a transmis le 30 octobre dernier aux Elus, conformément à la demande qui lui en avait été faite, ses propres estimations des besoins sur la période 2008-2013, faisant ressortir la nécessité de livrer un minimum de 175 nouveaux appartements, hors ceux déjà programmés à Industria-Minerve et sur la totalité de l'Ilot Rainier III, pour faire face à l'évolution prévisible de la demande d'ici la fin de la législature. Comme l'on pouvait s'y attendre, l'étude circonstanciée conduite par les services gouvernementaux a donc donné raison à la majorité du Conseil National et a confirmé, si besoin était, que la crainte qu'elle avait exprimée d'un retour à une pénurie de logements en l'absence de modifications des programmes, ne relevait pas, comme d'aucuns l'ont prétendu un peu vite, de la « science-fiction ».

Tout en donnant acte au Gouvernement de sa prise de conscience salutaire sur ce sujet essentiel, le Conseil National trouve difficilement admissible qu'aucune solution n'ait à ce jour été actée, pour faire face à ce constat. A cet égard, vous nous aviez annoncé, Monsieur le Ministre, que des propositions suivraient pour compléter en conséquence les opérations prévues, dont vous vous êtes engagé à nous faire part, en tout état de cause, avant le vote du Budget Primitif. Nous ne pouvons que déplorer que le Gouvernement tarde à nous communiquer ces solutions, d'autant que certaines pistes avaient déjà pu être évoquées, dans le cadre des séances sur le Budget Rectificatif. Force est de constater qu'au jour de l'approbation du présent rapport, le 4 décembre, le Conseil National ne dispose d'aucun élément nouveau de nature à le rassurer sur la prise en compte de cette problématique essentielle à ses yeux et qui, compte tenu des délais incompressibles entre la programmation et la livraison

d'une opération domaniale, appelle des décisions immédiates. De fait, le seul élément concret dont nous disposons aujourd'hui est la certitude de l'apparition d'une pénurie, confirmée par le Gouvernement lui-même, d'ici quatre ans, si rien n'est fait. Je ne surprendrai personne en disant qu'il s'agit, pour la majorité des Elus, d'une préoccupation majeure que le Gouvernement a laissée sans réponse, malgré les échéances du calendrier budgétaire de la Commission que ce dernier connaissait au demeurant parfaitement. Dans ces conditions, si le Budget Primitif 2009 n'intègre pas les impératifs liés au logement des Nationaux, le vote en faveur de ce budget, apparaît par définition compromis.

Le logement des Monégasques, c'est aussi le dossier, cher au cœur de la majorité et attendu par une immense partie de nos compatriotes, de l'accession à la propriété aménagée dans les Domaines. Je me dois, pour la clarté de nos débats, de rappeler que vous vous étiez engagé, Monsieur le Ministre, lors du retrait en juin dernier du projet de loi dont l'Assemblée était saisie depuis décembre 2006, à déposer un nouveau projet de loi avant la fin octobre. Il nous faut prendre acte que ce délai est d'ores et déjà dépassé, même si le Conseil National reconnaît que ce retard s'explique en grande partie par les difficultés techniques et juridiques de mise au point de ce texte. De fait, en dépit des multiples errements passés du Gouvernement dans ce dossier, qui ont parfois conduit les Elus à douter de la sincérité de ses intentions, les multiples réunions du groupe de travail mixte constitué depuis l'été, à l'initiative du Gouvernement, témoignent des efforts accomplis de part et d'autre pour aboutir sur ce projet essentiel. La dernière réunion en date, qui s'est tenue le 24 novembre, a ainsi permis de finaliser les aspects techniques du dispositif et je crois pouvoir dire que, sous réserve d'une dernière relecture de la version modifiée à l'issue de ces dernières discussions, l'avant-projet de loi peut désormais être considéré comme finalisé, mais uniquement sur les plans juridique et technique. Il retracera le consensus auquel nous sommes parvenus, visant à concilier l'impératif posé par le Gouvernement d'un droit concédé à titre temporaire, avec les exigences formulées par la majorité, d'une reconduction de ce droit en faveur des héritiers et du reversement, à son expiration, du prix capitalisé payé pour son acquisition.

En revanche, une interrogation de taille demeure pour les Elus, tenant une fois de plus à la question du prix. Il est en effet préoccupant que les échanges intervenus à ce jour n'aient toujours pas permis de rapprocher les positions en ce qui concerne le prix auquel ce nouveau droit, baptisé « habitation -

capitalisation », sera proposé à nos compatriotes. De fait, le Gouvernement s'en tient à des niveaux de prix – basés sur 1,5 fois le loyer moyen sur 25 ans, au lieu des 20 ans demandés par la majorité du Conseil National – qui restent trop élevés, y compris d'après ses propres simulations financières, pour garantir que 60 % des foyers monégasques pourront effectivement accéder à ce dispositif. Or, les Elus n'ont en aucune manière l'intention de transiger sur cet objectif, qui est depuis l'origine au cœur du dispositif qu'ils ont reçu pour mandat des Monégasques, de défendre et de faire aboutir. Sur cette question centrale du prix, la majorité du Conseil National ne reculera pas, pas plus qu'elle ne s'accommodera de demi-mesures inspirées par d'obscurs calculs comptables qui ne tiendraient pas compte des réalités sociologiques que recouvre ce dossier. Ce projet est, vous le savez bien, Monsieur le Ministre, à l'origine d'une immense attente chez nos compatriotes, qu'il nous importe de ne pas décevoir. J'en appelle donc à la responsabilité du Gouvernement, pour sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes aujourd'hui acculés. Le temps presse et nous avons déjà fait preuve de beaucoup de patience, au cours des cinq années passées. L'heure de vérité a sonné. C'est pourquoi il semble exclu qu'une majorité d'Elus puisse envisager de se prononcer favorablement sur les grandes orientations du premier Budget Primitif de cette nouvelle législature, sans que le Gouvernement nous ait donné l'assurance que nous pourrions procéder prochainement au vote de cette loi tant attendue, au travers du dépôt d'un projet de texte conforme en tous points à la teneur des discussions du groupe de travail et basé, dans l'intérêt des Monégasques, sur les hypothèses de prix défendues depuis l'origine par le Conseil National.

Le logement, c'est enfin, aussi, celui des enfants du pays. J'irai vite sur ce point, car il n'y a malheureusement pas grand-chose à dire des propositions du Gouvernement, qui sont quasiment inexistantes et en tout cas, largement insuffisantes ! Certes, la Commission se réjouit que le Gouvernement ait enfin accepté, à l'issue des débats sur le Budget Rectificatif 2008, de déposer un projet de loi pour mieux protéger les locataires âgés du secteur protégé, comme le Conseil National le lui réclamait depuis deux ans. Elle rappelle à cet égard qu'elle attend d'être saisie de ce projet, avant la fin de la session de printemps 2009. Mais il est urgent d'aller plus loin. Toutefois, outre la fin de non-recevoir opposée une fois de plus au projet de secteur intermédiaire d'habitation, au motif à demi avoué de laisser le champ libre au secteur privé, les débats en séance privée ont fait ressortir clairement l'absence de volonté politique du Gouvernement pour trouver une solution durable

permettant le maintien en territoire monégasque d'une population stable composée d'amis et de frères, viscéralement attachés à la Principauté et partageant avec nous une communauté de destin. Pire encore. Pour la première fois, la perspective d'envoyer les enfants du pays se loger dans les communes limitrophes a été évoquée sans réserve par le Gouvernement. Bien que ce constat lui coûte, votre Rapporteur est donc contraint de se rendre à l'évidence qu'en dépit des demandes insistantes du Conseil National relayant une attente forte des Monégasques et, au-delà, de la nation, en dépit même de l'appel du Souverain à conserver à Monaco une mixité sociale propice à son développement harmonieux, lutter contre le départ de la population stable ne compte pas parmi les priorités du Gouvernement. Ce constat, vous vous en doutez, n'est pas de ceux qui pourraient contribuer à rétablir les Conseillers Nationaux dans de meilleures dispositions à l'égard du vote qui sera attendu d'eux dans quelques jours.

Deuxième visage de notre triptyque déjà sérieusement écorné : la priorité nationale.

Ce droit fondamental, placé au sommet de la hiérarchie des normes juridiques de notre pays – nous ne le rappellerons jamais assez – puisqu'inscrit dans le texte même de notre Constitution, se décline d'abord sous un premier volet qui concerne l'accès prioritaire, à compétence et diplôme équivalents, des Nationaux et au-delà des Nationaux, de leurs conjoints et enfants, ainsi que des résidents de la Principauté et des communes limitrophes, aux emplois publics et privés à pourvoir sur le sol monégasque. On occulte en effet trop souvent le fait que la priorité nationale prévue par nos textes est, de fait, une priorité territoriale, bénéficiant à l'ensemble de la population locale.

Sur ce sujet, nul besoin de rappeler la teneur des échanges nourris qui avaient précédé et accompagné le vote du Budget Rectificatif 2008, en ce qui concerne le respect de ces priorités au sein de la première société monégasque, et qui ont depuis suscité des réactions bien malvenues dans la presse. Le Conseil National s'était réjoui qu'à la suite des débats intervenus dans cette enceinte, et du rapport documenté adressé par son Président au Ministre d'Etat le 10 octobre dernier, faisant état de cas précis de Nationaux ou conjoints de Nationaux victimes de pratiques discriminatoires à raison de leur nationalité au sein de cette société, le Gouvernement ait publiquement reconnu qu'il puisse effectivement exister un problème d'application des priorités au sein de la Société des Bains de Mer et se soit engagé à se pencher sur la question en vue d'apporter une réponse aux préoccupations relayées par les élus, je cite, « après

avoir conduit auprès de cette Société les investigations nécessaires ».

Malheureusement, sur ce sujet comme sur d'autres, l'ampleur de la déception a été à la mesure de l'attente. Nous avons été choqués par la démarche de la Direction et du Conseil d'Administration de la S.B.M., qui plutôt que d'ouvrir le dialogue avec la représentation nationale, ont pris le parti de communiquer de façon unilatérale par le biais d'une page de publicité payante achetée dans les colonnes de l'ensemble de la presse locale. Un tel procédé, de la part des dirigeants d'une société cotée et majoritairement détenue par l'Etat, est inadmissible sur le plan institutionnel et d'autant plus intolérable qu'il s'est accompagné de la publication, à caractère discriminatoire, de données salariales par nationalité. Nous avons été doublement choqués de constater, alors qu'il s'était engagé à mener sa propre enquête, que le Gouvernement s'est quant à lui contenté d'interroger la Direction de la S.B.M. et de relayer aux élus, sans vérifications complémentaires, les mêmes statistiques globales et orientées que celles fournies par les dirigeants et publiées dans la presse, tendant à une démonstration générale des avantages qui reviendraient globalement aux Monégasques, au sein de cette société. La réponse reçue du Gouvernement n'est pas sérieuse et il n'est pas acceptable que, compte-tenu des enjeux, ce dernier n'ait pas tenté d'évaluer plus objectivement la réalité des problèmes dénoncés au sein de la S.B.M..

Au-delà du problème de méthode, qui a consisté à s'en remettre à des personnes qui sont partie prenante au processus de décision relatif aux recrutements et aux nominations et qui ne présentent donc pas, par définition, les gages d'impartialité nécessaires à apporter une réponse crédible aux questions soulevées par la représentation nationale, il n'aura échappé à personne que les chiffres communiqués par la S.B.M. reposent sur une présentation biaisée, destinée à donner une image volontairement faussée de la situation des Nationaux au sein de cette société. Ainsi, d'une part, les statistiques fournies visent globalement les « prioritaires monégasques », sans que l'on sache si elles se rapportent aux seuls Monégasques ou si elles englobent, de façon plus large, les personnes prioritaires au sens de la loi n° 629. D'autre part, ces statistiques mélangent sciemment la situation au sein des casinos et celle au sein des autres secteurs d'activité de la société. Or, s'il est bien évident que les Monégasques représentent une part importante des effectifs d'employés au sein des casinos et en particulier des jeux européens, conformément à une tradition historique dans le secteur des jeux, – ce que personne ici n'a jamais remis en cause – il n'en va pas de

même au sein des autres secteurs de la S.B.M. et en particulier des services administratifs, où les Nationaux sont très peu représentés, *a fortiori* dans les postes décisionnaires au sein du groupe. Ainsi, à titre d'exemple, dans le principal organe décisionnaire de la société, le comité directeur composé de 9 membres, un seul de ces membres est monégasque. Les statistiques produites, parce qu'elles sont générales, ne permettent pas de mettre en évidence cette réalité. Mais au-delà de toutes statistiques, la réalité que nous avons décrite, a été ou demeure le quotidien d'un grand nombre de familles monégasques.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission demande, pour la vérité des chiffres, que de nouvelles statistiques soient communiquées au Conseil National, secteur par secteur et de façon distincte selon les catégories de salariés prioritaires, de façon à donner une image fidèle de la représentation des Nationaux aux différents niveaux de postes, au sein du groupe S.B.M.. Le Conseil National ne doute pas que de telles statistiques démontreront objectivement les difficultés que rencontrent les Monégasques à intégrer cette société et à y faire carrière, en-dehors des casinos. Nous demanderons bien entendu à ce que ces statistiques rectificatives soient publiées, dans un même souci de vérité et d'information objective.

Comme nous avons eu l'occasion de le faire savoir au Gouvernement, les éléments qu'il nous a fournis ne démontrent en outre en aucune manière l'absence de pratiques discriminatoires envers les Nationaux, telles qu'elles ont été portées à la connaissance du Ministre d'Etat, au travers de cas précis, dans le rapport du Président du Conseil National en date du 10 octobre. A cet égard, comment les Elus pourraient-ils se satisfaire des affirmations des dirigeants se contentant d'indiquer que la plupart des anciens salariés visés dans cette note seraient (je cite) « partis de leur propre initiative », d'autres ayant dû être licenciés (je cite encore) « sur la base de motifs purement professionnels » ? Ces déclarations non étayées de la Direction ne sauraient bien entendu constituer des justifications sérieuses. Pourquoi le Gouvernement ne s'est-il pas rapproché des compatriotes cités au sein du rapport afin de connaître les raisons réelles de leur départ ainsi que les difficultés rencontrées ? Nous restons par conséquent dans l'attente de réponses précises et argumentées de la part du Gouvernement sur ces points, tout en comprenant qu'elles ne puissent être données, s'agissant de cas particuliers, que dans un cadre privé.

De façon plus générale, comment ne pas prendre pour de la provocation le fait que les dirigeants de la S.B.M. considèrent (je cite) que « la priorité d'emploi

est, comme elle se doit, respectée», dès lors que «toutes les offres d'embauche font l'objet d'un affichage au Service de l'Emploi, y compris celles concernant les postes de direction»? Le problème, dénoncé à juste titre par les élus, réside dans l'absence de recherche proactive de candidats monégasques ou prioritaires pour pourvoir les postes d'encadrement, alors même que les Nationaux diplômés sont de plus en plus nombreux, dans tous les domaines d'activité. L'embauche récente par la S.B.M. d'un non prioritaire en qualité de Directeur Juridique, alors qu'il existe de nombreux juristes de valeur parmi les Monégasques, est un exemple flagrant de ce type de dysfonctionnements. L'affichage des offres au Service de l'Emploi ne garantit évidemment pas que l'ensemble des candidats nationaux potentiels sera sensibilisé à ces opportunités. Dans ce but, il paraît à tout le moins indispensable que la S.B.M. donne aux avis de recrutement de cadres dans les secteurs administratif et hôtelier, la même publicité que celle à laquelle elle procède pour le recrutement d'employés de jeux lors de l'organisation des écoles, qui donnent lieu à appel à candidatures auprès des Nationaux dans le quotidien local. Il serait en outre souhaitable, pour ne pas dire indispensable, que la S.B.M. donne pour instruction aux cabinets de recrutement auxquels elle fait appel, de rechercher en priorité des candidats monégasques ou issus de la Principauté.

La priorité d'emploi est une obligation légale qui s'impose à toutes les entreprises, administrations et entités installées à Monaco et qui, comme nous l'avons clairement exprimé dans le rapport de la Commission des Finances sur le Budget Rectificatif 2008, «doit s'appliquer à tous les postes et à tous les niveaux». En tant que première société monégasque, détenue majoritairement par l'Etat et bénéficiaire du monopole de la concession des jeux en Principauté, la S.B.M. a plus que d'autres encore, le devoir de favoriser la carrière des Nationaux et d'associer à sa réussite les compétences présentes sur le territoire national.

Nous attendons désormais que des mesures efficaces soient prises pour rappeler les dirigeants de la S.B.M. à ce devoir, ce qui suppose notamment, Monsieur le Ministre, comme vous l'aviez publiquement annoncé dans cet hémicycle, le 16 octobre dernier, qu'après avoir entendu leurs explications, le Gouvernement mène à présent ses propres investigations, afin d'être en mesure de porter une appréciation objective sur la qualité des pratiques de cette société en matière de respect des priorités. Nous attendons par ailleurs des dirigeants de la S.B.M. qu'ils acceptent enfin d'ouvrir, sur ce sujet essentiel, un dialogue constructif avec les

représentants de notre Assemblée, lors de la commission tripartite de coopération qui est appelée à se réunir, sous l'égide du Ministre d'Etat, le 9 décembre prochain. Une fois de plus, la Commission doit déplorer que ce rendez-vous important n'ait été programmé par le Gouvernement, que postérieurement à la date d'établissement du présent rapport. La tenue d'une concertation préalable, en présence de l'ensemble des intervenants concernés, aurait sans doute permis à votre Rapporteur d'aborder ce dossier de façon plus apaisée.

Ce problème n'est en effet pas propre à la S.B.M. qui, en tant que premier pourvoyeur d'emplois dans le secteur privé en Principauté, n'en constitue tout au plus qu'une illustration emblématique. Il existe, de façon générale, une réelle difficulté d'insertion des Monégasques dans le tissu économique de leur pays, que n'ont pas permis d'enrayer suffisamment les mesures incitatives mises en place depuis 2005, à la demande du Conseil National, pour favoriser l'embauche de Nationaux dans le secteur privé, au travers d'une mesure d'exonération temporaire des charges patronales. Cette situation est d'autant plus inadmissible aujourd'hui que nous comptons un nombre très élevé de diplômés parmi nos compatriotes. Elle est le plus souvent le fruit de préjugés injustes ou d'idées reçues et totalement erronées sur la protection sans limite dont bénéficieraient les Nationaux, une fois sous contrat, qui perdurent en dépit du bon sens et conduisent certaines entreprises à mettre en œuvre des pratiques de contournement délibéré et systématique de la priorité d'emploi, en dépit des efforts louables consentis par le Service de l'Emploi et la Cellule emploi-jeunes pour faire respecter les textes.

Face au constat d'une situation discriminatoire qui subsiste au mépris de la loi qu'il entre pourtant dans les missions de l'exécutif de faire appliquer, et au refus obstiné du Gouvernement d'instituer une commission d'application de la priorité nationale qui permette de se saisir collégalement de ce problème, le Conseil National exige que des mesures concrètes soient enfin prises pour s'assurer que les priorités d'emploi soient mieux appliquées au sein des entreprises installées en Principauté. A cet égard, la Commission demande qu'un suivi personnalisé de tous les étudiants monégasques de l'enseignement supérieur soit institué au travers de la création d'un poste de coordinateur à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, qui serait rattaché au Ministre d'Etat et chargé, en lien direct et constant avec les entreprises de la place, de coordonner de façon transversale l'action des différents Départements concernés. Sa

mission serait double : réaliser un suivi personnalisé du parcours étudiant des jeunes compatriotes jusqu'à la signature d'un contrat, qui pourrait *a minima* se matérialiser par un rendez-vous annuel, en appui et relais de la Cellule Emploi-Jeunes – dont nous avons déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de saluer l'excellent travail – et par un suivi et une gestion des carrières des jeunes Nationaux déjà en poste. Le coordinateur se verrait également confié une mission complémentaire de prospection et de promotion des Nationaux auprès des entreprises monégasques, dans le cadre d'une démarche coordonnée avec les cabinets de recrutement de la place en vue d'inciter à la recherche proactive de candidats monégasques, pour pourvoir notamment les postes d'encadrement. Ces contacts réguliers avec les chefs d'entreprise permettraient également de mieux identifier les besoins et d'éclaircir les raisons d'éventuelles réticences à l'embauche de compatriotes, dans l'optique de contribuer à les lever.

Le deuxième volet de la priorité nationale concerne le domaine économique. Lors de l'examen du Budget Rectificatif 2008, le Conseil National avait en effet émis la demande que les règles de préférence instaurées par le Gouvernement au travers du *vade-mecum*, pour les marchés de travaux publics, soient étendues à tous les secteurs d'activité pour tous les marchés publics de l'Etat, afin d'en faire bénéficier de la même manière l'ensemble des entrepreneurs, des commerçants et des professionnels monégasques. Alors que le Gouvernement avait accueilli avec intérêt cette suggestion voici quelques semaines, indiquant qu'elle présentait toutefois certaines difficultés de mise en œuvre qui supposeraient que les services gouvernementaux conduisent au préalable une étude approfondie, les réponses obtenues du Gouvernement dans le cadre des séances préparatoires à l'examen du présent Budget ont laissé les élus pantois : en effet, il semblerait aujourd'hui, contre toute attente, que ces règles soient déjà appliquées, bien que de manière plus simplifiée, pour tous les marchés de l'Administration... sans que le Gouvernement ait été capable de nous dire selon quelles modalités, depuis quand, ni même en vertu de quel texte ! Or, si le Gouvernement lui-même ne connaît pas ces règles, comment les entreprises censées en bénéficier pourraient-elles les connaître ? Vous comprendrez en outre, Monsieur le Ministre, qu'il soit difficile de croire le Gouvernement sur parole, alors qu'il contredit ses propos d'il y a seulement quelques semaines, sans fournir aucun élément à l'appui de ses affirmations. C'est pourquoi je vous demande, dans la réponse à mon rapport, de clarifier ces zones d'ombres, en nous confirmant publiquement la teneur exacte du dispositif

en vigueur. Il paraît d'autre part essentiel que pour rendre ces règles notoires et opposables à chacun, le Gouvernement en assure de façon efficace la publicité, le cas échéant par une publication au Journal de Monaco ainsi que dans le cadre des appels d'offres, des appels à candidatures ou des consultations.

Troisième et dernier visage de notre triptyque : la qualité de la vie.

Je ne reviendrai pas, dans ce rapport, sur les mesures prioritaires attendues pour améliorer le quotidien des Monégasques et des résidents pollué par une circulation automobile tentaculaire et les nuisances et le bruit des nombreux chantiers d'aménagement en cours, qui avaient amplement donné lieu à débat lors des précédentes séances budgétaires et qui ne manqueront pas d'être à nouveau évoquées dans le cadre des discussions qui vont s'ouvrir. Je me contenterai de relever que ces mesures ont récemment fait l'objet d'une présentation détaillée en Commission Plénière d'Etude pour les Grands Travaux par le Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, qui témoigne que le Gouvernement a pris ce dossier fondamental à bras le corps et que les actions engagées vont dans le bon sens.

En revanche, le dossier de la protection du pouvoir d'achat suscite davantage d'inquiétudes pour les membres de la Commission. Dans les circonstances que nous traversons, le pouvoir d'achat est, plus que jamais, une préoccupation majeure de nos compatriotes. Il constitue une des principales composantes de leur qualité de vie car, dans une société dont l'économie est fondée sur la consommation de biens et services, lorsque le pouvoir d'achat fléchit, on se retrouve peu à peu exclu d'un système que l'on contribue à alimenter par son travail et son mode de vie. En ces temps de crise, l'Etat a le devoir d'intervenir pour soutenir le pouvoir d'achat de ses Nationaux et protéger en particulier les plus faibles et les plus exposés. Cette vision semble au demeurant être partagée par le Gouvernement, qui a acté lui-même dans ses réponses aux questions de la Commission que (je cite) « tout euro dépensé par l'Etat est un soutien à l'économie, que ce soit en distribuant du pouvoir d'achat ou en maintenant à Monaco une activité élevée ».

Or, si le Gouvernement avait semblé nous entendre sur cette problématique essentielle au Budget Rectificatif 2008, force est de constater que cette écoute bienveillante ne s'est toujours pas traduite concrètement à ce jour, dans les inscriptions budgétaires. En dépit des demandes formulées sans équivoque il y a déjà plusieurs mois par le Conseil National, et des assurances publiques données par le

Ministre d'Etat au Budget Rectificatif 2008, aucune modification au Budget Primitif 2009 n'a ainsi encore été proposée pour garantir le maintien du pouvoir d'achat des personnels actifs et retraités de la Fonction Publique dans l'année qui vient ; ce maintien implique une revalorisation indiciaire qui permette le rattrapage intégral de l'inflation constatée au 1<sup>er</sup> décembre 2008, dont on sait qu'elle a atteint des niveaux records au cours du troisième trimestre, avant de connaître un relatif ralentissement ces derniers mois. De même, malgré la demande forte du Conseil National, le Budget Primitif 2009 ne contient pour l'heure aucune mesure visant à renouveler l'effort consenti en 2008 pour augmenter les plus bas traitements, premiers touchés par la crise et l'envolée des prix, alors que le Gouvernement nous avait confirmé, au cours des séances privées, avoir entrepris cette réflexion. Aucune suite n'a non plus été donnée, à ce jour, aux différentes mesures complémentaires qui avaient été proposées par la Commission des Finances dans son rapport sur le Budget Rectificatif 2008, s'agissant en particulier d'exclure les prestations sociales de la détermination des revenus servant de base au calcul de l'A.N.L. et des bourses d'études, ou d'améliorer certains remboursements médicaux, notamment en matière de lunettes et de frais dentaires.

Votre Rapporteur s'étonne que le Gouvernement ait pu laisser la Commission des Finances prendre position sur le présent projet de Budget, sans avoir apporté à ces questions d'ordre prioritaire les réponses annoncées. Cet immobilisme, qu'il soit par volonté ou négligence, sur des mesures à la fois simples et fondamentales, ne peut que susciter l'irritation et l'incompréhension des membres de la Commission.

Le portrait du projet de Budget Primitif pour 2009 que je viens de dessiner en quelques points, avant de laisser place au débat, est sévère et je ne m'en réjouis pas.

Chacun l'aura perçu, les projections budgétaires du Gouvernement ne résistent pas à la confrontation avec la réalité économique. Le projet de Budget repose sur des prévisions dont la fiabilité, notamment en termes de recettes budgétaires, est plus incertaine encore que les années précédentes, alors que les dépenses ne traduisent pas, comme on aurait pu s'y attendre, une stratégie pour anticiper les effets et faire face à la crise, notamment une politique de soutien à l'économie et au pouvoir d'achat.

D'autre part, les avancées annoncées ou attendues sur les grands dossiers prioritaires de la législature, pourtant déjà largement évoquées lors du vote du

Budget Rectificatif 2008, ne se sont pour l'heure pas concrétisées.

Vous me permettez d'ajouter que les conditions de travail qui ont présidé à l'examen de ce Budget auront été particulièrement mauvaises. La Commission considère comme inacceptable la fixation par le Gouvernement, après la date prévue pour l'approbation du rapport, de toutes les échéances et rendez-vous importants (parmi lesquels la réunion de la Commission Tripartite de Coopération avec la S.B.M., la réunion de la Commission de Placement des Fonds et la réunion de la Commission Consultative des Concessions, destinée à aborder notamment la question de la redevance de la Société des Bains de Mer). Le rôle de la Commission des Finances est d'éclairer tous les Conseillers Nationaux, et au-delà tous les Monégasques, les résidents et les agents économiques de la Principauté. Ce décalage dans la disponibilité des informations est ressenti par les Elus comme un manque de respect et de considération pour le travail parlementaire, qui nuit au caractère constructif des échanges et empêche la Commission de disposer d'une visibilité et d'un recul suffisants, pour se prononcer en toute connaissance de cause sur le Budget.

Le vote d'un budget primitif pour une nouvelle législature est un acte d'autant plus fondamental qu'au-delà des engagements de dépenses pour l'année, les citoyens doivent y lire sans ambiguïté l'ébauche des grands axes du programme en faveur duquel ils se sont massivement prononcés il y a quelques mois. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

C'est pourquoi il appartiendra au Gouvernement de fournir, au cours de nos débats, des éléments concrets permettant de donner satisfaction aux Elus sur le fait que la voix des Monégasques a bien été prise en compte dans ce Budget. Ceci suppose :

Tout d'abord, l'obtention d'un plan de livraisons sérieux et dont les Conseillers Nationaux auront été en mesure de valider les échéances, pour la construction de logements domaniaux permettant de répondre aux besoins des Monégasques sur la législature.

D'autre part, le dépôt d'un projet de loi sur le « contrat habitation-capitalisation » conforme aux orientations discutées dans le groupe de travail mixte et assorti de la garantie que le prix fixé sera calculé, comme la majorité du Conseil National en a reçu mandat des Monégasques, sur la base de 1,5 fois le loyer moyen sur 20 ans, de façon à être accessible à 60 % au moins des Nationaux. Par souci de transparence, ce dispositif devra s'accompagner de l'édiction de normes permettant la détermination de la surface habitable, calculée sur la base de la surface

balayable hors murs, de nature à assurer un métrage équitable et harmonisé dans tous les immeubles des Domaines et à garantir l'équité dans le calcul des prix.

Il est en outre indispensable que des mesures concrètes soient enfin prises pour que les priorités d'emploi soient mieux respectées au sein des entreprises de la Principauté. Cette exigence passe par la création d'un poste de coordinateur à l'insertion professionnelle des diplômés monégasques, nommé auprès du Ministre d'Etat, que la Commission souhaite voir pourvu le plus rapidement possible.

S'agissant de la S.B.M., au-delà des statistiques, ce sont désormais des gestes forts qui sont attendus du Gouvernement, en qualité de représentant de l'Etat actionnaire majoritaire. Il s'agit en particulier d'obtenir la reconnaissance, par les dirigeants de la S.B.M., de la nécessité d'ouvrir plus largement tous les secteurs de la société aux Monégasques, la nomination dans les prochains mois de Nationaux à des postes-clefs au sein de l'entreprise et en particulier de l'encadrement administratif, et l'engagement de la société de privilégier systématiquement la recherche de candidats nationaux ou prioritaires, au travers notamment d'un mandat donné spécifiquement en ce sens aux cabinets de recrutement de la place, pour pourvoir les postes à responsabilité. Je rappelle également la demande du Conseil National qu'un professionnel des jeux soit nommé au Conseil d'Administration de cette société, pour consolider la place des jeux de table au sein du groupe et apporter une expertise en matière de politique de gestion et de développement des casinos.

Enfin nous attendons que les ajustements budgétaires nécessaires soient apportés en dépenses au projet de Budget, afin de maintenir le pouvoir d'achat des personnels actifs et retraités de la Fonction Publique et de venir en aide aux plus bas revenus, par le déblocage d'une nouvelle enveloppe complémentaire pour la revalorisation des plus petits indices.

J'ose encore croire que le rendez-vous qui avait été pris avec le Gouvernement dans le cadre des débats sur le Budget Rectificatif 2008, en ce qui concerne les grandes orientations de la nouvelle législature, n'a pas été manqué, contrairement à ce que laissent penser les critiques qui viennent d'être formulées.

Faute de pouvoir en juger avec certitude avant la date d'élaboration du présent rapport, la Commission escompte que le Gouvernement saura faire preuve de discernement en apportant au Conseil National, dans le cadre des débats qui vont s'ouvrir, les assurances souhaitées sur les mesures que je viens d'énoncer.

A la date du 4 décembre, jour d'approbation du présent rapport, le constat que votre Rapporteur se voit dans l'obligation de tirer est néanmoins sans appel : aucune réponse satisfaisante n'ayant été fournie, et aucune avancée concrète n'ayant été accomplie sur ces sujets essentiels, votre Rapporteur n'a pas d'autre choix que d'inviter, en l'état, les membres de notre Assemblée, au nom de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, à rejeter le présent projet de Budget Primitif pour l'année 2009.

**M. le Président.**- Je vous remercie Monsieur SVARA pour cet excellent rapport que vous avez rédigé au nom de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale que vous présidez.

Monsieur le Ministre, nous écoutons maintenant votre intervention en réponse au rapport de la Commission des Finances. Pour la bonne information de chacun, je précise que le Conseil National a eu connaissance de votre intervention, Monsieur le Ministre, hier en début d'après-midi et que Mme la Secrétaire Générale s'est immédiatement chargée de la diffuser auprès de tous les Conseillers Nationaux. Nous avons donc tous eu un peu plus de vingt-quatre heures pour prendre connaissance des réactions du Gouvernement au rapport de la Commission des Finances sur le Budget 2009.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

**M. le Ministre d'Etat.**- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Rapporteur,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux.

Le Gouvernement a pris connaissance avec une grande attention du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le projet de Budget Primitif de l'Etat pour l'exercice 2009.

Je tiens en premier lieu à remercier son Président, M. Pierre SVARA, pour la présentation qu'il vient d'en faire et je souhaiterais lui dire que je partage de toute évidence ses préoccupations quant à la crise économique et financière internationale, sans, vous le verrez, nécessairement en tirer les mêmes conclusions pour l'action à conduire par le Gouvernement.

Je dois d'ailleurs souligner que pour l'instant, si j'en juge par le montant des recettes en matière de T.V.A., des bénéfices commerciaux, des droits de mutation, la crise épargne encore largement notre pays.

C'est ainsi que les recettes fiscales du mois de novembre 2008 se sont élevées à 68,7 M€, à comparer aux recettes du même mois en 2007 qui étaient de 67,2 M€, soit encore de novembre 2007 à novembre 2008 une progression de 2,23 %.

Il n'empêche que si la crise n'a pour l'instant pas d'impacts mesurables à Monaco, nul doute qu'à terme certains effets se feront ressentir, même si l'on sait par expérience qu'ils sont généralement atténués en Principauté. Je note cependant que cette crise a déjà touché le secteur industriel auquel nous sommes particulièrement attachés. Et je pense plus précisément à la sous-traitance du secteur automobile qui a été gravement touchée compte tenu de la crise automobile qui concerne le monde entier, et c'est dans ce cadre que le Gouvernement a d'ores et déjà prévu de mettre en œuvre un plan de soutien aux entreprises qui prévoit toute une série de mesures exceptionnelles pour 2009.

Notre approche dans ce domaine est pragmatique et se veut efficace. Elle sera adaptée à la situation particulière de chaque entreprise qui sera invitée à saisir suffisamment en amont des difficultés qu'elle rencontre le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.

D'ores et déjà, le Gouvernement a suscité et organisé avec l'Etat français, les banquiers et les constructeurs automobiles un plan de soutien à une importante entreprise industrielle monégasque dans le secteur de la sous-traitance automobile.

Le Gouvernement Princier a réactivé la COMED (Commission pour examiner au cas par cas les mesures exceptionnelles adaptées à la structure de chaque entreprise et pour maintenir l'emploi). La panoplie des mesures est très variée : garantie partielle apportée aux emprunts pour inciter les banques à accorder leur soutien, aide complémentaire pour le chômage technique afin de soutenir pendant la période difficile le pouvoir d'achat des salariés sans peser trop lourdement sur l'entreprise en difficulté, délais accordés pour le règlement des charges sociales et fiscales, allègement temporaire de charges locatives, etc... il y a toute une panoplie qui, au cas par cas, doit être mise en œuvre pour bien répondre à la situation de l'entreprise. Ce sont des mesures exceptionnelles, nous n'avons pas l'intention de les introduire en permanence dans notre système, mais elles s'appliqueront pour l'année 2009 puisqu'il faut faire face à une situation, je l'espère, exceptionnelle.

Par ailleurs le Gouvernement Princier peut soutenir par des mesures spécifiques, je le rappelle, mais encore plus pour cette période, la recherche-développement de certaines entreprises. Tout ce dispositif est dès

maintenant opérationnel mais son impact budgétaire (soit en supplément de dépenses, soit en diminution ou retard de recettes) qui peut difficilement être prévu à ce jour, fera l'objet d'un suivi rigoureux. Des adaptations pourront, le cas échéant, être réalisées au Budget Rectificatif si nécessaire, les mesures prises jusqu'à maintenant n'ayant, quant à elles, encore aucun effet budgétaire négatif, s'agissant de garanties qui, bien heureusement, n'ont pas eu à jouer, tout en permettant de mobiliser les crédits bancaires indispensables.

Comme vous le voyez, le Gouvernement partageant le souci du Conseil National, parce que vous m'avez saisi, Monsieur le Président, il y a quelque temps de ce problème, le Gouvernement n'est pas resté inactif. Au cours d'une réunion présidée d'ailleurs personnellement par S.A.S. le Prince Souverain, ce plan de mesures exceptionnelles a été porté à la connaissance des chefs d'entreprise industrielles de la Principauté. Il fera l'objet, dans les tout prochains jours, d'une Ordonnance Souveraine concernant ces mesures de nature exceptionnelle pour l'exercice 2009. Bien entendu, le Gouvernement suivra cette question avec votre Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses qui nous avait particulièrement sensibilisés sur ce problème.

Parallèlement, des moyens vont être rapidement mis en place pour soutenir le pouvoir d'achat, alors que le programme ambitieux d'aménagement et d'infrastructures de la Principauté que le Gouvernement a fixé sera maintenu, cela afin d'enrayer la baisse de la demande pouvant être engendrée par la crise.

Je reviendrai par la suite de manière plus détaillée sur ces autres points constitutifs du plan de relance que le Gouvernement entend mettre en œuvre.

En matière de recettes, je tiens à vous assurer dès à présent que le Gouvernement demeurera particulièrement attentif à l'évolution de leur encaissement. En cas de fléchissement significatif, c'est tout naturellement qu'il se rapprochera du Conseil National afin de convenir des économies à réaliser sur certaines dépenses d'investissements et d'équipement revêtant un caractère moins urgent. Mais surtout, n'anticipons pas prématurément des ajustements à la baisse qui, dans l'instant, ne feraient qu'aggraver la crise alors même que nous devons, non pas adopter une attitude de repli, mais au contraire, une attitude volontariste et dynamique pour éviter la crise et participer à la relance économique.

C'est par conséquent en tenant compte de ce nouveau contexte international que le projet de Budget Primitif doit être examiné. A la fois serein et prudent,

le Gouvernement entend poursuivre l'action engagée jusqu'à présent, afin que les objectifs fixés par S.A.S. le Prince Souverain soient atteints.

Avant d'aborder dans le détail les différents points soulevés dans son rapport par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je voudrais énoncer les grandes orientations du projet de Budget Primitif 2009 qui s'inscrit dans cette continuité, tout en procédant à certains ajustements rendus nécessaires.

Le Budget qui vous est proposé est par conséquent un Budget prudent qui prévoit une augmentation des dépenses inférieure à celle des recettes afin de réduire, pour la troisième année consécutive, les déficits, l'objectif étant, comme chacun sait, le retour durable de l'équilibre budgétaire. C'est également un Budget qui se veut poursuivre en 2009 l'action de la Principauté dans le domaine social, culturel, sportif et international. Il s'agit enfin d'un Budget qui prépare l'avenir en maintenant au même rythme notre politique des grands investissements et même si possible, à un rythme accéléré.

Je me propose de développer brièvement les trois caractéristiques du projet de Budget 2009 en commençant par insister sur la prudence voulue par le Gouvernement.

En effet, au cours de l'année à venir, la volonté sera de réduire les déficits avec des dépenses qui devraient passer de 883 M€ au Budget Primitif 2008 à 916 M€ au Budget Primitif 2009, soit une progression, que je crois raisonnable, de 3,77 %.

Dans le même temps, les recettes prévues devraient passer de 784,7 M€ au Budget Primitif 2008 à 837,7 M€ au Budget Primitif 2009, soit une progression de 6,8 %, sous les réserves précédemment exprimées concernant les effets de la crise économique et financière internationale, en particulier pour les recettes provenant des secteurs liés à l'événementiel, au tourisme et au secteur bancaire.

Le déficit prévisionnel de 98,5 M€ en 2008 est donc ramené à 78,7 M€, soit une diminution de 20 % en 2009 et une réduction de moitié en trois ans.

Je rappelle une nouvelle fois que ce déficit est une prévision prudente et l'expérience prouve que le déficit réalisé est très inférieur puisque en 2007 l'équilibre a été retrouvé. Le Budget exécuté 2008 sera lui aussi en équilibre et je puis même vous dire aujourd'hui qu'il y a un excédent puisque nous pouvons racheter des actifs immobilisés au Fonds de Réserve.

Mais dans la situation de crise actuelle, la prudence est de mise, d'où la prévision d'une réduction du

rythme d'augmentation des recettes en 2009 et notamment pour la T.V.A. qui constitue notre principale recette et que le Gouvernement n'a majoré dans ses prévisions que de 1,7 %, alors même que les recettes globales effectives de 2008 seront très nettement supérieures aux recettes prévues dans le Budget Rectificatif – mais ça, Monsieur le Rapporteur, je ne le sais que depuis quelques jours, donc vous ne pouviez pas l'intégrer dans les éléments de votre réflexion pour la Commission des Finances – mais les recettes seront donc de l'ordre de 900 M€ au lieu de 860 M€ votés au Budget Rectificatif, c'est donc 40 M€ de plus. C'est la raison pour laquelle nous avons estimé devoir maintenir une prévision que nous considérons comme prudente, qui avait été établie sans être exagérément optimiste dans la mesure où elle repose sur l'hypothèse d'une réduction de plus de 7 % en 2009 par rapport à la prévision de clôture 2008. Bien entendu, tout peut arriver, mais historiquement, depuis la dernière guerre mondiale, la chute maximum en cas de crise économique, qu'a enregistrée dans ses recettes la Principauté de Monaco, est justement ce chiffre de 7 %. Donc, bien sûr, tout peut arriver, mais ne pensons pas toujours au pire, nous pensons qu'avec cette marge, il est possible de tenir ce Budget.

L'objectif est bien entendu de faire mieux et de pérenniser la bonne santé des finances publiques. Mais dans le contexte actuel, je le répète, toute prévision fine est impossible et c'est la raison pour laquelle nous avons fait le choix de ce que je considère comme une prévision prudente et raisonnable.

Cette même démarche doit nous guider s'agissant de la procédure des reports de crédits qui, effectivement, permet au Gouvernement d'agir avec une plus grande souplesse, ce qui ne doit pas l'empêcher, comme le soulignait M. le Rapporteur, de l'utiliser avec mesure. Nous souhaitons en effet que les Budgets annuels qui vous sont soumis conservent toute leur lisibilité. Je vous confirme, M. le Rapporteur, ainsi que vous l'a proposé le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie, que nous sommes disposés à vous rencontrer très prochainement afin de détailler ce dispositif et ses conséquences sur les Budgets Primitif et Rectificatif.

Voici donc pour les aspects financiers qui marquent la volonté du Gouvernement Princier d'un retour durable à l'équilibre budgétaire pour la troisième année consécutive, je l'espère.

Si l'on se penche à présent sur les grandes lignes du projet de Budget, on s'aperçoit qu'il marque la volonté du Gouvernement de poursuivre son action dans le domaine social, culturel, sportif et international.

Les dépenses de fonctionnement devraient progresser de 4,2 %, malgré la stabilisation voulue des effectifs de la Fonction Publique. Cependant la volonté du Gouvernement est de maintenir et même d'améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires, surtout pour les plus petits traitements et également le pouvoir d'achat des retraités de la Fonction Publique. Le Gouvernement procédera au 1<sup>er</sup> janvier aux augmentations permettant non seulement de compenser l'inflation mais, au vu du taux de celle-ci de décembre 2007 à décembre 2008, comme nous en avons convenu en Commission, également de donner un petit complément. Je reviendrai d'ailleurs sur ce point par la suite afin de vous exposer les modalités pratiques de ce soutien au pouvoir d'achat.

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement des Relations Extérieures vont progresser de 8,4 %, traduisant la volonté du Gouvernement de poursuivre une politique internationale plus active. De 2007 à 2009, les dépenses de fonctionnement des Relations Extérieures auront progressé de 22 % et vous aurez bientôt à connaître le nouvel organigramme qui vous sera proposé pour le Département des Relations Extérieures.

Les dépenses d'interventions publiques augmentent quant à elles d'environ 10 % traduisant l'amplification des actions gouvernementales dans le domaine social, notamment en faveur des personnes âgées et de la santé, mais aussi pour les jeunes, notamment par un accroissement des bourses d'études. Dans le domaine humanitaire, je souligne qu'une nouvelle fois, les crédits de coopération et d'aide au développement progressent de 25 %, puisque nous avons décidé, chaque année cette augmentation très significative pour atteindre effectivement, comme le soulignait M. le Rapporteur, le taux de 0,7 % du produit national brut conformément à l'engagement des pays qui participent le plus à la coopération internationale.

De même, les interventions dans le domaine culturel, économique et sportif sont maintenues à un haut niveau avec une dépense exceptionnelle cette année pour le sport, lié au départ du Tour de France 2009 depuis Monaco, à l'égard duquel je partage tout à fait l'enthousiasme de M. le Rapporteur.

Enfin, ce Budget 2009 prépare l'avenir en maintenant un programme important d'investissements à hauteur de 291 M€ intégralement autofinancés.

Je ne développerai pas devant vous ce soir les programmes d'équipement, mais je soulignerai l'importance des crédits encore affectés à l'aménagement des délaissés S.N.C.F. avec la réalisation des voies souterraines qui devraient

améliorer de manière significative la circulation à Monaco.

Toujours dans ce souci d'amélioration des conditions de circulation, j'espère que 2009 verra le démarrage des travaux du tunnel descendant. Nous poursuivons également l'achat de rames T.E.R. pour l'amélioration de la desserte ferroviaire.

Par ailleurs, croyez bien que la réalisation de logements domaniaux, de même que les surfaces nécessaires au développement économique, retiennent toute l'attention du Gouvernement. Je reviendrai plus en détail sur ce point pour vous exposer le plan de logements défini sur les années à venir, comme vous me l'avez demandé.

Bien entendu, sont aussi prévus des investissements importants pour l'aménagement du Port, avec, notamment, la construction du nouveau Yacht Club.

Dans le domaine de la santé et de l'action sociale, il faut également souligner les travaux de construction de la Résidence semi-médicalisée pour les personnes âgées « A Qîétüdine » et du Centre de Gérontologie Clinique pour les personnes âgées et la fin des études générales du grand projet du nouvel Hôpital pour un engagement des travaux, nous le souhaitons, en 2010.

S'il est vrai que nous nous sommes donné un délai de réflexion avant d'engager l'opération d'extension en mer, et cela en raison d'incertitudes financières liées à la crise, et avec la volonté d'approfondir avant toute décision l'étude d'impact sur l'environnement ... cela ne veut pas dire pour autant que nous adoptons une attitude de repli, bien au contraire, le Gouvernement encourage l'investissement public et l'investissement privé.

Dès le printemps, sous réserve du vote de la loi de déclassement que nous évoquons tout à l'heure, la première tranche de l'Annonciade devrait démarrer avec 50.000 m<sup>2</sup> de surface utile dont 18.000 m<sup>2</sup> destinés à l'Etat... les chantiers par ailleurs des délaissés et notamment les 240 logements de l'îlot Rainier III et une centaine de logements près des Agaves devraient aussi être lancés en 2009... Nous avons engagé également le concours de maîtrise d'œuvre pour Testimonio. Comme vous le voyez, 2009 sera marqué, comme 2010, par le lancement de très grands chantiers et nous souhaitons de cette manière participer à notre échelle, mais comme les grands pays qui nous entourent, à cet effort pour relancer la machine économique.

Dans les dix ans qui viennent, c'est au moins 450.000 m<sup>2</sup> de logements domaniaux ou privés, de locaux pour l'activité économique et de grands

équipements publics qui seront livrés en Principauté, dont 350.000 m<sup>2</sup> pour les seuls logements et espaces destinés aux activités économiques. C'est, vous le voyez, une fois et demie ce qui est prévu pour l'extension en mer.

Vous le voyez, 2009 sera l'année de lancement de grands chantiers publics et privés de nature, je le disais, à relancer l'activité économique et, loin de nous obliger au repli, la crise internationale doit être l'occasion pour la Principauté de préparer de manière constructive la prospérité à venir. Ce n'est pas le moment, je l'ai déjà dit, de replier la voile mais au contraire de hisser la grand voile.

J'en viens à présent aux différents points soulevés par M. le Rapporteur, dans le rapport établi par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Je commencerai en revenant plus en détail sur le sujet qui, à mon sens, est le plus important actuellement, je veux bien sûr parler des mesures de relance à adopter dans le contexte de la crise internationale.

Comme l'a fort justement souligné votre Rapporteur, les prévisions budgétaires de 2009 ont été établies avant que la crise ne connaisse les développements que l'on observe aujourd'hui. Toutefois, comme je l'ai déjà dit, elles sont dès l'origine fondées sur une approche prudente qui se retrouve tant dans les évaluations des ressources, tenant compte d'un tassement des rentrées de T.V.A. par exemple, que dans celles des dépenses, où ont été privilégiés les investissements productifs tout en appliquant une grande rigueur aux dépenses de fonctionnement et d'interventions publiques.

Cette combinaison de prudence et de rigueur doit cependant tenir compte maintenant de la nouvelle conjoncture et de la nécessité d'apporter un soutien à l'activité économique par des mesures qui soient efficaces et ciblées.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le Gouvernement a privilégié des réponses immédiates et à caractère temporaire, ces deux paramètres étant pertinents face à une crise brutale dont il faut considérer que la durée pourrait, espérons-le, ne pas s'avérer trop pénalisante.

Mais je voudrais notamment évoquer de manière plus précise les mesures destinées à soutenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires et agents de l'Etat et des retraités.

Par ailleurs, pour les salariés des entreprises connaissant des baisses de régimes conjoncturelles, il

est tout à fait indispensable de favoriser le maintien de l'emploi et de soutenir les salariés concernés, et c'est la raison pour laquelle nous prévoyons pour 2009, et de manière exceptionnelle, une revalorisation temporaire par voie réglementaire des indemnités versées en cas de chômage technique.

S'agissant du secteur public, je rappellerai tout d'abord qu'aux deux majorations successives qui sont intervenues sur le point d'indice, qui concernent aussi bien les salaires que les retraites, à savoir 1,3 % au 1<sup>er</sup> janvier 2008, ont succédé des mesures exceptionnelles pour un montant global de 2 M€, que vous aviez adoptées l'année dernière, répartis entre la revalorisation des salaires modestes et l'attribution d'avancements au mérite.

Il convient à cet égard de préciser que, suite à ces augmentations, les plus bas salaires de la Fonction Publique ont connu une évolution de 4,46 % en 2008, hors bien entendu, avancement.

Pour 2009, je suis en mesure de vous annoncer une première majoration uniforme pour l'ensemble des fonctionnaires et retraités de 1,6 % du point indiciaire de la Fonction Publique au 1<sup>er</sup> janvier pour une dépense globale de près de 3 M€, salaires et retraites confondus, ainsi qu'une nouvelle augmentation pour les salaires modestes.

Cette dernière mesure consistera pour les salaires modestes en l'attribution de trois points supplémentaires pour la tranche indiciaire comprise entre 214 et 329, qui bénéficie de l'Indemnité Particulière des plus Bas Indices (I.P.B.I.), et d'un point supplémentaire pour les indices compris entre 330 et 500.

Dès lors, sur un an, de février 2008, puisque janvier c'est un acompte, à février 2009, les plus petits salaires auront augmenté de 5,88 %. Les autres quant à eux connaîtront une augmentation au minimum équivalente à 2,6 %. Je vous rappelle que les derniers chiffres connus de l'inflation pour douze mois tournent autour, je crois, de 2,1 %. Donc si vous voulez, il y a une légère augmentation du pouvoir d'achat pour l'ensemble des fonctionnaires. Par contre, il y a une sensible augmentation du pouvoir d'achat ou une significative augmentation du pouvoir d'achat pour les petits traitements ainsi que pour les petites retraites.

Ainsi, comme vous le constaterez, répondant au souci exprimé par le Conseil National, nous avons maintenu et même un peu amélioré – mesure parfaitement légitime en période de crise – le pouvoir d'achat de l'ensemble des fonctionnaires tout en revalorisant, comme vous l'aviez demandé, davantage

les petits traitements qui concernent environ, malgré tout, la moitié des agents de l'Etat et des retraités et cela pour tenir compte du fait que les augmentations du coût de la vie ont eu plus d'impact sur le panier de la ménagère que sur des produits plus sophistiqués.

Bien entendu, nous demeurerons vigilants à l'évolution des prix dans les mois à venir afin de procéder aux ajustements adéquats en cours d'année. Je précise en outre, comme je l'indiquais, que toutes ces mesures seront mises en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Je voudrais maintenant évoquer un dernier volet, c'est le maintien du programme ambitieux d'aménagements et d'infrastructures de la Principauté avec une enveloppe pour 2009 de près de 300 M€ en matière d'investissement et donc l'assurance au plan national de l'attribution de nombreux marchés publics de travaux en privilégiant les entreprises locales.

Cette réponse ciblée et traitée au cas par cas a en outre la particularité de présenter un périmètre adaptable à l'évolution de la situation.

En effet, la plasticité de notre équilibre budgétaire, fondée sur une latitude d'ajustements des dépenses d'investissements en fonction des ressources effectives, donne une certaine sérénité devant les épreuves qui nous attendent et qui nous conduisent par ailleurs à démontrer la plus grande vigilance dans les prévisions de dépenses de fonctionnement et, notamment, toutes celles liées au train de vie de l'Etat. Je peux vous assurer qu'après trois ans d'efforts qui ont permis le retour à l'équilibre budgétaire, je m'attacherai sans faille, en 2009, à maintenir cet équilibre d'autant plus important que, dans le même temps, nos réserves liquides du Fonds de Réserve Constitutionnel ont effectivement baissé en 2008 d'environ 9 % en raison de la crise des marchés financiers. Il convient donc de rester vigilant.

Comme vous le voyez, le Gouvernement Princier ne minimise pas l'ampleur des difficultés à venir et il présente à votre vote un Budget raisonnable et adaptable dont l'exécution fera de plus l'objet d'une attention et d'une vigilance toute particulière dès lors que nous sommes dans un monde mouvant et tout cela à l'effet de prendre les mesures d'ajustement dès que le besoin s'en fera sentir et cela, bien entendu, en étroite concertation avec votre Haute Assemblée.

Le Gouvernement a également conscience de l'importance de la coordination de ses actions dans un cadre européen et il est vérifiable que les orientations retenues – pouvoir d'achat et investissements – correspondent parfaitement aux priorités défendues par

nos grands voisins et plus particulièrement la France et le Royaume-Uni.

Je souhaiterais à présent revenir sur certaines attentes des Elus plus spécifiquement évoquées par M. le Rapporteur, même si elles n'ont pas nécessairement d'impact direct sur le Budget Primitif 2009.

Je commencerai par le programme de logement domanial.

Le programme que nous avons établi pour la période 2009-2015 comprend la livraison de 720 logements domaniaux répartis selon le calendrier prévisionnel de livraisons suivant :

- 2009 : livraison de 101 logements à Industria Minerve ;

- Fin 2011, fin 2012, ensemble îlot Rainier III : 240 logements, opération pour laquelle nous proposons un marché d'entreprise générale avec appel d'offres restreint et cahier des charges imposant le recours à la sous-traitance locale ;

- 2012-2013 : opération Agaves 2 : 100 logements ;

- 2013 : Tour Odéon de l'Annonciade : 160 logements ;

- 2014-2015 : livraison de Testimonio : 100 logements.

A ce programme de 700 logements neufs s'ajouteront la restitution des logements domaniaux par les Sapeurs-Pompiers après les travaux de surélévation de la Caserne de Fontvieille et les opérations de préemption, diminuées cependant par le relogement de 9 foyers de l'immeuble « Les Jasmins », situé devant l'hôpital, qui sera détruit pour faciliter le bon déroulement du chantier du nouvel ouvrage et pour la suite, augmenter la réserve foncière du Centre Hospitalier.

C'est donc au total plus de 720 logements domaniaux qui pourront être attribués entre 2009 et 2015, conformément à l'analyse des besoins que nous avons faite ensemble dans le cadre des travaux des Commissions.

A partir de 2016, mais là, c'est plus loin n'est-ce pas, le relais sera pris par la réalisation de la deuxième tranche de l'Annonciade sur les terrains actuels du Lycée Technique et du Collège, bien entendu, quand ceux-ci seront terminés.

J'en viens maintenant au projet de loi « habitation-capitalisation » que je viens de déposer sur votre table. Le groupe de travail Conseil National/Gouvernement a bien travaillé et a mis au point ce texte difficile.

Restait à fixer un point déterminant : le prix de ce droit.

Au cours d'une récente réunion, nous avons accepté votre proposition de calculer le prix sur la base, pour chaque immeuble, de 1,5 fois le loyer mensuel moyen multiplié par 240 mensualités, soit vingt ans. L'apport initial sera de 15 % et l'Etat pourra consentir une avance sur le prix pour une durée maximum de trente ans au taux privilégié de 3 %. Bien entendu, l'apport personnel pourra être plus élevé suivant le choix du bénéficiaire et la durée de l'avance limitée à une plus courte période, au choix de l'acheteur. Ainsi, je crois pouvoir dire que je réponds, dans la manière de calculer le prix, positivement par rapport à la demande exprimée par le Conseil National et d'après nos simulations, ce dispositif permettrait, à près de 70 % des Nationaux, de pouvoir, s'ils le souhaitent, bénéficier de ce dispositif et à plus de 50 % de ceux qui résident dans les logements les plus récemment livrés.

Ce projet de loi ainsi complété a en conséquence été déposé aujourd'hui sur le Bureau de votre Assemblée, Monsieur le Président, et j'en suis particulièrement heureux et satisfait. J'ajoute que pour répondre à l'attente légitime des Nationaux et à votre souhait, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, maintenant que nous avons trouvé un accord, nous pourrions aller vite. Je vous propose d'organiser en février une session extraordinaire législative destinée à examiner ce projet de loi, car si nous parvenons à un accord, de cette manière sa mise en œuvre pourrait en être accélérée.

J'ajoute qu'au cours de la même session, nous avons convenu lors de notre réunion de mettre au point ensemble une définition claire du mètre carré monégasque, vous l'évoquiez dans votre rapport, Monsieur le Rapporteur. Nous pourrions dans un premier temps l'appliquer de manière réglementaire afin d'aller plus vite, pour assurer une plus grande équité et une parfaite objectivité dans la détermination des loyers et donc du prix du droit d'habitation-capitalisation. Par la suite, nous pourrions réfléchir ensemble sur l'intérêt d'un projet de loi « type Carrez » pour les calculs du mètre carré monégasque généralisé à tous les secteurs d'habitation, mais nous pourrions commencer de le faire de manière réglementaire, très rapidement pour les logements domaniaux.

J'en viens maintenant à évoquer le problème du logement des Enfants du Pays auquel je suis comme vous attaché si nous voulons leur donner la possibilité de continuer d'habiter à Monaco. Vous connaissez mes réticences pour la création d'une Société d'Economie Mixte qui constituerait une deuxième catégorie de

logements administrés. Je pense, par contre, que des actions multiples doivent être conduites pour atteindre notre objectif, objectif que nous partageons. D'ores et déjà, le Gouvernement Princier opère un certain nombre de préemptions, comme vous le savez, pour maintenir dans leur logement des personnes âgées ou des cas sociaux difficiles. Mais au-delà, je propose de mettre en œuvre en 2009 une opération-pilote pour accroître de manière contractuelle, comme je l'avais envisagé, le nombre de logements à loyer limité. Je vous propose de monter cette opération-test en liaison étroite avec votre Commission du Logement. Si nous réussissons, nous pourrions alors développer ces actions au cours des années suivantes.

Je souhaite évoquer maintenant la question à laquelle vous attachez légitimement beaucoup d'importance : la priorité nationale. Je rappelle que cette priorité s'applique à l'embauche et non pas ensuite au déroulement de carrière. Une chance de travailler à Monaco doit être donnée à tout Monégasque. Ensuite, il doit par son mérite et son travail gravir les échelons. Mais nous sommes, je crois, tous d'accord sur ce principe.

Le Gouvernement attache tout autant que vous une grande importance à ce grand principe de notre droit. Je crois d'ailleurs pouvoir dire que l'Etat employeur – la Fonction Publique – s'efforce de l'appliquer avec beaucoup de rigueur. Mais vos critiques ont surtout porté sur la manière dont est appliqué ce droit à la S.B.M., du moins dans les parties administratives et hôtelières de cette société, le secteur des jeux n'étant pas en cause.

Je dois d'abord vous dire que je me refuse à entrer dans un débat au cas par cas, ni même à faire une enquête particulière sur les salariés ou anciens salariés de cette entreprise car il n'appartient pas au Gouvernement de s'immiscer dans la gestion au quotidien de cette société, même s'il est majoritaire dans cette société, et surtout pas dans l'appréciation de la qualification des personnels, je n'ai d'ailleurs aucun moyen de la connaître.

Cependant, la S.B.M. étant une société relevant majoritairement de l'Etat, le Gouvernement entend que ces pratiques soient exemplaires et à défaut de s'immiscer directement dans la gestion des personnels, il a la possibilité de faire nommer aux postes de responsabilités des hommes de qualité dont l'expérience, l'attachement à la Principauté et la rigueur lui garantissent que la loi sera mieux appliquée. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement entend que soit nommé, dans les cadres supérieurs de cette société, un Secrétaire Général, le numéro deux de

l'exécutif, qui aura sous son autorité non seulement les Services juridiques mais aussi la Direction des Ressources Humaines. Ce responsable placé directement auprès du Directeur Général sera un Haut Fonctionnaire monégasque connu pour ses compétences, son honnêteté, son sens de l'équité. Il prendra ses fonctions dans quelques mois. Il aura pour mission de donner un caractère plus humain à la gestion des ressources humaines de la S.B.M. et de veiller au respect des lois et notamment à la bonne application dans tous les Services de cette société de la priorité nationale, car je souhaite, de cette façon, avoir un homme de confiance qui sera un Monégasque, dans l'échelon supérieur des responsabilités des ressources humaines. Je souhaite que, par ce biais, la S.B.M. ait une politique exemplaire dans ce domaine de l'application de la priorité nationale, et nous y arriverons.

Au-delà de la S.B.M., nous devons tenter de sortir par le haut de ce débat sur la priorité nationale en facilitant l'insertion des jeunes diplômés monégasques, vous l'avez évoqué longuement tout à l'heure, Monsieur le Rapporteur, dans le secteur privé, et je vous rejoins pour cette préoccupation.

L'excellence du système éducatif monégasque est connue de tous et est attestée par les taux de réussite tout à fait remarquables obtenus notamment au baccalauréat. J'ai pu moi-même féliciter le corps enseignant en honorant nos jeunes qui, encore plus cette année, ont obtenu très nombreux des mentions et même des mentions très bien au bac.

Je crois vraiment que nous devons prendre de nouvelles initiatives pour mieux faciliter l'orientation de ces jeunes pendant leurs études supérieures hors de la Principauté et pour faciliter leur insertion professionnelle à leur retour pour ceux qui le souhaitent. C'est la raison pour laquelle, sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Souverain, qui tient beaucoup à cela, le Gouvernement a décidé de créer auprès de lui une mission qui sera tout à la fois chargée de promouvoir à Monaco des formations post-supérieures et de suivre le parcours de nos jeunes diplômés pendant leurs études jusqu'à leur entrée dans des entreprises à Monaco, s'ils veulent vivre à Monaco.

Cette instance, appelée à se rassembler trois ou quatre fois par an, réunira sous ma présidence les Conseillers de Gouvernement concernés, le Commissaire Général chargé de l'Education Nationale, votre Président si vous le souhaitez, Monsieur le Président, des personnalités universitaires de haut niveau, dont plusieurs Monégasques (je pense à un

Professeur à Columbia et à un Professeur à Sciences-Po Paris et d'autres encore).

Cette Commission aura deux missions :

- proposer la création d'enseignements supérieurs post-universitaires de très haut niveau en Principauté ;
- prendre des initiatives pour assurer un meilleur suivi et une orientation de nos étudiants pour leur éventuel retour à Monaco.

Dans le même temps, nous renforcerons le Centre d'Information de l'Education Nationale en recrutant un collaborateur de haut niveau ayant tout à la fois une bonne connaissance des filières universitaires et des besoins du monde professionnel de la Principauté.

Il travaillera bien sûr en liaison étroite avec la Cellule emploi-jeunes de la Direction du Travail dont j'apprécie la qualité et j'assurerai personnellement dans le cadre de cette mission, avec les deux Conseillers concernés, la coordination entre le C.I.E.N., la Cellule emploi-jeunes et les responsables économiques pour donner toute son efficacité à cette nouvelle organisation.

Enfin, nous allons relancer les contrats avec les sociétés implantées à Monaco pour faciliter l'embauche de jeunes diplômés monégasques en entreprise. L'expérience du contrat passé avec la C.M.B., que je viens de renouveler, il y a quelques jours, a permis en quelques années d'embaucher sept jeunes cadres diplômés monégasques qui sont parfaitement aujourd'hui insérés dans la banque, ce qui démontre bien que c'est possible. La démultiplication de tels contrats devrait entraîner une augmentation sensible du recrutement de nos jeunes diplômés qui le souhaitent dans le secteur privé de la Principauté.

S'agissant maintenant de la priorité nationale et des conditions de passation des marchés de l'Etat, je comprends votre réaction, Monsieur le Rapporteur, car nous n'avons pas été suffisamment clairs certainement sur ce point lors des séances privées. Je peux vous confirmer ce soir qu'à côté des règles d'équilibrage qui concernent les marchés de travaux publics et de celles qui concernent les grands travaux publics, existent bien, et ce depuis 2002, des dispositions relatives aux autres marchés de l'Etat.

Ces dispositions que l'Administration applique permettent aux entreprises de la Principauté qui sont consultées de préempter un marché dès lors qu'elles proposent un prix supérieur dans une limite de 5 % et qu'elles s'engagent, ensuite, à s'aligner sur le moins-disant avec un écart de plus 1 %. Ces règles sont consignées d'ailleurs dans une circulaire qui date de

2004 et sont connues des entreprises qui concourent pour les marchés de l'Etat. Mais nous souhaitons en la matière, comme nous l'avons fait savoir lors des séances privées, aller encore plus loin. C'est pourquoi nous allons au début de l'année prochaine porter le taux, qui est aujourd'hui de 5 %, à 7,5 %, ce qui devrait permettre une meilleure prise en compte des entreprises de la Principauté. Une nouvelle circulaire sera établie et je demanderai qu'une information large lui soit donnée, puisque votre Rapporteur a souligné l'importance de la publicité, pour que tous les fournisseurs monégasques connaissent bien ces règles qui sont faites dans des conditions raisonnables de prix. J'ajoute enfin que récemment des instructions ont été données afin que soit appliquée également une mise en concurrence pour les marchés indirects de l'Etat, et je pense en particulier à ceux passés par les syndicats dans le cadre de la gestion qu'ils assument des immeubles domaniaux.

Avant de conclure mon propos, je voudrais annoncer brièvement quelques mesures concrètes qui répondent à des questions évoquées au cours de nos réunions en séance plénière. Je serai très rapide en me réservant de répondre plus précisément avec les Conseillers de Gouvernement à l'occasion de nos débats sur ces différents points, mais je voudrais simplement énumérer quelques mesures supplémentaires ; c'est :

- une amélioration de notre dispositif opérationnel pour faciliter la circulation ;

- des mesures pour lutter contre le bruit ;

- le maintien, Madame MANZONE-SAQUET, je pense à vous, de la prime de salaire unique après le départ à la retraite de l'agent de l'Etat ;

- le dépôt en 2009 d'un projet de loi sur le handicap ;

- l'extension de l'achat de livres, Madame BOCCONE-PAGES, je pense à vous aussi, destinés à l'allègement des cartables des élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ;

- le recrutement d'un agent, je ne pense qu'aux dames ce soir, pour optimiser l'utilisation par les associations de la Salle du Ponant.

Je confirme enfin le dépôt, au premier trimestre 2009, d'un texte modifiant la loi sur le secteur ancien pour assurer, nous en avons parlé, une meilleure protection du logement des personnes âgées.

J'ajoute que M. Jean-Jacques CAMPANA organisera très rapidement une réunion avec des représentants de la Mairie, et vous bien sûr, pour évoquer la question de la garde des enfants malades.

Je voudrais également me réjouir du dépôt ce jour même au Conseil National du Code de l'Environnement qui était particulièrement attendu. Il s'agit là d'un travail considérable et je voudrais remercier particulièrement les Services juridiques de l'Etat qui ont contribué à sa mise en forme définitive au cours de ces dernières semaines. Ce texte intervient dans un domaine qui tient particulièrement à cœur à notre Prince Souverain et, je pense, qu'une discussion fructueuse va pouvoir s'instaurer avec la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie que préside Mme POYARD-VATRICAN, qui attendait aussi ce texte avec impatience.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, le Budget qui vous est présenté, complété par les réponses aux questions que vous avez posées au travers de votre rapport et aussi à l'occasion des Commissions Plénières, où nous avons cherché à être à votre écoute, se veut à la fois un Budget de rigueur pour pérenniser le retour à l'équilibre budgétaire, mais aussi un Budget ambitieux pour préparer l'avenir en cette période de crise et pour répondre aux attentes de la population. Il marque la confiance du Prince Souverain, de Son Gouvernement et, j'en suis persuadé, du Conseil National dans l'avenir de notre Principauté.

Je formule le souhait que les différentes mesures et orientations qui viennent de vous être exposées soient de nature à faire évoluer le sens de la recommandation de vote formulée par M. le Rapporteur.

Le Gouvernement est à présent à votre écoute, Monsieur le Président, pour répondre à vos questions.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur le Ministre.

« L'art de gouverner ne consiste pas à rendre souhaitable ce qui est possible, mais à rendre possible ce qui est souhaitable ». Cette phrase du Cardinal MARTY qui m'est venue à l'esprit en vous écoutant avec attention, Monsieur le Ministre, plante finalement assez bien notre décor, aujourd'hui.

Monsieur le Ministre d'Etat, je vous remercie d'avoir éclairé notre soirée par la série de bonnes dispositions que vous nous avez annoncées, j'y reviendrai. Vous me pardonnerez toutefois de me rappeler qu'enfant, je savais déjà que la semaine de la Saint Nicolas ne suffisait pas à faire une année de présents. Pour ce qui concerne les adultes, les plus pessimistes d'entre nous traduisent ce sentiment en

disant que l'année compte 52 semaines, une pour faire les vœux, et 51 pour les voir ne pas se réaliser.

Mais ne boudons pas notre plaisir ! ENFIN ! Serai-je tenté de vous dire... Vous nous apportez donc, dans cette intervention qui est connue depuis hier des Conseillers Nationaux, des réponses aux grandes priorités et attentes des Monégasques, telles qu'elles se sont exprimées lors des dernières élections et qui sont donc défendues par leurs Elus de la mandature 2008-2013.

Enfin ! Car dès notre élection en février dernier, il y a 10 mois environ, et de manière beaucoup plus précise lors des derniers débats budgétaires sur le Budget Rectificatif en octobre dernier, nous avons pourtant clairement interpellé le Gouvernement sur tous ces dossiers. 24 heures pour apprécier vos engagements, plus ou moins précis, plus ou moins satisfaisants selon les dossiers... C'est un euphémisme de dire que ce n'est pas un délai suffisant pour que le Conseil National puisse les étudier avec le recul, la profondeur et la sérénité nécessaires.

Ainsi, dans les quatre derniers jours, nous avons eu droit à la convocation par le Gouvernement, des commissions mixtes de travail concernant :

- la coopération avec la S.B.M. ;
- les concessions de service public, avec notamment votre proposition de diminution de 7,5 M€ de la redevance versée par la S.B.M. pour deux années supplémentaires, afin de soutenir financièrement l'A.S.M. F.C. ;
- la Commission de Placement des Fonds, pour faire le point sur la situation du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Et, cerise sur le gâteau, nous avons reçu le vendredi 5 décembre au soir, un projet de loi qui a donc été diffusé à l'ouverture des bureaux, le mardi 9 décembre, à tous les Elus – le 8 étant férié – concernant la désaffectation de quatre terrains publics au quartier de l'Annonciade, ce projet ayant des conséquences financières pour l'Etat de plusieurs centaines de millions d'euros, des conséquences urbanistiques exceptionnelles avec la construction d'une tour de 50 étages et une portée sociale fondamentale avec la livraison de 160 logements domaniaux ! Je rappellerai pour l'information de tous, que cela faisait deux ans que le Gouvernement était en négociation avec les promoteurs, comme l'atteste le premier projet qui date de décembre 2006, et que l'accord définitif sur les conditions financières de l'échange avait été confirmé par écrit aux promoteurs, dès le 4 novembre. Il aura donc fallu plus d'un mois au Gouvernement, pour

nous adresser les deux pages du projet de loi établi sur ces bases. Deux ans ! Un mois ! Et qu'attend à présent le Gouvernement ? Qu'en moins de trois semaines, Noël et fêtes de fin d'année compris, au plus fort de la période budgétaire, avec quatre séances publiques consacrées à l'examen, au débat et au vote de la loi de budget 2009, le Conseil National se prononce sur ce dossier capital.

Que démontrent ces quelques exemples non exhaustifs ? A la fois beaucoup de lourdeur et des délais trop longs dans les procédures administratives et les décisions du Gouvernement, et aussi un manque de respect pour le travail du Conseil National, qui continue d'être considéré par certains, comme une simple chambre d'enregistrement devant avaliser en quelques jours ce qui a été préparé et décidé par le pouvoir exécutif. C'est pour le moins la démonstration que le dialogue avec le Conseil National n'est pas une priorité gouvernementale ! Eh bien, je vous le dis, Monsieur le Ministre, c'est inacceptable et ce n'est pas conforme à l'esprit de nos Institutions. Ne soyez donc pas étonné que les Elus des Monégasques vous expriment, au cours des débats qui vont s'ouvrir, leur profond mécontentement et leur totale désapprobation devant une telle attitude.

Revenons à nos cinquante-deux semaines. Il est indispensable, dans l'intérêt du pays, que l'état d'esprit dont fait preuve le Gouvernement une semaine par an, lorsque vous recherchez notre accord pour le vote du Budget Primitif, soit étendu aux cinquante et une autres semaines que compte l'année. Je veux parler de la mise en œuvre d'un dialogue constructif entre nos deux Institutions et de la volonté du Gouvernement de prendre en compte les attentes des Monégasques que nous défendons.

Ne pouvons-nous pas faire l'économie d'une situation de quasi-rupture, avec pour nous l'évidence qu'un vote du Budget n'était pas possible en l'état, pour brusquement voir s'agiter tous les Services et rendre possible ce qui deux jours avant n'était pas envisageable, avec le risque d'un travail bâclé ?

En quelques heures, les grands dossiers de la Principauté, ceux pour lesquels les Monégasques attendent des réponses auront, pour certains, avancé plus qu'au travers de mois de vaines discussions. Evoquons, si vous le voulez bien, ces principaux dossiers pour lesquels nous attendions des engagements du Gouvernement, et que le Rapporteur a largement développés tout à l'heure.

Premier dossier, pour lequel le temps est essentiel, la crise que nous traversons. Et, sur ce dossier, je dois d'emblée me féliciter, Monsieur le Ministre, que vous

avez largement entendu nos demandes en ce qui concerne les mesures de soutien à l'économie et particulièrement aux entreprises en difficulté, dans un contexte de crise internationale majeure. Nous apprécions la réactivation de la COMED, qui permettra d'accorder des délais de paiement pour les charges sociales, fiscales et locatives, mais aussi de faciliter l'octroi de prêts bancaires. De la même manière, il était indispensable de revaloriser, par une aide publique temporaire, les indemnités en vue de favoriser le recours au chômage technique, pour éviter certaines délocalisations hors de nos frontières ou, pour le moins, la disparition définitive d'emplois dans notre pays. Il demeure une nuance entre nous, quand vous admettez, à titre temporaire, la possibilité de diminuer les loyers payés par les industries, secteur le plus fortement touché par la crise à ce jour, uniquement dans les locaux de l'Etat, alors que nous souhaiterions plus largement que le Gouvernement étende cette mesure à toutes les entreprises du secteur, y compris celles occupant des locaux privés, à travers une revalorisation de la prime industrielle en 2009, créée justement pour atténuer l'impact élevé des loyers.

Les Conseillers Nationaux apprécieront aussi notre convergence de vues sur la priorité que constitue la poursuite des investissements publics, pour notamment livrer dans les prochaines années des dizaines de milliers de mètres carrés de locaux domaniaux pour les entreprises et les commerces, indispensables pour assurer le développement de l'activité économique.

« Il faut écouter beaucoup pour bien agir sur un Etat », rappelait RICHELIEU. Avouons que vous avez fait preuve d'un grand sens de l'écoute en ce qui concerne le maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires, agents de l'Etat et retraités de la Fonction Publique – sans oublier le personnel de l'hôpital. Ce rattrapage général de l'inflation, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, était d'autant plus nécessaire en cette période de crise, tout comme l'était la revalorisation supplémentaire, d'environ 1 %, à nouveau accordée cette année aux traitements et retraites les plus modestes, c'est-à-dire à ceux qui sont les premiers à souffrir de l'augmentation des prix des produits de consommation courante.

« Trouver sa place dans la Société, c'est d'abord trouver un emploi », rappelait un ancien premier ministre d'un grand pays. A Monaco, la priorité nationale n'est pas un obscur concept, ce n'est pas un passe-droit pour privilégiés. Ce n'est pas non plus un texte pour empêcher les entrepreneurs de trouver les meilleures compétences. Ce n'est pas le reste folklorique d'un petit peuple en mal de reconnaissance.

La priorité nationale, ce n'est pas une obligation. La priorité nationale est pour nous un principe. C'est un principe inscrit dans notre Constitution. Et si c'est inscrit dans notre Constitution, c'est parce que cela concourt à notre unité, à la force de notre communauté, à notre identité, à la survie même de notre petite nation monégasque. Je ne pense pas qu'il faille être monégasque pour comprendre cela. Mais si on ne comprend pas cette dimension, eh bien tant pis, il faut se plier à la loi, ou choisir d'en subir les conséquences.

Vous avez évoqué, Monsieur le Ministre, ce dossier. De notre point de vue, que les choses soient claires. Il ne s'agit pas d'un échange de tribune par presse interposée, mais d'un principe dont les Monégasques nous demandent d'être les gardiens intransigeants. Le moins que l'on puisse dire est que les motifs d'inquiétude sont nombreux, la S.B.M. en étant le symbole le plus éclatant.

Après des années de dialogue infructueux où nous avons eu droit à de belles promesses lors de chaque Commission Mixte, de la part des dirigeants de cette Société, s'engageant, sous le regard bienveillant du Gouvernement, à ce que les Nationaux – c'est promis, c'est juré ! – soient mieux considérés l'an prochain, sans que jamais rien ne change, nous avons décidé de hausser le ton au début de ce nouveau mandat, pour qu'enfin ce problème soit pris au sérieux. Ainsi, avons-nous été amenés à vous écrire, Monsieur le Ministre, à trois reprises avec le Vice-Président Bernard MARQUET, pour notamment vous adresser, le 10 octobre dernier, une dizaine d'exemples concrets de compatriotes et de conjoints, compétents et motivés, victimes d'un non-respect du principe constitutionnel et de la loi, qui imposent pourtant la priorité nationale à compétences et diplômes équivalents.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que la réponse des dirigeants de la S.B.M., sous la forme d'une page de publicité payante dans la presse locale, mélangeant volontairement le secteur des jeux, les hôtels et les services administratifs de la société, pour élever un écran de fumée et faire passer les Monégasques et leurs Elus pour des affabulateurs, a été très mal ressentie par nos compatriotes et la quasi-totalité des Conseillers Nationaux. Cette page, vécue comme une gifle par nombre de Nationaux, était sans doute écrite en français, mais elle ne pensait pas en monégasque.

Nous attendons toujours la publication du nombre de prioritaires, secteur par secteur, qui démontrera une évidence ressentie par tous : les Monégasques sont sous-représentés à la S.B.M., en-dehors des jeux, et en particulier dans les services administratifs.

Pensiez-vous monégasque, Monsieur le Ministre, lorsque par votre lettre du 6 novembre, en réponse à la nôtre, vous vous contentiez de reprendre à votre compte les arguments fallacieux des dirigeants de la S.B.M., pourtant juges et parties dans cette affaire, ne respectant pas par là même une procédure impartiale ?

Pardonnez-moi de vous signaler que votre lettre était d'ailleurs en contradiction avec votre position prise en séance publique le 16 octobre dernier, affirmant, suite à la détermination affichée par les Elus, qu'il y avait un problème de respect des priorités au sein de la S.B.M.. Cela illustre bien qu'en ce domaine, le Gouvernement fait preuve depuis de nombreuses années d'une position ambiguë, qui a pu laisser penser à certains dirigeants venus de l'extérieur qu'ils pouvaient, face à un Gouvernement trop passif, en toute impunité continuer de traiter les Monégasques comme s'ils n'étaient pas chez eux et pas les bienvenus au sein de la plus belle des Sociétés de notre pays. Ce n'est pas le moindre des paradoxes dans cette affaire !

Nous disons que le Gouvernement doit enfin parler fort et clair sur ce sujet, car faire respecter cette priorité et mieux intégrer nos jeunes, et particulièrement nos jeunes diplômés, au sein de l'encadrement de la S.B.M., va dans le sens de l'intérêt du pays et donc de tous : Monégasques, Gouvernement Princier et Conseil National.

Monsieur le Ministre, si l'on peut trouver un consensus en faisant un pas les uns vers les autres, dans de nombreux domaines quantifiables, comme par exemple le nombre de logements domaniaux, pour nous, la priorité nationale n'est pas négociable, car il ne s'agit pas de savoir si l'on doit en appliquer le tiers, les deux tiers ou la moitié, il faut l'appliquer, c'est tout !

Non, Monsieur le Ministre, il ne s'agit pas, comme vous l'avez encore affirmé à l'instant, de « s'immiscer au quotidien dans la gestion des personnels de cette société ». Il s'agit de faire respecter, je le répète, un principe constitutionnel et la loi, et c'est bien là le rôle d'un Gouvernement ! A ce sujet, la position du Gouvernement est encore une fois paradoxale : après nous avoir affirmé qu'il ne souhaitait pas s'immiscer dans la gestion des personnels, il s'engage à faire nommer au comité de direction de la S.B.M., un Secrétaire Général monégasque choisi par lui, à qui il confiera la direction des ressources humaines de la Société et la mission de mieux faire respecter les priorités d'emploi. Nous approuvons totalement cette décision, qui répond à la demande plus générale de notre Assemblée, de voir renforcer la présence des

Monégasques aux postes-clefs de cette entreprise, en souhaitant que cette arrivée en prépare d'autres. Dans le même ordre d'idées, nous attendons à présent que vous fassiez nommer au Conseil d'Administration, un Monégasque professionnel des jeux de table, choisi pour son expertise – cela fait environ trois ans que nous le demandons régulièrement en vain. Et je le dis publiquement, pour nous l'intérêt de Monaco commande de nommer à des postes de responsabilité des compatriotes compétents, en-dehors de toute considération partisane.

Nous attendons par ailleurs que la S.B.M. respecte les engagements qu'elle a pris devant nous en Commission Mixte – c'était au début de cette semaine – par l'intermédiaire de son Président, de faire publier dès janvier prochain toutes les offres d'emploi de cadres dans la presse locale, afin de garantir, je dirai enfin, la possibilité aux Nationaux, et plus largement aux enfants du pays et aux résidents, d'être informés et donc de postuler. De même, le Président de la S.B.M. s'est engagé à ce que des consignes strictes soient données aux cabinets de recrutement auxquels elle fait appel, afin qu'ils recherchent désormais en priorité les candidats en Principauté.

Ce principe de priorité nationale, que nous considérons, chacun le comprend, comme intangible, trouve un développement particulier et emblématique au sein de la S.B.M.. Mais cette question déborde le cas d'une entreprise, avec des conséquences partout : dans l'Administration, mais aussi dans toutes les entreprises, qu'elles soient ou non détenues par l'Etat.

Sur cette question, nous avons été sensibles à l'initiative prise par le Prince Souverain de créer dans les prochains mois, une Commission chargée de promouvoir à Monaco des formations post-supérieures et de suivre le parcours des jeunes diplômés monégasques, Commission à laquelle le Conseil National accepte, Monsieur le Ministre, bien volontiers, d'être associé. En revanche, la mesure du Gouvernement consistant à renforcer le Centre d'Information de l'Education Nationale par le recrutement d'un collaborateur supplémentaire, manque singulièrement d'ambition, si on la compare à notre proposition de création d'un poste de coordinateur à l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur, rattaché directement au Ministre d'Etat, mais il est vrai que sur le siège, j'ai entendu quelques nuances par rapport au texte que nous avons, puisque vous venez d'annoncer tout à l'heure que vous souhaitiez coordonner vous-même le travail de cette personne. Ce n'est quand même pas tout à fait la demande du Conseil National, outre que le niveau hiérarchique et les moyens d'action ne sont pas du tout les mêmes,

c'est ignorer totalement la dimension pluridisciplinaire de cette mission, qui comprend, au-delà de l'orientation des étudiants, un volet de dialogue et d'interaction avec les chefs d'entreprise. Votre volonté, toutefois, de développer les contrats entre l'Etat et les entreprises pour faciliter le premier emploi de nos jeunes diplômés, sur le modèle appliqué avec la C.M.B., est appréciable.

La priorité nationale, ce n'est pas que la priorité d'emploi.

Nous prenons donc acte également avec satisfaction de votre décision de porter de 5 à 7,5 % du prix offert par le moins-disant, la faculté de préemption des entreprises installées à Monaco pour tous les marchés de l'Etat, sur le modèle de ce qui existe déjà pour les marchés de travaux publics. Pour que cette décision favorise véritablement les entreprises nationales, bien évidemment à rapport qualité-prix équivalent, pour que les intérêts de l'Etat soient préservés, le Gouvernement doit s'assurer de la généralisation des consultations dans tous les Services.

Si nul n'est censé ignorer la loi, on se demande parfois si tout n'est pas fait pour rendre inopérants les nouveaux textes. Pour que cette mesure soit efficace, il est indispensable d'assurer une large publicité à des mesures qui jusqu'ici étaient à tel point confidentielles, que ni les Membres du Gouvernement ni les Conseillers Nationaux – et donc probablement ni les entrepreneurs – ne les connaissaient ! Il conviendrait aussi de demander à tous les dirigeants de sociétés publiques et parapubliques, d'appliquer les mêmes règles... et c'est un euphémisme de dire qu'il y a des progrès à faire en ce domaine.

Cette communauté que nous évoquions ne se replie pas sur ses seuls nationaux. L'unité de notre pays se nourrit de nos amis enfants du Pays. A leur propos, nous ne pouvons que regretter une fois de plus le refus du Gouvernement de créer une société d'économie mixte, ouverte très majoritairement à des capitaux privés, qui aurait pour vocation de mettre en œuvre un secteur intermédiaire d'habitation. Nous maintenons pourtant que c'est la seule solution pour faire financer, sans recours aux fonds publics et en faisant cesser l'atteinte aux droits des propriétaires de l'actuel secteur protégé, le maintien en Principauté de sa population stable. Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Ministre, que vos Services ne semblent pas avoir bien compris le sujet, car il ne s'agit nullement, je vous cite, de créer « une deuxième catégorie de logements administrés ». Il s'agit au contraire d'une société de droit privé, associant des capitaux de l'Etat, très minoritaires, et d'investisseurs privés, qui tout en étant rentable, aurait néanmoins

comme objectif d'offrir une partie des surfaces reconstruites à Monaco, en location, à loyer modéré, aux enfants du pays, à la place de l'actuel secteur protégé. Néanmoins, notre détermination vous aura conduit à faire une annonce très importante, que je veux souligner, non pas pour le nombre modeste d'appartements qui seront concernés dans un premier temps, mais sur le principe : pour la première fois depuis 1947, date de la création du secteur protégé, un Ministre d'Etat du Gouvernement Princier admet qu'il faut agir contre la disparition progressive de ce secteur voué à la démolition, en augmentant par une opération-test, le nombre d'appartements loués aux enfants du pays. Votre volonté de mettre en œuvre cette opération, je vous cite, « en liaison étroite avec la Commission du Logement du Conseil National » et dans la perspective de « développer ces actions au cours des années suivantes », démontre que vous semblez enfin commencer à prendre en compte, sur cet important sujet social et identitaire, la position des Elus. En outre, la confirmation du dépôt anticipé au 1<sup>er</sup> trimestre 2009, du projet de loi promis par le Gouvernement pour mieux protéger les locataires âgés du secteur protégé, redonnera l'espoir à cette communauté des enfants du pays, qu'elle peut continuer d'envisager son avenir en Principauté. Et vous savez combien cela nous fait chaud au cœur !

Certains jours, les Monégasques sont ravis que vous changiez d'avis, Monsieur le Ministre. En ce qui concerne la construction de logements domaniaux, vous avez admis que la demande du Conseil National d'environ 200 logements supplémentaires, d'ici la fin de la mandature, était pleinement justifiée. Et en théorie, effectivement, le compte y est désormais, puisque vous nous annoncez un peu plus de 720 logements dans les sept prochaines années. Vous le savez en effet, Monsieur le Ministre, le Conseil National n'aurait jamais accepté qu'à la fin de ce mandat en 2013, les Monégasques se retrouvent dans la situation de pénurie qu'ils connaissaient en 2003.

Changer d'avis lorsque cela profite à tous, c'est bien ; mais un avis ne vaut pas engagement concret. Si nous apprécions l'accélération des livraisons des 240 logements de l'îlot Rainier III, les deux opérations supplémentaires que vous nous proposez nous laissent dans une position de flou sur laquelle nous attendons plus que des promesses :

- tout d'abord, celle des Agaves II, car à notre connaissance vous n'avez à ce jour aucune garantie d'un accord définitif pour acquérir cette opération.

- Et puis, bien sûr, on en reparlera beaucoup, je crois, dans ces débats, l'opération de la Tour Odéon

et ses 160 logements, pour laquelle, compte tenu du dépôt il y a quelques jours seulement, du projet de loi de désaffectation, rien ne garantit – et le Gouvernement en est le seul responsable – que nous soyons en mesure de la voter d'ici le 31 décembre.

Je reviendrai sur ce point dans quelques instants, en conclusion.

Je voulais terminer ma réaction à votre déclaration, en mentionnant ma satisfaction, qui sera, j'en suis sûr, partagée par de nombreux Elus, concernant l'acceptation par le Gouvernement du prix de vente proposé par le Conseil National, du droit d'accession à la propriété aménagée dans les Domaines, ou bien encore, dans un langage plus juridique, du « droit d'habitation-capitalisation ». Ainsi – et le texte a été déposé tout à l'heure – ce sera bien comme nous le demandions, vingt années de paiement d'une fois et demi le loyer moyen, et non pas vingt-cinq années, comme le voulait encore le Gouvernement il y a quelques heures. De plus, les surfaces retenues seront désormais calculées sur la surface réelle habitable hors murs, conduisant, notamment dans les nouveaux immeubles, à réduire les mètres carrés pris en compte, et donc le prix. Ces deux mesures changent tout, car ainsi, une large majorité de compatriotes auront réellement la possibilité de ne plus payer de loyer, de réaliser un bon placement de père de famille, de transmettre l'appartement à leurs enfants, sans limite dans le temps, en un mot : de se sentir un peu plus chez eux dans leur logement, et donc dans leur pays ! L'annonce que vous venez de faire d'une session extraordinaire en février, pour le vote de cette loi, nous permettra de réaliser dans moins de deux mois une avancée historique pour nos compatriotes qui, j'en suis sûr, restera comme un élément marquant de ce mandat.

En conclusion, Monsieur le Ministre, nous ne manquerons pas au cours des débats, de vous parler également de l'importance que nous accordons comme vous à la qualité de vie en Principauté, et donc aux mesures à prendre en matière de circulation et de bruit.

André FROSSARD, qu'on ne pouvait pas accuser d'être un va-t-en-guerre, soulignait que la nation est une famille. Dans une famille, les discussions sont parfois vives, les humeurs parfois violentes. Mais ce qui unit ses membres est toujours plus fort.

Derrière le Prince Souverain, nous avons, dans cette enceinte, la volonté supérieure, au travers de la loi, de bâtir une Principauté digne de notre responsabilité historique.

Responsables, nous entendons l'être. Mais nous serons vigilants. Nous attendons des débats qui vont s'ouvrir, des garanties sur un changement de méthode de travail et une volonté réelle de concertation avec le Conseil National, sur l'ensemble de l'année.

Nous attendons aussi des déclarations sans ambiguïté sur le respect de la priorité nationale, qui placent réellement et sans jeu de mots, cet objectif au rang des priorités essentielles du Gouvernement, comme il l'est déjà pour notre Assemblée.

Nous attendons, en matière de logements domaniaux, au-delà du détail des opérations, que vous preniez, Monsieur le Ministre, un engagement ferme sur le nombre total de logements réellement livrés dans cette mandature et dans les sept prochaines années. Pour être clair, comme nous l'avions obtenu en 2003 du Gouvernement, si une opération n'était pas confirmée dans les mois qui viennent, il vous incombera de trouver des solutions alternatives. Cela a été fait dans le mandat précédent.

Nous attendons des réponses, des engagements. Mais les Monégasques, Monsieur le Ministre, ne pourront plus attendre longtemps en matière de logement, car tout ce qui n'est pas décidé aujourd'hui, ne sera pas livré dans ce mandat.

Beaucoup d'autres réactions et demandes vont bien évidemment être formulées dans quelques instants, par l'ensemble de mes Collègues. Je souhaiterais simplement terminer, en assurant les Monégasques et l'ensemble des habitants de la Principauté, que tous les Conseillers Nationaux, en ces temps incertains pour le monde, sont plus motivés que jamais à donner le meilleur d'eux-mêmes et à se comporter en Elus responsables, pour qu'en concertation avec le Gouvernement Princier, tout soit mis en œuvre pour préserver la prospérité de Monaco et le bien-être de sa population.

Je vous propose maintenant de donner la parole à tous les Elus qui souhaiteraient intervenir dans le cadre de la discussion générale en laissant tout d'abord Monsieur le Ministre nous donner des précisions sur l'Annonciade, me dit-il, et ensuite nous commencerons le débat.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

**M. le Ministre d'Etat.**- Merci, Monsieur le Président.

Rassurez-vous je ne ferai pas de réponse à la réponse mais je voudrais simplement dire quelques mots sur l'Annonciade, pour vous convaincre de ma

bonne foi. Je le reconnais, j'impose au Conseil National de mauvaises conditions de travail, mais je voudrais vous dire pourquoi et je suis sûr que vous le comprendrez, au moins que vous croirez en ma bonne foi. Je rappelle que même s'il est connu depuis longtemps sous ses aspects de l'urbanisme et autres, ce dossier n'est devenu par contre possible qu'à partir du mois de septembre dernier. Il est devenu possible pour des raisons juridiques, de maîtrise foncière, etc. Nous avons immédiatement engagé sans perdre de temps une négociation financière pour défendre, bien sûr, les intérêts de l'Etat. Je me suis personnellement impliqué dans ce dossier, fortement impliqué dans ce dossier. Je crois très sincèrement – et la Commission l'examinera – que les contreparties obtenues pour l'Etat, à savoir que nous allons pouvoir construire 160 logements domaniaux et disposer de deux mille mètres carrés de commerces et de bureaux domaniaux, ce n'est pas si mal, je crois même que c'est sans précédent dans les compensations obtenues. Mais ça, ce n'est pas grave. Je vous explique le calendrier. Nous avons conclu, et vous l'avez rappelé, le 4 novembre, l'accord de principe, mais après le 4 novembre, il restait à préciser un certain nombre de points. Je vous ai parlé de deux points qui étaient essentiels, à savoir la situation des logements domaniaux. Le 4 novembre, cela n'était pas encore fixé, c'est seulement après que nous avons fixé cela et nous nous sommes battus pour que les logements domaniaux soient aussi bien traités que les logements privés et il a encore fallu huit jours pour y arriver.

Ensuite pour les places de parkings, parce que je voulais qu'il y ait une place de parking par logement, plus une par commerce, c'est-à-dire cent soixante-dix places de parkings, et cela a encore duré quinze jours. Je vous explique cela parce que je veux simplement vous convaincre de ma bonne foi. Ensuite, nous avons rédigé le texte, nous l'avons déposé, je le reconnais, tardivement. Lorsque je l'ai déposé, je savais aussi que le promoteur, parce que cela fait partie de la négociation, avait déjà fait ses appels d'offres parce qu'il fallait connaître les résultats d'appels d'offres, pour savoir ce qu'on négociait. Bien sûr, le prix de la construction n'est pas dans la négociation. Le résultat de ces appels d'offres conduit à avoir une réalisation pour 2013, je n'ai pas de raison de la remettre en cause parce que c'est le numéro un mondial qui semble avoir retenu le promoteur, ce sont des gens qui ont l'habitude de respecter les délais qu'on leur impose, surtout qu'on leur applique des pénalités si les délais ne sont pas respectés. Le délai c'est cinquante-deux mois à partir de l'ordre de service et on nous a dit que l'ordre de service devait être donné au mois de mars 2009, alors mars 2009,

livraison juin 2013, je n'ai aucune raison de le mettre en doute, c'est la signature du premier constructeur mondial... il vient de le faire à Marseille avec une tour de la C.M.A. qui est sur le port, il l'a fait ailleurs, donc il n'y a pas de raison, c'est son métier.

Moi je dis tout simplement, Monsieur le Président, excusez-moi, mais moi je le dis, eh bien comme on dépose tardivement, on pourra ajouter cela à la session extraordinaire du mois de février 2009, puisqu'on se réunira pour la loi habitation-capitalisation, nous pourrions ajouter ce texte à l'ordre du jour. Je vais vous expliquer pour vous prouver encore une fois ma bonne foi : j'apprends, il y a trois jours, que pour des raisons juridiques que j'ignorais et que m'a indiquées le promoteur, le pilote de l'opération, il ne me l'avait pas dit avant, que si cette opération n'était pas bouclée le 31 décembre, elle capotait ! Alors, voilà, moi je pense que faire capoter une opération – je suis absolument navré des conditions de travail qui sont imposées à la Commission qui va devoir l'étudier – mais moi j'ai quand même souhaité tenter le coup auprès de vous, en déclarant l'urgence, parce que je pense que 160 logements domaniaux pour le mois de juin 2013, un chantier de 300 ou 400 M€, qui démarre en Principauté au moment de la crise, c'est pas mal tout ça... ce n'est pas du chantage ! Mais simplement, en toute bonne foi, je demande l'urgence, tout en présentant mes excuses pour les conditions de travail que cela impose au Conseil National.

**M. le Président.-** Je suis certain que de nombreux Elus vont souhaiter réagir sur ce point-là et bien sûr en ce qui concerne la discussion générale sur le Budget 2009. Je voudrais juste vous rappeler que lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du 6 octobre dernier, à l'unanimité des Conseillers Nationaux présents, nous avons reconduit les mêmes dispositions que par le passé pour les temps de parole consacrés aux interventions : six minutes par Elu, dans le cadre présent de la discussion générale, trois minutes ensuite par intervention sur un même sujet par chapitre budgétaire, ainsi que pour les explications de vote finales.

Vous êtes déjà cinq à me demander la parole, MM. CLERISSI, SPILLOTIS-SAQUET, BERTRAND, Mme BOUHNİK-LAVAGNA, M. NOUVION, mais avant cela, la tradition est d'écouter le Rapporteur. Monsieur SVARA nous vous écoutons donc.

**M. Pierre SVARA.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je viens d'entendre les réponses du Gouvernement au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Permettez-moi d'être surpris par les ingrédients de la recette qui permettra à un Budget non actualisé, et que vous souhaitez à nouveau clôturer à l'équilibre en 2009, de financer la relance économique indispensable, tout ça au regard de la crise. En effet, je me demande par quel subterfuge le Gouvernement compte maintenir son programme ambitieux en matière d'aménagement et d'infrastructures en vue d'enrayer la crise, alors qu'il se dit prêt à tailler dans ce même programme pour faire face à une baisse éventuelle des recettes.

Dépassant cette critique de fond, je commencerai par mettre en évidence les mesures volontaristes suggérées par le Conseil National et prises à son compte par le Gouvernement, pour ensuite me livrer à des commentaires plus réservés.

Tout d'abord, je prends acte de certaines avancées allant dans le sens des attentes exprimées dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, notamment concernant le secteur industriel en proie à de graves difficultés. Certes, il ne représente qu'une part infime des recettes de l'Etat, 1,4 % en 2007, mais c'est un secteur fondamental d'un point de vue social puisqu'il emploie près de 7 % de la population salariée en Principauté. Ce secteur, qui est affecté par la brutalité de la crise, paraît aujourd'hui fragilisé, ce qui laisse augurer de grandes difficultés pour l'année 2009. Les prévisions de chiffres d'affaires ont été sensiblement revues à la baisse pour 2008 dans l'ensemble des secteurs de l'industrie et les perspectives pour 2009 ne sont guère meilleures.

La Principauté se doit de conserver un tissu industriel afin de préserver la diversité de l'activité économique monégasque indispensable à l'essor du pays. Il apparaît donc essentiel que le Gouvernement s'implique directement pour aider ce secteur en grande difficulté sur le plan économique et social. Dès lors, je me félicite des propositions concrètes annoncées par le Gouvernement. Vous vous êtes engagé à soutenir l'industrie par des mesures immédiates aussi bien sur le plan économique que social. Je me réjouis notamment de la garantie partielle apportée aux emprunts, des aides complémentaires pour le chômage technique, des délais accordés pour les charges sociales et fiscales et de l'allègement temporaire des charges locatives. La représentation nationale ne peut que soutenir ces initiatives et espère que celles-ci se concrétiseront vite, permettant ainsi la survie d'un secteur essentiel de notre économie.

En ce qui concerne les mesures relatives au maintien du pouvoir d'achat, il me semble que les mesures annoncées vont également dans le bon sens compte tenu de la conjoncture actuelle. Toutefois, un effort supplémentaire pour les fonctionnaires, les agents de l'Etat et les retraités de la Fonction Publique, me paraît nécessaire.

J'en viens à la question du logement sur laquelle ma position demeure partagée selon que l'on aborde le contrat habitation-capitalisation, le logement domanial et celui des enfants du pays.

Concernant la question du contrat habitation-capitalisation, chère au cœur de la majorité et attendu par une immense partie de nos compatriotes, je prends acte de la dernière version du dispositif comprenant notamment le prix d'acquisition ainsi que la volonté affichée par le Gouvernement d'établir un mode de calcul de la surface habitable. Je serai attentif à la bonne transposition de ces engagements dans le projet de loi qui vient d'être déposé, aujourd'hui, par le Gouvernement.

Malheureusement il y a d'autres sujets importants sur lesquels je suis en désaccord avec les propositions du Gouvernement. Je note avec regret que le programme de logement domanial que vous nous proposez me paraît très incertain. Plus de 20 % de ces logements sont soumis au vote hypothétique d'une loi de déclassement dans le quartier de l'Annonciade dont le projet a été déposé au Conseil National le vendredi 5 décembre au soir et donc mis à la disposition des Elus le mardi 9 décembre au matin, le lundi 8 étant jour férié en Principauté. Je me permets de vous rappeler que le Conseil National n'est pas une simple chambre d'enregistrement. L'examen d'un projet aussi sensible nécessite que l'ensemble des documents indispensables à son étude objective ait été fourni aux Elus – ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle puisque nous ne sommes même pas en possession du plan des terrains à désaffecter – et que les Elus aient pu être pleinement éclairés et obtenir toutes les réponses à leurs légitimes questions, cela paraît difficile en deux ou trois semaines. Ne serait-ce que parce que les délais prévus par notre Règlement Intérieur pour la convocation et la tenue des réunions, l'élaboration et l'approbation d'un rapport et sa discussion éventuelle avec le Gouvernement avant la tenue d'une séance publique, imposent un minimum de temps à la Commission des Finances et de l'Economie Nationale pour accomplir son travail.

Pour contourner ces contingences, Monsieur le Ministre, et vous venez de le dire, vous venez de décider l'application de la procédure d'urgence

permettant d'examiner ce projet de loi durant la présente session. Certes, cette procédure est prévue par le Règlement Intérieur du Conseil National, mais je déplore une fois de plus que les Elus soient régulièrement contraints d'assurer leur mandat dans des conditions extrêmement difficiles.

Je voudrais enfin aborder le problème sensible du logement des enfants du Pays. Je déplore une nouvelle fois le refus motivé pour des raisons peu claires de ne pas donner suite à la proposition de la majorité de créer un secteur intermédiaire. En contrepartie, les propositions du Gouvernement, telles qu'énoncées dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, restent à mon sens bien évasives.

En conséquence de tout ce qui vient d'être annoncé, je demeure globalement réservé sur les réponses apportées par le Gouvernement et j'attends avec impatience les débats qui vont suivre.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Rapporteur. La parole est à présent, dans le cadre de ce débat général, à Monsieur Philippe CLERISSI, avant d'écouter ensuite M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Une intervention relativement succincte car vous avez dit, Monsieur le Président du Conseil National, beaucoup de choses auxquelles j'adhère, vous avez dit vous aussi, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, pas mal de choses qui se recoupent. Je voudrais cependant vous dire que le soir des élections lorsque le résultat a été acquis, dans la Salle du Canton, l'émotion était à son comble. Des parents, des amis, mais surtout des centaines de Monégasques nous félicitaient. J'en connaissais un certain nombre, mais beaucoup étaient des anonymes et moi j'aurais voulu saisir un micro et tous les remercier, leur dire combien je leur étais reconnaissant, combien j'étais fier, combien j'étais conscient que cette élection était porteuse d'espoir et je me suis aussi juré ce soir-là de ne jamais les oublier, de ne jamais les décevoir. Neuf mois plus tard, il est hors de question, Monsieur le Ministre, que j'aie tous les fesser en public et c'est bien ce que j'aurais fait si nous n'avions pas été déterminés à en découdre dans l'hypothèse où vous ne nous auriez pas apporté les réponses claires sur un certain nombre de questions primordiales qui restaient en suspens.

Je note donc avec satisfaction que vous nous promettez ce soir des garanties sur la priorité d'emploi pour les nationaux, au sein des Services Administratifs de la S.B.M..

En matière de logement, vous nous apportez plusieurs éléments de réponse, la livraison effective de 100 logements à « Industria Minerve » en 2009, auxquels s'ajoutent les 240 logements de « l'îlot Rainier III » pour le dernier trimestre 2012, comme nous l'a promis Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.

La bonne surprise vient de l'opération « Agaves II » sur laquelle nous ne manquerons pas de vous demander de plus amples renseignements.

En revanche, je ne crois absolument pas dans l'immédiat au programme de la « Tour Odéon » pour des raisons que nous aurons l'occasion d'évoquer par ailleurs.

Concernant le projet de loi sur le contrat habitation-capitalisation, c'est avec soulagement que j'apprends ce soir que vous vous rangez à nos propositions, à savoir, une fois et demi le loyer pendant vingt ans sur trente annuités contre trente-sept auparavant qui font évidemment toute la différence.

Nous apprécions aussi l'effort fait en faveur du pouvoir d'achat qui passe par le rattrapage de l'inflation 2008 au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et un coup de pouce pour les plus bas salaires.

Sur tous ces points, Monsieur le Ministre, vous nous répondez ce soir parce que nous avons été inflexibles hier. Nous avons effectivement été Elus pour appliquer un programme et les Monégasques n'auraient pas compris que nous donnions des signes de faiblesse sur des points essentiels de celui-ci. Nous ne pouvions pas les décevoir et je crois que nos Institutions montrent encore une fois ce soir leur surprenante efficacité. Il existe, cependant, beaucoup à faire sur différents sujets, il faudra résoudre de nombreux problèmes patents et nous ne manquerons de vous solliciter lors de ces trois débats à venir, consacrés à l'examen du Budget Primitif 2009.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CLERISSI. La parole est à présent à notre Collègue Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.**- Merci, Monsieur le Président.

Après ces déclarations de bonnes intentions du Gouvernement, et toutes les félicitations de mes Collègues pour l'instant qui en ont suivi, cela ne va pas être facile de remettre un peu d'ambiance, mais comme je me place, vous le savez, toujours sur une perspective différente, je vais commencer en disant que je trouve que notre Gouvernement est en ce moment touché par le syndrome du Titanic. Le bateau coule mais la fête bat son plein. L'économie mondiale s'écroule et nous, nous mettons toutes voiles dehors.

Comment le Gouvernement peut-il être aussi affirmatif sur l'avenir de notre pays alors que tous les éminents financiers du monde sont en pleine débâcle ? Comment prétendre que les effets de cette crise seront atténués en Principauté ? S'il est exact que notre petite taille nous permet d'être réactifs, que nous avons une envergure financière qui diffère les retombées de la crise, nous fonctionnons aussi avec des recettes et ces recettes ne sont décidées en grande partie, ni par le Gouvernement, ni par le Conseil National. Cet optimisme du Gouvernement tempéré à de nombreuses reprises dans son rapport par le mot « prudence » cache en réalité pour moi, une faillite pure et simple. Faillite du projet d'urbanisation en mer par lequel on a voulu montrer au monde ce que nous sommes capables de faire ; voilà ce que nous sommes capables de faire, nous nous sommes couverts de ridicule en lançant un concours sans avoir au préalable réalisé une étude d'impact qui prenne en compte l'état initial du site et les effets directs et indirects du projet sur les milieux naturels, en particulier sur les deux réserves sous-marines attenantes. Je salue au passage la clairvoyance de notre Souverain qui a mis un terme à cette affaire.

Faillite des politiques sociales et économiques du Gouvernement qui a attendu que la crise se soit installée pour prendre des mesures de soutien aux activités industrielles de la Principauté. L'exode a commencé depuis longtemps. Selon le groupement d'Etude des Industries de Transformation, depuis une vingtaine d'années, quatre-vingt onze industries ont quitté la Principauté. Je citerai au hasard « Aqua-Prodac », « Pisciculture-Marine », « Consortium Méditerranéen de Parfumerie », « Monte-Carlo Parfum », « Mélania », « Gima et Textile », les « Laboratoires Wellcome » qui étaient à Monaco depuis 1965, partis à Sophia-Antipolis en 1987, « Allergan » arrivé en 1987 et reparti en 1989 et qui a fait le même choix de Sophia, « l'Imprimerie de Monaco » et sans oublier la très symbolique fabrique d'anchois, « La

Monégasque » née en 1942 et qui avait employé jusqu'à cinq cents personnes.

Faillite aussi, on s'en aperçoit tous les jours, entre le Gouvernement et notre Assemblée. En effet, selon Monsieur le Ministre, au cours de la dernière année, nous aurions été responsables de ne pas avoir voté dans l'urgence la désaffectation d'un terrain public en faveur d'un promoteur en décembre 2007, les années se suivent et se ressemblent, responsables aussi de la chute de l'A.S.M., si nous avions refusé une ligne de crédit de 7 M€ pour lui venir en aide et ce soir, plus tard, nous allons être responsables de sabotage du programme de construction de logements domaniaux, parce qu'il est impensable d'étudier en dix jours, en pleine période budgétaire, une loi de désaffectation qui porte dans le quartier de l'Annonciade sur des centaines de millions d'euros pour la construction d'une tour de 150 mètres de haut. Le plus petit égard à notre attention, si vous aviez vraiment voulu qu'on travaille sur ce projet, eût été de nous remettre les plans de l'assiette foncière et le détail du projet, excusez-moi du peu, de 50.000 m<sup>2</sup>.

Mais au fait, dans tout ça, nous aurions été responsables de quoi ? D'être prudents avec les projets de loi que le Gouvernement nous somme de voter en quelques jours sous la menace de ne pas livrer d'appartements aux Monégasques ? Responsables de la mauvaise gestion des dirigeants de l'A.S.M. ?

Faillite encore des études prospectives du Gouvernement pour la construction des logements domaniaux. Le programme qu'il nous propose aujourd'hui intègre des opérations plus qu'incertaines. Testimonio et l'Annonciade dépendent de négociations à venir ; quant à l'opération des Agaves II, elle est, d'après mes renseignements, entre les mains d'un promoteur privé.

Il manque donc cent soixante logements à l'échéance 2013, comme dit précédemment, vous verrez mes chers Collègues, que le Gouvernement va renverser le rôle en nous rendant responsables de ces retards alors que nous attendons, depuis des mois, les simulations de M. TONELLI, visant à démontrer qu'il n'y a pas de pénurie de logements selon lui. Belle démonstration !

Faillite enfin de la création d'une Commission d'application du respect de la priorité nationale sur laquelle le Gouvernement reste sourd.

Monsieur le Président, mes chers Collègues, je ne peux pas continuer à vivre de compromissions dans ce grand n'importe quoi. Nous sommes les seuls à rendre des comptes aux Monégasques. Les réponses du Gouvernement ne présentent toujours pas de

garanties suffisantes au vote du Budget Primitif 2009, à cet instant. Il manque 169 logements domaniaux, et le chantage à leur livraison si nous ne votons pas les yeux fermés la désaffectation des terrains de l'Annonciade est une honte et un affront de plus à notre Assemblée.

La loi sur le contrat habitation-capitalisation à laquelle nous tenons au moins autant que le Gouvernement à celle de l'Annonciade, est elle, par contre, renvoyée à l'année prochaine, histoire peut-être qu'un nouveau juriste y trouve une faille pour la remettre en question. En ce qui concerne le respect de la priorité nationale, j'attends pour voir ce qui va changer parce que je constate que les problèmes que nous avons soulevés à la S.B.M. ont été traités par le Gouvernement en ne retenant que les éléments fournis par les dirigeants de cette Société, donc à charge contre les Monégasques.

Jeudi prochain, ce n'est pas contre le Gouvernement Princier que je voterai, c'est contre le Gouvernement, tout court. J'ai peur de continuer le voyage, toutes voiles dehors, comme vous le dites, Monsieur le Ministre, avec un équipage qui navigue à vue en attendant d'y voir plus clair.

**M. le Président.-** Nous poursuivons le tour de parole des Elus. J'ai noté, tout d'abord, Monsieur Gérard BERTRAND et ensuite Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA.

**M. Gérard BERTRAND.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est un beau programme que vous nous présentez, Monsieur le Ministre, mais plusieurs points ne me satisfont pas. Etant limité par le temps de parole, je vais m'arrêter sur deux points précis et encore sans trop les développer. Le programme des logements pour les nationaux et les logements des enfants du pays.

Le programme des logements pour les nationaux : les trois dernières opérations de votre liste me laissent sceptique : « Agaves II » : à moins d'avoir sauté un épisode, je n'en avais jamais entendu parler, en quoi ça consiste, y a-t-il un accord avec un promoteur, tout est-il réglé ? Nous n'en savons rien. Les délais de livraison 2013 me paraissent optimistes. « Tour Odéon », le problème, nous en avons parlé sur ce projet, c'est le vote en urgence d'une loi de désaffectation, la date butoir étant le 31 décembre 2008. Je ne doute pas de votre bonne foi, Monsieur le Ministre, mais c'est un manque de sérieux du promoteur qui nous a avertis si tardivement et c'est

aussi, vous l'avouerez, un manque de respect pour le travail des Conseillers Nationaux. Plusieurs centaines de millions d'euros seront investis dans ce projet qui demandera également la modification de tout un quartier. Voter un tel projet en urgence, ce n'est pas ma façon de travailler. « Testimonio II », là encore, nous attendons le projet définitif et la date de livraison qui dépendra du début des travaux, dépendra également du contenu du projet.

En conclusion, pour moi, seuls 340 appartements seront, à l'heure actuelle, susceptibles d'être livrés dans les cinq années à venir. Cela n'est pas suffisant et j'espère que le Gouvernement n'aura pas la mauvaise foi d'accuser le Conseil National pour ce manque d'appartements.

Au sujet des appartements des enfants du pays, il est grand temps de s'en préoccuper, car les expulsions continuent et les promoteurs sont en train d'acheter les vieux immeubles, à la Condamine en particulier. Vous proposez une opération-pilote : en quoi cela va-t-il consister ? Nous n'en savons rien. Vous ne voulez pas et je cite « de coopération entre le public et le privé », pourtant cela existe déjà et cela marche bien. Vous ne voulez pas et je cite encore « multiplier la volumétrie des immeubles actuels, le tissu urbain étant déjà très dense en Principauté », alors, pourquoi autoriser la construction d'immeuble de 18, voire 22 étages, sans contrepartie pour l'Etat ? C'est pour ces raisons entre autres, que je ne suis pas satisfait entièrement de votre discours. On pourra me qualifier de sceptique ou de pessimiste, moi je pense plutôt être réaliste. Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BERTRAND. Nous arrivons à présent au tour de parole de Madame Sophie BOUHNİK-LAVAGNA, nous écouterons ensuite M. NOUVION.

**Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA.-** Merci, Monsieur le Président.

Voter le Budget est un moment décisif dans la vie d'un Etat. Il s'agit d'engager l'argent public au service du bien public. Cela engage donc à la fois de l'argent, c'est-à-dire des moyens mais aussi une finalité, c'est-à-dire des valeurs. Pour approuver les moyens, il faut être d'accord sur la finalité, c'est-à-dire sur les valeurs. Ces valeurs sont celles de la défense des intérêts de nos compatriotes et donc de notre pays. Concrètement, comme l'a justement dit mon Collègue Pierre SVARA, Président et Rapporteur de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, il s'agit d'assurer le

logement de nos concitoyens, le respect de la priorité nationale et de notre qualité de vie.

En ce qui concerne le logement, la majorité du Conseil National lorsqu'elle a placé, avec tant de détermination et de pertinence, le projecteur sur cette question cruciale pour nos compatriotes, il y a cinq ans, a permis la mise en œuvre de solutions pratiques au travers d'un effort de construction sans précédent qui a bénéficié à des centaines de Monégasques et qui a contribué à régler un problème qui paraissait, hier encore, endémique et insoluble. Pour que ces avancées se poursuivent, il est nécessaire de poursuivre la construction de logements domaniaux à un rythme suffisant pour faire face à l'évolution des besoins mais aussi pour que la loi de qualité, que nous allons pouvoir voter prochainement sur l'accession à la propriété aménagée dans les Domaines, puisse en pratique bénéficier au plus grand nombre.

S'agissant justement du projet de loi sur ce qu'il convient désormais d'appeler le dispositif habitation-capitalisation, vous nous en avez annoncé le dépôt ce soir, Monsieur le Ministre, et je m'en réjouis d'autant plus que j'ai eu l'honneur de participer au groupe de travail chargé d'étudier cette question difficile et qui trouvera donc très bientôt un aboutissement concret pour nos compatriotes avec le vote de la loi et si possible, comme vous l'avez-vous-même annoncé, Monsieur le Ministre, en session extraordinaire, dès le mois de février.

Le logement, c'est la priorité d'une famille et il est donc légitime que ce soit la priorité de la majorité.

S'agissant de la priorité d'emploi pour les Monégasques, je tiens à souligner, à titre liminaire, que cela n'est nullement une attitude de fermeture. Notre pays, chacun le sait, est ouvert, accueillant aux compétences de nos amis voisins et étrangers, mais le respect de la priorité nationale est une question de logique et de respect de nos lois et de l'esprit de responsabilité de notre pays, à la fois grand par son histoire et sa constance, et petit par ses dimensions et sa population. La population monégasque compte assez de talents pour que nous favorisions un tissu professionnel de compétence qui ait en même temps le sens des valeurs et des intérêts de notre pays. Nous ne pouvons et nous ne voulons pas être une population en villégiature qui laisserait à d'autres le soin de s'occuper des travaux et des responsabilités qui engagent l'avenir de toute notre société.

En ces temps de turbulences économiques, permettez-moi d'être un peu plus optimiste que certains de mes Collègues et de dire que je pense qu'il faut garder le cap et éviter de nous laisser gagner par le

pessimisme mais surtout par la peur. En effet, à mon avis, la peur n'empêche pas le danger. Pire encore, c'est la peur qui est dangereuse. Pour aller de l'avant, pour surmonter une fois de plus dans notre histoire, une conjoncture difficile, nous avons besoin de confiance. La confiance ne se décrète pas, elle se mérite par la constance, par la constance de nos repères, par la constance de nos valeurs, par la constance de notre identité. C'est pourquoi, si nous saluons les mesures concrètes que vous annoncez ce soir, Monsieur le Ministre d'Etat, qui sont réclamées depuis de nombreux mois par la majorité et qui vont dans le bon sens, nous attendons tous des débats, que vous nous donniez confiance dans le fait qu'elles seront suivies d'actes qui les concrétiseront.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Madame BOUHNIK-LAVAGNA. Nous écoutons à présent Monsieur Laurent NOUVION.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues,

Le premier budget pour Rassemblement & Enjeux nous conduit à analyser la situation actuelle et ses conséquences sur l'économie monégasque et donc sur nos compatriotes avec la plus grande attention.

Tout notre modèle social exceptionnel dépend de notre modèle économique fragile et de son équilibre, il a été rendu viable grâce à trente ans de gestion avisée et excédentaire.

Nos habitudes dans le cadre de la cellule familiale, dans nos entreprises comme dans le cadre du Budget de l'Etat vont devoir s'adapter à ce contexte très préoccupant.

Il ressort du document budgétaire soumis par le Gouvernement et du rapport de la majorité de nombreux points d'incohérence et de manque de vision qu'il est de notre devoir de relever.

Concernant le document budgétaire, sa nature consiste à prévoir et à anticiper l'évolution à douze mois du contexte économique au minimum. Or, on nous présente des recettes et des dépenses qui n'ont pas fait l'objet des mises à jour les plus élémentaires depuis les mois de juillet et d'août.

Pour 2009, les recettes anticipées de T.V.A. sont surestimées, il en est de même pour les droits d'enregistrement et de mutation, ainsi que des recettes des monopoles concédés et des sociétés où l'Etat a des participations.

Pour les dépenses, je suis surpris qu'aucune demande ou réflexion n'ait été avancée par le Gouvernement pour nous présenter une niche d'économies tant au titre du budget de fonctionnement hors traitements, qu'au titre des interventions publiques, ainsi qu'à celui de la section VII qui traite des dépenses d'investissements et des grands travaux.

En effet, toutes les économies depuis trois mois autour de nous travaillent à la réduction des coûts, en année pleine, secteur par secteur, ainsi qu'à certains arbitrages.

« Un des tests de l'autorité est d'identifier un problème avant qu'il ne devienne une urgence ».

Montrez-nous donc, Messieurs du Gouvernement, votre capacité à générer des économies dans cette période délicate.

Concernant l'extension en mer, nous avons pris acte de la décision du Prince Souverain, elle s'impose à tous.

A ce stade, je voudrais demander au Gouvernement de réfléchir activement, c'est-à-dire vite, sur les remembrements indispensables de nombreux quartiers dont la Condamine, le Jardin Exotique, le Quartier des Fleurs, celui de la Rue Plati et enfin l'ensemble, je dis bien l'ensemble, du quartier de l'Annonciade, qui pourront donner à Monaco un nouvel essor, tant par des opérations privées que publiques ou mixtes.

Je m'étonne en outre que l'on puisse présenter un budget en déficit de 80 M€ et prôner en même temps l'objectif d'un retour à l'équilibre sur les années qui viennent, d'autant que cette perspective est encore moins réaliste depuis les trois derniers mois.

Quelles mesures, Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers, envisagez-vous pour l'attractivité de Monaco ?

Ne peut-on envisager l'exonération partielle de charges sociales pour les entrepreneurs et sociétés nouvelles voulant s'installer à Monaco, sur la période 2009, 2010 et 2011 ? Monaco doit réfléchir à des mesures d'attractivité du territoire, des vraies, elles sont attendues et cela d'autant plus après la décision du Prince Souverain cette semaine.

Ces mesures, annoncées mercredi, relèvent-elles d'une stratégie globale, et combien coûteront-elles ?

En outre, le Fonds de Réserve Constitutionnel a connu une diminution sans précédent dans ses liquidités et à ce jour, la représentation élue n'est pas en mesure de donner précisément la position liquide de ce fonds à cause de l'absence d'éléments non communiqués par le Gouvernement.

Cette situation compromet d'autant, Monsieur le Ministre, votre argument sur l'élasticité ou la plasticité du Budget quand on se tourne ensuite vers les reports de crédits du Rectificatif 2008 et ceux déjà annoncés pour 2009.

Ce que nous attendons de vous est une évaluation des politiques publiques dans ses secteurs-clés, avec une vision claire, ce n'est pas le cas.

Concernant le rapport de la majorité, vous prônez la relance, le principe de la relance ne s'envisage pas ici comme ailleurs car nous n'avons pas de comptabilité publique et donc nous ne pouvons pas faire d'effet de levier par la dette, car jusqu'à aujourd'hui et grâce à une gestion avisée, Monaco n'est pas endetté.

Vous parlez également du triptyque, ce triptyque reflète les grands axes du programme, je dis bien « programme » en faveur duquel les citoyens, je cite « les citoyens » se sont prononcés en février dernier. Oui nous sommes des sujets ici.

Nous y voilà, nous avons donc une majorité parlementaire avec un programme et je serais presque tenté de dire – oui, nous sommes des sujets à Monaco – je serais presque tenté de dire un programme de Gouvernement mais à Monaco, le Gouvernement n'est pas et ne sera pas responsable devant le parlement, n'en déplaise à certains et particulièrement à ceux qui nous ont mis sous surveillance au Conseil de l'Europe.

Autres remarques : il y aura un déficit substantiel au Budget 2009, c'est pratiquement une certitude. Or page 9 de son rapport, Monsieur SVARA nous dit qu'il sera « intégralement autofinancé c'est-à-dire comblé par les excédents des exercices budgétaires précédents », lesquels ? et « par le montant cumulé des performances des O.P.C.V.M. » ; or notre Fonds de Réserve a subi des pertes de près de 10 %.

Notre groupe, en outre, fait du sujet de la priorité nationale à diplôme et à compétence égale à l'embauche, l'un de ses chevaux de bataille comme cela avait d'ailleurs été expliqué dans notre projet politique, mais pour nous ce sujet fondamental pour les années qui viennent concerne : l'Administration où l'Etat doit montrer l'exemple ; les sociétés directement ou indirectement contrôlées par l'Etat et enfin le secteur privé.

C'est un véritable changement de culture que nous appelons de nos vœux, qui doit passer par un changement d'attitude des responsables de recrutement, dans toutes ces entités.

Là encore Rassemblement & Enjeux demande une mobilisation générale des Ambassadeurs de Monaco et de la Cellule emploi-jeunes de la Direction du Travail et de l'Education Nationale afin de recenser l'ensemble des compatriotes et enfants du pays qui suivent un cursus pouvant convenir à ces entités et ainsi à l'avenir du pays.

En conclusion, le Budget Primitif 2009 est pour moi le premier et c'est déjà un test.

Ce contexte unique depuis près de trente ans que nous allons subir doit nous pousser à repenser nos habitudes tant dans nos familles que dans nos activités.

Alors ce soir, c'est vraiment merveilleux : la majorité se réjouit, un peu, pas tant que cela finalement, et on va passer le plus clair de notre temps à entendre de l'autocongratulation, bien relayée en cela par les messages du Gouvernement. Mais nous, nous sommes responsables et pragmatiques. C'est pourquoi nous demandons solennellement au Gouvernement la présentation d'un collectif budgétaire pour la session d'avril, qui prendra en compte les six derniers mois, l'impact sur nos recettes dû au ralentissement de l'activité économique à Monaco et surtout l'intégralité du plan de relance proposé ce soir, afin d'analyser ensemble la situation des finances publiques et d'envisager le cas échéant des mesures fortes et efficaces et en temps réel en faveur de Monaco et donc de nos compatriotes.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci. Nous écoutons à présent la Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, Mme FAUTRIER et ensuite la Présidente de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie, Mme POYARD-VATRICAN.

Madame FAUTRIER tout d'abord.

**Mme Catherine FAUTRIER.-** Merci, Monsieur le Président.

La politique n'est pas une discipline facile, je pense que tout le monde ici en est bien conscient. Alors, on pourrait penser, cependant, qu'à Monaco c'est plus simple qu'ailleurs parce que le territoire est restreint, les hommes paraissent accessibles et tous prônent le dialogue si cher au fonctionnement de nos Institutions.

Alors, pourquoi faut-il évoquer le rejet du vote du Budget pour qu'enfin la voix des Monégasques et de leurs représentants soit entendue ? Vous me direz, l'essentiel c'est qu'elle le soit, je suis bien d'accord, mais faut-il en arriver à ce stade ?

La mère de famille que je suis a parfois l'impression de se trouver face à des enfants qui comprennent qu'il ne faut pas jouer avec une porte, uniquement lorsqu'ils se sont coincés les doigts ! C'est cela, de grands enfants qui vous font croire des choses, et qui pensent que nous sommes assez naïfs pour ne rien comprendre aux tours de passe-passe qu'on nous présente, comme lorsqu'on veut cacher une mauvaise note à ses parents, vous voyez, on invente un truc énorme à côté, en pensant que la mauvaise note va passer complètement inaperçue. Tout le monde a le droit à l'erreur, c'est comme cela qu'on apprend, en tout cas c'est ce que j'apprends à mes enfants, par contre, l'erreur devient contre-productive lorsqu'on ne la reconnaît pas.

C'est le sixième Budget Primitif que je suis amenée à examiner ce soir, le premier de ce deuxième mandat et force est de constater que ce sont toujours les mêmes sujets qui reviennent sur la table : priorité d'emploi, logements, développement économique. Il est temps que ces sujets soient traités de manière globale et qu'une réelle politique soit mise en place dans tous ces domaines, avec des objectifs fixés et des perspectives sur le long terme. Des objectifs fixés, des résultats atteints et des perspectives sur le long terme, c'est ce que j'attends du Gouvernement.

A l'heure où la crise se veut mondiale, on se féliciterait presque qu'elle épargne largement notre pays. Si cela est vrai, tant mieux, mais permettez-moi d'être sceptique sur ce point.

J'aurais souhaité entendre de la part du Gouvernement qu'il profite de cette période de crise pour faire un bilan profond de notre système économique et social et qu'il remette en question sa politique pour assurer à nos enfants le même Monaco prospère que nos parents ont connu. Voilà à quoi devrait nous servir cette crise.

Contrairement au Gouvernement, je reste convaincue que nous sommes fébriles et surtout de moins en moins compétitifs sur la scène économique internationale. Nous devons impérativement, pour retrouver l'attractivité qui a rendu notre économie prospère, nous réinventer, car le monde qui bouge autour de nous ne nous attend pas et il ne nous attendra d'ailleurs jamais car nous sommes malheureusement beaucoup trop petits. Cela impliquera sans doute de faire des choix douloureux mais peut-être vaut-il mieux

assurer notre avenir en faisant quelques concessions que d'être obligés de subir de grands sacrifices.

Ce sont ces perspectives d'avenir que j'attends durant cette mandature au travers de l'examen des Budgets présentés par le Gouvernement. J'espère que les débats que nous allons avoir iront dans ce sens, c'est en tout cas ce qui conditionnera mon vote.

**M. le Président.-** Merci, Madame FAUTRIER. Nous écoutons à présent la Présidente de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie, Madame POYARD-VATRICAN.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci, Monsieur le Président.

Ainsi donc Monsieur le Ministre, lorsque le Rapporteur appelle à voter en faveur du Budget Rectificatif 2008 et présente simplement les grands points de notre programme politique, vous montez sur vos grands chevaux et faites une réponse acerbe sur l'outrecuidance du Rapporteur à tenir de tels propos.

Par contre, lorsque ce même Rapporteur, au vu des réticences du Gouvernement à aller de l'avant sur les grands sujets cruciaux pour Monaco, force le ton et appelle donc à voter contre le Budget Primitif 2009, votre réponse est là tout en rondeur et propose toutes sortes de solutions.

C'est à n'y rien comprendre....

Aussi j'ai quelques questions à poser au Gouvernement :

Je voudrais savoir quand il a l'intention de travailler de manière plus sérieuse et responsable avec le Conseil National.

Je voudrais savoir quand il décidera d'être moins inconséquent notamment eu égard aux échéances.

Je voudrais savoir enfin quand il compte respecter les Institutions.

En effet, Monsieur le Ministre, quand un projet de désaffectation de terrains d'Etat arrive sur le bureau du Conseil National le 9 décembre 2008, il y a trois jours, concernant la construction d'une tour de 52 étages à l'Annonciade pour quelques 300 M€ et que vous sommer le Conseil National de voter le texte avant le 31 décembre, pensez-vous, oui pensez-vous vraiment que ce soit une attitude responsable et professionnelle ? Pour ma part j'hésite entre le chantage et la provocation.

Quand le Gouvernement, sous votre signature, Monsieur le Ministre, signe une baisse des recettes de l'Etat de 15 M€ alors que la crise fait rage à nos portes, en baissant la redevance de la S.B.M. jusqu'en 2011, sans en avoir, ne serait-ce qu'informé l'Assemblée, c'est une atteinte aux Institutions.

Quand c'est dans votre rapport reçu hier, que nous apprenons votre position sur nos principales attentes, pensez-vous sérieusement que c'est une manière de travailler en bonne intelligence avec les Conseillers Nationaux ?

Voyez-vous, nous avons été élus en février dernier sur la base d'un programme conforme aux attentes des Monégasques. Qu'espérez-vous ? Que les « nouveaux » auraient moins de force de caractère, seraient plus enclins à se laisser endormir par les belles paroles du Gouvernement ?

Nos demandes sont légitimes. Nous avons une ligne de conduite et nous nous y tenons. Contrairement aux élucubrations de l'opposition, point de tractations obscures – et vous le savez – juste du travail, de la détermination, des convictions et les attentes des Monégasques à défendre.

Que nous réclamions des logements parce que l'Etat n'en a pas prévus suffisamment, ne me dites pas que c'est une surprise ! Le Gouvernement le reconnaît lui-même, le besoin est réel. Il n'y a que l'opposition pour faire croire que tout va bien.

Que nous réclamions la priorité d'emploi, notamment à la S.B.M., ne me dites pas que c'est une nouveauté ! Il n'y a que l'opposition pour affirmer que tout va bien et que les dirigeants sont exemplaires sur le sujet.

Que nous réclamions des aides en matière de pouvoir d'achat, notamment pour les bas salaires, rien de révolutionnaire. Rien de révolutionnaire non plus à ce que nous demandions le soutien appuyé pour nos industries et les salariés concernés et que nous demandions l'aide des banques monégasques.

Que nous souhaitions enfin être réalistes sur les prévisions budgétaires, ne me dites pas non plus que cela vous étonne ! Nous en parlons à chaque Budget depuis 2003.

Vos explications, Monsieur le Ministre, dans votre rapport, sur le fait de ne pas réviser à la baisse les recettes 2009, comme le font tous les pays d'Europe, n'arrivent pas à me convaincre.

Plutôt que nous expliquer que vous préférez attendre de constater que les recettes ont baissé, je préférerais que vous dépensiez votre énergie à développer et diversifier les recettes pour l'avenir.

N'oubliez pas que crise ou pas crise, la prospérité de Monaco passe obligatoirement par la croissance. Monaco doit donc accueillir des activités et des hommes et pour cela, il faut que nous restions une place attractive. Et cela ne se décrète pas par arrêté ministériel.

Sur tous les sujets évoqués ici et sur tous les autres, que d'énergie dépensée, que de réunions inutiles, que d'urgence et de précipitation mal gérée. Pourquoi chaque avancée, chaque évidence doit-elle être une lutte, un combat ? Alors même que vous finissez par reconnaître la légitimité de nos demandes et à y répondre favorablement ?

La période est grave ! Messieurs du Gouvernement, il faut laisser vos affects de côté. Que le Gouvernement passe moins d'énergie et de temps à contrecarrer les demandes de la majorité par principe, et plus de temps à organiser, à gérer, à prévoir.

Voyez-vous, c'est ensemble que les différents organes de l'Etat, vous et nous, doivent fonctionner pour l'intérêt supérieur de Monaco. La majorité du Conseil National y est prête.

Vous avez quatre séances budgétaires pour me convaincre que le Gouvernement l'est aussi.

**M. le Président.-** Merci, Madame POYARD-VATRICAN.

Vous êtes quatre à m'avoir demandé la parole. Tout d'abord, M. Jean-Charles GARDETTO, Président de la Commission des Relations Extérieures, M. le Vice-Président, Bernard MARQUET, M. Marc BURINI et Mme Michèle DITLOT.

Nous écoutons Monsieur GARDETTO.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je suis surpris par la manière de procéder du Gouvernement en ce qui concerne le dépôt de ce projet de loi pour lequel on déclare l'urgence afin de déclasser les terrains de l'Annonciade en nous annonçant que faute de déférer à cette injonction, eh bien tout s'effondre au 31 décembre ! Un peu comme la pantoufle de verre de Cendrillon qui se transformait en citrouille...

Vous me permettez, Monsieur le Président et Monsieur le Ministre, de m'étonner de cette manière de procéder car les dates de ces datations en paiement sont connues depuis longtemps de la part du Gouvernement. Alors, de deux choses l'une, ou il y

a un problème de compétence, ou alors il y a un problème de mépris vis-à-vis de cette Institution.

D'autre part, pour en venir au Budget proprement dit, je suis satisfait de voir le Gouvernement prendre des mesures en ce qui concerne le maintien de l'activité économique par ces temps de crise et également pour le maintien du pouvoir d'achat, mais je reste sur ma faim en ce qui concerne des ambitions réelles pour notre économie. Je n'ai rien vu dans les annonces du Gouvernement qui puisse constituer des mesures pour attirer les investisseurs en Principauté et pour développer des gisements de croissance au-delà de la manne immobilière qui a fonctionné pendant quelques années, durant lesquelles il suffisait d'ouvrir le tiroir-caisse et d'encaisser les revenus de l'immobilier. Rien de nouveau en cette matière, le Gouvernement aurait-il perdu sa créativité ou n'en aurait-il jamais eu ?

En ce qui concerne le projet de loi habitation-capitalisation, c'est le nouveau nom de ce texte, serpent de mer, qui finit heureusement par voir le jour, j'accueille avec satisfaction l'acceptation par le Gouvernement du prix réclamé par le Conseil National et du mode de calcul des surfaces.

Je rappelle quand même, que lors du Budget Primitif 2007, celui-ci a été voté parce que justement un premier projet de loi sur l'accession à la propriété avait été déposé, en catastrophe aussi, comme d'habitude, en décembre 2006. On voit ce que cela a donné : ce projet de loi-là, a été retiré en juin 2008. Alors, quel crédit peut-on accorder au Gouvernement ?

En ce qui concerne le logement, le Gouvernement ne manque pas d'aligner des chiffres, cent logements par ci, deux cents logements par là, cent autres par ici... je suis impressionné, mais je me pose quand même quelques questions, parce que jusqu'à ce jour, moi, je n'avais pas entendu parler des Agaves II ! A ma connaissance d'ailleurs, ces appartements-là n'ont toujours pas été négociés avec les partenaires et je ne suis pas sûr qu'ils voient le jour. Ensuite, nous avons la fameuse Tour Odéon, qui est quand même subordonnée au vote de la loi de déclassement sur laquelle le Gouvernement n'hésite pas à spéculer à quelques jours des échéances. Alors, pour moi, tous ces logements, ce sont des logements virtuels ! C'est qu'on est à l'heure de l'électronique, d'internet, des jeux... ! Le Gouvernement joue-t-il avec les logements des Monégasques ? Je m'interroge parce que, à ce jour, je n'ai pas trouvé dans les documents qui nous ont été fournis, de réelles garanties pour que ces projets voient effectivement le jour.

Je vois qu'il me reste une minute et quinze seconde, alors je vais conclure sur la S.B.M.. La S.B.M. et

l'important sujet de la priorité nationale des Monégasques, à compétences égales, cela va sans dire. Le Gouvernement s'est refusé à mener l'enquête qui était demandée par la représentation nationale. Il n'a toujours pas non plus fait établir les statistiques demandées par la représentation nationale, en se retranchant derrière la volonté de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette entreprise. Ceci dit, il n'a pas peur de se contredire lorsqu'il nous annonce néanmoins, tout en ne s'immisçant pas dans la gestion, qu'il va nommer un haut fonctionnaire au poste de Secrétaire Général. Ce faisant, le Gouvernement refuse manifestement de jouer son rôle d'actionnaire majoritaire, cela est bien révélateur d'une absence de stratégie globale pour l'emploi des Monégasques dans tous les secteurs de la S.B.M.

Mon vote est donc réservé et j'attends, effectivement, des précisions significatives et des engagements réels de la part du Gouvernement lors des quatre séances budgétaires.

Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur GARDETTO.

Nous écoutons à présent le Vice-Président Bernard MARQUET.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,

J'ai un aveu à vous faire, il n'est pas rare que je prenne la parole dans cet hémicycle, mais j'ai toujours la désagréable impression, sensation que le message ne passe pas.

Je regrette de devoir, trop souvent à mon goût, faire et refaire de la pédagogie, mais voyez-vous les propos que j'ai pu tenir dans le passé sont toujours d'actualité. Je me vois donc dans l'obligation de rappeler au Gouvernement quelques principes fondamentaux qui ont tendance à être un peu trop souvent oubliés.

En premier lieu, j'aimerais rappeler la Constitution de la Principauté : non pas l'article 66, que tout le monde connaît, vous savez celui qui prévoit que la loi résulte de la volonté du Prince et du Conseil National, mais l'article 4, au tout début de notre Constitution, qui stipule que le pouvoir législatif est exercé conjointement par le Prince et le Conseil National. Il est clair, Mesdames et Messieurs, que notre Constitution place le Conseil National sur le

plan législatif dans une position privilégiée et comme la loi, c'est aussi le Budget, la logique de notre Constitution voudrait que nous puissions avoir une vision claire et transparente de tous les sujets, projets, objectifs gouvernementaux qui touchent de près ou de loin à l'avenir de Monaco et des Monégasques. Or, le Conseil National représentant pourtant la majorité des Monégasques n'est pas considéré par le Gouvernement comme un partenaire à part entière. Ce dernier ne nous donne les informations que parcimonieusement, quand ça l'arrange. Quand les propositions de loi proviennent du Conseil National, elles sont décortiquées, critiquées ou encore négligées, et le temps passe, les années passent, les exemples ne manquent pas, la loi sur l'éducation, la loi sur le statut des artistes, la loi sur l'accession à la propriété aménagée, la loi sur l'interruption médicale de grossesse, la loi sur l'organisation du Conseil National. En revanche, lorsque les projets proviennent du Gouvernement, les débats nous font très clairement ressentir que le Conseil National dont vous rêvez devrait être simplement une chambre d'enregistrement ! Dois-je vous rappeler encore que ce temps est révolu et qu'il y a eu un changement de Constitution en 2002 ? Le jour de l'approbation du rapport, le jeudi 4 décembre, jusqu'à hier encore, nous n'avions toujours pas reçu du Gouvernement des réponses claires concernant les dossiers prioritaires sur le Budget. Nous les recevons ce soir, certes, aujourd'hui nous avons enfin des réponses, elles sont plutôt positives, elles donnent à peu près satisfaction à première vue. Les débats devraient nous permettre d'en voir les modalités exactes, revalorisation du pouvoir d'achat des fonctionnaires, solutions aux problèmes des priorités nationales et j'en passe, mes Collègues en ont déjà parlé.

Je ne mets pas en cause les fonctionnaires, ni le Gouvernement, mais la méthode de travail et dans certains cas, un état d'esprit d'un autre temps. Alors, oui, *a priori* on aurait plutôt eu satisfaction, mais dans quelles conditions, est-ce une façon de travailler ? Nous ne pouvons pas évoluer dans la sérénité et surtout avec efficacité si ce manque de communication entre le Gouvernement et le Conseil National perdure. Le Gouvernement semble vouloir travailler dans son coin et ne consentir à nous informer que lorsqu'il ne peut pas faire autrement. Après, il s'étonne de la réaction vive des Elus ! Comprenez que ce serait plutôt une absence de réaction de notre part qui serait anormale ou bien alors, comme l'a déclaré M. Jacques RIT, l'année dernière, supprimez le Conseil National ! Nous avons plusieurs exemples où les Conseillers Nationaux ont appris les projets du Gouvernement par la presse au lieu d'en être directement informés. Le plus bel

exemple est celui du projet d'extension en mer que certains groupes de pression, je ne dirai pas lesquels, avaient voulu imposer à notre pays sans passer par la case consultation nationale et contre lesquels il a fallu se battre pour obtenir d'être finalement associés mais au prix de combien de réclamations appuyées et répétées ? Ce qui a bien valu au Gouvernement d'essuyer, par la suite, certaines critiques de la part du Conseil National au sujet de la part trop réduite de cette extension revenant aux Monégasques, bien sûr, mais également au sujet de nos réserves sur le respect de l'environnement et de la biodiversité.

Nous voici fort heureusement rassurés, ce projet qui a fait tant couler d'encre et alimenter les « tchatcharoun » de la Place d'Armes est d'ailleurs et désormais pratiquement abandonné dans sa forme actuelle. De nouvelles études d'impact sur l'environnement vont être diligentées pour que ce projet soit exemplaire ou définitivement oublié et cela grâce à la décision courageuse du Prince Souverain, une décision prise avec sagesse et clairvoyance, une décision que je souhaite ici solennellement saluer et applaudir.

C'est pourquoi le dépôt tardif, il y a quelques jours à peine, du projet de loi de déclassement de l'opération de l'Annonciade m'inquiète. Enfin, il semblerait que pour des raisons de délai, d'après les informations que j'ai eues et dont je vous ai fait part, Monsieur le Ministre, il faille encore voter dans la précipitation, avant la fin de l'année si on ne veut pas retarder avec d'autres chantiers, ce qui va représenter une fois et demi les surfaces de l'extension en mer. Retard qui, en ces temps de crise et après abandon de l'extension en mer, n'irait pas dans le bon sens. Il s'agit d'un projet d'intérêt général cette fois-ci, car en plus des rentrées de T.V.A. dans le Budget de l'Etat, il comporte des surfaces importantes pour le logement des nationaux et aussi pour des bureaux et sans la loi de déclassement, il est virtuel car les promesses de dations tombent le 31 décembre. Cet après-midi, Monsieur le Ministre, nous avons reçu un courrier par lequel vous nous demandez de le voter en urgence conformément à l'article 88 du Règlement Intérieur. Non, vous l'avez bien compris, je ne suis pas satisfait de la méthode et je le dis. Cet exemple en est un, parmi d'autres, du dysfonctionnement chronique dans les méthodes de travail qu'applique le Gouvernement à notre égard. Nous aimerions, comme est censée le garantir la Constitution, travailler dans la transparence, ce qu'ont d'ailleurs toujours souhaité le Prince Souverain Albert II et avant lui le Prince Rainier III.

Mais voilà, demi-mesures, retards, non-dits, informations tronquées ou informations cachées,

lourdeur de procédure, qu'on dirait faits exprès pour mettre à l'épreuve la patience des Conseillers Nationaux, à cela ajoutons informations de dernière minute, sans débat, dans la précipitation, tout cela finit par engendrer ce climat d'opacité que je veux aujourd'hui dénoncer.

Il y a un malaise, il y a quelque chose qui ne va pas, la preuve, même l'opposition qui, jusqu'à présent prenait un malin plaisir à aller dans le sens contraire de la majorité et dans le sens du Gouvernement, a récemment reconnu qu'il y avait quelque chose qui ne tournait par rond.

Pourtant, dans un petit pays comme Monaco, tout devrait être plus facile, vous ne croyez pas ?

Dois-je rappeler que pour une bonne gouvernance, ce n'est pas la loi du plus fort qui doit s'imposer mais la loi du bon sens et de la raison qui doit triompher.

C'est pourquoi vous me permettez de rester prudent quant aux belles promesses de dernière minute dont nous gratifie le Gouvernement.

Je reconnais dans votre réponse, Monsieur le Ministre, votre capacité d'écoute et votre volonté d'aboutir, mais pour moi, il est trop tôt pour que je change d'avis par rapport à la recommandation du Rapporteur et Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Je réserve donc le sens final de mon vote sur le Budget 2009 selon la direction que prendront les débats et les garanties solides que votre Gouvernement apportera ou pas au peuple monégasque.

Merci de m'avoir écouté, j'espère cependant avoir été entendu.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur MARQUET.

La parole est à présent à Monsieur Marc BURINI et ensuite nous écouterons Mme Michèle DITLOT et M. Christophe STEINER.

**M. Marc BURINI.-** Merci, Monsieur le Président.

Nous allons passer ici quelques heures à parler des dépenses publiques et j'aimerais consacrer les quelques minutes qui me sont octroyées à parler de recettes.

Ce Budget Primitif s'inscrit dans un contexte économique dont on a largement parlé, je ne vais pas y revenir, notre pays n'est évidemment pas indépendant de son environnement. La structure de notre chiffre d'affaires pour les deux tiers est constituée par le

commerce de groupe, les intermédiaires et les activités financières reposent, évidemment, sur l'activité économique internationale. Je ne voudrais pas que cette crise et donc cette conjoncture, quelle qu'en soit sa durée, cache la structure, c'est-à-dire notre modèle de développement futur.

Il faudra bien distinguer à Monaco en 2009, ce qui est pour notre Budget, et donc pour notre économie, de l'ordre de la crise et ce qui est de l'ordre d'un changement profond.

Selon la définition du « Petit Larousse », la crise est un moment périlleux ou décisif dans l'évolution des choses. Alors, parlons de l'évolution de Monaco car il est grand temps de réfléchir avec le Conseil National à un modèle de développement futur. Nous passons souvent ici des heures à parler des Grands Travaux et l'on voit bien lors de ces présentations que Monaco est aussi prisonnier de son modèle économique. Nous sommes obligés, et ce n'est pas une critique, de développer des infrastructures lourdes, d'acheter des T.E.R. afin de pouvoir accueillir les plus de trente-cinq mille salariés qui viennent à Monaco chaque jour, tout en essayant, autant que faire se peut, de préserver le cadre de vie des résidents. Mais depuis le début de cette législature, le groupe Rassemblement et Enjeux est très frustré qu'il n'y ait pas de grandes réunions consacrées au futur de Monaco, qu'il n'y ait pas une réflexion profonde menée avec le Conseil National. Car, si nous sommes amenés à nous prononcer pour voter des dépenses – et des dépenses futures dont certaines vont s'étaler sur plusieurs années – un Budget se compose aussi de recettes futures et donc repose sur l'avenir.

Pour moi, et c'est ma conviction, l'avenir de Monaco est aussi un grand chantier et il ne faudrait pas en ce domaine avoir une imagination rétrograde.

Parmi les grandes questions qu'il faut se poser de façon urgente, je n'en mentionnerai que quatre. On a déjà parlé de l'attractivité du territoire, je la prends sous un autre angle, Monaco est injustement attaqué sur cette question de l'attractivité du territoire qui repose largement sur une fiscalité favorable aux particuliers et aux entreprises. Ne faudrait-il pas répondre plus souvent, sans pour autant frôler l'incident diplomatique, mais avec fermeté, en rappelant notre indépendance à des attaques et critiques venues de pays donneurs de leçon qui se drapent sous les oripeaux de la vertu ? Cette communication doit-elle être circonscrite au journal local dans l'édition locale, alors que l'Europe s'oriente avec une retenue à la source de 35 % sur les comptes offshore – je rappelle qu'ils représentent les deux tiers des dépôts à Monaco –

sommes-nous compétitifs par rapport à ces deux places financières que sont la Suisse et le Luxembourg ? Enfin, qu'en sera-t-il du maintien et de la venue de nouveaux résidents, de nouvelles entreprises ? Et là j'en viens à mon deuxième point justement, sujet d'actualité s'il en est, l'avenir de notre industrie. Il faut savoir qu'elle représente aujourd'hui moins de 6 % du chiffre d'affaires du pays, sachant que 70 % de l'industrie à Monaco, c'est la transformation plastique, l'industrie pharmaceutique et cosmétique. Quel est le futur de l'industrie monégasque, sachant que tous les pays développés ont connu des délocalisations ? Il faudra faire preuve là d'un grand courage politique en distinguant ce qui est de l'ordre de la crise et ce qui est de l'ordre de la tendance lourde liée à la mondialisation. Il faudra le courage politique de choisir à quel prix on pourra conserver certaines industries sans que certaines activités soient maintenues de façon artificielle par l'Etat. L'Etat qui de toute façon devra jouer un rôle d'arbitre attentif et bienveillant en cas de conflits sociaux. Quant aux aides éventuelles que vous nous annoncez, Monsieur le Ministre, je ne peux que m'inquiéter, elles ne sont pas quantifiées et donc elles ne sont pas inscrites au Budget Primitif 2009.

Le troisième point, et tout est lié, comment allons-nous gérer nos caisses de retraite ? Autre sujet tabou car Monaco lié à sa démographie n'échappera pas à ce problème qui touche toutes les économies développées. Il y a là un déficit programmé à terme. Dans les pays voisins, c'est une réforme nécessaire et toujours différée. Cela aussi est un grand chantier : faisons preuve d'imagination et surtout, encore une fois, de courage politique pour en parler avant qu'il ne soit trop tard. Essayons de trouver des solutions innovantes, dans un petit pays comme le nôtre, il y en a mais l'exemple n'est à prendre ni en France, ni aux Etats-Unis.

Enfin un sujet, le quatrième, qui me tient à cœur, l'emploi des jeunes Monégasques dans le secteur privé. Il y a 2,5 % de la population active monégasque dans le secteur privé. Attention au futur, sachant que cette année, trois cent six Monégasques bénéficient de bourses d'études. Au-delà des débats qui ont déjà eu lieu sur la priorité de l'emploi, on ne peut que constater que cette situation est extrêmement malsaine au niveau social. Que dire d'un pays où les nationaux n'arrivent pas à intégrer le tissu économique ? Vu de l'extérieur, cela pourrait faire penser aux chiffres d'une économie collectiviste. Que dire de l'image renvoyée aux résidents ? Pour paraphraser JANKELEVITCH, le mépris est dans l'escalier. Si l'on ne peut que se réjouir que de brillants nationaux choisissent de servir leur pays, pour les autres, c'est un énorme problème. Quel est

l'intérêt d'un développement économique qui n'intègre pas ses diplômés ? On déploie des trésors d'ingéniosité et des millions d'euros pour faire venir des salariés à Monaco et nous ne sommes pas capables de faire revenir nos diplômés, quel paradoxe ! Vous annoncez, Monsieur le Ministre, la création d'une Commission chargée de ce problème, ce qui prouve au moins une prise de conscience de la part du Gouvernement. Je ne peux que m'en réjouir, j'espère que ce ne sera pas un gadget et je reste dans l'attente de résultats tangibles, vous savez lorsqu'on a un problème, on crée une Commission.

Sur toutes ces questions et bien d'autres, Rassemblement et Enjeux souhaiterait que le Conseil National soit pleinement associé en tant que conseil à une vaste réflexion sur le futur économique du pays et qu'un grand débat national soit ouvert. Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BURINI.

Je m'aperçois et je m'en excuse, que j'ai oublié Monsieur ROBILLON qui m'avait demandé la parole tout à l'heure. Donc, je vous la donne bien volontiers avant d'écouter Mme DITLOT et M. STEINER.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais être bref, parce que de toute façon, mon but n'est pas de répéter les arguments qui ont été développés par mes Collègues et que je partage en grande partie, à part le discours un peu abscons de M. NOUVION, mais bon ça je n'ai pas tout à fait compris.

Mon intervention sera essentiellement sur la forme en fait. Je voulais vous dire que je suis très déçu et très désabusé par la méthode de travail qui est imposée par le Gouvernement au Conseil National. Je suis déçu et désabusé par l'absence de considération et de respect pour les Conseillers Nationaux, leur rôle et leur travail. Je suis triste de participer à l'étude du Budget national dans ces conditions et dans cet état d'esprit. Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ROBILLON.

La parole est à présent à la Présidente de la Commission de la Culture et du Patrimoine, Madame DITLOT.

**Mme Michèle DITLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes chers Collègues,

Ce texte s'adresse essentiellement au Ministre d'Etat. Le texte que vous venez de nous lire, suite au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, ne nous est parvenu qu'hier. Même si je m'efforce de comprendre qu'une réponse de cette importance puisse nous arriver à la dernière minute, je déplore qu'en toute circonstance, le Gouvernement nous fasse part de positions essentielles toujours très tardivement, lorsque ce n'est pas la presse écrite ou le canal local qui nous mettent au courant.

Je demande à l'avenir un peu plus de considération pour les Elus non professionnels que nous sommes, afin d'éviter que l'exaspération ne prenne le pas devant cette forme de mépris.

Par ailleurs, si je suis sûre, Monsieur le Ministre d'Etat, que vous agissez dans le but de rapprocher les points de vue de nos deux Institutions, comme le souhaite la majorité d'entre nous, j'aimerais que ce sentiment, Monsieur le Ministre, soit partagé par l'ensemble de votre Gouvernement.

Dans ces temps de crise, il nous faut plus que jamais être solidaires et pour cela, nos deux Institutions doivent se serrer les coudes, se montrer des partenaires confiants associés au mieux-être de Monaco, sans défiance, sans méfiance, sans angélisme non plus.

La crise économique et sociale qui nous frappe me préoccupe moi aussi. Il y a un cap à passer qui n'est pas simple. Aujourd'hui, on abandonne le grand projet d'extension à l'Est, mais il ne faut pas laisser s'installer une désertification à l'Ouest.

Vous venez d'annoncer, Monsieur le Ministre, un plan de soutien aux entreprises en Principauté, il faut aller vite, il faut aller fort à leur aide par des mesures concrètes mais à la condition évidente qu'elles s'engagent, ces entreprises, à ne pas délocaliser. Ce n'est qu'en demeurant à Monaco, je ne l'apprends à personne, qu'elles soutiendront notre prospérité économique.

Cette crise ne s'arrêtera pas à nos frontières, pas plus que ne s'était arrêté le nuage de Tchernobyl. Elle doit aujourd'hui mobiliser toute notre énergie, toute notre volonté, Monsieur le Ministre d'Etat.

Nous serons donc très attentifs à la mise en application de votre plan de soutien, mais si vous me permettez, je vais revenir à votre déclaration, Monsieur le Ministre. Je reconnais volontiers qu'elle apaise certaines de mes inquiétudes et fournit des réponses concrètes et satisfaisantes sur des sujets essentiels

évoqués lors de nos séances privées, notamment, en ce qui concerne le prix des appartements domaniaux qui sont proposés à nos compatriotes en propriété aménagée, rebaptisé habitation-capitalisation dans un projet de loi qui vient de nous parvenir aujourd'hui même.

Je rappelle que le Conseil National a défendu bec et ongles, au cours de nombreuses réunions mixtes auxquelles j'ai eu l'honneur de participer, un prix d'acquisition pouvant intéresser une grande majorité de Monégasques. Ce prix, vous l'adoptez enfin aujourd'hui et je vous en remercie.

Si certains esprits chagrins pensent que c'est un cadeau que l'Etat fait à nos compatriotes, alors je leur dirai que dans un Monaco qui a bâti sa richesse sur la spéculation immobilière, privant ainsi la majorité de Monégasques de la possibilité de devenir propriétaires dans leur propre pays, cette avancée sociale gomme le paradoxe, elle est un juste retour des choses.

A la faveur de cet immense progrès social qui sera voté en session extraordinaire, il vous appartiendra, Monsieur le Ministre d'Etat, de communiquer habilement de manière à valoriser l'action du Gouvernement Princier et celle du Conseil National.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Madame DITTLOT.

Nous écoutons à présent Monsieur Christophe STEINER.

**M. Christophe STEINER.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers Collègues,

Il en est des événements comme des mots, certains marquent les années à tout jamais, faisant surgir dans notre mémoire collective un flot d'images et de sensations qui mêlent les incertitudes du présent à celles de l'avenir.

Le rapport de la Commission des Finances, exercice traditionnel mais de qualité inégale, débute par un inventaire économique-financier, se poursuit par un cahier de doléances, pour exploser en un suspense hitchcockien insoutenable.... le Budget va-t-il être rejeté ?

Depuis le 4 décembre, jour d'approbation du rapport, cette incertitude pesant sur les épaules du

Gouvernement, notre Ministre d'Etat, inspiré par son illustre homonyme, est parti à la recherche du consensus perdu.

Monsieur le Ministre, j'avais l'impression que vous considérez certains Conseillers Nationaux comme des sauvages, réminiscence certainement acquise lors d'une de vos anciennes fonctions.

Or, en écoutant votre réponse, ce sont plutôt les élans du « Je vous ai compris » !

Comme à l'époque, l'exercice a dû être ardu, espérons que la conclusion ne soit pas identique.

Voici donc levée la première incertitude, nous pouvons d'ores et déjà être quasi certains que le Budget va être voté.

Nous pouvons donc librement nous pencher avec fascination sur les réponses du Gouvernement qui traduisent un plan d'action, concrétisé par des chiffres tout aussi fascinants dans une période d'incertitudes absolues.

Si je comprends la thématique développée le long de cet exercice de style, les recettes évoquées traduisent un état passé, qui servent à démontrer que la crise qui, elle, est présente, n'a pas encore touché notre pays, bien que le secteur industriel soit déjà en difficulté. Einstein et la théorie de la relativité vous viennent en grand secours mais de plus, vous annoncez dans une conférence de presse récente, qu'un plan de relance à l'image des grands pays va nous permettre de conjurer le mauvais sort, plan de relance caractérisé notamment par des grands travaux.

C'est génial, on va faire du new-deal avec du vieux, puisque tous les projets de grands travaux évoqués sont déjà prévus depuis un bon moment.

Henry KISSINGER disait, je sais on va encore me targuer d'américanisme : « Quand on ne sait pas où l'on va, tous les chemins mènent à nulle part ».

Voilà, malheureusement, l'impression qui ressort des réponses du Gouvernement. J'aurai aimé voir autre chose que de l'autosatisfaction qui balaye d'un revers de phrase les interrogations que nous devons nous poser. Comment garantir à terme l'attractivité de ce pays ? Notre modèle économique n'est-il pas en fin de cycle et comment en développer un nouveau ?

Monaco n'a pas toujours été riche, notre prospérité a commencé au début des années 70, et cela fait plus de 30 ans que nous vivons sur le même système économique, ce sont nos trente glorieuses ; et dans un environnement changeant, et pas si amical que cela, je ne pense pas que nous puissions faire l'économie

d'une réflexion, qui doit faire fi des intérêts particuliers, des lobbies professionnels, et des intérêts électoraux. Les Chinois ont un idéogramme pour écrire le mot crise qui veut dire également opportunité. Monsieur le Ministre, si nous ne faisons pas ensemble le chemin nécessaire à une réflexion, j'ai peur que dans notre pays, il n'ait qu'un sens, mais pas le bon. Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur STEINER.

La parole est à présent à notre Collègue Pierre LORENZI et ensuite au Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, M. Alexandre BORDERO.

**M. Pierre LORENZI.-** Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole et je vais être relativement bref parce que mes Collègues de la majorité ont dit pratiquement tout ce que l'on pouvait dire ce soir sur le sujet, bien que cela ne semble pas avoir été entendu par nos amis de l'opposition, mais je ne pense pas que nous parlions le même langage.

Monsieur le Ministre, ce soir en écoutant votre réponse à notre rapport, on peut se réjouir des fantastiques avancées que vous énoncez tant en matière de logement domanial en nombre et vraisemblablement en qualité, que dans le nouveau contrat qui nous a été présenté tout récemment ou qui va nous être présenté, le contrat habitation-capitalisation, ainsi qu'en matière de priorité nationale où vous nous garantissez que pour l'avenir, ce qui n'a pas été respecté par le passé le sera dans le futur. Il en va de même pour toutes les mesures que vous nous énoncez avec un peu d'imprécision et entre autres, sans aucune matière chiffrée, dans votre rapport et dans votre Budget sur les mesures d'aides aux entreprises, essentiellement aux entreprises industrielles.

Monsieur le Ministre, ce soir on peut s'interroger quand même, si on est dans la semaine des quatre jeudis ou dans celle du « lundi, on rase gratis » et malheureusement c'est, je crois, le sentiment qui ressort chez tous mes Collègues.

La lecture du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale qui est, à lui seul, édifiant tout comme les interventions de tous mes Collègues précédemment nous amènent à certaines conclusions, comme beaucoup de mes Collègues ont pu le dire, même si elles ne sont pas comprises, semble-t-il par l'opposition. Ces mesures annoncées n'ont pas fait l'objet de prise en compte budgétaire et ceci peut nous amener à nous interroger soit sur l'importance de ces

mesures, soit sur leur prise en compte dans le Primitif 2009.

En effet, hisser la grand voile dans une période de tempête séculaire, puisque tout le monde semble s'accorder à le reconnaître, me semble d'un courage et d'un optimisme déraisonnables, vous me permettez ce terme. En effet, votre terme, souvent employé dans votre réponse, de prudence, ne semble pas tout à fait aller dans ce sens.

Aussi, Monsieur le Ministre, je me permettrai d'être, comme je l'ai dit en début de mon intervention, assez bref, pour vous dire aujourd'hui quelle n'est pas ma surprise par rapport au sentiment que je pouvais avoir le 3 février dernier, comme l'a dit mon ami et Collègue Philippe CLERISSI, avec une certaine liesse et une joie personnelle très forte de venir siéger dans cette Assemblée. Aujourd'hui, force est de constater que ce que vous nous promettez, on ne sait pas, on manque de beaucoup de mesures concrètes, mais pour ma part, je réserve aussi mon avis sur le vote que vous allez nous demander dans quelques jours sur ce Budget.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur LORENZI.

La parole est à présent à Monsieur Alexandre BORDERO, Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Monsieur le Président.

Manifestement le Gouvernement a un problème de calendrier. En effet, il commence à dialoguer et à tenir compte de nos avis à partir du mois de décembre, après la fête du Prince et je pense – et je le dis sans arrière-pensée aucune, maintenant cela fait cinq ans que ça dure, je commence à être vacciné, immunisé – qu'il est vraiment maladroit de tout reporter en fin d'année. Et je ne parle pas seulement du projet de loi pour lequel vous nous avez présenté un certain nombre d'explications, il y a eu un certain nombre de Commissions, il y a eu un certain nombre de décisions et tout cela a été reporté, après l'adoption du rapport de la Commission des Finances. J'estime que c'est très maladroit et cela donne l'impression à de nombreux Conseillers d'être méprisés et nous rend le travail difficile et d'autant plus difficile que, je vous le rappelle, la plupart d'entre nous exerce une profession et ne peut pas consacrer 100 % de son temps au travail à étudier les Budgets, les décisions relatives au Budget en fin d'année. Je pense que cette attitude est regrettable

et qu'il faudra à l'avenir que toutes ces décisions importantes qui concernent l'année suivante soient prises en cours d'année de façon à ce que nous ayons moins l'impression de travailler dans la précipitation et parfois avec un couteau sous la gorge.

La crise inquiète beaucoup de monde, et la question qui se pose est : faut-il faire de grandes économies, faut-il prendre des mesures de relance ou enfin, faut-il monter la grand voile comme vous nous l'avez suggéré ? Moi ce que je pense avant tout c'est qu'il faut continuer à investir, et notamment en surface d'habitation et en surface de locaux d'activités. Locaux d'activités, tout d'abord, parce qu'ils sont nécessaires à notre croissance. Quoi qu'on en dise, l'économie aujourd'hui n'est toujours pas complètement dématérialisée, nous avons donc besoin de locaux et à quoi cela servirait-il de rendre Monaco très attractif si une fois qu'on l'a rendu attractif, nous n'avons pas de locaux à offrir aux entreprises qui voudraient s'y installer ? Ce serait là une attractivité bien inutile.

Ensuite, les locaux d'habitation, je crois que vous l'avez compris maintenant, notre majorité a fait du logement de nos concitoyens, je dis bien concitoyens, et j'invite tout le monde à relire la Constitution, notre priorité première. Et là, je ne peux que m'associer aux doutes exprimés par de nombreux Conseillers Nationaux sur la faculté que vous allez avoir à livrer les programmes que vous avez décrits dans votre réponse. On attendra des explications plus claires et peut-être des documents sur les opérations que nous ne connaissons pas.

Enfin, pour finir sur une note optimiste je voudrais saluer aujourd'hui l'apparition d'un serpent de mer, je veux dire le Code de l'Environnement, dont on parle depuis une bonne dizaine d'années. Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BORDERO.

Nous écoutons à présent Monsieur Eric GUAZZONNE.

**M. Eric GUAZZONNE.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, le Gouvernement a choisi pour affronter la crise de faire un pari. Ce pari, c'est de relancer l'économie par un investissement important dans tous les secteurs, que ce soit en soutenant l'industrie, en lançant de grands chantiers, notamment publics dans le logement et en soutenant le pouvoir d'achat des salariés. Dans ces mesures de pouvoir d'achat, il a pris des mesures pour les agents de la Fonction Publique. Je souhaiterais que l'on aille un peu plus loin et que dans les sociétés où l'Etat est majoritaire,

ou puisse aussi, et même si vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, l'Etat n'a pas vocation à entrer dans des débats au cas par cas mais il a effectivement les possibilités d'influer sur le Conseil d'Administration par le biais de ses Administrateurs d'Etat, j'aimerais aussi qu'on essaye de soutenir le pouvoir d'achat des plus bas salaires dans ces sociétés, notamment la S.B.M.. Cette société, l'année dernière, a réalisé un exercice remarquable qui lui a permis de dégager de gros bénéfices et j'aimerais, vous le savez, qu'une prime exceptionnelle soit versée aux plus bas salaires. Cette prime, ça a déjà été le cas dans les années précédentes, a pu être dégelée, donc j'aimerais aussi qu'on pense à ces employés qui n'ont pas des salaires énormes, là aussi pour soutenir le pouvoir d'achat, qu'on puisse leur dégager une prime exceptionnelle.

J'ai accueilli avec satisfaction aussi le dépôt du projet de loi « habitation-capitalisation » et pour avoir travaillé avec le Gouvernement et fait partie de ce groupe de travail, c'est là, je crois, tout l'esprit de nos Institutions qui se résume dans ce projet de loi – parce que nous avons en 4 mois et demi réussi en travaillant ensemble à mener un grand projet, parce que ce projet de loi, croyez-moi, n'était pas gagné d'avance. Donc, là, réussir en 4 mois et demi à mener à bien ce projet, c'est un exemple dont nous devons nous inspirer pour le futur.

Ensuite, vous nous avez annoncé des mesures concernant les jeunes diplômés monégasques. Moi, j'aimerais qu'on aille encore plus loin : c'est bien de les accueillir dans nos entreprises, mais mettons en place un réel plan de formation et, à la S.B.M. par exemple, non seulement nous devons les accueillir mais nous devons les former pour que demain, ils puissent devenir les dirigeants de cette société. La S.B.M. va se développer à l'international, donc, accueillons ces jeunes, profitons de ce développement international pour pouvoir faire acquérir par ces jeunes diplômés de l'expérience et une fois qu'ils auront acquis cette expérience, permettons-leur de revenir et d'occuper les places de dirigeants dans cette société. Je crois que ce serait plus ambitieux que de se contenter de les accueillir dans les diverses sociétés de la Principauté. Il faut qu'il y ait un réel plan de formation pour former les dirigeants de demain dans nos entreprises dont l'Etat est de plus l'actionnaire majoritaire.

Je serai, non pas confiant, mais disons que le pari entrepris par le Gouvernement est risqué. Je ne connais pas actuellement l'issue de ce pari, j'espère qu'elle sera favorable, seul l'avenir nous le dira.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur GUAZZONNE.

La parole est à présent à la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, Madame Brigitte BOCCONE-PAGES.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais débiter par cette phrase « Notre jeunesse est notre avenir ».

En tant qu'Elue de l'Union pour Monaco, il me faut au cours de ces discussions budgétaires vous rappeler que nous avons pris des engagements envers cette jeunesse « porteuse des promesses de demain » ainsi que notre Souverain Lui-même l'a qualifiée, très récemment, lors d'une rencontre avec les jeunes du Conseil Economique et Social le 15 septembre 2008.

Nous devons compter avec les jeunes et nous pouvons compter sur eux. Nous devons les encourager, les stimuler, les soutenir et les aider.

Le temps passe vite. En cette période de discussion du premier Budget Primitif de cette législature, nous pourrions penser que nous avons le temps. Ce serait nous remplir d'illusions car voilà déjà dix mois, presque un an que nous avons été élus. Autant dire que le temps, justement, nous est compté. C'est pourquoi je me permettrai d'intervenir souvent au cours de ces soirées afin de poser, à nouveau et encore, certaines questions pour lesquelles j'espère recevoir de vraies réponses. Lorsque je dis « vraies réponses », n'y voyez aucune intention négative, seulement une certaine expérience des débats, car ce que j'espère, ce sont des échéances précises, des faits concrets et significatifs, l'heure n'étant plus aux vains mots.

Au cours de notre premier mandat, nous avons pu, en collaboration avec le Gouvernement Princier, obtenir un certain nombre d'avancées dont quelques-unes, cependant, de haute lutte. Ce qui prouve que la persévérance, voire l'entêtement sont des qualités.

Je reviendrai donc sur les questions d'orientation et d'emploi, tout comme sur celles de la priorité nationale, qui se pose de façon encore plus aiguë pour nos jeunes. J'aborderai à nouveau l'idée d'une solution alternative à offrir le mercredi après-midi aux parents qui travaillent et je prendrai aussi des nouvelles du fameux site internet pour les inscriptions au centre aéré.

Je vous demanderai une réponse précise, d'une part sur l'exclusion des prestations sociales du montant des revenus pour le calcul des bourses d'études, d'autre part, sur la prise en compte réelle des frais d'inscription – je pense à certaines grandes écoles qui coûtent fort cher – et sur les aides à apporter aux parents de jeunes sportifs. Nous voulons l'excellence, nous prônons l'excellence, encore faut-il en avoir les moyens !

Certains projets au contraire mènent bon train, mais je vous interrogerai cependant sur l'avancée des chantiers, comme celui de la Cachette ou bien encore celui du Portier, afin que nous soyons régulièrement tenus au courant de leur bon déroulement et surtout de leur échéance.

Vigilance et exigence seront les mots qui me guideront, cela bien sûr pour nos jeunes !

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Madame BOCCONE-PAGES.

Nous écoutons à présent, le Président de la Commission du Logement, Monsieur Fabrice NOTARI.

**M. Fabrice NOTARI.-** Merci, Monsieur le Président.

Aujourd'hui, on va parler d'histoire pas histoires, avec un « s » ... quoique... mais Histoire avec un grand H.

Monaco c'est aussi la préhistoire ! Affirmation ou question ?

L'homme de Grimaldi, vous savez c'est notre ancêtre paléolithique..... qui déjà, le pauvre, n'avait rien pour se loger et ne trouva rien de mieux que la grotte de l'Observatoire..... et lui aussi en moins de trois mois, il devait quitter son abri lorsque le terrible Ours des Cavernes venait hiberner.... De nos jours, il n'y a plus d'ours mais bon, la situation se répète trop souvent et pas toujours avec des ours monégasques qui pourtant, eux, sont censés avoir les mêmes droits que nos chiens sur les trottoirs..... oups mmmmm..... ! Remarquez, avec le pied gauche on dit que ça porte bonheur !

Les Grecs, eux, venaient avec leurs bateaux et ils campaient sur le rivage, pas besoin de logement car dès que le vent tournait, ils repartaient vers d'autres abris.... C'est sans doute là le signe de la civilisation la plus avancée de l'Antiquité..... bon c'est vrai, il y en a d'autres qui ont eu moins de chance avec notre fleuron hôtelier dans les années 60 mais c'est comme ça et pourtant on ne parlait pas alors de priorité.....

304 : une Sainte arrive sur sa barque et on décide de lui construire une chapelle..... c'est presque une maison individuelle non ? Mais bon, s'il faut être canonisé pour avoir sa villa à Monaco, cela réduit le nombre de postulants..... !

669 : attaque de Constantinople par la flotte arabe qui menace Rhodes, Chypre et la Crète ?..... eh bien non c'est un texte de loi réglementant les locaux à usage d'habitation en 1959 abrogé en 2000.

887 : un monarque visionnaire, Louis l'Aveugle, devient Roi de Provence, les Vikings brûlent Troyes ?... eh bien, non, c'est un texte de loi réglementant les locaux à usage d'habitation en 1970.

1118 : le Pape Gélase II est chassé de Rome et Henri 1<sup>er</sup> d'Angleterre interdit les guerres privées dans son royaume. Le sage homme ! pourtant ça existe toujours les guerres privées..... eh bien non, c'est un texte de loi réglementant les locaux à usage d'habitation en 1988.

1235 : le Mariage du Duc de Bretagne avec Blanche de Champagne, les Grecs et les Bulgares commencent le siège de Constantinople, encore eux !..... eh bien non, un autre texte de loi réglementant les locaux à usage d'habitation achevés en 1947 et voté en 2000.

1291 : la Bulle Papale confirme l'existence de Saint-Marin, la paix de Brignoles est signée ?..... eh bien non, là encore, un texte de loi réglementant les locaux à usage d'habitation remplaçant le précédent voté en 2004.

1297 : fondation de la dynastie des Grimaldi, eh non, cette fois-ci, ce n'est pas un texte de loi mais depuis c'est la loi qui est faite à la grande satisfaction et prospérité des Monégasques.

1848 : réduction du territoire bien que..... on trouve toujours autant de Monégasques dans les villas sur les hauteurs et pourtant comme disait l'autre « La France aux Français ! » c'est peut-être pour cela que l'on propose aux enfants du pays malmenés par le fisc d'y retourner ... pour repeupler ce grand pays voisin et ami ???

Mai 68 non pardon mai 2008 : ... les Elus demandent encore des logements, ce n'est pas de la « science-fiction » c'est trop top dans cet historique..... il en faudrait entre 200 et 300, soit, allez, 250, mais comme dans toute manifestation qui se respecte, les Préfets n'ont pas les mêmes estimations officielles : 175..... allez on ne va pas trop marchander, d'accord pour en voir défiler 260 jusqu'en 2013 !

Peut-être aussi allons-nous voter bientôt ce fameux droit à la Propriété, euh à l'Habitation, euh à

l'Occupation, euh à la Capitalisation, enfin bref, c'est toujours la même chose depuis les Cavernes.....

Bon ! l'Histoire comme vous le voyez est un éternel recommencement ! Malheureusement les années passent et elles se ressemblent pour les locataires et les petits propriétaires qui eux font le travail social à la place de l'Etat. Malheureusement l'Histoire avec un grand H n'a pas de fin et mes histoires avec un « s » non plus..... ! ! ! !

Alors, je voulais arrêter mon intervention sur ce mot, mais à écouter mes Collègues, il m'est venu une réflexion. Je pense que Monsieur le Ministre ne nous a pas donné assez de temps pour étudier beaucoup de dossiers importants pour le vote de ce Budget. Alors je propose que le vote du Budget soit reporté à la prochaine session, soit le 1<sup>er</sup> avril.

*(Rires)*

**M. le Président.-** Merci, pour ce beau poisson, Monsieur NOTARI !

Nous passons à présent au Président de la Commission de Législation, Monsieur Claude CELLARIO.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Il est évident que je ne vais pas faire l'intervention que j'avais préparée puisque tous mes Collègues et en particulier, ceux de la majorité ont tout exprimé. Donc, simplement quelques réflexions.

Tout d'abord, Monsieur le Ministre, nous avons obtenu un certain nombre d'avancées positives, personne ne peut le nier. Je retiendrai aussi que cela était possible parce que la majorité – et uniquement la majorité du Conseil National – a été combative et a donc fait usage de fermeté. Je reconnais que j'aurais préféré un autre dialogue plus conciliant entre nos deux Institutions, pour le résultat identique.

En ce qui concerne les logements domaniaux, le Gouvernement se présente devant le Conseil National, sans un plan qui tienne la route, alors que vous ne pouvez ignorer que c'est un sujet primordial pour un grand nombre de Monégasques et pour notre majorité du Conseil National. En outre, il y a un mois ou deux, vous nous envoyez une étude disant qu'il faudrait construire au minimum cinq cents logements

domaniaux avant 2013. Je suis stupéfait de voir de cette démarche lors du Budget.

Effectivement les 101 logements de la Résidence Athéna qui se trouve à l'avenue Crovetto Frères, 240 pour l'îlot Rainier III, si vous êtes assurés de les réaliser, reconnaissez qu'il est logique que sur l'opération Agaves II qui vient de sortir, beaucoup de mes Collègues puissent émettre des doutes.

Vous avez remis, le 9 décembre sur le bureau du Conseil National, un projet de loi sur la désaffectation du domaine privé de l'Etat au quartier dit de l'Annonciade. J'ai bien entendu vos explications puisque, suite à l'intervention de Monsieur le Président, vous avez immédiatement donné des explications dans la mesure où il y a une incompréhension dans ce que le Gouvernement a voulu réaliser et moi, je vous crois sincère, je pense que vous dites la vérité, mais depuis 2006, vous aviez déposé un projet de loi, le 4 décembre 2006, enregistré par notre Secrétariat sous le n° 832, il y a donc un peu plus de deux ans. Qui peut croire, alors que cette opération que vous dites primordiale dans la mesure où le Gouvernement et, à juste titre, il a raison, veut créer dans le quartier de l'Annonciade un secteur financier, un secteur d'affaires, qui peut croire que vous arrivez au bout de ces deux ans et que vous demandez de faire les choses dans l'urgence ? Il y a quelque chose d'incohérent, je suis stupéfait.

Vous annoncez un plan de mesures permettant de faire face à la crise internationale qui évidemment touche la Principauté et dont on aperçoit les premiers effets dans le secteur industriel, en général, et dans la sous-traitance automobile, en particulier. Cela montre que le Gouvernement a pris en compte l'ampleur de la crise à laquelle nous sommes confrontés mais malheureusement ce plan n'est pas budgétisé et là aussi, je suis surpris.

Alors, du fait de ces quelques remarques, Monsieur le Ministre, je vais vous dire la chose suivante : ne croyez-vous pas qu'à travers les débats de ce soir, le moment est venu que d'un côté comme de l'autre, nous nous réunissions afin de trouver un accord ou de mettre en place d'autres méthodes pour éviter que le spectacle que nous donnons ce soir, malgré quelques avancées positives du Gouvernement, ne se reproduise plus ? C'est mon vœu le plus cher. Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CELLARIO, je crois que vous étiez le dernier à souhaiter prendre la parole dans le cadre de cette discussion générale. Avant de suspendre notre séance pour environ trois quarts d'heure, je voudrais juste constater en quelques secondes que certains Elus se sont déjà clairement

prononcés contre le vote du Budget, mais la grande majorité des interventions démontre que le vote du Conseil National, majoritairement, dépendra cette année, plus encore que d'habitude, de la qualité d'écoute du Gouvernement et des précisions sur de nombreuses propositions encore très vagues, notamment en matière de logement, mais aussi sur beaucoup d'autres sujets, qu'il apportera dans le cadre de nos débats.

Donc, Monsieur le Ministre, j'invite vraiment très sérieusement et avec gravité, le Gouvernement et tous ses Membres, sous votre autorité, à s'en rappeler au cours des quatre prochaines séances publiques. Nous n'avons jamais été aussi près d'un risque de blocage qui serait, il faut le dire, un échec pour tous. Pour le Gouvernement, bien sûr, et pour le Conseil National.

Je tiens à dire que nous en tiendrions le Gouvernement totalement responsable, compte tenu de tout ce qui a déjà été longuement développé par mes Collègues ce soir. J'espère que nous avancerons pour arriver à un vote favorable d'une majorité d'Elus, mais cela dépend à présent de la volonté du Gouvernement.

Je vais donc à présent suspendre la séance afin que nous puissions nous restaurer. Nous reprendrons nos travaux au chapitre 1<sup>er</sup> des Recettes de l'Etat, dans environ quarante-cinq minutes.

Merci.

La séance est suspendue.

—————  
**(La séance est suspendue à 21 heures 15).**  
—————

—————  
**(La séance est reprise à 22 heures 15).**  
—————

**M. le Président.-** La séance est reprise. Nous en étions donc arrivés avant la pose, au chapitre 1<sup>er</sup> des Recettes. Nous allons écouter Madame le Chef de Cabinet pour la lecture du premier chapitre du Budget Primitif, en commençant par ceux consacrés aux Recettes de l'Etat.

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## RECETTES

## Chap. 1 - PRODUITS &amp; REVENUS DU DOMAINE DE L'ÉTAT

*A - Domaine immobilier*

011.100 - Domaine immobilier.....	51.937.000
011.200 - Parkings Publics .....	24.993.000
011.400 - Produits de cessions .....	11.000
	<u>76.941.000</u>

*B - Monopoles**1) - Monopoles exploités par l'Etat*

021.100 - Régie des Tabacs .....	15.000.000
021.300 - Postes & Télégraphes .....	12.418.300
021.400 - O.E.T.P. ....	3.640.000
021.500 - Public. officielles .....	1.093.100
021.700 - Centrale chauffe-Droits Raccor. ....	100
021.900 - Eaux - Extension du réseau .....	4.000.000
	<u>36.151.500</u>

*2) - Monopoles concédés*

031.101 - S.B.M. ....	26.850.000
031.102 - Prêts sur gage .....	100.000
031.103 - Radio Monte-Carlo .....	700.000
031.104 - MC Radio .....	78.500
031.105 - Tele Monte-Carlo .....	52.200
031.106 - Monaco Telecom .....	5.240.000
031.108 - SMEG .....	1.350.000
031.110 - Pari Mutuel Urbain - Loto .....	1.870.000
031.111 - SMA / UIOM Vente Prod. Energie .....	85.000
031.112 - SMA / UIOM Vente Prod. Vapeur .....	550.000
031.113 - Télédistribution .....	300.000
031.115 - SAM des Ports .....	9.900.000
	<u>47.075.700</u>
	<u>83.227.200</u>

*C - Domaine financier*

041.100 - Domaine financier .....	16.249.000
TOTAL DU CHAP. 1 .....	<u>176.417.200</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur cet important premier chapitre ?

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je n'avais pas levé la main, mais puisque vous insistez, je vais intervenir très volontiers.

**M. le Président.-** Il m'a semblé voir un mouvement de poignet, donc excusez-moi !

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président, je vais intervenir très volontiers mais je serai bref, parce que si je prends la parole sur ce chapitre, je pourrais vous parler aussi bien de Monaco Telecom....

**M. le Président.-** ... la parole est à Monsieur GARDETTO, je demande le silence, s'il vous plaît. Nous vous écoutons.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** ... que de la S.B.M., mais compte tenu des propos que nous avons échangés à l'ouverture de cette séance, je pense qu'il est important de se consacrer à la S.B.M. pour prendre acte du fait que le Gouvernement nous a annoncé la nomination d'un cadre monégasque de haut niveau mais que, néanmoins, la nomination de ce cadre ne saurait se substituer à une politique globale, à une stratégie d'ensemble qui vise à intégrer les Monégasques dans tous les secteurs de cette société, qui est le premier employeur de la Principauté.

Nous sommes toujours dans l'attente de chiffres qui ne nous ont pas été fournis ; nous sommes toujours dans l'attente de statistiques et d'une enquête qu'on nous a annoncé du côté du Gouvernement ne pas vouloir engager.

Je suis donc très perplexe, je n'ai pas entendu beaucoup de choses encourageantes à part la nomination d'un cadre supérieur monégasque, c'est bien mais c'est peu. Donc, je ne sais pas si je voterai ce chapitre, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur GARDETTO.

Egalement sur la S.B.M., Monsieur Eric GUAZZONNE, qui souhaite intervenir, ensuite MM. BORDERO et SVARA. Nous vous écoutons.

**M. Eric GUAZZONNE.-** Merci, Monsieur le Président.

Dernièrement, la S.B.M. a annoncé qu'elle allait faire un partenariat avec une société de jeux en ligne.

Je voulais savoir quand le Gouvernement a eu vent que des pourparlers étaient en cours avec cette société et quand il a donné son accord pour qu'effectivement la S.B.M. puisse prendre des parts dans la société de M. COURBIT.

**M. le Président.-** Alors peut-être va-t-on répondre au fur et à mesure, parce sinon, il va y avoir tellement de questions, que j'ai peur que l'on mélange tout.

Sur l'intervention de M. GARDETTO, nous avons effectivement demandé au Président BIAMONTI lors de la réunion de la Commission Mixte, en début de semaine, de nous donner les chiffres selon les mêmes paramètres que la S.B.M. a retenus pour sa page de publicité, c'est-à-dire ouvriers, employés, cadres, cadres supérieurs, directeurs, mais secteur par secteur et non pas de manière globale comme les chiffres publiés, donc mélangeant les secteurs des Casinos et des jeux avec les secteurs administratifs et hôteliers.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de bien vouloir faire tenir l'engagement des dirigeants de la S.B.M., de nous donner exactement, selon leurs paramètres, les chiffres que nous attendons secteur par secteur qui nous montreront que – et c'est une évidence pour nous – nous avons raison, bien sûr, de dénoncer l'insuffisance de la représentation des Monégasques et de leurs conjoints dans les services administratifs de la S.B.M..

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur le Président, Monsieur GARDETTO, je suis très à l'aise pour répondre à cette question parce que, bien entendu, il y a eu la Commission Tripartite et le Président de la S.B.M. s'est engagé à donner un certain nombre d'informations et également à publier régulièrement, autrement que par le Service de l'Emploi mais de manière publique, tous les postes qui se libèreraient. Je veillerai bien sûr à ce que les engagements qui ont été pris, lorsque nous étions ensemble avec les membres de la Commission, soient respectés. Ça c'est la première chose.

La deuxième chose, je voudrais quand même, Monsieur GARDETTO, que vous compreniez quelles sont les relations entre un Etat majoritaire et une société au demeurant cotée en bourse. L'Etat est majoritaire et il est responsable des orientations, du respect de la loi. Il est responsable de toute façon, mais ce serait une société privée, il le serait aussi. Donc, là-dessus, les obligations légales doivent être assumées mais au-delà de cela, il n'appartient pas à l'actionnaire majoritaire, si je prends par exemple la S.N.C.F., ce

n'est pas le Ministre des Transports français qui s'occupe de savoir si Pierre, Paul ou Jacques méritent une promotion. Par contre, le Ministre des Transports français a la capacité d'orienter la politique générale de la S.N.C.F. et de décider de ses dirigeants, s'il a confiance ou pas. Je l'ai dit en Commission Tripartite, le Gouvernement Princier a confiance dans le Président BIAMONTI, il n'y a aucun problème là-dessus, mais l'actionnaire majoritaire, le Directeur de la S.N.C.F. peut demander à ce qu'on change le D.R.H. de la S.N.C.F., il peut le demander mais il ne peut pas demander que M. DUPONT soit promu chef de groupe dans je ne sais quelle gare. Cela ne regarde pas le Ministre des Transports, mais le Ministre des Transports peut très bien exiger que la Direction, ne suivant pas les lignes qu'il souhaite, modifie les gens de la Direction. Ça c'est de sa responsabilité et je voudrais que vous compreniez cela.

Autrement dit, moi je ne veux pas m'intéresser au cas de Pierre, Paul ou Jacques, je veux dire s'il y a déficit des relations humaines au sein de la S.B.M., si elle applique mal la loi sur la priorité nationale, là j'ai un devoir d'intervenir, je suis d'accord avec vous. Comment j'interviens ? Eh bien de la façon la plus efficace, c'est que l'homme qui va s'en occuper, je prends un homme en qui j'ai confiance parce que je sais qu'il va bien le faire. En plus, je vais modifier les statistiques parce que, au lieu de neuf sur dix étrangers dans l'encadrement, je vais déjà passer à huit sur dix et peut-être que cela entraînera d'autres choses plus tard. Je vais déjà doubler le nombre des Monégasques...

(Rires).

**M. le Président.-** ... On part de très bas....

**M. le Ministre d'Etat.-**... Je vais déjà le doubler... là je plaisante, mais je vais surtout avoir un homme en qui j'ai confiance, qui a la confiance du Gouvernement pour faire appliquer la loi pour veiller de manière raisonnable, en toute équité à faire que la priorité nationale soit bien appliquée. Que voulez-vous que je vous dise de mieux ? C'est plus important que tout le reste. Je ne fais pas la gestion de la S.B.M. mais par contre, je fixe les orientations et je fixe mes conditions. Le Gouvernement Princier met des hommes en qui il a confiance et il a le droit de le faire, c'est même son devoir puisqu'il constate qu'il y a un certain déficit. Pas seulement sur la priorité nationale, je le répète en public, je pense qu'il y a un déficit des relations humaines tout court au sein de la S.B.M..

Je l'ai dit vingt fois au Conseil d'Administration et la vingt et unième fois, je dis je vais m'en occuper en nommant un homme de confiance pour superviser tout cela. Voilà. Cela me paraît efficace comme dispositif, et si cet homme de confiance ne nous donne pas satisfaction, on verra bien, Monsieur GARDETTO, mais *a priori* son expérience et les services qu'il a rendus font que j'ai plutôt confiance en lui. Il a une mission, il doit l'assumer et je crois que cela ira mieux, du moins j'en suis persuadé, mais nous verrons, nous verrons à l'usage et je suis d'accord que si cela ne va pas, il faudra trouver autre chose, mais là je crois que c'est quand même quelque chose d'efficace.

**M. le Président.-** Pour terminer sur ce point et aller vers le même principe que vous venez d'exposer, Monsieur le Ministre, donc la possibilité pour le Gouvernement de choisir des hommes de confiance à des postes clefs d'une société majoritairement détenue par lui, quid de la nomination demandée depuis trois ans par notre Assemblée, d'un Administrateur spécialiste et professionnel des jeux de table, secteur prioritaire pour cette entreprise en chiffre d'affaires et surtout en résultats, donc un Monégasque qui ait une expertise pour justement garantir qu'au sein de ce Conseil, il y ait de l'expérience et effectivement de la compétence en matière de jeux ? Je crois que c'est vraiment dans la ligne de ce que vous dites...

**M. le Ministre d'Etat.-**... tout à fait, tout à fait, ceci dit je pense que d'avoir un homme clef numéro 2 de la S.B.M., c'est infiniment plus important que d'avoir un Administrateur, ça c'est mon idée. En ce qui concerne l'Administrateur, il y aura, je pense, un jour prochain, quelqu'un qui est représentatif des jeux. Laissez le temps au temps. Moi je réponds à l'essentiel de votre demande. Vous m'interpellez parce qu'il y a une politique des relations humaines qui ne va pas, la priorité nationale est mal appliquée, je vous mets un responsable pour le faire. Nous allons lui faire confiance, il va avoir un mandat, on jugera des résultats, j'espère qu'ils seront bons, mais je lui fais confiance.

**M. le Président.-** Terminez, Monsieur GARDETTO, et ensuite on passe à la question de M. GUAZZONNE, sur les jeux en ligne.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

D'une part, Monsieur le Ministre, je crois que nous nous sommes mal compris parce que votre réponse sous-entendait que je serais intervenu pour faire nommer telle ou telle personne, ce qui n'est pas le cas...

**M. le Ministre d'Etat.-** Non, non, pas du tout, je parlais de l'enquête que vous me demandiez et je voulais simplement vous dire que je n'ai pas la capacité et que je ne veux la confier à personne. Je veux bien que M. TONELLI essaie de la faire mais je ne pense pas qu'il peut mieux que moi dire que tel chef de bureau est meilleur que tel autre, parce que nous ne sommes pas là-bas, nous ne dirigeons pas une entreprise. Donc je répète que le rôle de l'actionnaire majoritaire, c'est de mettre des hommes de confiance là où il souhaite les mettre. Après, ça marche ou pas, il en tire les conclusions mais ce n'est pas à lui à se substituer aux hommes qui doivent gérer. C'est un principe fondamental. Encore une fois, le Ministre des Transports publics en France ne gère pas les cheminots, c'est le Directeur de la S.N.C.F. qui le fait. Mais si l'Etat français estime que la Direction de la S.N.C.F. a des problèmes, il change qui il veut, c'est un principe général des sociétés dont l'Etat est majoritaire...

**M. le Président.-** ... Oui, enfin, ce n'est pas tout à fait la même chose quand même...

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** ... Monsieur le Président, Monsieur le Ministre d'Etat noie le poisson avec talent...

**M. le Ministre d'Etat.-**... Mais je ne noie pas le poisson, pas du tout...

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Oui, oui, vous noyez le poisson, vous le faites avec talent, vous le faites avec le sourire, c'est sympathique mais vous noyez le poisson, parce que ce n'est pas ce que je vous ai demandé. Je vous ai dit : il n'y a pas de stratégie globale pour l'emploi des Monégasques à la S.B.M., c'est un fait.

**M. le Ministre d'Etat.-** Si, si, il y a une stratégie globale...

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** ... On ne la voit pas...

**M. le Ministre d'Etat.-** ... Oui, il n'y en a peut-être pas eu dans le passé, c'est pour cela que je mets un Directeur, premièrement. Deuxièmement, le contrat que nous avons passé avec la C.M.B., petite entreprise à côté de la S.B.M., eh bien avec la Direction, j'entends bien le passer et vous allez voir que nous allons avoir des jeunes diplômés qui vont entrer à la S.B.M....

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** ... Sous quel délai ?

**M. le Ministre d'Etat.-** ... A partir de cette année....

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** ... Combien comptez-vous embaucher de Monégasques à la S.B.M. ?

**M. le Ministre d'Etat.-**... Ecoutez, si la C.M.B. a pris sept cadres, je pense que la S.B.M., c'est dix fois plus... la C.M.B., c'était en quatre ans.

**M. le Président.-** Juste un mot, Monsieur le Ministre, si vous....

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** ... Monsieur le Président, si vous me permettez, je déduis du fait que Monsieur le Ministre d'Etat ressent le besoin de nommer un homme de confiance que les autres membres de la Direction n'ont pas suffisamment sa confiance, sinon ils auraient déjà accompli la mission qu'il va imposer à cet homme de confiance.

**M. le Ministre d'Etat.-** Non, je renouvelle toute ma confiance au Président BIAMONTI, qui a la confiance du Prince, du Gouvernement Princier et je crois même qu'une fois, le Président du Conseil National l'avait dit aussi. Il n'est pas du tout en cause, simplement il y a des structures qu'il faut réorganiser pour qu'il y ait une Direction des Relations Humaines qui tienne la route, qui soit moderne, y compris dans les relations humaines en général, je ne parle pas seulement de la priorité nationale, je parle simplement des relations humaines modernes qu'il doit y avoir dans une société moderne.

**M. le Président.-** Juste quelques mots, parce que beaucoup de choses ont déjà été dites. Si vous estimiez qu'il ne fallait pas vérifier si la priorité nationale avait été respectée, avec la dizaine d'exemples que nous vous avons pourtant adressés – ce que je regrette d'ailleurs – alors il aurait mieux valu ne pas aller demander simplement l'avis sur ce sujet des dirigeants de la S.B.M., parce qu'il fallait ou ne rien faire, ce qui n'aurait pas été la bonne solution, ou alors aller voir à la fois les dirigeants, vous l'avez fait, mais aussi les Monégasques concernés parce que, lorsqu'on veut se faire une opinion, il faut quand même entendre les deux parties. Donc, nous ne sommes pas vraiment surpris que les dirigeants actuels, responsables de ces atteintes aux priorités nationales, vous aient dit, puisque c'est la seule version que vous avez eue, que tout allait bien, Madame la Marquise, mais ça c'était bien prévisible ! Voilà, c'est tout. Les enquêtes impartiales consistent à entendre les deux sons de cloche et pas toujours le même, ou alors il ne faut rien faire, mais ce n'est pas bien de ne rien faire, parce qu'on vous l'a dit dans la discussion générale, il ne s'agit pas de la France et de la S.N.C.F., il s'agit de la Principauté de Monaco et de la S.B.M. et dans ce pays, il y a quand même une priorité inscrite dans la Constitution et il y a une loi. Alors, les Français font ce qu'ils veulent chez eux, mais nous, nous sommes à Monaco, nous ne sommes pas en France et chez nous, le Gouvernement doit faire respecter la loi monégasque et la loi monégasque prévoit effectivement, à compétences et diplômes équivalents, une priorité pour les Monégasques et leurs conjoints et vous connaissez la suite, les enfants du pays, les résidents et les résidents des communes limitrophes.

La question que pose M. GUAZZONNE est différente, il s'agit des jeux en ligne.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vais lui répondre. Je vais simplement dire à Monsieur GUAZZONNE, oui, dans cette affaire le Gouvernement actionnaire a totalement été associé, il y a eu une longue discussion, il y a des solutions que le Gouvernement a écartées bien qu'elles aient quelquefois eu la faveur du Conseil d'Administration. Il a ensuite examiné les différentes propositions et il est apparu, effectivement, que la solution proposée de l'association 50/50 avec M. COURBIT était une solution intéressante. L'avenir le dira, parce qu'il y a une partie « pari » dans les jeux en ligne, si je puis dire, mais je pense que c'est une opération qui peut être prometteuse. Cependant je reste prudent lorsque je vous réponds cela, ça a l'avantage si vous voulez d'être un opérateur qui a déjà – et on l'aide en s'associant avec lui – qui a déjà acquis des

gens qui sont opérationnels. Nous ne sommes pas simplement en perspective, c'est demain matin que nous commençons les jeux en ligne. Je ne connais pas personnellement M. COURBIT, là n'est pas la question, mais je crois que c'est un opérateur sérieux qui a des chances de réussir et qui peut placer la S.B.M. dans les cinq premiers européens dans les trois ou quatre ans qui viennent dans le domaine des jeux en ligne.

**M. le Président.-** Monsieur GUAZZONNE, nous vous écoutons.

**M. Eric GUAZZONNE.-** Je vous remercie, Monsieur le Ministre, je crois que c'est effectivement une opportunité, peut-être, pour cette société de se développer dans un autre secteur. Maintenant, je dois vous avouer qu'il y a quand même une grande préoccupation de la part du personnel des jeux traditionnels, si je peux dire ainsi, de voir ce secteur au cas où il se développerait trop, risquer de pénaliser leur développement dans le secteur traditionnel. Donc, je fais appel à vous, Monsieur le Ministre, pour que vous veilliez à ce que ces jeux en ligne se développent de manière tout à fait autonome et n'empêchent en rien le développement des jeux de table qui sont, eux, très forts au niveau de l'emploi des jeunes Monégasques dans la Principauté.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je réponds simplement, je suis complètement d'accord avec vous. J'ai toujours considéré personnellement que les jeux en ligne, on ne peut pas s'en désintéresser, mais ce n'est pas le fond de commerce numéro un de la S.B.M.. On ne peut pas être complètement dehors, mais je pense que les jeux en ligne sont beaucoup plus en compétition avec les machines automatiques qu'avec les jeux de table. Mais, de toute façon j'ai toujours pensé que les jeux en ligne n'étaient pas la vocation première de la S.B.M. mais que la S.B.M. ne pouvait pas rester en dehors du coup, il fallait qu'elle soit présente dans ce secteur. Nous sommes d'accord, je crois.

**M. le Président.-** Merci. La parole est à présent au Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, Monsieur Alexandre BORDERO.

**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste souligner quand même un point positif. C'est la première fois en six ans qu'un Gouvernement, qu'un Ministre d'Etat reconnaît, enfin, qu'il y a un problème de priorité d'emploi à la S.B.M., dans les secteurs autres que les jeux, puisque jusqu'à un passé récent, tout allait bien et ces problèmes n'existaient pas.

Comme vous, Monsieur le Président, je regrette un peu une partie des propos du Gouvernement dans son texte en réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, disant qu'il refuse de faire une enquête. Moi je pense qu'au contraire, il n'y a rien de choquant, à partir du moment où on signale un certain nombre de problèmes à l'intérieur d'une société, que son actionnaire majoritaire décide de mener une enquête approfondie d'autant plus que l'actionnaire majoritaire a deux casquettes, il est à la fois actionnaire majoritaire et il est censé aussi faire respecter la loi sur la priorité d'emploi. J'ai vraiment l'impression que dans cette histoire, l'actionnaire majoritaire a eu peur de froisser les équipes dirigeantes de la S.B.M. et d'ailleurs on a pu, déjà par le passé, s'interroger sur l'autorité réelle de cet actionnaire majoritaire sur les dirigeants de la société et je pense, là, à l'épisode qatari.

Enfin, pour la première fois, le Gouvernement a pris une décision, c'est la première en six ans, puisque jusqu'à présent, il s'était contenté de dire qu'il allait parler aux dirigeants de la S.B.M.. On peut être *a priori* satisfait par l'annonce de la nomination d'un Secrétaire Général monégasque, c'est bien, je lui souhaite bien du courage et ce que je souhaite aussi c'est que ce Secrétaire Général monégasque bénéficie du soutien sans faille de l'actionnaire majoritaire, il en aura bien besoin, lorsqu'il s'agira, je vous cite « de donner un caractère plus humain à la gestion des ressources humaines et de veiller au respect des lois et notamment à la loi sur l'application des priorités nationales ». J'espère que ce Secrétaire Général qui, à mon avis, va arriver dans cette direction comme un cheveu sur la soupe, va recueillir votre plein soutien dans l'exercice de sa mission.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre d'Etat.-** J'y veillerai personnellement et si cela se passe mal, j'en tirerai toutes les conséquences.

**M. le Président.-** Voilà une déclaration claire telle qu'on aime les entendre, parce que nous avons été nombreux à vous dire dans le débat général que sur ce sujet, la position du Gouvernement depuis six ans

n'a pas été suffisamment claire et suffisamment forte et que si certains dirigeants extérieurs à la Principauté, qui ont le pouvoir réel au sein de cette société, ont fait ce qu'ils ont fait et n'ont pas respecté la loi, c'est parce qu'ils ont cru que le Gouvernement monégasque était passif et au fond, couvrait ce genre de pratiques. Donc, Monsieur le Ministre, nous vous l'avons demandé, voilà le type de déclaration claire, publique, que nous aimons entendre. Donc, que tous ceux qui ont un doute sur la détermination du Gouvernement Princier à faire respecter dans toutes les entreprises et là, nous parlons de la S.B.M., la loi sur les priorités à compétences et diplômes équivalents, l'entendent bien, le Ministre d'Etat est déterminé et le Gouvernement aussi dans son ensemble. C'est vrai que c'est un discours qu'on aime entendre et qui est nouveau.

La parole est à présent à Monsieur Pierre SVARA, Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

**M. Pierre SVARA.-** Merci, Monsieur le Président.

J'ai une question au sujet de ce Secrétaire Général, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. Quel sera son statut ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Son statut, je ne sais pas, je ne vais pas voir cela ce soir, mais il va être détaché, c'est un fonctionnaire aujourd'hui, je pense qu'il sera détaché, je ne sais pas quelle est sa position, ou en disponibilité...

**M. Pierre SVARA.-**... sous votre autorité ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Non, il sera dans le cadre de la S.B.M., il sera le numéro deux de la S.B.M., Secrétaire Général et il couvrira les Affaires Juridiques et la D.R.H....

**M. Pierre SVARA.-**... mais alors, il n'est pas détaché ?

**M. le Ministre d'Etat.-** ... écoutez, je ne sais pas, je vais demander à la Fonction Publique sa situation, mais ça ce n'est pas très compliqué... il sera détaché, oui.

**M. le Président.-** ... Monsieur le Secrétaire Général du Ministère d'Etat, pour les précisions techniques sur le statut du futur Secrétaire Général.

**M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.-** En clair, il y a deux solutions possibles, le détachement ou la mise en disponibilité, qui sont deux dispositions statutaires. Pour l'heure, cela n'a pas encore été évoqué mais de toute façon, il sera dans le staff de la S.B.M. et fonctionnera dans le staff de la S.B.M., il ne sera pas fonctionnaire à la S.B.M. mais, bien entendu, comme l'a dit le Ministre d'Etat, le contrôle se fera par le biais de l'actionnaire majoritaire.

**M. le Ministre d'Etat.-** Ce n'est pas une espèce de Commissaire du Gouvernement, il sera le numéro deux de la Direction de la S.B.M.

**M. le Président.-** Nous écoutons à présent Madame Sophie BOUHNİK-LAVAGNA.

**Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA.-** Merci, Monsieur le Président.

Beaucoup de choses ont déjà été dites sur le sujet de la S.B.M., je vais donc résumer mon propos mais je tiens tout de même à souligner que j'ai été très sensible à la question du respect de la priorité nationale au sein de la S.B.M., pour trois raisons majeures.

La première, c'est que Monaco est un Etat de droit, par conséquent le respect de la loi est la moindre des choses.

La deuxième raison, c'est qu'il est de l'intérêt de la société monégasque d'assurer l'avenir de ses compatriotes, notamment de sa jeunesse et particulièrement au sein de la plus grande société de Monaco, la S.B.M. Enfin, la troisième raison est qu'il m'apparaît important de souligner que c'est aussi l'intérêt de la S.B.M..

En effet, l'intérêt de cette société, dont l'Etat est l'actionnaire majoritaire, est que ses responsables soient des personnes à même d'appréhender la culture de cette entreprise typiquement monégasque et donc symbole de notre identité.

C'est pour toutes ces raisons que la majorité U.P.M. a réagi avec force contre certaines manœuvres de désinformation qui ont émané, je l'ai déjà dit mais je le répète, à la fois des dirigeants de la S.B.M. et, en partie aussi, de l'opposition qui a critiqué notre façon de faire, tout en étant pratiquement d'accord sur le principe, en sorte que nous n'avons pas bien compris où elle voulait en venir. Alors, je crois que pour l'avenir, bien sûr, nous saluons que symboliquement, ce soit désormais un national qui assumera ces hautes

fonctions au sein de la S.B.M.. Ce que j'aurais aimé savoir c'est, concrètement, comment, par la suite, vous entendez assurer à d'autres Monégasques, qui ont le niveau, bien sûr, et qui ont les compétences pour ce faire, d'accéder à des situations de cadre ou de responsabilités, que ce soit dans l'encadrement, dans l'hôtellerie, ou même au Conseil d'Administration, pourquoi pas après tout, des responsables locaux sont bienvenus à tous les niveaux encore une fois. Il me semble qu'à Monaco, c'est vraiment la priorité, je ne pense pas que de ce point de vue-là, la situation soit comparable à la France. Nous sommes un petit pays et dans un petit pays, il y a une possibilité qui est plus grande de faire de grandes choses. Nous sommes aussi un pays aussi où notre population est minoritaire sur notre sol et par conséquent, nous devons plus que toute autre population nous défendre. Notre Président l'a dit par ailleurs mais je rejoins tout à fait son propos, il est quand même paradoxal que dans certains grands pays où la population est majoritaire, cette exigence soit acceptée et respectée et que chez nous, à Monaco et dans une société où l'Etat est l'actionnaire majoritaire, elle soit quelque peu battue en brèche.

Je vous demande donc quelle solution concrète pour l'avenir nous pouvons espérer pour qu'enfin, on voie la fin de ce plafond de verre qui entache la carrière de nombreux Monégasques de talent et de valeur.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

**M. le Ministre d'Etat.-** Madame, je vous répondrai très simplement que, premièrement, je compte que ce cadre responsable du recrutement jouera le jeu et fera respecter les règles et que lorsqu'on recrutera un cadre, comme d'ailleurs le Président BIAMONTI lui-même s'y est engagé dans la Commission Tripartite, on commencera par rechercher systématiquement et pas simplement par une petite publication, s'il y a un candidat national, ça c'est une première chose. Et ensuite, je crois qu'il faut aussi travailler à terme, c'est pour cela que je disais tout à l'heure que nous devrions pouvoir renégocier avec la S.B.M. un nouveau contrat beaucoup plus ambitieux que celui qui existe, du type de celui avec la C.M.B. pour que les jeunes cadres que l'on recrute soient prioritairement des nationaux. Je crois, si vous voulez, qu'il faut créer les conditions pour que l'état d'esprit change, c'est ce que j'essaie de faire. Je veux bien assumer toutes les responsabilités pour la Fonction Publique parce que là, c'est moi le patron direct, mais encore une fois, s'agissant de la S.B.M., je peux simplement

mettre en place des hommes en qui j'ai confiance pour bien faire le travail. Ça doit être possible, on va y arriver.

**M. le Président.-** Vous êtes deux à m'avoir demandé la parole. Monsieur Laurent NOUVION et ensuite le Vice-Président, Bernard MARQUET.

**M. Laurent NOUVION.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste relever parce que cela fait plusieurs fois que nous sommes pris pour cible. On ne peut pas passer son temps à faire de la désinformation, nous sommes, autant que vous, arc-boutés sur ce principe de la priorité nationale et sur le respect de la défense de nos compatriotes, à la fois à la S.B.M., dans les entités qui dépendent directement et indirectement de l'Etat, l'Administration et dans le secteur privé. Nous le sommes autant que vous, Madame, autant. La seule chose qui est un peu triste à entendre, c'est que dans les tribunes libres télévisées, vous avez quand même la prétention de considérer que vous êtes les seuls et que vous avez le monopole de la défense de la priorité nationale. Alors, ça c'est quand même assez étonnant. Nous, nous avons une réflexion globale et sur le fond, Madame, nous sommes d'accord. La seule chose, c'est que sur la S.B.M., lors des propos que j'ai tenus à un journaliste, je me suis expliqué en disant qu'en matière de jeux, il n'y avait pratiquement pas de problème. Bien sûr, il y a toujours des problèmes humains, comme dans toutes les sociétés étant donné que pratiquement quatre cent vingt familles monégasques sont concernées et travaillent à la S.B.M.. En revanche, j'ai dit, et Monsieur le Ministre l'a rappelé dans sa déclaration tout à l'heure, la priorité d'emploi, bien sûr, à compétences égales à l'embauche, et à l'époque cela concernait les jeux ; rappelez-vous le courrier qu'avait envoyé le Président, M. VALERI, où il dénonçait également un certain nombre de manquements en terme d'avancements de carrières. Là où nous ne sommes pas d'accord, c'est sur la méthode, Madame. Moi je ne me sens pas capable, même si des compatriotes viennent nous voir, de dire que telle ou telle personne doit avoir un avancement ou est plus compétent qu'un autre, je ne travaille pas à la S.B.M., je n'y suis pas. On peut avoir les meilleures intentions de la terre, mais de grâce, vous n'avez pas le monopole de la priorité nationale et moi je ne vous ferai jamais ce procès.

**M. le Président.-** Madame BOUHNIC-LAVAGNA, nous vous écoutons.

**Mme Sophie BOUHNIC-LAVAGNA.-** Merci, Monsieur le Président. Je vais répondre à Monsieur NOUVION très rapidement, tout simplement lui dire que je ne prétends pas au monopole de la défense des intérêts nationaux, je suis contente de voir que vous avez changé d'avis, ce n'est pas moi....

*(Brouhaha,*

*M. NOUVION coupe la parole).*

**M. le Président.-** ... vous écoutez votre Collègue, Monsieur NOUVION, s'il vous plaît.

**Mme Sophie BOUHNIC-LAVAGNA.-** ... c'est simplement vos déclarations à des journalistes qui m'ont laissé penser cela comme à certaines autres personnes. Donc surveillez à l'avenir vos déclarations, c'est tout ce que je peux vous dire à ce sujet. Pour le reste, je ne vous fais aucun procès d'intention, simplement je dis ce que je pense et il se trouve que si vous avez la prétention, vous, de dire qu'on peut réussir quelque chose sans apporter une solution pratique, eh bien je vous écoute et nous vous écoutons tous ! Il ne suffit pas d'afficher et d'asséner de beaux principes, quelquefois il faut aussi une méthode d'action et concrètement, que ces préceptes soient applicables ; c'est la raison pour laquelle effectivement, la majorité U.P.M., est intervenue en essayant de trouver des solutions concrètes que vous avez eu bien du mal peut-être à comprendre.

**M. le Président.-** Monsieur GUAZZONNE sur le même sujet.

**M. Eric GUAZZONNE.-** Merci, Monsieur le Président.

Pour répondre à M. NOUVION. Lorsque nous demandons en plus de la priorité d'emploi à l'embauche, que nos compatriotes soient favorisés dans les promotions, en fait nous demandons uniquement l'application du cahier des charges que la S.B.M. a signé avec le Gouvernement et qui, dans son article 9, dit tout simplement que la S.B.M. assurera le recrutement et la promotion de son personnel en conformité avec la législation en vigueur, notamment celle qui organise la priorité d'emploi. Nous ne demandons rien de plus, nous n'avons rien inventé, c'est uniquement cela que nous demandons et nous

sommes, à mon avis, tout à fait légitimes pour le demander.

**M. le Président.-** Merci. Juste une précision parce que M. NOUVION a parlé d'un courrier que j'ai adressé, effectivement, au Ministre d'Etat. Il ne s'agissait bien sûr pas du tout de faire des cas particuliers, vous parlez de choix d'hommes, pas du tout, il s'agissait de défendre ce principe du cahier des charges. Je vous rappelle quand même de quoi il s'agissait, il s'agissait de nommer un Chef ou un Inspecteur au Café de Paris, dans les jeux américains. Il y avait une cinquantaine de Monégasques qui pouvaient y prétendre, pour une place ; il y en avait au moins une dizaine qui avaient le niveau requis et si nous n'étions pas intervenus, eh bien c'est un non prioritaire qui aurait été promu. Donc, ce n'est pas du tout un problème de personne, c'est un problème de principe, un principe de la loi, mais la loi c'est vrai qu'elle est à l'embauche, mais pas le cahier des charges de la S.B.M., qui lui est signé par les dirigeants de la S.B.M. et qui gérait aussi les promotions.

Donc, pas d'histoire d'hommes, il ne faut pas là encore tenter de faire des rideaux de fumée, pas de désinformation. Il s'agit de défendre un principe, le cahier des charges, la priorité nationale et bien évidemment, seulement lorsque nos compatriotes ont le niveau requis et les compétences pour prétendre au poste ou à la promotion. Là encore, pas de désinformation, je crois que nous avons tout à gagner à des débats sereins, où nous disons les choses telles qu'elles sont et pas telles qu'on voudrait qu'elles soient.

Monsieur le Vice-Président, nous vous écoutons.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je me permets d'intervenir car j'avais signé à l'époque avec vous ces courriers. J'ai là, l'article de presse du 25 septembre. Monsieur, j'aimerais que vous ne m'interrompiez pas parce que je vais essayer de faire une démonstration. Vous avez déclaré des choses, peut-être que le journaliste vous a mal posé la question, mais vous n'êtes pas le seul à avoir mal compris les choses, puisque là je vois que c'est le Conseil d'Administration, la Direction Générale de la S.B.M. qui écrit des choses qui ne sont pas justes et réelles.

Donc, dans le Nice-Matin du 25 septembre, pour Laurent NOUVION, Rassemblement et Enjeux, « le point de vue de Stéphane VALERI est humainement inacceptable, le leader du parti de l'opposition explique

que la S.B.M. est un endroit où d'une façon générale la priorité d'emploi s'applique....

*(M. NOUVION coupe la parole).*

**M. le Président.-** ... laissez parler M. MARQUET, s'il vous plaît, Monsieur NOUVION, je vous donnerai la parole, après.

**M. Bernard MARQUET.-** ... je vous ai demandé de ne pas m'interrompre parce que je ne suis pas en train de vous attaquer, je vous dis simplement que vous avez peut-être fait une erreur à l'époque, les dirigeants de la S.B.M. et le Conseil d'Administration ont fait la même. Je continue « comment peut-on affirmer vouloir protéger les enfants du pays et les traiter comme cela, avec un ferment de haine et du ressentiment, etc.. ». Vous en arriviez à une réaction épidermique, je vais dire, et là le communiqué qu'a fait paraître la S.B.M., il parle de priorité, priorité aux Monégasques, etc... Je pense que, là aussi, j'en reviens à mon intervention de tout à l'heure, je veux faire juste de la pédagogie simple. Dans la Constitution, dans la loi, il est dit que les Monégasques, les conjoints de Monégasques, les résidents et les habitants des communes limitrophes sont prioritaires ; ce n'est pas une loi qui entraîne à une haine entre différentes communautés. C'est tout simplement dans le bassin d'emploi, dans le bassin de vie de la Principauté de Monaco, et je vous en avais déjà fait la remarque car j'étais étonné de votre réaction. Vous m'aviez dit que c'était un « bug » du journaliste, à l'époque, puisque le R.P.M. avait toujours défendu cette priorité nationale, donc je ne comprenais pas, mais je pense que le problème peut être de sémantique ou des journalistes qui vous ont pris à froid ou à chaud, je ne sais pas, mais maintenant je suis ravi de voir que sur le sujet de la priorité d'emploi, nous sommes sur la même ligne. Nous n'en avons pas le monopole puisque je dis que le R.P.M. l'a toujours défendu, je reconnais la vérité des choses, mais il faudrait que là aussi, les dirigeants de la S.B.M. respectent non seulement la Constitution et la loi, mais aussi le cahier des charges de la société. M. NIGIONI, lors du dernier mandat, n'avait de cesse de le répéter.

Nous demandons simplement comme l'a dit Mme BOUHNİK-LAVAGNA, on est un Etat de droit, donc que le droit s'applique.

**M. le Président.-** Monsieur NOUVION, quelques mots encore et puis il faut passer à autre chose.

**M. Laurent NOUVION.-** Oui, merci, Monsieur le Président.

Juste pour vous dire que sur le principe, on en a parlé et nous sommes tout à fait d'accord. Effectivement, mais vous savez il y a un certain nombre de choses, Monsieur MARQUET, qui s'explique. Avec les journalistes, vous savez comment ils fonctionnent depuis cinq ans, je ne leur demande jamais les questions à l'avance et je ne demande pas à relire leur papier. Eh bien oui, c'est ma philosophie à moi, ils font leur métier et je ne commente pas ce qu'ils font. Donc, chacun ses méthodes et parfois, effectivement, cela peut vous être préjudiciable, c'est ce qui s'est passé.

En l'occurrence, je ne disais pas que la priorité d'emploi était ferment de haine, ce n'est pas cela que je disais. Je disais qu'au sein de la S.B.M. et particulièrement au sein des jeux – Monsieur GUAZZONNE le sait, il travaille avec un certain nombre d'enfants du pays qui sont frères de sang, parfois à la même table, c'est ça que j'avais expliqué aux journalistes par téléphone, Monsieur MARQUET, mais vous n'étiez pas là – et je disais, ce qui est très difficile, que nous sommes une communauté avec des enfants du pays, ils vivent avec nous, nous sommes nés avec eux et parfois dans des avancements à la S.B.M., en respectant le cahier des charges, il y a des injustices, parfois au profit des compatriotes et, parfois au profit des enfants du pays, et qu'il fallait éviter, dans la mesure du possible, que ce soit un ferment de haine et de conflit au sein même de la S.B.M. dans les jeux. C'est uniquement cela que j'avais voulu dire. Je l'ai expliqué aux journalistes et cela a été repris, comme souvent, par bribes, c'est ce qui explique, effectivement, que je suis dans la droite ligne, bien entendu du R.P.M. et de l'U.N.D. historique.

**M. Bernard MARQUET.-** Ecoutez, je suis ravi d'avoir pu avoir cette discussion parce que j'avais été très étonné par vos déclarations qui n'étaient pas du tout en accord, et je pense que vous avez sûrement mal compris la question du journaliste ou alors il s'est très mal exprimé, parce que nous, nous ne parlions pas du secteur des jeux. Le secteur des jeux, il y a aussi une réalité historique et ce sont nos prédécesseurs qui étaient du R.P.M. entre autres, qui ont fait que le secteur des jeux est prioritairement réservé aux Monégasques. J'espère que ce n'est pas cela que vous voulez remettre en cause aussi ?

**M. le Président.-** Bien sûr, mais lorsqu'il y a des déclarations erronées dans la presse, on est libre de

les démentir. Jusqu'à ce soir, je n'avais pas vu de démenti de M. NOUVION dans Monaco-Matin. D'autre part, je peux vous dire, pour bien connaître le sujet, que les enfants du pays, les résidents de Monaco et les résidents des communes voisines, comprennent tout à fait qu'il y a des lois à Monaco et que ces lois, eh bien ils en profitent aussi, les enfants du pays ont des priorités, les résidents également, etc, je ne vais pas revenir sur la priorité territoriale. Mais je crois que personne au sein de la S.B.M., lorsqu'il est engagé et qu'il n'est pas un compatriote, qu'il a la chance et prenons cet exemple puisque c'est celui dont on parle, d'être employé de jeux à Monaco, il faut quand même le dire, de bénéficier d'un statut unique qui n'existe pas en France et qui est bien plus favorable, je peux vous dire que je ne connais pas de non-Monégasques, employés de jeux aux jeux américains du Café de Paris, parce que c'est de ça dont il s'agissait, qui trouvent que ce soit scandaleux, honteux que les Monégasques aient une priorité, lorsqu'ils ont la compétence, d'évoluer dans les carrières au sein de la S.B.M.. Donc, je ne vois pas du tout où est le problème de haine, peut-être que M. NOUVION ne l'a pas compris, mais les enfants du pays qui travaillent à la S.B.M. ont parfaitement compris, eux, les résidents de Monaco qui travaillent à la S.B.M. ont compris également et les résidents des communes voisines qui travaillent à la S.B.M. ont parfaitement compris, aussi, qu'il est normal et légitime que dans la première société de l'Etat monégasque, lorsque nous avons des compatriotes compétents, eh bien c'est vrai, ils bénéficient d'un déroulement de carrière privilégié. Je crois qu'ils ont tous conscience qu'ils ont beaucoup de privilèges, sans être monégasque, d'être employés de jeux à Monaco, c'est quand même rare, il n'y en a pas beaucoup, et ceux qui l'ont ce privilège, ceux que je rencontre en sont conscients et ne remettent absolument pas en cause les déroulements de carrière de nos compatriotes, Monsieur NOUVION.

Monsieur GUAZZONNE, nous vous écoutons.

**M. Eric GUAZZONNE.-** Merci, Président.

Pour aller dans votre sens, je crois qu'aujourd'hui, alors que le monde connaît une crise, il n'y a pas de remise en cause de n'importe quelle place dans les jeux et quelle que soit la nationalité. Je crois que c'est là aussi un avantage énorme que nous offrons à tous les salariés qui viennent travailler à Monaco. Dans les jeux, on sait qu'on va avoir une période difficile mais on ne licenciera pas, ce qui n'est pas le cas, je peux vous l'assurer, dans beaucoup de pays, y compris dans les capitales célèbres du jeu, que sont Las Vegas ou d'autres.

**M. le Président.-** Monsieur SPILLOTIS-SAQUET souhaite s'exprimer sur la S.B.M.. Nous vous écoutons.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Oui, enfin à 50 %. En fait dans ce chapitre, il y a deux sociétés, deux monopoles concédés qui sont la S.B.M. et la Société des Ports. Monsieur le Ministre, vous nous dites que vous pouvez nommer des cadres et des membres au Conseil d'Administration de ces sociétés, ce que vous faites et ensuite, que c'est eux qui ont en charge la gestion. Moi je vous entends pour la S.B.M.. Par contre, concernant la Société des Ports, j'ai le souvenir qu'il y a un an ou deux, la Société des Ports, pour son développement, avait souhaité embaucher une vingtaine de personnes, ce que le Gouvernement lui a refusé. Il y a donc là un grand écart que je ne comprends pas. Il n'y a pas le même traitement selon qu'on a 67 % ou 100 % d'une société peut-être. Mais quelle est là l'explication ?

Ensuite, en marge de cela, je voudrais aussi dire à Monsieur NOUVION que j'ai bien entendu qu'il était dans le droit fil de ses prédécesseurs au R.P.M. en matière d'idéal politique. Par contre, dans le même discours, vous rompez un peu aussi ces vieilles habitudes puisque vous dénoncez l'entrisme du Conseil National dans les nominations de la S.B.M.. Donc, dans le même temps vous dénoncez aussi les anciennes pratiques de vos prédécesseurs du R.P.M., qui arrivaient à négocier avec les dirigeants de la S.B.M. des emplois pour les conjoints des Conseillers Nationaux.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je voudrais simplement répondre à votre question, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET : l'actionnaire majoritaire, d'ailleurs c'est plus qu'un actionnaire majoritaire au sein de la Société des Ports, c'est un actionnaire unique, nous ne sommes pas dans un type de société cotée en bourse, mais je dirai simplement que l'actionnaire majoritaire – mais il le fait aussi avec la S.B.M. – a une tutelle et il veille au bon équilibre financier de l'établissement, sinon c'est l'Etat qui en serait la victime, surtout lorsqu'on est à 100 % dépendant de l'Etat. Il suit effectivement les effectifs, le recrutement, il fait des observations lorsqu'il y a des mesures quelque peu exagérées au niveau des avantages donnés au personnel, mais c'est son boulot de tutelle quotidienne. Et nous avons quand même la responsabilité, en tant que tutelle, de veiller au bon équilibre financier de la Société des Ports et donc de voir si les effectifs correspondent aux besoins,

mais ce n'est pas nous qui embauchons Pierre, Paul ou Jacques. Nous veillons aux effectifs et au fait qu'il faut maintenir un certain rapport équilibré et équitable entre des gens qui, dans la Fonction Publique font la même chose car il ne faudrait pas qu'il y ait une distance trop importante entre les personnes qui ont des responsabilités équivalentes, donc nous veillons. Je ne sais pas si je réponds à votre question.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** En fait, ce n'était pas en nombre au sujet du montant des salaires, mais en matière d'effectifs. Si vous faites entière confiance aux dirigeants de la Société des Ports, vous devez leur faire confiance aussi lorsqu'ils vous disent qu'ils ont besoin d'embaucher dix, quinze ou vingt personnes de plus, pour assurer une gestion efficace de la zone portuaire. Là, il y avait eu une opposition du Gouvernement sur ces embauches.

**M. le Ministre d'Etat.-** C'est la première fois que ce problème nous est posé, parce que je n'ai pas, à ce jour, refusé à la Société des Ports d'embaucher du personnel. Alors, il faudra me donner des exemples.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** J'en avais parlé ici-même il y a un an et demi ou deux ans, il y avait un plan d'embauche d'une vingtaine de personnes et vous l'aviez étalé en disant : « écoutez, commencez par trois ou quatre personnes et ensuite peut-être l'année prochaine encore deux ou trois » alors qu'il y avait apparemment un besoin immédiat de ces emplois.

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Effectivement le plan d'embauche qui avait été présenté a été étalé sur plusieurs exercices, mais on parle là d'une affaire qui a deux ans ou deux ans et demi. Depuis les choses se sont mises en œuvre et il y a eu des recrutements l'an dernier et, à ma connaissance, cette année lors du Conseil d'Administration, la question ne s'est plus posée de manière conflictuelle, les choses sont rentrées dans l'ordre.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Je le sais. Ce que je voulais dire, c'est pourquoi à la S.B.M., on ne peut pas s'ingérer dans les personnels et au Port, on empêche la Société des Ports, il y a deux ans ou deux ans et demi, d'embaucher les personnels dont ils avaient besoin ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Mais vous n'avez pas bien compris ce que j'ai dit du rôle de l'Etat par rapport à la S.B.M.. J'ai dit que l'Etat ne s'immisçait pas dans le choix des personnes ni dans l'appréciation de la manière de servir des personnes, parce qu'il n'en a pas les moyens, mais par contre si, effectivement demain, la S.B.M. faisait n'importe quoi en matière d'effectif, on lui demanderait ce qui se passe. Il y a une tutelle quand même qui veille à ce qu'il y ait un bon équilibre mais ce n'est pas une tutelle comme avec la Société des Ports, là nous avons peut-être étalé les recrutements, mais c'est fait. A ma connaissance, aujourd'hui, le Président de la Société des Ports n'a pas de revendication particulière, sauf quelques brouilles au niveau des rémunérations, mais pas de revendication particulière, parce que je crois que nous lui avons donné satisfaction en matière d'effectif.

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il encore des interventions sur ce chapitre 1<sup>er</sup> des Recettes ?

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

**M. Laurent NOUVION.-** Très brièvement, mais sur deux points, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, sur l'U.N.D. et sur la façon dont la S.B.M. avait été tenue et contrôlée. J'ai un parcours politique que j'assume totalement. J'étais à vos côtés il y a quelques années, j'ai pris mes responsabilités, j'ai fait mon analyse et s'il y a eu quelques excès de la part de gens à l'époque, je n'ai pas, moi, à en endosser les responsabilités et les conséquences. C'est un premier point.

Deuxième chose concernant le Port. Monsieur le Ministre, les recettes sont de l'ordre de 9 M€, soit un tiers de celles de la S.B.M., je souscris tout à fait à ce qu'a dit M. SPILLOTIS-SAQUET pour deux raisons. La première c'est que l'on vous avait demandé que les dirigeants de la Société des Ports puissent venir s'expliquer devant le Conseil National sur leurs perspectives et notamment sur les prévisions des recettes, parce que ces perspectives sont véritablement très importantes pour l'avenir, étant donné les investissements colossaux qui sont consacrés au Port. La deuxième chose, nous allons dans le même sens, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, c'est-à-dire qu'il n'y a pas que la S.B.M., il y a un certain nombre de sociétés contrôlées directement ou indirectement par l'Etat, en l'occurrence la Société des Ports appartient à 100 %, la S.B.M., comme le Forum Grimaldi et là aussi il faut être vigilant, avec un certain nombre d'autres sociétés, il faut être vigilant pour que nos compatriotes aient les cursus qu'ils méritent et qui correspondent à des postes importants dans ces sociétés.

**M. le Président.-** Je souscris pleinement aux interventions de mes deux Collègues et je m'étonnais d'ailleurs que nous n'ayons pas parlé d'une autre société qui est à ce chapitre, Monsieur GARDETTO, Monaco Telecom, parce que je pense dans le droit fil des interventions de Christophe SPILLOTIS-SAQUET et de Laurent NOUVION, qu'il faut parler bien sûr aussi du respect des priorités à Monaco Telecom, qui est un autre gros employeur de la Principauté et, traditionnellement sous l'ancienne Direction Générale, qui était un employeur important de nationaux à des postes clefs de cadres. Il y a une tradition de présence de Monégasques à Monaco Telecom, nous y tenons aussi, vous avez tout à fait raison et il ne faudrait pas que cette tradition soit mise à mal, comme il semblerait qu'elle pourrait l'être.

**M. le Ministre d'Etat.-** Non, je vous signale que c'est la prochaine convention, parce que sans faire de bruit, nous commençons à faire des choses, mais la prochaine convention du type C.M.B., sera passée avec Monaco Telecom pour embaucher des jeunes cadres monégasques.

**M. le Président.-** C'est une très bonne chose. Monsieur GARDETTO, je pense sur Monaco Telecom.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Oui, Monsieur le Président, si vous parlez de Monaco Telecom, je ne peux pas résister.

*(Rires).*

Permettez-moi de dire deux mots quand même pour souhaiter que Monaco Telecom, et à travers Monaco Telecom, les actionnaires de Monaco Telecom, fassent en sorte que cette société soit bien implantée dans son tissu local. Que veux-je dire ? Je veux dire que Monaco Telecom doit bénéficier à Monaco avant de bénéficier à Cable and Wireless. Donc j'attire l'attention des Autorités de ce pays pour que Monaco Telecom reste une société monégasque, que l'investissement se développe à Monaco et à l'international, que Monaco Telecom développe une politique favorable à ses salariés : si elle fait des profits, il faut aussi penser à ceux qui permettent de faire ces profits, ce sont les salariés de l'entreprise. En période de crise économique comme actuellement, une responsabilité particulière pèse sur les dirigeants des entreprises et sur ceux de Monaco Telecom en particulier. Je souhaite un Monaco Telecom au service de la communauté monégasque et également un

Monaco Telecom qui reconnaisse l'apport de tous ses salariés.

**M. le Président.-** Merci. Sur le même sujet, Monsieur Claude CELLARIO.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais être très bref. Monsieur le Ministre, je suis très sensible à ce que vous venez d'énoncer, c'est-à-dire que vous allez probablement concrétiser des contrats avec cette société pour l'embauche de jeunes diplômés nationaux. Pour quelle raison ? Tout simplement, il y a quelque temps, je vous avais rencontré pour vous sensibiliser au fait que peu de Monégasques diplômés travaillent dans le privé. Il semblerait donc que le Gouvernement ait engagé une réflexion en ce sens et que peut-être, progressivement, nous allons sortir d'un schéma qui, depuis des années, plombe l'embauche des Monégasques dans le ce secteur.

Alors, je vous engage à aller de l'avant. Merci.

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur cet important chapitre 1<sup>er</sup> du Budget ? Oui, Monsieur Guillaume ROSE, nous vous écoutons.

**M. Guillaume ROSE.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est une question pour Monsieur le Ministre d'Etat, pour reprendre un peu ce que vient de dire Claude CELLARIO. Est-ce que vous imaginez un dispositif équivalent ou en tout cas des aides à l'embauche pour le privé, hors sociétés appartenant ou étant détenues en partie par l'Etat ? Est-ce que c'est quelque chose qui vous semble imaginable ? Est-ce que c'est un dispositif sur lequel vous avez commencé à réfléchir ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Oui, mais cela ne passe pas nécessairement par des subventions parce que je pense que les entreprises privées sont citoyennes, comme le disait tout à l'heure M. BORDERO, et que si elles sont bien à Monaco, elles peuvent faire un geste pour Monaco. Donc, à ma connaissance, nous ne donnons pas de subvention à la C.M.B. pour embaucher des jeunes diplômés monégasques. C'est un contrat où au contraire, eux, versent des bourses. C'est donc plutôt comme cela que je vois les choses. Ça ne sera pas un coût pour l'Etat de demander aux entreprises de faire un geste qui lui permette de s'y

retrouver parce que finalement, c'est intéressant d'avoir des cadres pas loin et qui sont du pays.

Donc, c'est une politique intelligente pour les entreprises et tout le monde s'y retrouve dans cette affaire, mais cela ne doit rien coûter à l'Etat.

**M. le Président.-** Monsieur ROSE et ensuite nous écouterons Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé.

**M. Guillaume ROSE.-** Disons que tout le monde s'y retrouve à la différence près que jusqu'ici elles ne le font pas. On sait tous que les entreprises du privé ne le pratiquent pas et ma question est plutôt : quelle va être la petite chose incitative que vous allez trouver pour les inciter vraiment à le faire ?

**M. le Ministre d'Etat.-** On va leur demander, on va les convaincre mais cela ne sera pas nécessairement de l'argent, c'est ce que je voulais vous dire.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé, vous avez la parole.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Simplement pour rappeler qu'il existe un dispositif d'ores et déjà de prise en charge des charges sociales pendant les deux premières années, donc, voilà c'est déjà un avantage qui est consenti...

**M. Claude CELLARIO.-**... oui, d'accord, mais la réflexion est autre. La réflexion, c'est de dire que pendant des années, le privé pour de multiples raisons connues d'ailleurs, n'engage pas de jeunes Monégasques en possession de diplômes et ainsi de suite, et j'ai l'impression, mais je peux me tromper, que le Ministre d'Etat dans sa réflexion commence à ouvrir une brèche dans ce domaine.

**M. le Ministre d'Etat.-** Non, mais je considère comme une anomalie extraordinaire que dans le secteur privé, il y ait 2,5 % environ, nombre infime, de Monégasques et j'allais dire, vous ajoutez 2 % pour les enfants du pays, mais cela veut dire que moins de 3 % de Monégasques et moins de 5 à 6 % d'habitants travaillent dans le secteur privé. Il y a quelque chose qui me gêne parce qu'il y a quelque chose qui ne va

pas, il y a une anomalie, c'est le moins que l'on puisse dire et il faut s'employer à la corriger. Il n'y a pas de raison et, contrairement à ce qu'on dit, cela doit être possible parce que je ne suis pas du tout sûr qu'il y ait une hostilité de la plupart des employeurs. C'est beaucoup plus compliqué que ça et je crois que si on facilite les choses, on y arrivera, avec d'ailleurs un effort des employeurs.

**M. Claude CELLARIO.-** Oui, mais ceci dit, Monsieur le Conseiller, vous avez absolument raison, il y a des aides pour la première embauche et cela marche très bien aussi.

**M. le Président.-** Nous étions sur Monaco Telecom. Il n'y a plus de questions sur ce chapitre ?

Je crois que Monsieur NOUVION a demandé la parole sur une autre ligne ?

**M. Laurent NOUVION.-** Oui, j'ai juste une question technique, Monsieur le Conseiller CALCAGNO, les 4 M€ au titre de l'article 021.900 « extension du réseau » pouvez-vous nous préciser de quoi il s'agit, s'il vous plaît ?

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* C'est une recette

qui relève du Compte Spécial du Trésor que l'on trouve à la fin du document budgétaire qui, chaque année, prévoit des recettes et des dépenses et régulièrement comme les recettes sont largement supérieures aux dépenses, l'Etat ponctionne ce Compte Spécial du Trésor et le ramène dans les recettes de l'Etat.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

Bien, s'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce premier chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre premier est adopté.

*(Adopté ;  
M. Jean-Charles GARDETTO s'abstient).*

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Je m'abstiens, Monsieur le Président, j'ai pris note de ce qu'a dit le Gouvernement. Je souhaite des actes. Donc je m'abstiens en attendant de voir ce que ça donne.

**M. le Président.-** Bien. Nous continuons. Madame le Chef de Cabinet, nous vous écoutons.

### **Mme le Chef de Cabinet.-**

#### Chap. 2 - PRODUITS ET RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

012.101 - Force Publique : Prestations .....	200
012.102 - Sûreté Publique : Prestations .....	549.600
012.103 - Musée d'Anthropologie Préhistorique.....	40.000
012.104 - Commerce et Industrie - Brevets.....	2.820.000
012.105 - Domaines : Produits divers.....	152.400
012.106 - D.E.E.U. - Redevances.....	61.000
012.108 - Serv. Judiciaires - Droits Chancellerie.....	76.500
012.109 - Travaux Publics - SMEG Fr. Contrôle.....	1.700
012.110 - Autres recettes.....	500.000
012.111 - Action Sanitaire & Sociale Prestations.....	141.000
012.112 - Education Nationale - Produits divers.....	341.800
012.113 - Service de la Circulation.....	3.000.000
012.115 - Droits de Greffe.....	160.000
012.116 - Aviation Civile - Héliport Monaco.....	208.000
012.118 - Interventions publiques trop perçu sur subventions.....	500.000
012.119 - Sûreté Publique - P.V. / Alarmes.....	1.200.000
012.120 - Activités des détenus.....	3.000
012.123 - Remboursement par Ets privés et divers.....	2.707.000
012.124 - Expositions & Foires .....	130.000

012.126 - Théâtre des Variétés.....	11.000
012.128 - Licences Expl. Stat. Radio-Elect. ....	135.000
012.129 - Chapelle Visitation .....	6.800
012.130 - Monte-Carlo Festival.....	95.000
012.132 - Assurances Foires Prospection .....	13.500
012.133 - Tourisme - Recettes diverses.....	80.000
012.135 - Auditorium Rainier III.....	186.000
012.136 - Colonies - Participation parents.....	50.000
012.137 - Internat Foyer Sainte Devote.....	91.000
012.138 - Hélicoptère - Carburant .....	1.650.000
012.300 - Service Informatique.....	145.000
012.450 - Musée Timbre-Monnaies.....	54.000
012.500 - Stade Louis II .....	4.298.200
012.602 - Droits divers .....	269.000
012.606 - Garages à bateaux.....	79.000
 TOTAL DU CHAPITRE 2.....	 <u>19.755.700</u>

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ? Bien, s'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix ce chapitre 2.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 3 - CONTRIBUTIONS

*1) Droits de douane :*

013.101 - Droits de douane.....	<u>26.800.000</u>
---------------------------------	-------------------

*2) Transactions juridiques :*

023.101 - Droits de mutations.....	68.000.000
023.102 - Droits sur autres actes Civ. Adm. ....	23.000.000
023.103 - Droits sur autres actes Judic. ....	50.000
023.104 - Droits d'Hypothèques .....	1.600.000
023.105 - Droits de Timbres .....	600.000
023.106 - Taxes sur les Assurances.....	8.000.000
023.107 - Pénalités .....	200.000
023.108 - Amendes de condamnations.....	200.000
023.109 - Frais de Poursuites - Recouvrements .....	1.000
023.110 - Fiscalité de l'épargne.....	<u>5.200.000</u>
	<u>106.851.000</u>

<i>3) Transactions commerciales :</i>	
033.101 - Taxe sur la valeur ajoutée.....	429.500.000
033.106 - Pénalités .....	250.000
	<u>429.750.000</u>
<i>4) Bénéfices commerciaux :</i>	
043.101 - Impôt sur les bénéfices .....	77.500.000
043.102 - Pénalités .....	50.000
.....	<u>77.550.000</u>
<i>5) Droits de consommation :</i>	
053.102 - Droits sur différents Alcools.....	290.000
053.103 - Droits sur les métaux précieux .....	270.000
053.104 - Pénalités .....	1.000
053.106 - Taxe sur Boissons alcooliques .....	80.000
	<u>641.000</u>
TOTAL DU CHAPITRE 3.....	<u><u>641.592.000</u></u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions ? Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

**M. Laurent NOUVION.-** Oui, juste trente secondes, Monsieur le Président. Monsieur TONELLI, j'en ai parlé tout à l'heure, concernant les droits de mutation enfin, les recettes au titre des transactions juridiques, il y a un arrêt manifeste depuis trois mois maintenant. Ne craignez-vous pas que nous ayons un trou d'air sur les 106 M€ anticipés par vos Services dans la mesure où, dans le Primitif, les recettes étaient de 84 M€ et que vous avez légèrement minoré votre évaluation pour le Primitif non pas par rapport au Primitif 2008 mais par rapport à l'exécution hors entrées des recettes pour une année qui était vraiment exceptionnelle ? Alors, est-ce que cela ne vous fait pas souci ? Là moi, oui.

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ecoutez, on verra bien ce qui se passera l'année prochaine mais ce qui est sûr, c'est que les prévisions du Budget Primitif 2009 sont assez nettement inférieures aux résultats de 2007, comme vous le constatez, mais de 2008 également. Donc, nous sommes quand même sur une prévision qui est largement en deçà des deux derniers exercices.

**M. le Président.-** Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, vous en parliez dans votre rapport. Quel est votre sentiment sur cette question des droits de mutation ?

**M. Pierre SVARA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je partage l'interrogation de M. NOUVION et j'ai écrit que ces chiffres pouvaient être trop optimistes, nous en avons parlé maintes fois. J'ai cru lire que les chiffres pour 2008 étaient bons, mais je crois que le problème va arriver en 2009 et le premier semestre 2009 risque d'être problématique, c'est mon avis.

**M. le Président.-** Je crois que vous avez raison, il y a un décalage de quelques mois entre la réalité du terrain et la perception de ces droits par rapport aux ventes.

Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Oui, je voudrais dire aussi bien à Monsieur le Président de la Commission des Finances qu'à Monsieur NOUVION que je partage tout à fait leurs préoccupations quant aux mois à venir. Je dis simplement que nous avons une petite marge de

manœuvre puisque je vous rappelle trois chiffres simplement : les recettes de l'année 2008 vont être supérieures à 900 M€, les dépenses du Budget Primitif qui vous est présenté sont de 916 M€ et le déficit prévisionnel qui vous est présenté est de 78 M€. Donc, faites les comptes, cela veut dire que nous tiendrons notre Budget. Je n'ai pas dit que nous maintiendrons l'équilibre budgétaire, j'ai dit que nous nous efforcerons de le rétablir, mais je vous présente un Budget en déficit de 78 M€, c'est ça qui vous est présenté et qui vous est soumis. Je n'ai pas dit que l'on arriverait nécessairement à l'équilibre budgétaire l'année prochaine, j'ai dit qu'on s'efforcera au maximum d'y arriver puisque c'est un objectif permanent que je poursuis depuis plusieurs années, donc je ne change pas d'avis. Mais aujourd'hui, le Budget qui vous est présenté est pratiquement équilibré si les recettes restent les mêmes. Quant au déficit qui vous est proposé, 78 M€, il n'est pas si optimiste que ça, c'est la base moins 7 que je vous précisais tout à l'heure. Si c'était plus que moins 7, cela deviendrait ennuyeux, mais on réagirait. Je voudrais corriger quelque chose qui a été dit tout à l'heure. On a parlé des Etats à l'étranger. A ma connaissance, aucun grand Etat n'a aujourd'hui réduit ses prévisions de recettes ; par contre, les grands Etats ont augmenté les prévisions de dépenses, donc ils ont augmenté leur déficit et leur dette publique, ça c'est clair, mais à ma connaissance, ni la France, ni le Royaume-Uni, ni les Etats-Unis n'ont à ce jour modifié leurs prévisions de recettes, ils ont augmenté leurs déficits prévisionnels.

Je voudrais dire, on m'a reproché tout à l'heure de faire preuve d'optimisme, mais je dis simplement que nous avons de l'élasticité, nous, à la différence des grands Etats, grâce au fait que nous autofinçons et que nous n'avons pas de dette publique. Cela nous permet une adaptation à tout moment, mais on m'a dit, vous voulez trop dépenser puisque dans l'image de la voile, on m'a dit pourquoi voulez-vous hisser la grand voile lorsqu'on est dans la tempête ? Je crois que c'est une grave erreur d'analyse de ce qu'est une crise économique et financière, c'est une grosse bêtise de dire ça, parce que qu'est-ce qu'une crise ? Ce n'est pas la tempête, c'est l'absence de vent...

*(Rires).*

... et lorsqu'il y a absence de vent, vous devez monter la grand voile pour, à la première risée, partir au large. Tous les marins savent cela et mon voisin le sait encore plus... lorsqu'il n'y a pas de vent, il faut chercher la risée, dès qu'il y a la risée, il faut lever la grand voile et partir...

*(Rires et brouhaha).*

... non, mais je parle très sérieusement avec cette image, parce que, excusez-moi mais lorsque vous parlez des grands Etats, je connais au moins trois grands chefs d'Etat qui font ça tous les jours, alors en toute modestie, j'essaie de les imiter tout petitement, mais il y a trois grands chefs d'Etat qui ont compris cela, qui s'appellent Barack OBAMA, Nicolas SARKOZY et Gordon BROWN. Voilà, ce sont les trois qui ont cette politique de hisser la grand voile et à la première brise, essayer de repartir. Je voulais dire cela parce qu'il ne faut pas dire n'importe quoi, nous faisons comme les grands Etats, en tout petit, en toute modestie. Ils ne sont pas forcément stupides ces grands hommes d'Etats, ce sont eux qui vont faire repartir l'économie et il vaut mieux se mettre dans la ligne.

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Métaphore pour métaphore, et en plus une fois que nous nous sommes rendu compte de cela, il faut un bon barreur de petit temps, parce qu'être un bon barreur de petit temps, ce n'est pas évident non plus.

*(Rires).*

**M. le Président.-** ... et pour cela, Monsieur TONELLI est un spécialiste de ces questions de voile, donc il sait de quoi il parle, c'est évident !

Nous allons continuer. Il y a trois Collègues qui m'ont demandé la parole. Tout d'abord, Monsieur GARDETTO, ensuite M. STEINER et M. BURINI.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Très brièvement sur le chapitre T.V.A., pour en fait demander un point de la situation au Gouvernement, sur l'ouverture des commerces le dimanche, le travail le dimanche... c'est d'actualité, Monaco a fait plusieurs expériences en ce domaine, les commerçants n'ont pas tous joué le jeu, quelles sont les intentions du Gouvernement pour la suite des événements ?

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Monsieur GARDETTO, c'est toujours un sujet d'actualité effectivement et donc nous avons fait une séance de débriefing après l'ouverture des commerces cet été. Là dans les semaines qui viennent, je fais des réunions internes en ce moment pour préparer la saison d'ouverture des commerces le dimanche de l'été prochain, dès le début

2009, nous allons reprendre des réunions avec les commerçants pour organiser pour la prochaine saison estivale cette ouverture des commerces.

**M. le Président.-** Merci. Alors, sur les commerces, Monsieur Philippe CLERISSI, nous vous écoutons.

**M. Philippe CLERISSI.-** Je voulais dire à propos de cette opération d'ouverture le dimanche, c'est la troisième année que vous le faites consécutivement, c'est la troisième année maintenant et vous savez qu'à chaque fois, elle se solde par un échec. Nous en avons discuté plusieurs fois, vous nous dites que les commerçants, visiblement ne sont pas morts de faim puisqu'ils refusent d'ouvrir le dimanche, moi je crois que c'est le contraire, c'est qu'ils sont complètement désabusés.

Lorsque vous nous proposez une aide pour l'ensemble des commerces sur ce Budget Primitif 2009, je crois de 375.000 €, c'est ça, elle est donc entièrement consacrée aux ouvertures le dimanche alors que les commerçants n'ont jamais manifesté leur envie d'ouvrir expressément le dimanche bien au contraire. Une aide qu'il faudrait octroyer, ce serait peut-être une aide sur la baisse des redevances, éventuellement étaler les charges sociales comme vous le faites pour les entreprises, parce que le commerce va vers des temps très, très difficiles. Là, il faut que vous en preniez conscience, 375.000 € pour aider le commerce sur une année, c'est très peu.

**M. le Président.-** Pas de remarque du Conseiller pour les Finances ? Non. Je continue...

**M. Laurent NOUVION.-** ... sur ce point, je souscris tout à fait à ce qu'a dit Monsieur CLERISSI. Je ne vous comprends pas, Monsieur TONELLI, je ne vous comprends pas, nous allons vers des temps extrêmement difficiles, nous sommes dans un pays de soleil, de tourisme, il y a une station pas loin d'ici qui s'appelle St Tropez, vous connaissez ? St Tropez, du mois de mars au mois d'octobre...

*(Brouhaha).*

... oui cela vous fait rire, je le sais et bien sûr vous ne me prenez pas au sérieux mais ce n'est pas grave... donc, du mois de mars au mois d'octobre, c'est ouvert le samedi et le dimanche, ça ne désemplit pas. Ici, tous les week-ends, tout le monde s'ennuie...

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... mais je ne comprends pas, qui fait quoi là, qui est responsable de quoi...

**M. Laurent NOUVION.-** ... Monsieur TONELLI, vous avez tout en main, tout en main...

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... mais vous plaisantez, qu'est-ce que j'ai en main !

**M. le Président.-**... attendez, Monsieur le Conseiller, laissez finir M. NOUVION, dès qu'il a terminé, je vous donne la parole.

**M. Laurent NOUVION.-** ... vous avez tout en main, vous pouvez décider des exonérations de charges le dimanche, vous pouvez décider d'un certain nombre d'aides, vous avez tout en main, parce que lorsque vous voulez faire quelque chose, quand vous voulez mettre un grand chef français quelque part, dans des locaux très particuliers, vous le faites. Donc, vous pouvez tout faire. Nous avons besoin de T.V.A., faites une expérience un an, deux ans, consacrez-y trois, quatre ou cinq millions d'euros, il vous le dit M. CLERISSI, c'est son métier, il est né dessus.

**M. le Président.-** Nous écoutons tout d'abord Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé.

**M. Jean-Jacques CAMPANA,** *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Juste un correctif, nous n'avons pas tout en main, il nous manque quand même quelque chose qui est important, ce n'est pas faute d'avoir essayé, c'est un accord entre les partenaires sociaux. Nous n'étions pas très loin d'y parvenir l'année dernière mais nous n'avons pas pu conclure, puisqu'aujourd'hui nous sommes dans des cadres, au niveau législatif, règlementaires de dérogation et l'idée, c'était quand même de mettre en place un système qui prévoit également des compensations financières pour les salariés. Or, aujourd'hui ce cadre-là n'est pas fixé. Nous attendons d'avoir un accord entre les partenaires sociaux du secteur du commerce afin de pouvoir revenir vers vous et vous présenter une évolution de la législation. Ça n'est pas le cas, donc aujourd'hui,

on reste dans un cadre qui est nécessairement expérimental, après nous pouvons toujours discuter des mesures d'accompagnement qui pourraient être les plus utiles aux commerçants. Le discours que j'ai entendu de la part des responsables du commerce de la Principauté, c'était, on ne veut pas d'aide, organisez des événements, des manifestations pour attirer du monde en Principauté le dimanche. Le discours que j'ai entendu est celui-là, et nous en avons discuté en marge des réunions entre partenaires sociaux.

Je crois aussi que vous avez autant d'avis sur la façon dont il faut gérer cette affaire que de commerçants. Vous avez autant d'avis aussi que de secteurs commerçants en Principauté, parce que les besoins ne sont pas nécessairement les mêmes et c'est vrai que cela aussi pose un problème parce que, comme aujourd'hui nous sommes dans un cadre dérogatoire et exceptionnel, nous n'avons pas la possibilité non plus de faire du sur-mesure. Donc, vous voyez, il y a toute une série de questions qui se posent et je crois que Monsieur Gilles TONELLI se débat depuis un certain temps pour essayer de faire en sorte que les choses marchent, il y consacre beaucoup d'énergie et je pense que nous pourrions essayer au moins de lui rendre justice sur ce point.

**M. le Président.-** Monsieur CLERISSI, sur ce sujet qu'il connaît parfaitement bien, va nous rappeler quelques vérités, je n'en doute pas.

**M. Philippe CLERISSI.-** Merci, Monsieur le Président.

Le premier point : vous parliez de l'accord qui a failli être finalisé entre l'U.S.M. et l'ensemble des commerçants, concernant les ouvertures le dimanche, un accord qui devait obliger les commerçants à payer triple les ouvertures le dimanche. Donc, effectivement, il fallait qu'en amont, il y ait une compensation de l'Etat, parce que c'était un coût extrêmement élevé pour les commerces, à partir du moment où de manière générale, nous ne faisons rien le dimanche, ça c'est le premier point.

Le deuxième point : c'est l'aide. Vous nous dites....

*(Brouhaha).*

... attendez, qu'on ne demandait pas d'aide ? Le dimanche, plutôt que de rembourser à 75 % les charges patronales, moi j'avais demandé, il n'y avait pas que moi d'ailleurs, avec l'U.C.A.M. nous avons demandé à ce que, par exemple, les touristes ou les clients de l'extérieur puissent venir le dimanche, qu'on couple

les ouvertures du dimanche avec un événement. Un exemple qu'on avait donné était les feux d'artifice. On nous dit que cela n'est pas possible, que les feux d'artifice, c'est décidé bien en amont, etc... donc vous voyez qu'on part sur des bases qui sont biaisées dès le départ. Vous nous dites, on n'a pas besoin d'aide, moi je pense tout le contraire, je viens de vous le dire, le commerce à l'heure actuelle souffre énormément. Pour le dimanche, on ne demande pas spécialement cette espèce d'usine à gaz qui fait qu'au début on remboursait 50 % des charges patronales, maintenant c'est 75 %, pourquoi pas 100 %, il reste 25 % et on se demande pourquoi, c'est compliqué et ça fait calcul d'apothicaire, etc...

Mais le problème général, c'est que dès l'année prochaine, vous allez voir, vous allez ressentir la secousse, pour le moment l'onde de choc n'est pas encore arrivée mais elle va arriver, je vous le garantis, moi je le vois tous les jours. Ce n'est même pas la peine de connaître les chiffres dans le Centre Commercial par exemple, il suffit que je mouille le doigt, la direction du vent je sais tout de suite d'où elle vient. Donc, l'année prochaine, attendez-vous à avoir un retour de bâton, on s'y attend tous.

C'est pour cela que j'en reviens à cette aide de 375.000 € consacrée uniquement aux ouvertures le dimanche, alors que l'ensemble des commerçants pour le moment tire la langue et n'est pas vraiment demandeur, on se demande si c'est vraiment la mesure à prendre actuellement...

*(Brouhaha).*

**M. le Président.-** S'il vous plaît, un peu de silence.

**M. Philippe CLERISSI.-** Moi j'avais demandé un moratoire, à ce qu'on gèle la mesure jusqu'à ce qu'on ait une offre commerciale cohérente sur la Principauté. J'ai pris acte de ce que m'a dit Monsieur le Conseiller pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme, qui dit que bientôt, on aura 3.500 m<sup>2</sup> de surfaces disponibles sur les délaissés, qu'on va faire un ensemble cohérent depuis le rond-point Aurégia jusqu'au Centre Commercial, avec éventuellement une liaison entre le Centre Commercial, etc... qu'on aura peut-être un cinéma, un multiplex sur le Centre Commercial, etc..., Ce jour-là, effectivement, on pourra proposer quelque chose de cohérent et on pourra ouvrir le dimanche, mais maintenant, je ne sais pas, mais arrêtez, si vous voulez tous les ans jeter 375.000 € par la fenêtre,

donnez-les directement aux commerçants, cela leur fera plus plaisir.

(Rires).

**M. le Président.-** Monsieur CAMPANA souhaite ajouter quelques précisions.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Premier point, Monsieur CLERISSI, je suis affirmatif c'est bien le discours que tenaient certains de vos Collègues, alors maintenant vous ne partagez peut-être pas ce point de vue...

**M. le Président.-** Je précise que par Collègue, là vous entendez commerçants de la Principauté, parce qu'il y a une ambiguïté dans cette salle, il est Conseiller National, Monsieur CLERISSI, ce soir !

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** oui, bien sûr, excusez-moi c'était ambigu...

**M. Philippe CLERISSI.-** On ne voulait pas d'aide pour le dimanche. Pas d'aide en général, mais si vous me donnez mille euros, je les prends.

(Rires).

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Deuxième point, la proposition de payer en fait non pas triple mais double plus une récupération, ce qui revient effectivement à payer triple, c'était une proposition, je dirai, spontanée des commerçants. Il n'y a personne qui la leur a extorquée, c'est dans le cadre des échanges intervenus, donc il fallait aussi que ce soit très clair, c'est une proposition qui est venue des commerçants.

Par ailleurs, je trouve que ce qui n'est pas très correct aujourd'hui, c'est que dans le cadre des expériences qui sont menées, certains commerçants, payent le dimanche, comme n'importe quel autre jour de la semaine en donnant simplement une récupération. Je trouve personnellement, et c'est ma conviction, qu'il faut, si l'on doit poursuivre ces expériences, mettre en place des systèmes ou subordonner les dérogations

que l'on donnerait à des pratiques salariales qui soient convenables.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller TONELLI.

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Une dernière chose si vous me permettez, je voudrais rassurer Monsieur CLERISSI, les 375.000 € ne sont pas destinés exclusivement à régler les charges sociales lors de l'ouverture des commerces le dimanche, c'est moins de la moitié qui y est consacrée.

Donc, je dirai à Monsieur CLERISSI, qu'il y a 90.000 € qui sont pour des animations à l'initiative des commerçants, 40.000 € qui sont pour l'aide aux animations de Noël, 43.000 € qui sont pour des achats de brochures économiques et de shopping. Je veux dire que l'aide aux commerçants de Monaco comporte une suite de subventions qui ne se limitent pas aux seules participations aux charges sociales pour l'ouverture des commerces le dimanche.

Enfin, une dernière chose, ce n'est pas moi qui, dans mon bureau, derrière mes dossiers, vais décider de ce qu'on fera cet été, mais dès le mois de janvier, je vais réunir les commerçants, dont Monsieur CLERISSI, et nous déciderons ensemble de ce qu'on fera pour cet été ou de ce qu'on ne fera pas, comme on l'a déjà fait les années précédentes.

**M. Philippe CLERISSI.-** Simplement, là vous allez me parler bientôt des crayons et des gommes que vous donnez, parce que vous me parlez de mille euros, de cinq mille, de dix mille... En revanche quand on parle de 29 M€ pour la surélévation de deux étages de la Caserne des Pompiers, alors là, il n'y a personne qui « moufte » et ça continue. Mais vous vous rendez compte ! Alors que là, vous me parlez d'un secteur, d'un pan entier de l'économie, vous me parlez de dix mille euros, de cinq mille euros, etc... Si je mets en parallèle les 29 Me de surélévation de la Caserne, si je mets en parallèle les 7,5 M€ qu'on donne à l'A.S.M., vous ne pensez pas qu'on est un peu grotesque sur le coup... ?

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Monsieur CLERISSI, excusez-moi, on peut essayer de travailler proprement. On va traiter un problème après l'autre.

La première chose, vous me dites, vous dépensez 375.000 € pour donner aux commerces le dimanche.

Je vous réponds non, Monsieur CLERISSI, ce n'est pas vrai. Je continue, il y a maintenant un autre article pour aider les commerçants qui n'est pas celui-là, donc essayons aussi de voir les choses de manière globale et ne pas se focaliser de manière amusante sur des points qui sont faux, sinon ce n'est pas comme cela que l'on avancera. Essayons d'être rigoureux et travaillons dans la...

**M. Philippe CLERISSI.-** ...J'essaie d'en rire pour ne pas pleurer...

(Rires).

**M. le Président.-** Alors, Monsieur TONELLI, vous reconnaissez donc bien, 375.000 €, c'est bien sûr une somme très faible par rapport à une politique nationale d'une année de soutien aux commerces. Nous sommes d'accord ? Donc, il y a d'autres soutiens, nous vous écoutons, Monsieur TONELLI.

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ça c'est une aide qui est destinée, nous l'avons vu, à des animations et à des activités de cette nature. Il y a ensuite un article qui s'appelle « interventions économiques » qui dispose de plus de 3 M€ pour l'année prochaine qui permet de faire face à des difficultés qu'on verra arriver, qu'on discutera et sur lesquelles nous nous pencherons, bien évidemment, dès qu'elles seront là. Il existe donc des articles spécifiques pour l'intervention économique pour ce type de situation que M. CLERISSI nous annonce pour l'année qui vient et, effectivement, qui sans doute se déroulera d'une manière ou d'une autre.

**M. Philippe CLERISSI.-** Dont acte, je vous remercie, Monsieur TONELLI.

**M. le Président.-** Sur un sujet qui lui tient particulièrement à cœur, Monsieur GARDETTO, et ensuite M. CELLARIO.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Plusieurs choses. Déjà par rapport aux propos de Monsieur CAMPANA, vous avez certainement des difficultés dans les négociations mais ce n'est pas le seul créneau où les négociations ne se font pas à Monaco, alors peut-être faut-il envisager d'intervenir

par voie législative ou réglementaire parce que sinon dans dix ans, nous en serons toujours au même point. Ça c'est une chose sur laquelle il faudrait sans doute se pencher.

Deuxième chose, je me souviens, il y a quelques années dans cette même enceinte, avoir commencé à attirer l'attention du Gouvernement sur la problématique de l'ouverture des commerces le dimanche et je tiens à saluer – je suis critique, souvent critique vis-à-vis du Gouvernement – mais je tiens à saluer les efforts qui ont été faits dans ce domaine parce qu'effectivement, malgré les difficultés rencontrées, le Gouvernement persiste et je pense que c'est une bonne chose. Maintenant il faudrait sans doute y consacrer les ressources nécessaires, les moyens nécessaires... Je pense que c'est positif que le Gouvernement s'accroche, consacrons tous les moyens nécessaires pour le succès de ces opérations.

Je tiens à conclure sur la note suivante : je pense que s'opposer à l'ouverture des commerces le dimanche, c'est un combat d'arrière-garde qui est dépassé. Nous vivons dans une société où les habitudes évoluent et pour avoir la chance de me déplacer régulièrement dans le cadre de mes fonctions, j'ai pu me rendre compte que dans tous les pays européens, la tendance était l'ouverture des commerces le dimanche, à la fois pour des raisons touristiques, pour des raisons de commodité du consommateur, mais aussi parce que cela crée des emplois, notamment pour les étudiants. Je ne parle même pas des Etats-Unis où on peut faire ses courses le jour de Noël si on en a envie. Donc le combat qui vise à dire qu'il ne faut pas travailler le dimanche, qu'il ne faut pas ouvrir le dimanche, c'est un combat ringard ! L'avenir est dans l'ouverture des commerces le dimanche !

Ayons cela à l'esprit ! Je remercie le Gouvernement des efforts qu'il a faits et je l'encourage à poursuivre dans cette voie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CELLARIO, sur le même point.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Très brièvement, puisqu'on parle de travail le dimanche, je voudrais m'adresser à Monsieur CAMPANA et lui demander qu'il nous fournisse quelques informations : le magasin Carrefour ouvre trois dimanches de l'année, puisque nous sommes à l'approche des fêtes de Noël, le 7, le 14 et le 21 décembre, est-ce que vous pouvez éclairer

l'Assemblée et nous dire quelles sont les conditions exactes d'ouverture de ce magasin ?

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Un régime de dérogation, je crois qu'il y a la possibilité d'ouvrir sept dimanches, me semble-t-il, par an avec un accord de la Direction du Travail.

**M. Claude CELLARIO.-** Et qu'en est-il du personnel dans les accords entre la Direction et le personnel pour l'ouverture ? Y a-t-il des conditions tout à fait spécifiques... Est-ce que c'est volontaire ?

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Normalement, c'est sur la base du volontariat. Je pense que c'est en fonction des commerces. Je ne vais pas viser un commerce en particulier, il y a peut-être des fonctionnements qui sont différents, mais en règle générale, cela se fait dans le cadre d'accords qui sont passés avec des conditions d'indemnisation actées par les représentants du personnel.

**M. le Président.-** Merci. Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Simplement pour dire que je pense que Carrefour ne travaille pas différemment de ce qui est fait en France. La règle générale dans les accords, ça tourne autour du volontariat et du paiement double pour le dimanche.

**M. le Président.-** Merci. Puisque sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur, le Conseil National sachant critiquer à juste titre lorsque c'est nécessaire le Gouvernement, moi je voudrais le remercier sur un point, ce n'est pas M. CLERISSI qui me démentira, j'en suis persuadé, puisqu'on a tenu en séance privée des débats sur le soutien aux commerces, notamment, pour les fêtes de Noël. Le Ministre d'Etat a accepté, comme le souhaitait l'Union des Commerçants, à la demande de notre Assemblée, de tolérer le stationnement pour les fêtes de Noël et favoriser les courses à la Condamine, notamment à la rue Grimaldi et d'envisager à l'avenir d'essayer de concilier à la fois la fluidité de la circulation à la rue Grimaldi aux heures de pointe et là, on comprend très bien que le matin en allant au bureau, en sortant le soir et aux heures de déjeuner, il faille dégager toutes

les voies de la rue Grimaldi, autant à des heures de très faible trafic, effectivement, d'étudier, vous vous y êtes engagés, la possibilité d'autoriser le stationnement aux clients des commerçants, parce que c'est évidemment un atout important demandé par eux pour faire de bonnes affaires et maintenir dans cette période très difficile le chiffre d'affaires ou en limiter la perte tout au moins.

**M. le Ministre d'Etat.-** Et en plus on aura le Tunnel pour Noël qui devrait faciliter l'organisation des choses sur la rue Grimaldi notamment.

**M. le Président.-** Je crois que c'est le 23 décembre, Monsieur le Conseiller CALCAGNO ?

**M. le Ministre d'Etat.-** C'est bien ça et les Elus du Conseil National sont cordialement invités pour franchir les premiers le nouveau Tunnel.

**M. le Président.-** Il s'agit du Tunnel qui va permettre de désengorger le rond-point Auréglija qui donne sur la rue Grimaldi et de poursuivre jusqu'au Tunnel montant, sortant de la Principauté.

Il y a encore deux personnes qui souhaitent intervenir sur ce chapitre. Monsieur Christophe STEINER qui avait levé la main, il y a déjà un moment et M. Marc BURINI.

Monsieur STEINER, tout d'abord.

**M. Christophe STEINER.-** Merci, Monsieur le Président, mais compte tenu de la longueur des débats qui viennent de se dérouler et compte tenu des qualités verbales et oratoires de Monsieur le Ministre d'Etat, je ne me souviens plus de ce que je voulais dire...

*(Rires).*

**M. le Président.-** C'était le sujet avant les commerçants...

**M. Christophe STEINER.-** Oui, mais justement, de toute façon je pense que c'est un sujet qui aura l'occasion de se répéter pendant ces quatre jours...

**M. le Président.-** ... Les droits de mutation, Monsieur STEINER peut-être ?

**M. Christophe STEINER.-** ... non, c'était sur l'économie...

**M. Laurent NOUVION.-** ...non, non sur l'élasticité budgétaire !

**M. Christophe STEINER.-** bon, l'élasticité, la plasticité, de toute façon cela reviendra, ne craignons rien...

**M. le Ministre d'Etat.-**... peut-être sur la voile ?

**M. Christophe STEINER.-** ... oui c'était sur la voile, Monsieur le Ministre, mais ne vous inquiétez pas, on y reviendra.

*(Rires).*

**M. le Président.-** Mais, Monsieur STEINER sur cette question, cette question quand même métaphysique qui nous préoccupe depuis tout à l'heure, c'est-à-dire la crise, est-ce que c'est la tempête ou est-ce que c'est l'absence de vent ? Quelle est votre opinion ?

**M. Christophe STEINER.-** Ecoutez, cela dépend si vous partez sur une déflation ou sur une inflation, je pense que Monsieur BURINI pourra répondre plus dans les détails sur la chose...

*(Rires).*

... maintenant, si on parle...

*(Rires).*

**M. le Président.-**... vous ne croyez pas que la crise, c'est aussi entre la tempête et l'absence de vent et c'est là que c'est très compliqué à gérer !

**M. le Ministre d'Etat.-** ... non, l'absence de vent, c'est la crise et lorsque les courants sont plus forts que le vent et que vous reculez, c'est la récession...

*(Rires).*

**M. Christophe STEINER.-** ... Monsieur le Ministre, le problème c'est que lorsqu'on parle avec un enarque, très souvent on oublie la question...

*(Rires).*

**M. le Président.-** C'est Pierre DAC ou c'est COLUCHE qui a dit cela ?

**M. Christophe STEINER.-**... je crois que c'est COLUCHE.

**M. le Président.-** ... oui, c'est COLUCHE, lorsque vous avez terminé d'écouter la réponse, vous ne savez plus la question que vous avez posée, c'est tout à fait ça !

**M. Christophe STEINER.-** Non mais on peut aussi regarder une chose c'est que la Crise, je crois que c'est aussi une rivière en France, donc si on navigue sur la rivière, peut-être qu'il faut mettre la voile, maintenant si on écoute M. ATTALI, on nous parle du tsunami... donc, Monsieur le Ministre entre les deux, je crois que dans un cas on peut hisser la grand voile et dans l'autre.... il faut déguerpir.

**M. le Président.-** Après cette parenthèse humoristique, nous écoutons à présent Monsieur BURINI, qui avait également souhaité s'exprimer.

*(Brouhaha et rires).*

**M. Marc BURINI.-** Pour synthétiser un peu parce que moi j'étais parti sur l'économie de façon un peu moins poétique, mais pour synthétiser un peu sur les commerces le dimanche, on peut se demander si c'est le chaland qui fait l'ouverture ou l'ouverture qui fait le chaland. Je pense que c'est très compliqué, nous sommes dans un cercle non vertueux mais vicieux, comme on dit en économie.

Sur l'économie, vous avez le temps ? Non ?

*(Rires).*

**M. le Président.-** L'organisation de nos séances permet que lorsqu'on pose une question on va jusqu'au bout, même si on dépasse minuit. Donc, vous pouvez y aller, vous la posez avant minuit, il n'y a pas de problème.

*(Rires).*

**M. Marc BURINI.-** Le seul problème avec notre économie c'est que nous n'avons pas de système financier, nous n'avons pas de système bancaire et

nous sommes un peu dans un système d'autorégulation, nous sommes en circuit fermé. On injecte 300 M€ pour faire de la T.V.A., alors cette T.V.A., elle va payer des salaires qui vont être dépensés à Nice ou à Vintimille et puis on tourne comme cela, on va presque trouver le mouvement perpétuel, en horlogerie nous ne sommes jamais arrivés à le trouver. Je vois un peu comme ça l'économie à Monaco. Pour moi une crise, c'est une espèce de déséquilibre, mais bon on ne va pas...

*(Rires).*

**M. le Président.-** Monsieur STEINER, dans le même ordre d'idée ?

**M. Christophe STEINER.-** Dans le même ordre d'idée, oui, mais je vais être bref. Monsieur le Président, Monsieur BURINI nous a un peu expliqué le système des pompes, et je me rappelle lorsque j'étais enfant, il y avait une émission assez amusante à la télévision, oui, les Shadocks pompaient, exactement. Je crois que l'économie monégasque est peut-être à comparer aussi au système de la planète Shadock.

*(Rires et brouhaha).*

**M. le Président.-** Monsieur Roland MARQUET, nous vous écoutons.

**M. Roland MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président ;

Mes chers Collègues, Messieurs du Gouvernement, je peux vous dire que j'apprécie énormément les échanges que nous venons d'avoir parce qu'ils sont courtois et constructifs.

Je tenais à dire au sujet du commerce à Monaco que je pense qu'il faudrait qu'on ait une réflexion, qu'on aille un peu plus en amont et qu'on fasse une synthèse de ce qu'est la Principauté et de la structure dont on a hérité.

Les Membres du Gouvernement n'ont pas fait Monaco et donc aux Membres du Gouvernement, on va leur donner un bateau qu'ils n'ont pas construit.

Si on s'aperçoit que la Place du Casino et les commerces qui sont autour de la Place du Casino sont une réussite, il faut continuer dans cette même

direction. Cependant, en dehors de la Place du Casino, c'est le désert ! C'est loupé ! Il n'y a rien.

Comme le disait justement M. NOUVION, à St Tropez, il y a du monde ! A Fontvieille, on angoisse parce qu'on est seul...

*(Rires).*

... alors, il faut savoir se regarder tel qu'on est et je suis d'autant plus à l'aise qu'il faut savoir regarder l'héritage que nous ont laissé nos prédécesseurs. On nous laisse un pays qui a ses qualités mais il faut aussi voir ses défauts. C'est bien beau d'ouvrir le dimanche, c'est bien beau de donner des aides, mais moi je ne comprends pas, Monaco est encore attractif, partout où on va que ce soit à Nice ou en Italie, les gens aiment bien venir à Monaco, mais c'est un certain type de clientèle, ce n'est pas celle qui est au Casino. Alors, cela ne sert à rien de donner des aides, moi je crois qu'il faut aller plus loin, il faut réfléchir, il ne faut pas avoir peur de ce que l'on est, il ne faut pas avoir peur de ce que nous ont laissé nos aînés, il y a du bien et du moins bien, il faut peut-être donner une autre impulsion structurelle à la Principauté.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur MARQUET.

Puisqu'il est minuit passé, je vais peut-être... Monsieur NOTARI veut intervenir.

**M. Fabrice NOTARI.-** Merci, Monsieur le Président, c'est juste pour conclure. Dans les droits de consommation, je m'aperçois qu'il y a deux lignes qui sont supprimées, alors cela ne représente pas grand-chose, c'est en tout 40.000 €, mais je pense qu'en cette période de crise, il faut quand même racler les fonds de tonneau.

**M. Gilles TONELLI.-** *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Oui, effectivement on a fait une seule ligne à la place des trois qui étaient trop peu importantes pour justifier encore une ligne, alors on a regroupé sur un seul article.

**M. le Président.-** Si vous me permettez un tout petit peu d'humour encore pour terminer cette soirée avant de passer au vote de ce chapitre, dans le style des remarques du Ministre ou des citations de certains de mes Collègues sur les humoristes, je voudrais vous dire que ce que nous espérons, Monsieur le Ministre,

d'ici jeudi soir dans ce Conseil National, c'est que la devise du Gouvernement par rapport au Conseil National ne soit pas, contrairement à ce que disait COLUCHE, « demandez-nous ce dont vous avez besoin et nous vous expliquerons comment vous en passer... » !

*(Rires).*

... parce que nous, nous allons vous demander encore beaucoup de choses dont le pays et les Monégasques ont besoin et vous allez nous expliquer comment vous allez y répondre favorablement, Monsieur le Ministre !

Je vais mettre aux voix ce chapitre 3 des recettes.

Avis contraires ? Trois avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 3 est adopté.

*(Adopté ;  
MM. Marc BURINI, Laurent NOUVION et  
Christophe STEINER votent contre).*

Il est plus de minuit, je vais à présent lever la séance en vous rappelant que nous reprendrons nos travaux lundi prochain à 17 heures, ce sera au chapitre 1<sup>er</sup> des Dépenses.

Merci à toutes et à tous.

La séance est levée.

—  
**(La séance est levée à minuit).**  
—





---

IMPRIMERIE  
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00